

Révision du PLU

2.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal en
date du 26 juin 2023

Sommaire

CONTEXTE TERRITORIAL

1. Présentation du contexte territorial..... P 5
2. Les documents supra-communaux en vigueur..... P 7

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. L'évolution urbaine P 21
2. L'analyse urbaine P 31
3. Le diagnostic foncier P 45
4. Le fonctionnement urbain P 56
5. Synthèse des enjeux..... P 77

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. Les habitantsP 81
2. Les logements..... P103
3. Les activités économiques P 120
4. Synthèse des enjeuxP 133

ÉTAT DE SANTÉ DES POPULATIONS

1. État de santé des habitants P 137
2. Impact des déterminants sur l'état de santé des habitants P 142
3. Synthèse des enjeux..... P 166

Sommaire

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les caractéristiques physiques du territoire P 169
2. Le paysage..... P 189
3. Le patrimoine naturel P 196
4. Eau potable et assainissement..... P 232
5. Les risques..... P 237
6. Les nuisances et pollutions..... P 251
7. Énergie et gaz à effet de serre..... P 272
8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ? P 281

Partie 1

Contexte territorial

Contexte territorial

1. Présentation du contexte territorial

Situation géographique

La commune de Garges-lès-Gonesse se situe dans le Val-d'Oise, en région Île-de-France.

Située à une dizaine de kilomètres de Paris, à 7 kilomètres de Saint-Denis et à 8 kilomètres de Roissy-en-France et de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, Garges-lès-Gonesse jouit d'une localisation privilégiée, à proximité de polarités économiques d'importance nationale. Elle dispose par ailleurs d'une gare sur son territoire, la gare de Garges-Sarcelles, et de la proximité de l'A1 et de l'A3.

La superficie de la commune est de 547 hectares.

Elle est limitrophe à 5 communes, que sont Sarcelles, Stains, Bonneuil-en-France, Dugny et Arnouville.

Sa situation géographique aux portes de la Métropole du Grand Paris et sa gare participent à son attractivité, renforcée par l'amélioration continue des transports franciliens.



Garges-lès-Gonesse (en rouge) par rapport à la Métropole du Grand Paris

Contexte territorial

Présentation de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui rassemble 42 communes réparties sur 2 départements, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne.

Au cœur du territoire de la Plaine de France, Roissy Pays de France bénéficie d'une situation géographique stratégique, à proximité des aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et du Bourget, et avec une liaison de transport urbain et le passage d'une autoroute en direction du centre de Paris, situé seulement à 15 km. La Communauté d'Agglomération est desservie par un réseau routier complet avec les RD 301 et 316, à une encablure de la francilienne (N104) et de l'autoroute A1. 4 gares de la ligne RER D sont situées sur le territoire, à Villiers-le-Bel/Arnouville, Garges-lès-Gonesse/Sarcelles, Goussainville et Fosses. Garges-lès-Gonesse est reliée à Saint-Denis par le tramway T5 depuis l'été 2013. De plus, une gare de la ligne H du Transilien est présente à Sarcelles/Saint-Brice.

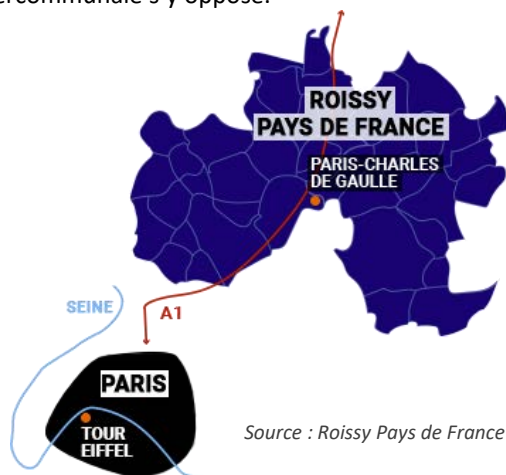
La communauté d'agglomération est née le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui portait notamment l'ambition d'encourager les fusions d'EPCI afin de former des intercommunalités de taille importante. Le regroupement de deux communautés d'agglomération existantes, la communauté d'agglomération du Val de France et la communauté d'agglomération Roissy Porte de France, ainsi que de communes de Seine et Marne, est décidé par le Préfet de la région Ile-de-France. Garges-lès-Gonesse, qui jusqu'alors était membre de la communauté d'agglomération Val de France depuis 2002, intègre la CARPF.

Les compétences obligatoires de la CARPF sont les suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Déchets
- GEMAPI
- Eau potable
- Assainissement
- Gestion des eaux pluviales

À ces compétences obligatoires, s'ajoutent des compétences optionnelles (création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements sportifs et culturels, action sociale d'intérêt communautaire), ainsi que des compétences facultatives (petite enfance, coopération décentralisée, culture et patrimoine, sports, informatique et télécommunications, transport, action sociale, environnement).

Garges-lès-Gonesse est pleinement compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence résulte de l'activation de la minorité de blocage par 32 communes sur les 42 communes comptant l'agglomération, qui permet d'empêcher le transfert de cette compétence quand au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population intercommunale s'y oppose.



Contexte territorial

3. Les documents supra communaux en vigueur

a) Le SDRIF

Le Schéma Directeur pour la Région Île-de-France (SDRIF) 2030 est un outil d'accompagnement de l'ensemble des acteurs franciliens (associations, habitants, professionnels) à la mise en œuvre du SDRIF approuvé par le décret n°2013 1241 du 27 décembre 2013. Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Ile de France.

Dans les communes comprenant des **quartiers à densifier à proximité d'une gare**, à l'horizon 2030 à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15% de la densité humaine ainsi que de la densité moyenne des espaces d'habitat. La commune est donc concernée par cette orientation.

Cette densification doit être accrue dans les secteurs dit à fort potentiel de densification, c'est-à-dire dans les quartiers autour de la gare Garges-Sarcelles (Dame Blanche).

Le SDRIF identifie également des protections et prescriptions pour les espaces boisés naturels et agricoles :

- Le parc de la Courneuve et les bords du Croult sont identifiés comme espaces de loisirs d'intérêt régional à créer.
- L'emprise de l'A16 est identifiée en liaison verte.
- Le parc du Fort de Stains est indiqué en tant qu'espace vert de loisirs.

Le territoire de Garges-lès-Gonesse étant couvert par le SCOT Roissy Pays de France, c'est ce dernier qui doit être directement pris en compte par le PLU.

La Région pilote par ailleurs l'élaboration du nouveau SDRIF-environnemental, un projet d'aménagement durable qui vise à coordonner le territoire et ses 12 millions d'habitants dans l'atteinte de ses défis économiques, sociaux et environnementaux à horizon 2040. La mise en révision du SDRIF a été votée en novembre 2021, pour une adoption définitive prévue au premier semestre 2024.



Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

○ Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- ✱ Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- La Seine et les espaces en eau

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

b) Le SRCE

Qu'est-ce que le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ?

Créé par les lois Grenelle, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France, adopté le 21 octobre 2013, est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels).

Sur la commune de Garges-lès-Gonesse, le SRCE identifie certaines composantes :

-  Un réservoir de biodiversité (parc Georges Valbon)
-  Un corridor à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité au nord-ouest, arrêté par l'approche du tissu urbain gargeois
-  Un cours d'eau, le petite Rosne qui selon son tronçon est fonctionnel, ou dispose d'une fonctionnalité réduite
- 
-  Un corridor et continuum de la sous-trame bleue à proximité du petit Rosne
-  Deux milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport au nord sur le petit Rosne

En réponse à ce constat, le SRCE identifie également des objectifs :

-  Deux liaisons reconnues pour leur intérêt écologique, le long du petit Rosne et de l'emprise de l'ancien tracé de l'A16
-  Un cours d'eau à préserver et à restaurer (Petit Rosne)
-  Un réservoir de biodiversité à préserver (parc Georges Valbon)
-  Deux points de fragilité de la sous-trame bleue au niveau du franchissement du petit Rosne par des infrastructures routières

Carte des composantes du SRCE



Carte des objectifs du SRCE



Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

c) Le PDU Île-de-France

Depuis le 19 juin 2014, un Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), a été approuvé par le Conseil Régional.

Elaboré par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), il vise à coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transport (transports collectifs, voiture particulière, deux-roues motorisés, marche et vélo) ainsi que les politiques de stationnement ou encore d'exploitation routière. Il concerne le transport de personnes, le transport de marchandises et les livraisons. Enfin, il aborde aussi la dimension de l'aménagement dans son lien avec la mobilité.

Le PDUIF fixe les objectifs et le cadre de la politique de déplacement des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport.

Afin de respecter les réglementations en matière de qualité de l'air et l'engagement national de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, le PDUIF vise, dans un contexte de croissance globale des déplacements estimée à 7%, les **3 objectifs suivants** :

- une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs ;
- une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo) ;
- une diminution de 2 % des déplacements en voitures et deux-roues motorisés.

Neufs « défis à relever » sont ensuite déclinés :

- Défi 1 : Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs,
- Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs,
- Défis 3 et 4 : Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo,
- Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés,
- Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement,
- Défi 7 : Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train,
- Défi 8 : Mobiliser tous les acteurs des politiques de déplacement,
- Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

d) Le SRCAE

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'environnement et définit trois grandes priorités :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Le développement du chauffage urbain,
- La réduction de 20% des effets de gaz à effet de serre du trafic routier.

Il fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional.

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : « promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques », qui se décline selon les objectifs suivants :

- Densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique,
- Promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement, favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public,
- Réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison),
- Privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements,
- Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid,
- Mutualiser les services et les équipements,
- Poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable.

Le SRCAE constitue non seulement le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air mais aussi une boîte à outils pour aider les collectivités à définir les actions concrètes à mener sur leurs territoires, dans le cadre des Plans Climat Energie Territoriaux qu'elles préparent.



Couverture du SRCAE

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

e) Le SDAGE

Etabli en 1996 et aujourd'hui en cours de révision, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui s'applique sur la commune, fixe pour le bassin de la Seine Normandie les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. **Les documents d'urbanisme, dont le PLU, doivent être compatibles avec les orientations de ce document.**

Le SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est toujours en vigueur aujourd'hui. Il se fixe comme ambition, en cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, d'obtenir le "bon état écologique" sur 2/3 des masses d'eau. Pour être concret, le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui décline les moyens techniques, réglementaires et financiers.

Plusieurs actions sont menées pour arriver au bon état écologique :

- Réduction des pollutions ponctuelles
- Réduction des pollutions diffuses agricoles
- Protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable
- Pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Protection et restauration des milieux aquatiques et humides
- Gestion quantitative de la ressource en eau

La région parisienne constitue « une zone prioritaire de résorption de foyers de pollutions des milieux aquatiques ». Le SDAGE vise à réduire les pollutions urbaines à travers l'amélioration de la collecte des eaux usées par temps sec et surtout par temps de pluie, ce qui passe par la conformité des branchements et la fiabilité de l'exploitation des réseaux. Par ailleurs, il fixe comme objectif la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales.

Le SDAGE 2022-2027 est actuellement en cours d'élaboration. L'approbation de ce nouveau document est prévue pour Mars 2022.



Couverture du SDAGE Seine-Normandie

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

f) Le PGRI

Le Plan de gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015.

Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie :

- Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Les 63 dispositions associées sont autant d'actions pour l'État et les autres acteurs du territoire : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs,....

L'année 2019 marque le début des réflexions pour la mise à jour du PGRI. Ainsi, un nouveau PGRI est actuellement en cours d'élaboration, et couvrira la période 2022-2027.



Couverture du PGRI Bassin Seine-Normandie

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

g) Les PEB

Le territoire de Garges-lès-Gonesse est exposé aux bruits du transport aérien des aéroports de Paris – Charles-de-Gaulle et du Bourget. Deux PEB (Plans d'Exposition au Bruit) concernent directement la commune.

- **Le PEB de l'Aéroport de Roissy – Charles de Gaulle :**

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2007. Le nord de la commune est concerné par la zone C du PEB, tandis que la partie centrale de la commune est concernée par la zone D du PEB.

PEB DE L'AÉROPORT DE ROISSY-CHARLES DE GAULLE

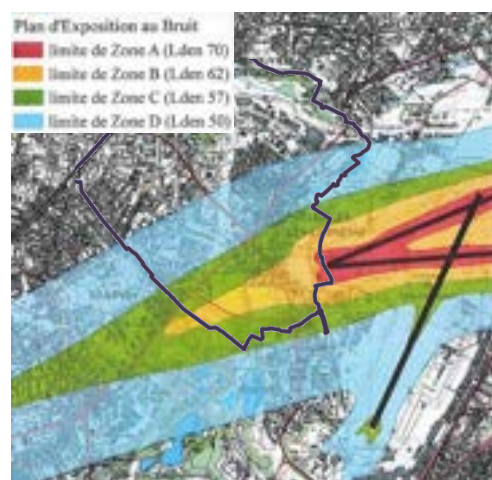


Source : département du Val d'Oise

- **Le PEB de l'aérodrome de Paris – Le Bourget :**

Le PEB de cet aérodrome a été élaboré plus récemment, et approuvé par arrêté préfectoral du 6 février 2017. Le territoire est principalement concerné par la zone D, sur la moitié de sa superficie, par la zone C et B sur sa partie Sud.

PEB DE L'AÉRODROME DE PARIS-LE BOURGET



Source : département du Val d'Oise

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

h) Le CDT Val de France-Gonesse-Bonneuil-en-France

Un Contrat de Développement Territorial (CDT) a été signé avec l'Etat, le 27 février 2014, sur six villes de l'ancienne communauté d'agglomération Val de France (Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse et Bonneuil-en-France).

Ce périmètre, qui compte 170 000 habitants, dispose d'une cohérence géographique et administrative mais il a aussi une pertinence économique, sociale et humaine. Ce territoire a pour lui certains atouts, notamment la jeunesse de sa population et une situation géographique privilégiée, à proximité des aéroports du Bourget et de Roissy.

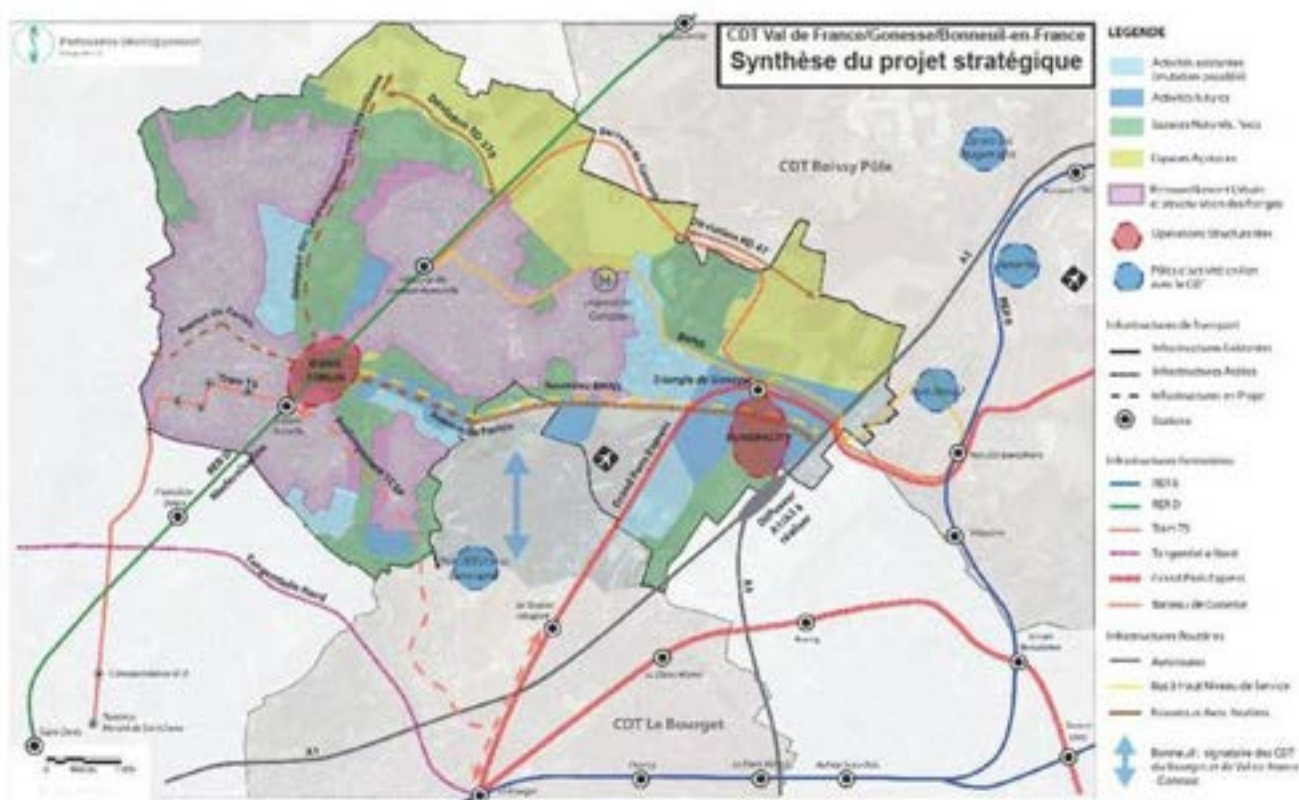
Le CDT comporte des objectif précis en matière de :

- Développement économique et formation ;
- Renouvellement urbain ;
- Transports ;
- Développement durable.

Dans ce cadre, Garges-lès-Gonesse bénéficie de secteurs de renouvellement urbain, soit des secteurs opérationnels où un renouvellement urbain est possible en zone C du PEB, moyennant une augmentation non significative de la population soumise aux nuisances sonores ainsi que la mise en place de mesures renforcées d'isolation acoustique.

Par ailleurs, d'autres communes de l'intercommunalité Roissy Pays de France sont concernées par un CDT, le CDT Cœur économique Roissy Terres de France, à savoir les communes de Goussainville, Le Thillay, Roissy-en-France, Vaudherland, Louvres, Puiseux-en-France, ainsi que deux communes de Seine-Saint-Denis (Villepinte et Tremblay-en-France).

CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET DE TERRITOIRE VAL DE FRANCE - GONESSE - BONNEUIL-EN-FRANCE



Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

i) Le SCoT Roissy Pays de France

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et de stratégie intercommunale créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. **Son but est de définir les orientations générales de l'organisation et de l'évolution d'un territoire sur le long terme (10/15 ans) ainsi que d'exprimer un projet d'aménagement respectant les principes du développement durable.**

Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, et de mise en cohérence des politiques sectorielles d'habitat, de déplacements, de développement économique et commercial, d'environnement, ainsi que d'urbanisme. Il assure également la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales (POS, PLU, PLUi), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Le SCoT Roissy Pays de France a été approuvé par le conseil communautaire le 19 décembre 2019. Il s'applique sur le périmètre des 42 communes.

Son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe trois grandes orientations à horizon 2030 sur le territoire :

- **Affirmer la compétitivité et l'attractivité du territoire ;**
- **Vivre dans un territoire inclusif au quotidien ;**
- **Révéler et restaurer les trames paysagères, agricoles et écologiques.**

À Garges-lès-Gonesse, le SCoT préconise notamment une augmentation de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat à l'échelle de la commune à horizon 2030. Cette préconisation sera à respecter dans le cadre du PLU, et sa réalisation devra se faire en adéquation avec les préconisations d'autres documents supra-communaux (respect de la réglementation liée à la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et des potentiels de logements inscrits au sein du Contrat de Développement Territorial (CDT) Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France...).

Le SCoT prévoit également la création de deux espaces de loisirs, à l'est du territoire (emprises agricoles) et au sud (espaces ouverts en interface avec le parc départemental Georges-Valbon).

Enfin, en termes de protection de l'environnement, le SCoT préconise d'identifier et protéger les éléments constitutifs des trames vertes et bleues identifiées par le SCoT (zones humides de la vallée du Petit Rosne, continuité boisée entre la vallée du Petit Rosne et le Parc départemental Georges Valbon, espaces herbacés

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

j) Le PLHi

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) est le document stratégique d'intervention et de programmation élaboré avec les communes membres de l'intercommunalité et les acteurs locaux, qui recouvre l'ensemble de la politique locale d'habitat pour une durée de 6 ans.

Le PLHi 2020-2025 de Roissy-Pays-de-France a été adopté en 2019.

Le document indique les moyens qui seront mis en œuvre par la communauté d'agglomération ou par les communes en matière d'équilibre social de l'habitat pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Il s'organise autour de 23 actions structurées autour de 5 axes :

- Amplifier et cibler les actions d'amélioration du parc existant ;
- Accroître l'effort de production et détendre le marché ;
- Diversifier l'offre en fonction des opportunités locales et des besoins identifiés ;
- Impliquer les opérateurs et la population ;
- Engager un partenariat institutionnel fort autour des objectifs.

Repérage des projets à Garges-lès-Gonesse



N°	Nom opération	Nb. Logts	Nb. LLS	Echéance PLHi
1	ANRU / PRU SCH - Porte de la ville	100		Out
2	ANRU / NPNRU DEN - Résidence intergénérationnelle	100	66	Post PLHi
3	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 2	48		Out
4	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 3b	7		Out
5	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 4 - LLS	23	23	Out
6	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 5 - LLS	31	31	Out
7	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 6	112	31	Out
8	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 7 - LLS	37	0	Out
9	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 8	25		Out
10	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 9	30		Out
11	ANRU / NPNRU DEN - Lot 10 - LLS	48	48	Out
12	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 11	38		Out
13	ANRU / NPNRU DEN - Lot 12 - LLS	91	67	Post PLHi
14	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 13	78	0	Post PLHi
15	ANRU / NPNRU Dame Blanche Nord - Lot 14	23		Post PLHi
16	Roden	26	26	Out
17	Paul Vallent Coulamier	63	27	Out
18	Barbusse	73		Post PLHi
19	Picot du 29 mai	118		Out
20	Basins bleus	75		Post PLHi

Source : Atlas de repérage des projets - PLHi

Source : Atlas de repérage des projets - PLHi

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

k) Le PCAET et l'Agenda 21 de Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France s'est lancée en 2019 dans un double programme de développement durable, consistant en l'élaboration d'un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), et d'un Agenda 21..

Ces différents documents ont pour objectif de présenter les engagements de l'intercommunalité en matière d'environnement (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, développement des modes de consommation responsables...). Il compte également un volet social (renforcer les solidarités, le bien-être des populations) et économique. Le Plan Climat permet par ailleurs de poser un diagnostic des enjeux climatiques sur le territoire, en passant en revue des sujets tels que les consommations énergétiques, ou encore les émissions de gaz à effet de serre.

L'élaboration de ces documents est jalonnée par des moments de concertation avec les habitants du territoire de Roissy Pays de France.



Source : CARPF

Contexte territorial

2. Les documents supra communaux en vigueur

1) l'ORT

Une partie du territoire de la communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France est concerné par une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce dispositif, créé en 2018, permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur des domaines comme l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie ou encore les politiques sociales. L'ORT constitue un contrat unique permettant de faire converger les dispositifs et les moyens des communes concernées.

Signée en Janvier 2022, la convention ORT de la communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France concerne 13 communes du territoire, retenues en raison des enjeux éprouvés en matière de revitalisation de leurs centres-villes ainsi que de poches d'habitat dégradé.

Communes de l'intercommunalité concernées par le projet d'ORT



A Garges-lès-Gonesse, l'ORT définira trois secteurs d'intervention :

- Le périmètre élargi Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) / quartier de gare, englobant tous les Quartiers Prioritaires de la Ville ainsi que le quartier pavillonnaire de la Lutèce en raison de la proximité de ce secteur avec la gare RER et d'un bâti pavillonnaire dégradé et n'ayant jamais fait l'objet d'une intervention des pouvoirs publics.
- Le secteur centre-ville /hôtel de ville, constituant un pôle commercial structurant à l'échelle de la commune
- Le secteur du Grand Vieux Pays, représentant également une polarité commerciale et présentant de nombreuses opportunités d'évolution et de développement (présence de commerces, visibilité depuis les grands axes, qualité de centre historique de la commune)

La mise en place de l'ORT sur ces trois secteurs d'intervention permettra d'agir à la fois sur l'habitat privé dégradé (secteur QPV / quartier de gare) et sur l'attractivité des zones commerciales (secteurs centre-ville et grand Vieux Pays).

Partie 1

Diagnostic territorial

Diagnostic territorial

Sommaire

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. L'évolution urbaine

- A. L'histoire de Garges-lès-Gonesse
- B. L'évolution de l'urbanisation
- C. La consommation d'espaces naturels et agricoles ces dernières années

2. L'analyse urbaine

- A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal
- B. Le patrimoine bâti

3. Le diagnostic foncier

4. Le fonctionnement urbain

- A. Les déplacements
 - a) Les grands objectifs du PDU Île-de-France
 - b) Le réseau routier
 - c) Le stationnement
 - d) Les transports en commun
 - e) Les circulations douces
- B. Les équipements
 - a) La nature des équipements
 - b) Les équipements à caractère intercommunal
 - c) Les pôles d'équipements
 - d) Les équipements scolaires
 - e) Les équipements de la petite enfance
 - f) Les équipements jeunesse
 - g) Les équipements sportifs et de loisirs
 - h) Les équipements culturels et socio-culturels
- C. Le tissu associatif

5. Synthèse des enjeux

■ 1. L'évolution urbaine

Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

A. L'histoire de Garges-lès-Gonesse

Aujourd'hui, il est encore difficile, à partir des documents publics, de connaître la date exacte de création du village de Garges.

Le territoire actuel de la commune est mentionné pour la première fois dans une charte de Dagobert, en 631, qui reconnaît ce lieu comme "villa" royale.

En 950, le Gonessois, dont Garges fait partie, est donné en fief à Hugues le Grand.

Des droits seigneuriaux existent sur ce fief pendant le Moyen-Âge. Les bénéficiaires sont nombreux, parmi lesquels l'abbaye de Saint-Denis.

À partir du XVI^e siècle, Garges est rattachée à la Seigneurie de Bonneuil qui dépend du Seigneur d'Arnouville. Vers 1750, la seigneurie de Garges est estimée d'un rapport de 25 000 livres.

Au XVIII^e siècle, Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur général des finances du roi Louis XV, fait construire un grand château. Son exemple est suivi par un secrétaire d'État, Augustin Blondel de Gagny, qui bâtit le sien sur le même territoire, mais d'une taille plus modeste.

En raison des difficultés financières des propriétaires successifs, ces deux châteaux seront délaissés et détruits : le « grand » vers 1840, le « petit » entre 1952 et 1983. On peut encore voir, en face de l'ancienne Poste du Vieux Pays, la grille d'honneur du petit château « Blondel » et au croisement des avenues du Général de Gaulle et de Stalingrad, un pavillon restauré qui en dépendait.

La Ville portait jadis le nom de Garges-en-France, avant de devenir officiellement Garges-lès-Gonesse en 1941. Les plus anciens résidents de la commune se souviennent encore de leur village limité par l'avenue de Paris, la rue de l'Église, la rue des Menées et la rue des Moulins (elles sont devenues : Verdun, René Blouet, Stalingrad et Marcel Bourgogne). À cette époque, la vie du village s'organise autour de l'église, de la mairie et de la maison de l'école.

Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

A. L'histoire de Garges-lès-Gonesse

Au XIXe siècle, le Croult, clair ruisseau, permet le fonctionnement de trois moulins et prête son eau à des blanchisseries. Son eau donnait, dit-on, une saveur particulière au pain de Gonesse, qui eut les faveurs royales au XIIIe siècle. Dans la rue principale, boulanger, épicier et quelques débits de boissons suffisaient à assurer la vie quotidienne.

Le bureau de Poste, le commissariat de Police et la Gendarmerie sont rattachés à Gonesse, qui est le chef-lieu de canton.

On ne connaît guère les origines de l'église Saint-Martin au Vieux Pays, peut-être date-t-elle de l'époque où Suger (Abbé de Saint-Denis et ministre des rois Louis VI et Louis VII, au XIIe siècle) fait élever de nombreux édifices dans la région... On ne reconnaît à cette église aucun style précis, ce qui

s'explique par les multiples réparations dont elle a fait l'objet.

En 1871, après la défaite et l'occupation d'une partie de la France par les Prussiens, l'autorité militaire décide de construire une ceinture fortifiée au-delà des anciennes fortifications de la capitale. L'ennemi venant en général de l'Est, la construction de ces forts constitue les postes avancés de Paris.

Ainsi sont érigés les Forts de la Briche, de la Double Couronne, de Stains, de l'Est. Le Fort (construit en 1875 ainsi que la route qui y conduit) ne pouvant être élevé dans l'agglomération stanoise et en terrain plat... les architectes choisirent Garges-en-France en raison de ses 80 mètres d'altitude, mais lui gardèrent le nom de « Fort de Stains ».



Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

A. L'histoire de Garges-lès-Gonesse

Entre 1910 et 1913, des sociétés financières parisiennes achètent des terrains à Garges-en-France et les revendent par lots. Des logements ouvriers y sont construits. C'est ainsi que naît le premier lotissement de la "Lutèce".

À l'origine, il est habité principalement par des employés du gaz de Saint-Denis. D'autres lotissements sortent de terre à l'Argentière, à la Croix Buard, à Carnot. Le Vieux Pays demeure le centre de la Ville.

La décennie 1950-1960 est celle de la grande mutation. Dans l'immédiat après-guerre, les choix économiques des gouvernements et la reconstruction amènent un flux de population provinciale en région parisienne. Cette politique de centralisation crée une crise du logement sans précédent. Il est urgent de loger correctement ces travailleurs. Comme d'autres communes à proximité de Paris, accessibles par le chemin de fer, Garges-lès-Gonesse est choisie pour accueillir les nouvelles constructions.

C'est pour répondre à cette demande que sont bâtis les grands ensembles immobiliers. Malheureusement, les pouvoirs accordés par l'État aux sociétés immobilières ne permettront pas à la Ville de maîtriser son propre développement.



Lotissement de « la Lutèce » au début du 20^{ème} siècle, premier lotissement construit à Garges-lès-Gonesse



L'église Saint-Martin et son parvis

Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

B. L'évolution de l'urbanisation

Au cours de son histoire, la morphologie urbaine de Garges-lès-Gonesse s'est sensiblement transformée, passant d'un village rue au bord du Croult à une grande ville de banlieue parisienne.

Au 18^{ème} siècle

Peu développé, le village de Garges-en-France s'organise au carrefour des actuelles rues de Verdun et Marcel Bourgogne, entre l'église Saint-Martin et l'ancienne Mairie, au bord du Croult, qui irriguait alors les cultures maraîchères implantées en fonds de vallée et permettait le fonctionnement des moulins à blé. La commune est déjà desservie par l'actuelle RD 84 (avenue de Stalingrad) qui la relie à Saint-Denis et à Roissy.

Au 19^{ème} siècle

Au cours du 19^{ème} siècle, le village s'étend progressivement jusqu'à l'avenue de Stalingrad. La grande majorité (70%) des 546 hectares qui composent son territoire est occupée par l'agriculture, notamment la grande culture céréalière et la vigne qui occupe encore une cinquantaine d'hectares en 1819, profitant des terrains en pente douce abrités des vents et permettant un ensoleillement maximal.

Un domaine appelé le Grand Château est implanté au sud du Village, à l'emplacement de l'actuel lotissement de la Croix Buard, dont le tracé des rues reprend les anciennes allées du parc.



Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

B. L'évolution de l'urbanisation

Au début du 20^{ème} siècle

Le début du 20^{ème} siècle voit la réalisation d'un nouveau cimetière en dehors du village, sur l'actuelle avenue du Général de Gaulle, qui existe toujours.

Si le domaine du Grand Château n'existe plus, le village s'est développé principalement vers l'est, de part et d'autre de la RD 84.

On note également la présence du Fort de Stains, implanté à Garges à la suite de la guerre de 1870. Il avait pour objectif la surveillance de la Plaine de France, de la voie Paris-Creil et de faire barrage devant Saint-Denis.



A la fin du 20^{ème} siècle

Le 20^{ème} siècle voit la commune se transformer radicalement. A partir de 1910, les lotissements de la Lutèce, de l'Argentière, de la Croix Buard et du Carnot sont construits, afin de loger les ouvriers. Le Vieux-Pays demeure le centre de la ville mais la commune mute rapidement d'une commune rurale à une commune de banlieue parisienne. Après la seconde guerre mondiale, l'ouverture de la gare de Garges-Sarcelles en 1959 accélère le développement de la ville. En effet, à partir de 1958 et jusqu'en 1969 est construit le quartier de la Dame Blanche, sur des plans de l'architecte Prix de Rome Noël Le Maresquier. Prévu à l'origine pour accueillir 7 000 logements, le programme n'est finalement que partiellement réalisé avec 4 000 logements. Ce sont au total 9 500 logements qui sont construits entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1970. Le cœur de la commune est déplacé dans le nouveau quartier « Centre Ville » qui accueille entre autres l'Hôtel de Ville et un centre commercial.



Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

B. L'évolution de l'urbanisation

Ces cartographies montrent que le développement de Garges-lès-Gonesse s'est fait sur un temps relativement court au vu de son histoire.

En moins de 60 ans, la commune passe d'un village rural à une commune de plus de 40 000 habitants.

Sources cartographique : SDAU Diagnostique – 7 février 2013

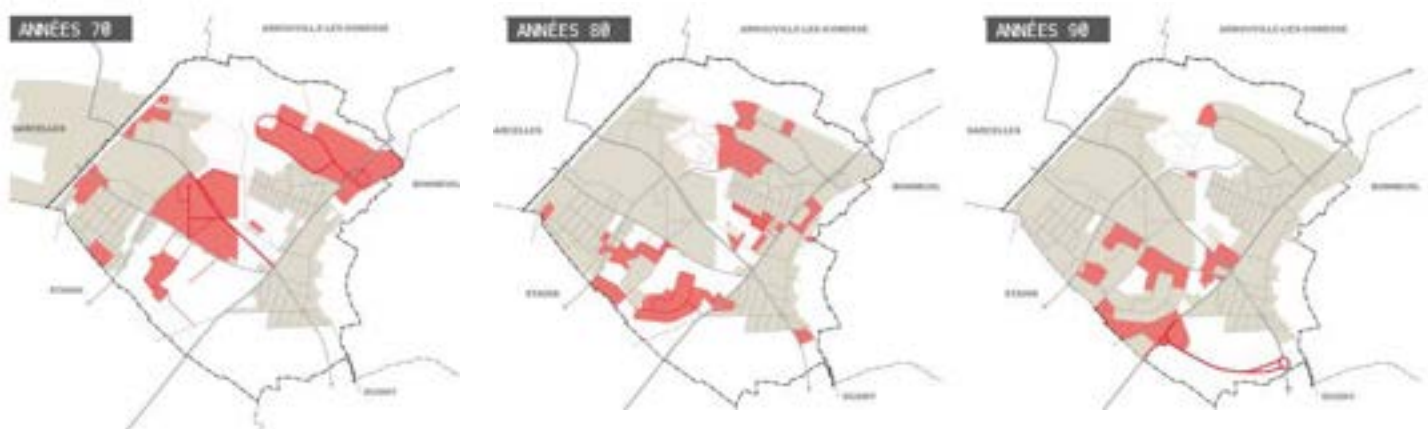


Autour du village historique se sont réalisés les lotissements de La Lutèce (à l'est) de l'Argentièrre, de la Croix Buard et du Carnot.

Développement de la partie Nord du lotissement Carnot, et extensions ponctuelles du Vieux Pays et de La Lutèce.

Réalisation de la Dame Blanche et de la gare de Garges-Sarcelles.

Sources cartographique : SDAU Diagnostique – 7 février 2013



Réalisation des quartiers du Centre-Ville et de la Muette, et début de la réalisation du quartier des Doucettes. Création de l'avenue de Général de Gaulle.

Finalisation du quartier de la Muette, poursuite du développement du quartier des Doucettes. Réalisation d'un lotissement de maisons groupées dans le Vieux Pays.

Cette décennie marque la fin de l'extension urbaine de Garges. Les derniers secteurs du quartier des Doucettes sont urbanisés. La première partie de la déviation D84a est créée.

Diagnostic territorial

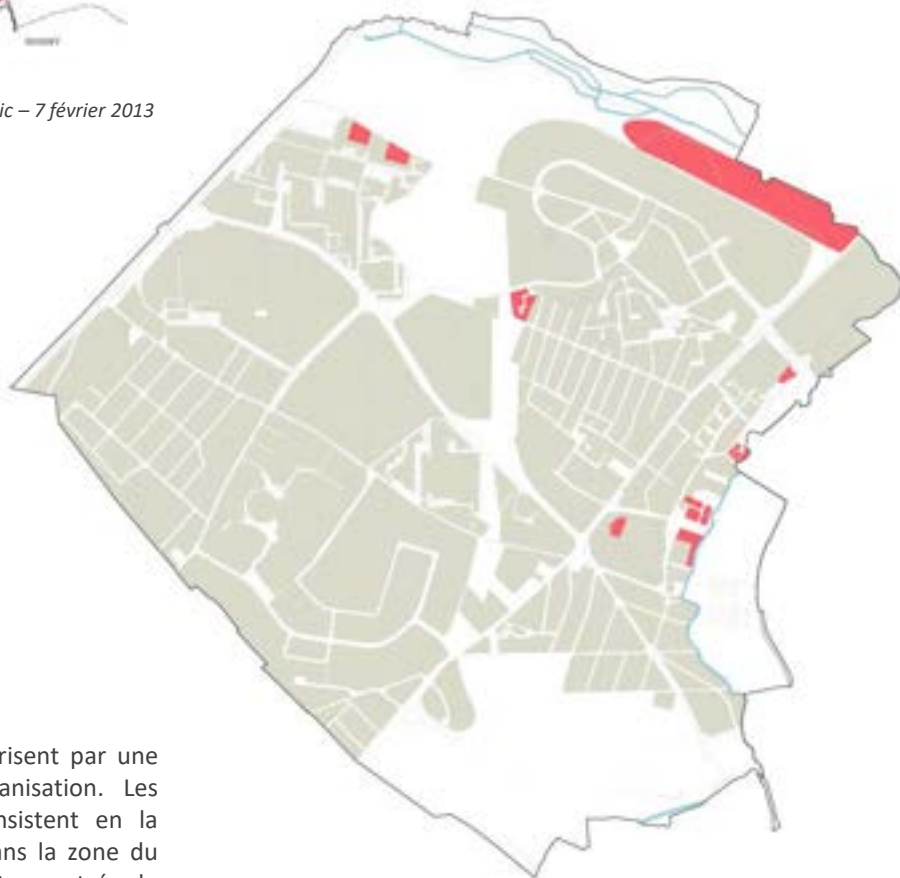
1. L'évolution urbaine

B. L'évolution de l'urbanisation



Les années 2000 voient le premier projet ANRU se réaliser sur le quartier de la Muette. La rue Noyer des Belles Filles est créée pour désenclaver le quartier de la Muette. Par ailleurs la deuxième tranche de la déviation de la RD84 est achevée. Le centre commercial du Pont de Pierre est réalisé en entrée de ville Nord.

Sources cartographique : SDAU Diagnostic – 7 février 2013



Années 2010-2020

Les années 2010 se caractérisent par une évolution limitée de l'urbanisation. Les principales opérations consistent en la requalification d'espaces, dans la zone du centre-ville (hôtel de ville) et en entrée de ville le long de l'avenue du Général Charles de Gaulle (secteur gare). Les travaux d'aménagement de l'Avenue Parisi au Nord de la commune ont été entamés.

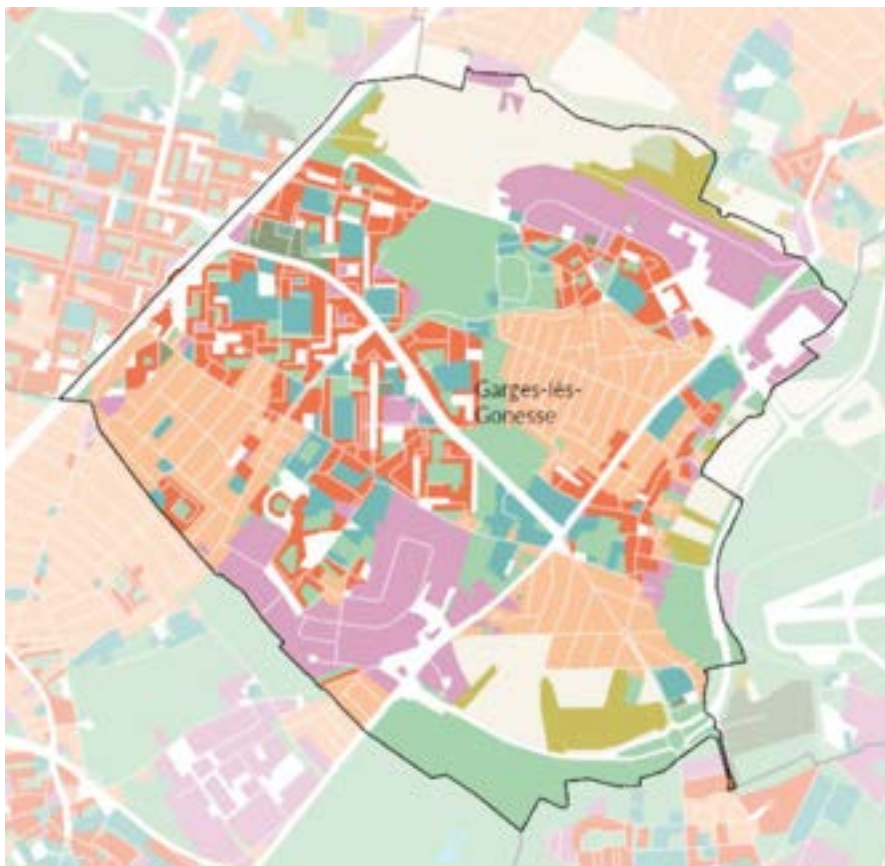


Évolution de l'urbanisation

Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

C. La consommation d'espaces naturels et agricoles ces dernières années



Selon les chiffres de l'Institut Paris Région, en 2021, Garges-lès-Gonesse se compose de :

- 14,3% d'espaces agricoles, forestiers et naturels, soit 78,44 hectares ;
- 17,8% d'espaces ouverts artificialisés (97,6 ha) ;
- 67,8% d'espaces urbains (370,8 ha).

La commune présente donc un profil intermédiaire, où une superficie importante du territoire est urbanisée mais où subsistent des espaces naturels ou des espaces ouverts artificialisés (parcs, jardins de résidences...) généreux.

Diagnostic territorial

1. L'évolution urbaine

C. La consommation d'espaces naturels et agricoles ces dernières années

De manière générale les modes d'occupation du sol ont peu évolué entre 2012 et 2021.

- 17,8 hectares d'espaces ouverts artificialisés ont changé d'occupation (dont plus de 6 hectares transformés en milieux semi-naturels).
- 4 ha d'espaces ont été dédiés à l'habitat collectif, en extension (par exemple, le long de la rue Noyer des Belles Filles) ou en densification
- 1,45 hectares de terres agricoles ont été consommés sur des espaces agricoles par de petites opérations, comme l'installation du concessionnaire Toyota en sortie de ville à l'Est (RD 84B).

Ainsi, le développement de l'urbanisation depuis 2012 s'est fait majoritairement par renouvellement urbain et par des extensions très ponctuelles.

Garges-lès-Gonesse		Surfaces en hectares		
Type d'occupation du sol		2012	2017	2021
	Bois et forêts	2.07	2.07	2.07
	Milieux semi-naturels	14.24	21.36	20.91
	Espaces agricoles	56.91	55.45	55.45
	Eau	0.0	0.0	0.0
Total espaces naturels agricoles et forestiers		73.23	78.89	78.44
	Espace ouverts artificialisés	115.43	100.4	97.61
	Habitat individuel	103.37	104.91	105.14
	Habitat collectif	76.72	80.79	80.79
	Activités	74.29	79.68	79.09
	Équipements	38.71	37.02	40.09
	Transport	61.5	61.94	61.48
	Carrières, décharges et chantiers	3.59	3.21	4.19
Total espaces artificialisés		473.61	467.95	468.4
Total communal		546.84	546.84	546.84

■ 2. L'analyse urbaine

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

Garges-lès-Gonesse dispose d'une organisation urbaine particulière, composée de vastes secteurs à l'identité bâtie homogène (grands ensembles, lotissements, zones d'activités) juxtaposés les uns à côté des autres et séparés par des grands axes de circulation automobile généralement peu urbains, agissant comme des coupures, au moins cognitives, fortes. Le résultat est une ville morcelée en quartiers qui ne communiquent pas entre eux, repliés sur eux mêmes et disposant de leurs propres centralités commerciales et d'équipements.

Cette organisation est liée à la manière dont la ville s'est développée à partir du début du 20^{ème} siècle. Dans un premiers temps avec le développement des lotissements, puis de manière encore plus marquée dans les années 50-70, avec l'émergence des grands ensembles pensés comme des villes à part entière, difficiles à traverser et peu ouverts sur les espaces extérieurs.

À cette organisation urbaine s'ajoutent les contraintes de développement liées aux larges réserves foncières initialement destinées à la réalisation de grandes infrastructures de transport routier qui traversent le territoire communal (A16). Ces espaces n'ont par conséquent pas fait l'objet de mise en valeur et d'aménagements particuliers. En revanche ils constituent, maintenant que les projets ont été abandonnés, une formidable réserve foncière pouvant participer à la qualification du paysage communal et à l'amélioration des liens entre les différents quartiers de la commune.



Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

Les formes urbaines présentes sur le territoire communal sont largement dominées par les lotissements de la première moitié du XX^{ème} siècle et les grands ensembles érigés depuis les années 1950.

A ces espaces d'habitat homogènes se sont ajoutées de vastes zones d'activités sur les entrées Nord et Sud de la commune, de part et d'autre de la RD84.

Depuis la fin des années 2000, de larges secteurs ont été remaniés dans le cadre de l'ANRU.



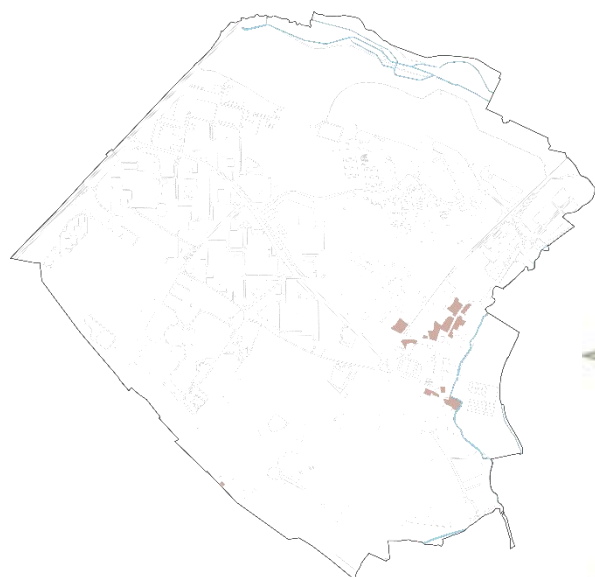
	Maisons de village		Habitat collectif récent implanté le long des voies
	Immeubles de faubourg		Secteurs d'équipements collectifs
	Corps de ferme		Zones d'activités économiques
	Habitat individuel « spontané »		Zones commerciales
	Habitat individuel « organisé »		Parkings / entrepôts
	Maisons groupées		Espaces libres ou en friche
	Habitat collectif en cœur d'îlot		Espaces verts

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

• Maisons de village



Superficie



$200 < 300 \text{ m}^2$

Emprise au sol



$> 30\%$

Implantation



Alignement
Limites séparatives

Hauteur



R+1+c – R+2+c

Forme quasi-exclusivement présente dans le Vieux Pays, notamment de part et d'autre de la rue Marcel Bourgogne, elle est caractéristique des cœurs de villages de la région. La construction, peu haute, s'implante à l'alignement de la voie ou de l'espace public, et s'ouvre sur une cour ou un jardin en fond de parcelle.

Certaines opérations récentes au sein du Vieux Pays ont repris cette forme urbaine dans un objectif d'intégration urbaine et paysagère.



ENSEIGNEMENTS

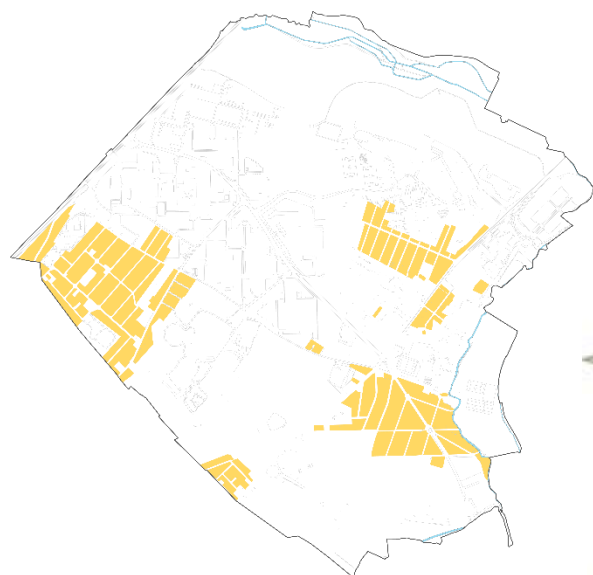
- Une dimension patrimoniale forte
- Un enjeu de préservation de l'esprit des constructions, notamment lors de réhabilitations ou d'extensions

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

• Habitat individuel « spontané »



Superficie



400 < 600 m²

Emprise au sol



> 15%

Implantation



**Retrait des voies
Retrait des limites
séparatives**

Hauteur



R+c – R+1+c

Cette forme urbaine constitue la grande majorité des lotissements réalisés dans la première moitié du 20^{ème} siècle (La Lutèce, Croix Buard, Carnot et l'Argentières). Si le parcellaire est assez géométrique, les constructions présentent des architectures et des qualités de matériaux très diverses. Généralement peu haut (R+c), le bâti s'implante au milieu de la parcelle, en retrait de l'espace public.



ENSEIGNEMENTS

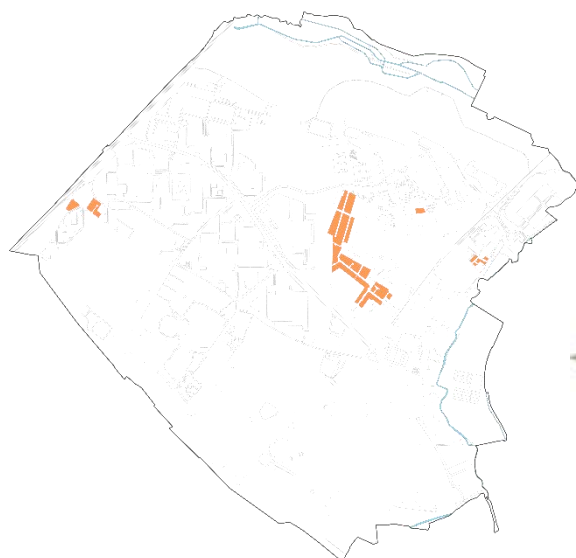
- Une problématique de dégradation du bâti et de la qualité générale de certaines constructions
- Un potentiel de densification réel, mais limité par une voirie relativement étroite.

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

- **Habitat individuel « organisé »**



Superficie



300 < 400 m²

Emprise au sol



> 20%

Implantation



**Retrait des voies
Retrait des limites
séparatives**

Hauteur



R+c – R+1+c

Très structurée, cette forme urbaine est relativement récente sur le territoire de Garges-Lès-Gonesse. Elle se développe à partir des années 1980 principalement rue Pierre Salvi ou rue Emile Leven. Les parcelles présentent une forme très géométrique et des tailles homogènes. Les constructions sont soit identiques, soit accueillent une architecture similaire.

Au vu de leur organisation, ces quartiers ne disposent pas de réel potentiel d'évolution à court ou moyen terme.



ENSEIGNEMENTS

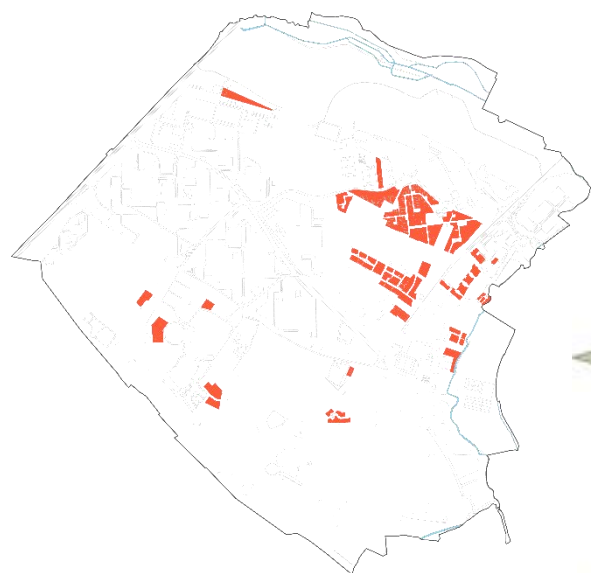
- Une forme urbaine très structurée
- Un paysage urbain parfois monotone
- Une structure urbaine peu évolutive

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

- **Habitat individuel groupé**



Superficie



100 < 150 m²

Emprise au sol



> 50%

Implantation



Retrait des voies
Limites séparatives

Hauteur



R+1+c

Issue d'opérations d'ensemble érigées depuis les années 1980 sous forme privée ou sociale, cette typologie plus dense que l'habitat individuel organisé s'est développée principalement autour du lotissement Carnot et du Vieux Pays. D'autres plus récentes sont liées à l'opération ANRU, notamment sur le quartier des Doucettes.

Le bâti, implanté en retrait par rapport à la voie, s'accroche sur les deux limites séparatives, formant un front urbain continu.



ENSEIGNEMENTS

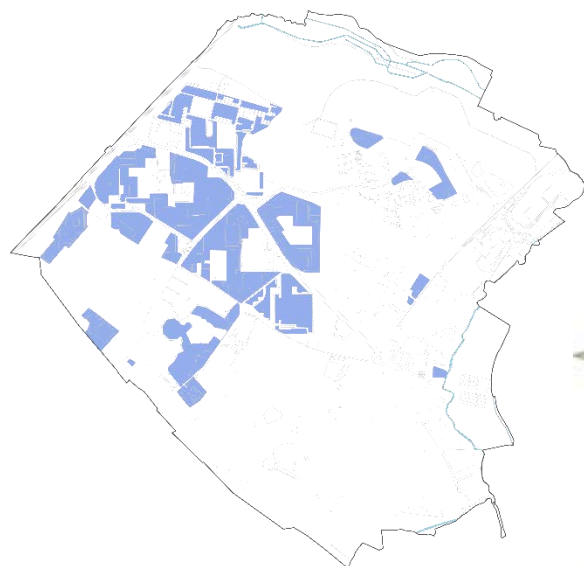
- Un parcellaire constitué de petites parcelles étroites
- Un bâti récent globalement qualitatif
- Une certaine densité

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

- **Habitat collectif en cœur d'îlot**



Superficie



< 1ha

Emprise au sol



< 25%

Implantation



**Retrait des voies
Limites séparatives**

Hauteur



R+4 – R+12

Les grands ensembles de Garges-lès-Gonesse furent construits avec une architecture typique de celles qui furent produites dans les années 1950 / 1960, suivant les préceptes d'un urbanisme nouveau prônant « la ville à la campagne » et avec une volonté délibérée d'organiser une cité :

- qui tourne le dos à la ville dense traditionnelle et aux nuisances dues à la circulation,
- s'ouvre sur une zone de « verdure », mémoire du passé rural encore récent du site.



ENSEIGNEMENTS

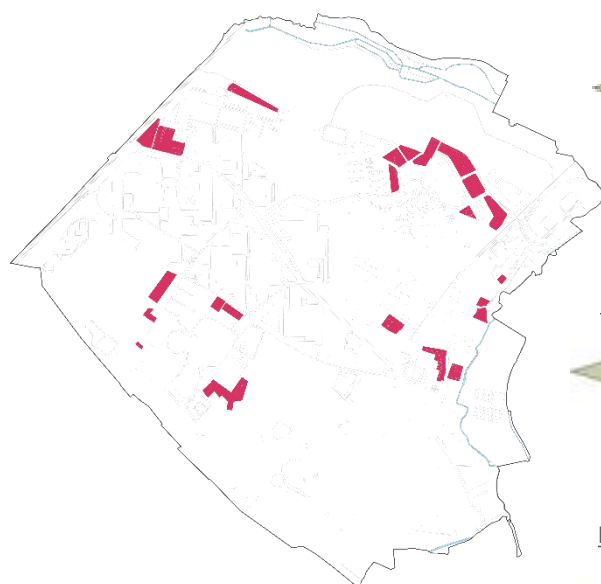
- Des quartiers renfermés sur eux-mêmes avec un effet « ghettoïsant »
- Des espaces peu poreux, difficiles à traverser
- Une certaine dimension patrimoniale, témoin d'une école urbaine
- Un bâti qui marque fortement le paysage urbain Gargeois.

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

• Les collectifs récents



Superficie



< 4 000 m²

Emprise au sol



> 30%

Implantation



Alignement Limites séparatives

Hauteur



R+4 – R+6

Souvent issus de la requalification des quartiers de la Muette et des Doucettes, ces collectifs rompent avec l'implantation en cœur d'îlot pour retrouver une certaine urbanité. Plus récemment, ce type d'immeuble est développé dans la partie Nord-Ouest de la commune (secteur gare).

Implantés à l'alignement ou en léger retrait de l'espace public, ils adoptent une hauteur plus faible (R+4-R+6) que les grands ensembles. Les cœurs d'îlots sont généralement occupés par des espaces verts sur dalle.



ENSEIGNEMENTS

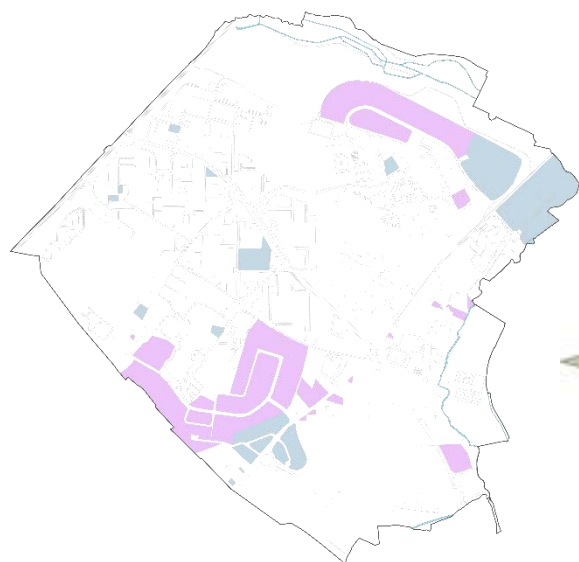
- Veiller à la qualité architecturale de ces opérations et à leur intégration dans leur environnement urbain.

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

- **Les zones commerciales et d'activités**



Superficie



< 300 m²

Emprise au sol



> 50%

Implantation



**Retrait des voies
Retrait des limites
séparatives**

Hauteur



RDC – R+3

Localisées en entrée de ville dans les quartiers de la Muette et des Doucettes, les zones d'activités sont constituées de bâtiments à forte emprise au sol et de faible hauteur, type entrepôt logistique.

Les bâtiments à destination commerciale s'étendent soit sur de larges emprises avec des surfaces importantes dédiées au stationnement des véhicules (grands centres commerciaux), soit des emprises limitées (commerces de quartier). Les hauteurs des bâtiments sont variables, elles se limitent généralement à un seul niveau pour les commerces de quartier, et peuvent néanmoins atteindre 10 mètres dans les grands centres commerciaux.



ENSEIGNEMENTS

- Des formes urbaines présentant un paysage d'entrée de ville peu urbain et peu qualitatif
- Une faible mixité des fonctions
- Un travail de paysagement de ces zones pourrait être engagé

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

B. Le patrimoine bâti

a) Les principaux éléments du patrimoine bâti de Garges-lès-Gonesse



Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

B. Le patrimoine bâti

Si Garges-lès-Gonesse n'accueille pas de patrimoine majeur sur son territoire, de nombreux éléments relevant de l'histoire et de l'identité communale, notamment dans le Vieux Pays, présentent un intérêt certain et doivent être protégés.

Le Vieux-Pays : une identité pour la ville

Le Vieux-Pays témoigne des "mémoires" d'un patrimoine communal, à la fois :

- **patrimoine architectural** (bâtiments ou éléments remarquables et bâtiments témoins des anciennes activités de Garges)
- **patrimoine urbain** (maisons de bourg et espaces publics - rues, places et placettes - qui les desservent)
- **patrimoine paysager** dans la vallée du Croult (berges, prairies, points de vue).

1 - Dans le Vieux-Pays, une grille, vestige de l'ancien château, est protégée au titre des Monuments historiques.

- **Grille du château** (inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1944) : cette grille avec ses piliers en pierre de taille date de 1775 et constitue un vestige du petit château. Le réaménagement de l'édifice fut confié à Pierre Contant d'Ivry (1698-1777), également architecte-décorateur du château d'Arnouville. Le petit château de Garges, dit « Château Blondel », n'est plus entretenu par ses propriétaires successifs durant le XIX^e siècle, et les bombardements alliés de 1944 sur l'aéroport du Bourget voisin l'endommagèrent irrémédiablement.



Grille du château

Il est démoli en 1952. L'annulation de son inscription au titre des monuments historiques n'intervient que postérieurement par arrêté du 17 décembre 1964. Le parc est loti et construit d'immeubles collectifs. Subsiste toutefois une fontaine de l'ancien parc du château, attribuée au même architecte.

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

B. Le patrimoine bâti

2 – Un patrimoine local au sein du Vieux Pays

Ces vestiges ne sont pas emblématiques. Toutefois, ils jouent un véritable rôle dans l'identité de la ville.

- **Eglise Saint-Martin** : rue Marcel-Bourgogne : c'est un bâtiment remontant au XIII^e siècle pour ses éléments les plus anciens, mais profondément remanié au XVIII^e siècle, tant sur le plan de la structure que sur celui de l'ornementation. En effet, pratiquement plus aucune trace du Moyen Âge n'est visible. De plan rectangulaire, l'église se compose d'une nef de trois travées avec des bas-côtés au nord et au sud, ainsi que d'un chœur au chevet plat de deux travées, accompagné de deux collatéraux. Le clocher s'élève au-dessus de la troisième travée du bas-côté Nord. Malgré les restructurations du XVIII^e siècle apportant à l'intérieur une touche de style classique, les baies et les arcades faisant communiquer nef et bas-côtés restent en arc brisé. La nef dispose d'un plafond en bois ; les bas-côtés sont voûtés d'arêtes. Le retable du XVIII^e siècle, en bois sculpté, présente le style Rocaille et est classé au titre des objets. Le tableau a par contre été volé le 5 août 1983. L'église a été entièrement rénovée en 2008 et 2009. Les cryptes de l'église, qui datent de bien avant 1100, recèlent elles aussi des tunnels et de vieux sarcophages.
- **Pavillon Contant d'Ivry** (jouxant le lycée) Pavillon du XVIII^e siècle : cette petite maison à un étage et avec une mansarde date de 1755 est probablement elle aussi l'œuvre de Pierre Contant d'Ivry. Le pavillon a probablement servi de pavillon de musique. La fenêtre italienne à l'étage annonce le style néoclassique.



Eglise Saint-Martin

- **Ferme Desrumeaux** (propriété communale)
La requalification de ce bâtiment est en cours de réflexion.
- **Ferme Doublet** : anciens ateliers de fabrique Yvose-Laurent
- **Moulin des Espailards** ou moulins « jumeaux » (Garnier)
Après avoir contourné l'aile Nord du moulin, une fontaine existant sur le plan de 1874 reste visible au fond d'une parcelle ancienne « Ruelle de la fontaine » (ruelle aujourd'hui disparue).



Moulin des Espailards

Diagnostic territorial

2. L'analyse urbaine

B. Le patrimoine bâti

Par ailleurs, le Vieux Pays accueille un linéaire de maisons de bourg qui présente un intérêt historique et identitaire évident pour la commune de Garges-lès-Gonesse.



Le Vieux Pays

- **Les Maisons Saines** : deux alignements de pavillons, localisés dans le quartier Carnot (rues Risler et Leven), témoignent d'un grand projet urbain inachevé, probablement destiné à loger le personnel du Bourget. Il s'agit d'une tentative de programmation d'un habitat rationalisé, respectant les valeurs collectives et individuelles de l'urbanisme tel qu'il est alors conçu.
- **Le Fort de Stains** : construit en 1874 et aujourd'hui désaffecté, il s'agissait d'un des forts du système Séré de Rivières pour la défense de Paris. Ce sera le dernier fort construit par le général Séré de Rivières, connu comme le bâtisseur de plus de cinq cents places fortes et ouvrages défensifs divers. Devenu propriété communale, le fort ainsi que ses abords furent l'objet d'un projet d'aménagement en parc paysager et de loisir dès le milieu des années 1950 mais pris une forme définitive vers 1971. Les fossés furent alors comblés, occultant du même coup l'escarpe, la contrescarpe, et les trois canonnières. La tourelle cuirassée construite par la société Schneider, abritant deux canons de 155 d'une portée maximale de 7,5 km existe encore mais son accès est définitivement condamné. De nos jours, le fort est aménagé avec des espaces de sport et de jeux et est fréquenté notamment par les sportifs et les familles.



Le Fort de Stains

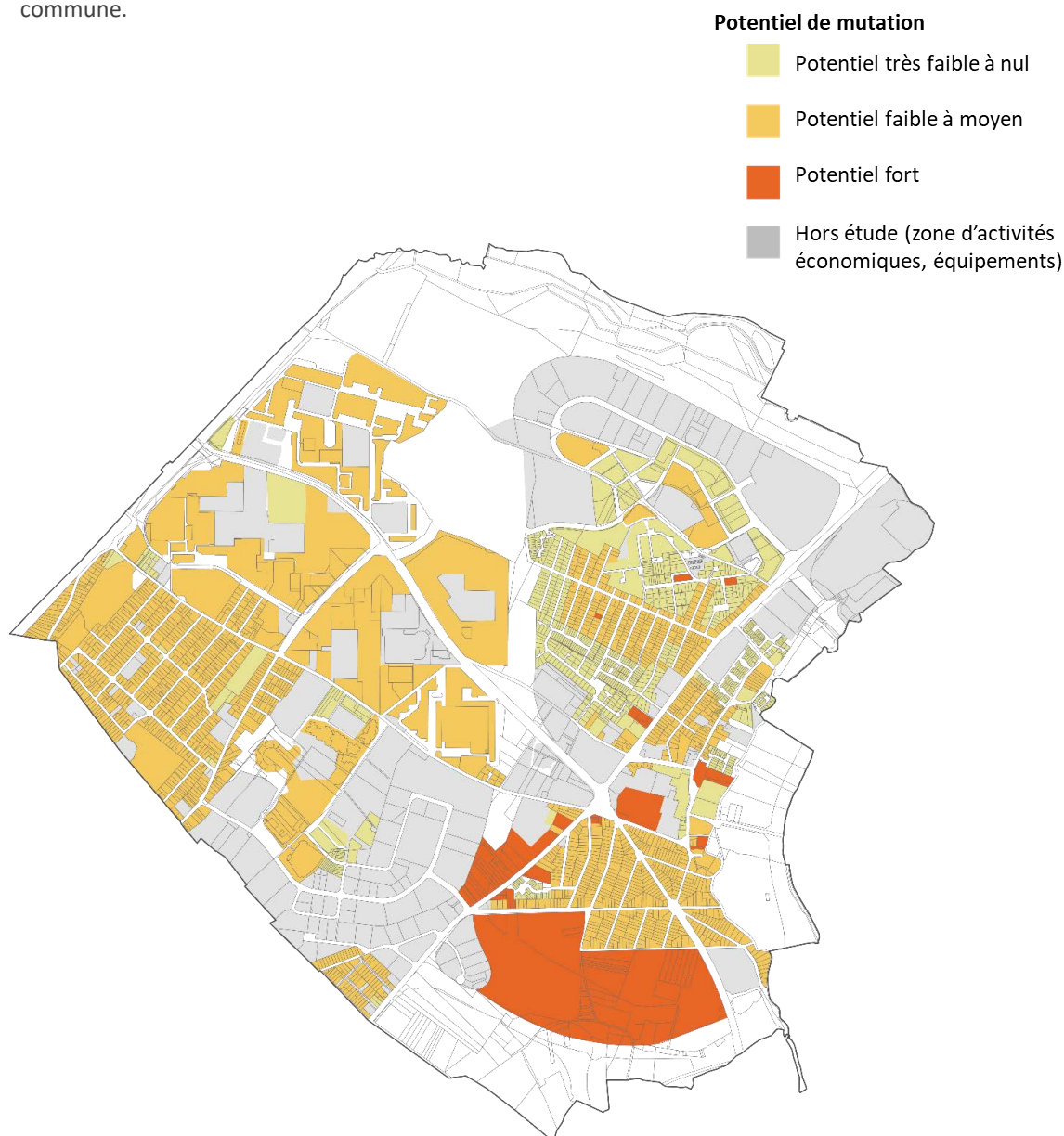
■ 3. Le diagnostic foncier

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

Les espaces d'habitat de Garges-lès-Gonesse présentent un potentiel de mutation assez faible de manière générale. Cela s'explique en partie par une urbanisation réalisée majoritairement à l'occasion de grandes opérations d'ensemble (collectifs, pavillonnaire organisé) qui ont contribué à l'émergence de quartiers fortement organisés et ne pouvant évoluer qu'à la marge. Ainsi les emprises foncières disponibles se concentrent majoritairement sur la partie Sud-Est de la commune.

La disponibilité d'une emprise ne signifie cependant pas automatiquement son urbanisation prochaine. En effet, il est parfois davantage intéressant de conserver ces emprises foncières en l'état, notamment quand elles présentent un intérêt environnemental.



Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

Espaces à capacité de mutation nulle ou très faible :

- ***L'habitat individuel groupé ou organisé***

Ces quartiers ont la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Par ailleurs ils sont déjà denses. Enfin, certains, notamment en ce qui concerne l'individuel groupé, sont issus d'opérations ANRU et sont par conséquent très récents. A moins d'une opération d'ensemble peu probable, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.

- ***Les collectifs récents***

Certains collectifs récents sont issus d'opérations de renouvellement urbain n'ont pas vocation à évoluer à moyen terme.



Espaces à capacité de mutation faible à moyen :

- ***Les collectifs en cœur d'îlots***

Ces espaces sont très nombreux sur la ville de Garges-lès-Gonesse. Si certains ont déjà fait l'objet d'une requalification dans le cadre de programmes de l'ANRU depuis une vingtaine d'années, de telles opérations ne sont pas toujours réalisables en raison de leur lourdeur. Ainsi, ces espaces offrent un potentiel de mutation faible, qui augmente cependant à moyen ou long terme (vieillesse des immeubles).

- ***L'habitat individuel « spontané »***

Issus des lotissements de la première moitié du 20^{ème} siècle, ces espaces présentent un potentiel de mutation et de réhabilitation, notamment dû au mauvais état de certaines constructions. Cependant ils participent également à la diversité des modes d'habitat présents sur le territoire et constituent un support de la trame verte de par leurs cœurs d'îlots végétalisés. Une mutation de ces secteurs ne peut être envisagée que par un projet d'ensemble ayant fait l'objet d'études poussées, ou par la mobilisation de dents creuses ponctuelles.



Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

Espaces présentant un potentiel fort :

- *Les friches et espaces libres*

Il s'agit pour partie d'emprises initialement réservées pour des projets d'infrastructures routières, aujourd'hui abandonnés. Ces espaces sont mobilisables à court voire très court terme.

D'autres sites de surfaces plus petites sont mobilisables au sein des espaces urbanisés, en comblement des dents creuses. Ces espaces apparaissent principalement au sein des espaces pavillonnaires, de manière ponctuelle.



Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

- **Le secteur Vieux Pays**

Le secteur du Vieux Pays dispose d'un important potentiel en dents creuses. Ces espaces sont situés soit au sein de quartiers pavillonnaires constitués, soit à l'arrière de parcelles déjà construites, sans compter l'importante surface actuellement occupée par un équipement sportif vieillissant et offrant un fort potentiel de renouvellement à court terme.



1. Ancienne usine Mornet



Superficie : 7 670 m²
Située rue Marcel Bourgogne, ce site, actuellement occupé par une usine, pourrait à terme évoluer.

2. Friches, rue Pierre Noël Duvivier



Superficie : 6 200 m²
Cette friche ne dispose pas d'accès direct à la voirie. Son accès pourrait cependant être assuré par l'un des deux quartiers d'habitat individuel groupé, ou via la rue Marcel Bourgogne par acquisition du linéaire de bâtiment séparant la friche de la rue.

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier



3. Équipement vieillissant (terrain de football), rue René Blouet



Superficie : 15 400 m²

L'ancien terrain de football, situé au cœur du Vieux Village et à proximité d'autres équipements structurants de la commune, peut être une opportunité foncière pour développer une opération.

4. Friches, imp. des Moulins



Superficie : 1 680 m²

Ce terrain dispose de deux accès à la voirie: via la rue Noël Duvivier, ainsi que via l'impasse du Petit Lavoir.

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

- **Le secteur de la Croix Buard**

Ce secteur présente des fonciers stratégiques disponibles le long de l'Avenue de Stalingrad. Il s'agit à la fois de dents creuses en limite de quartier d'habitat pavillonnaire, de terrains vacants sur l'emprise de l'ancien projet d'autoroute A16, et de parcelles actuellement occupées par des activités peu qualitatives.



5. Friches, rue René Blouet



Superficie : 1 000 m²

Cette dent creuse dispose d'un accès direct à la rue René Blouet, de laquelle la parcelle est séparée par un large trottoir piéton, et à la celle de la Croix Buard. Elle s'inscrit en limite d'une large zone d'habitat individuel.

6. Friches, avenue Stalingrad Proche collège Henri Matisse



Superficie : 11 300 m²

Ces vastes emprises se situent le long de l'avenue de Stalingrad. Elles se situent au carrefour entre des zones pavillonnaires, à l'Est, des équipements publics, au Nord, et des activités qui ont vocation à être requalifiées au Sud.

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier



7. Activités peu qualitatives, avenue Stalingrad



Superficie :

- A : 16 230m²
- B : 3 400 m²

Total : environ 20 000 m²

Ces terrains représentent également un fort potentiel, notamment si une réflexion conjointe avec les autres espaces en friche le long de l'Avenue de Stalingrad est menée.

8. Friches et activités peu qualitatives, avenue Stalingrad



Superficie : 2 900 m²

Cette emprise est en partie occupée par un concessionnaire automobile. Elle dispose d'un accès à la fois sur l'Avenue de Stalingrad et l'Avenue Antoine Demusois.

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

- **Le secteur Carnot**

Le secteur Carnot présente des potentiels de mutation limités en raison de formes urbaines déjà relativement denses (maisons groupées, habitat individuel dense). Les seules disponibilités foncières relevées se situent sur des fonds de parcelle ou dans un cœur d'îlot.



9. Fonds de parcelle et cœur d'îlot



Superficie : 2 150 m²

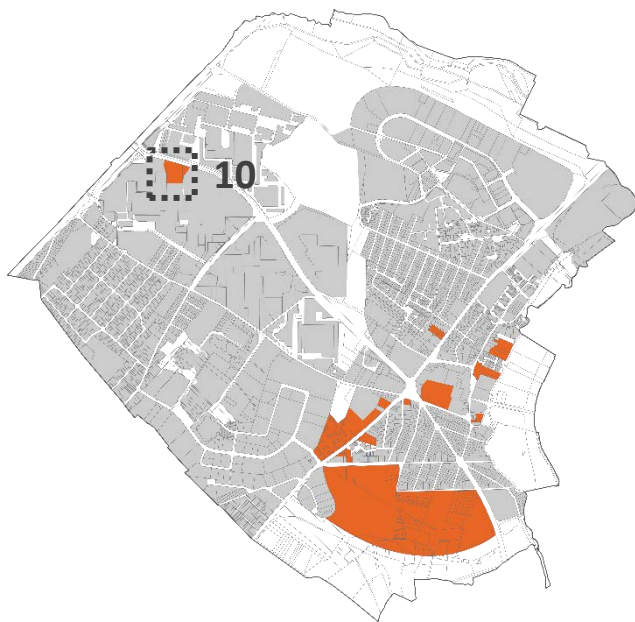
Une partie de cette emprise est constituée de fonds de parcelle (1 120 m²), tandis que le reste de la zone est en friche. Un accès à la voirie serait à aménager.

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

- **Le quartier Dame Blanche Ouest**

Le quartier de la Dame Blanche Ouest dispose d'un très faible potentiel de mutation en raison de son tissu urbain, majoritairement composé d'immeubles collectifs en cœur d'îlot.



10. Halle Saint-Just



Superficie : 11 500 m²

Le projet de déménagement de la Halle Saint-Just va permettre de libérer un espace stratégique en entrée de ville de Garges-lès-Gonesse en bordure de RD 125 et à proximité de nombreux équipements structurants à l'échelle du quartier de Dame-Blanche Sud ainsi que de la ville (piscine, etc.)

Diagnostic territorial

3. Le diagnostic foncier

- **Le secteur de la Sapinière**

Le secteur de la Sapinière est une vaste zone tampon entre l'enveloppe urbaine de Garges-lès-Gonesse, au Nord, et la déviation RD 84A. Il s'agit d'un secteur environnementalement sensible, puisque cet espace joue un rôle de réservoir de biodiversité et borde la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type II établie sur le Parc Départemental de la Courneuve. Cet espace est par ailleurs exposé à des risques d'inondation par remontée de nappes, et remplit un rôle important dans la gestion des eaux de pluie en permettant l'infiltration des eaux de ruissellement provenant de la partie Nord de la commune dans les sols.



11. Site de la Sapinière



Superficie : environ 25 ha

Ce vaste secteur est aujourd'hui un espace vert non ouvert au public.

■ 4. Le fonctionnement urbain

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

a) Le réseau routier

Les principaux accès :

1. L'entrée Nord de la commune :

Cet accès depuis l'A1 et l'A104 présente un certain nombre de contraintes notamment liées à sa saturation aux heures de pointe dans la traversée des communes de Gonesse et d'Arnouville. Le giratoire d'entrée de ville présente par ailleurs un environnement peu urbain et son utilisation est complexe pour les différents usagers, et notamment les piétons.

2. L'entrée Sud-Est :

Cette entrée permet d'accéder au pôle du Bourget et à l'A1 par l'échangeur n°5. Cet accès traverse la commune de Dugny et présente également un trafic dense aux heures de pointe du fait de la proximité du pôle d'emplois du Bourget.

3. L'entrée Sud-Ouest :

Traversant la commune de Stains pour rejoindre Saint-Denis et l'autoroute A1, elle subit elle aussi un trafic important aux heures de pointe. Cependant elle permet un accès facilité à la déviation de la RD84.

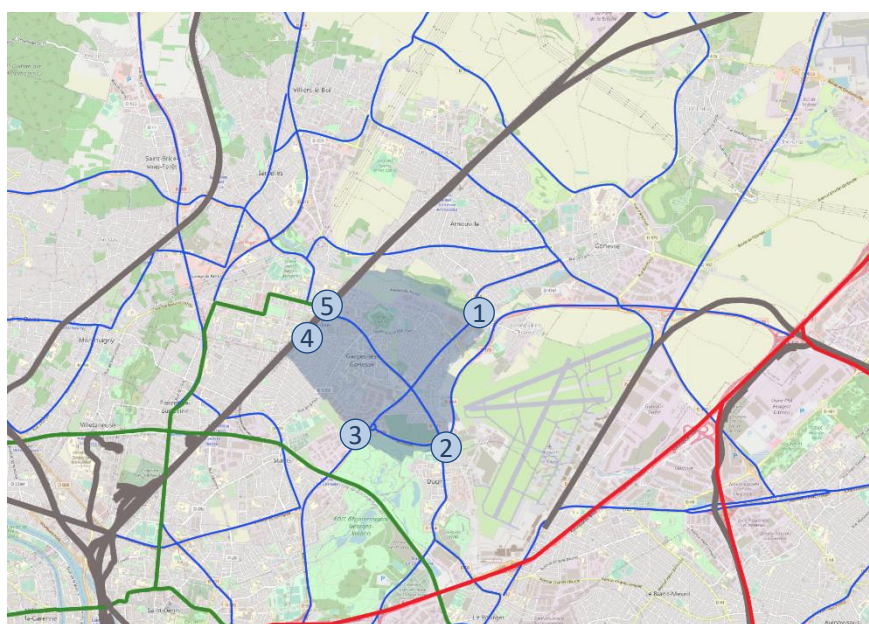
4. L'entrée Ouest :

Cet accès depuis Sarcelles pour rejoindre la Dame Blanche souffre d'un carrefour à feux dont la configuration réduit la capacité.

5. L'entrée Nord-Ouest :

Accès principal depuis Sarcelles, il est très emprunté. Il traverse ensuite des secteurs urbains et denses avant de rejoindre la RD316 et la RN 1.

D'une manière générale, les accès vers Garges-lès-Gonesse depuis le réseau autoroutier d'Ile-de-France traversent des secteurs urbains denses. Ces itinéraires, souvent saturés aux heures de pointe, présentent des temps de parcours contraignants.



- Principaux axes routiers
- Autoroute
- Voie ferrée
- Voie de tramway
- 4 Entrée de ville

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

b) Le maillage urbain

Un maillage structuré par deux voies majeures et historiques

Un axe Est-Ouest (Le Bourget-Dugny-Garges-Sarcelles) : l'avenue Charles de Gaulle, et un axe Nord-Sud, l'avenue Stalingrad (RD84) reliant Saint-Denis à Arnouville. Ces deux axes constituent l'ensemble du maillage urbain principal et accueillent la majorité des flux de transit.

L'existence de coupures urbaines prononcées

Garges-lès-Gonesse dispose d'une organisation urbaine particulière, composée de vastes secteurs à l'identité bâtie homogène (grands ensembles, lotissements, zones d'activités) juxtaposés les uns à côté des autres et séparés par des grands axes de circulation automobile agissant comme des coupures urbaines. La coulée verte notamment, vestige de l'emprise réservée pour l'ancien projet d'A16, sépare l'Est (quartiers pavillonnaires et

bourg rural ancien du Vœux Pays) de l'Ouest (quartiers de grands ensembles) de la commune.

Des voies secondaires inter-quartiers déficitaires :

Elles sont au nombre de trois : l'une dessert la zone économique de la Muette, une deuxième relie ce quartier avec le centre-ville, et une dernière permet l'accès des quartiers résidentiels du Sud de la commune au centre-ville. Au sein des quartiers d'habitat collectif, on passe directement du maillage principal à des voiries de desserte résidentielle.

Des voiries de desserte résidentielle peu connectées aux espaces publics :

Chaque quartier dispose de son fonctionnement interne sans continuité avec les autres, ce qui renforce l'aspect « insulaire ».

- Réseau principal
- Réseau de liaisons interquartier
- Réseau de desserte résidentielle
- Déviation de la RD84



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

c) Le projet de l'avenue du Parisis

Garges-lès-Gonesse pourrait voir aboutir prochainement la construction d'un nouvel axe structurant sur la partie Nord de son territoire. Le projet de l'avenue du Parisis (anciennement Boulevard Intercommunal du Parisis) consiste à aménager une infrastructure routière sous la forme d'une voie multimodale qui permette de concilier différents modes de circulation. Cette avenue urbaine reliera les autoroutes A15 et A1. Il s'agit d'un projet structurant pour l'ensemble du département permettant de faciliter et de fluidifier les déplacements. Ce projet doit également permettre d'accompagner la mise en œuvre des projets économiques, urbains et environnementaux sur les territoires traversés.

Longue de 11 kilomètres, l'avenue traversera les communes de Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Groslay, Deuil-la-Barre, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency. Elle permettra d'assurer le lien entre les bassins économiques d'Argenteuil et de Roissy, de dynamiser les communes traversées en facilitant l'accès aux zones d'emplois de l'Est du Val d'Oise.

L'avenue traverse toute la partie Nord de Garges-lès-Gonesse, et suit la vallée du Petit Rosne. De nombreux aménagements et espaces paysagers sont prévus le long de l'avenue, dans le cadre du projet.



Source cartographique : Département du Val d'Oise



Source photographique : Agglomération Val de France

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

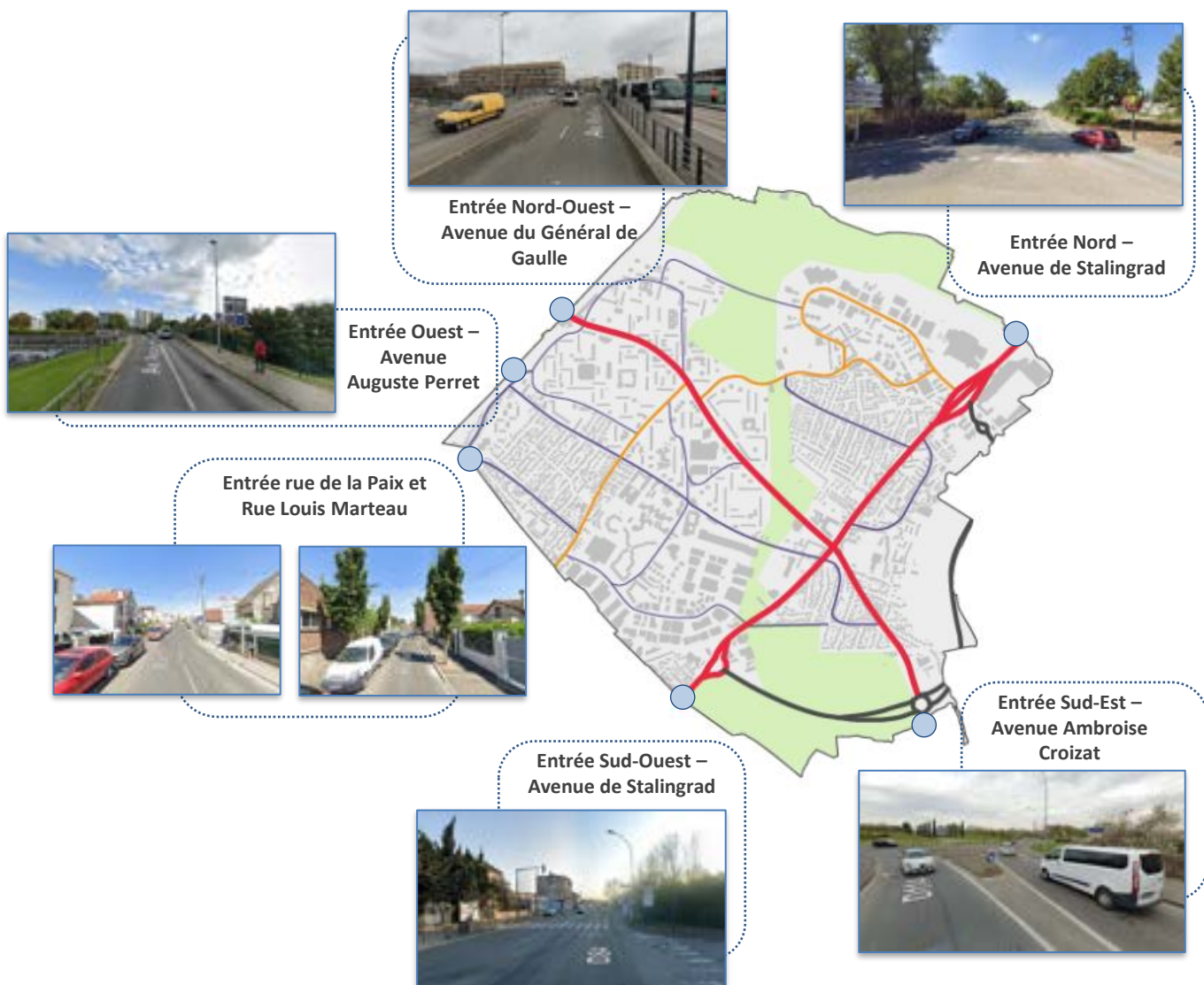
A. Les déplacements

d) Les entrées de ville

La commune n'est pas directement accessible depuis les grands axes (A1, A104, RN1,...).

Les paysages d'entrée de ville sont peu qualifiés, marqués par une prédominance de la voiture (voies à caractère routier, emprise de stationnement...) d'une part, et par des ensembles commerciaux et d'activités sans qualité architecturale ou urbaine d'autre part.

En dehors des deux entrées de ville situées au sein des zones résidentielles, rue de la Paix et rue Louis Marteau, les autres liaisons constituées entre Garges-lès-Gonesse et les communes voisines prennent la forme de giratoires ou de ponts de franchissement. Ce type d'aménagement destinés à fluidifier la circulation automobile constituent néanmoins des obstacles aux cheminements doux, participant à isoler Garges-lès-Gonesse de ses voisins.



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

e) Le stationnement

L'offre en stationnement (11 000 places en 2013) répond aujourd'hui à la demande, bien que les places de stationnement soient parfois mal localisées, ou inégalement réparties entre quartiers.

Certaines zones du centre-ville de la commune sont en état de saturation, telles que le parking Goujon ou encore comme l'avenue de la Commune de Paris. Les zones résidentielles à proximité du centre-ville sont parfois fortement occupées (quartier de la Dame Blanche, quartier des Doucettes, secteur Lutèce). Les dysfonctionnements sont causés par un nombre important d'usagers de longue durée, et le faible taux de rotation des véhicules pousse les autres usagers à se reporter sur des espaces où le stationnement est interdit, ou en double file.

Certains autres secteurs de la ville présentent au contraire une offre en places de stationnement convenable, tels que les secteurs Barbusse, Carnot, ou certains secteurs du centre-ville (rue Baltard, parking Chalgrin...).

L'étude SARECO (2020), révèle que le stationnement occupe une part considérable de l'espace public, en raison d'un parc en surface le long de la voirie relativement dense. De plus, ce constat est accentué par certaines pratiques de stationnement en interdit, avec par exemple l'occupation de cheminements piétons par des véhicules stationnés.

Des dispositifs de réglementation du stationnement ont été prévus de manière ponctuelle, afin de répondre à des problématiques spécifiques (proximité d'un centre commercial ou d'un équipement public d'envergure, commerces...). En tout, seules 190 places de stationnement sont réglementées, par la mise en place de zones à disque qui limite le stationnement gratuit de 15 minutes à 1 heure 30. De plus, cette réglementation est très peu respectée (peu ou pas de disques à l'heure), générant des usages incompatibles avec une rotation régulière et fluide des voitures stationnées.

L'étude fait également état de carences dans le dispositif sur certaines zones de stationnement très demandées (à proximité de la gare, autour du marché, à proximité de certains équipements publics d'envergure...).

Le taux de motorisation des ménages gargeois reste relativement faible (0,9 voiture par ménage ; 0,8 dans les logements collectifs, et 1,34 dans les logements individuels). Toutefois, ce taux a augmenté de +8% en 10 ans, accentuant la tension sur les places de stationnement de la commune ainsi que la nécessité d'adopter une vision prospective de l'évolution du parc de stationnement.



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

f) Les transports en commun

Le réseau existant

La commune est desservie sur sa limite Ouest par deux transports en commun lourds : le RER D (un train toutes les 5 minutes en direction de Paris en heure de pointe du matin; toutes les 10 minutes en heure creuse), et le terminus du Tramway T5 (un départ toutes les 3 à 5 minutes en heure de pointe du matin).

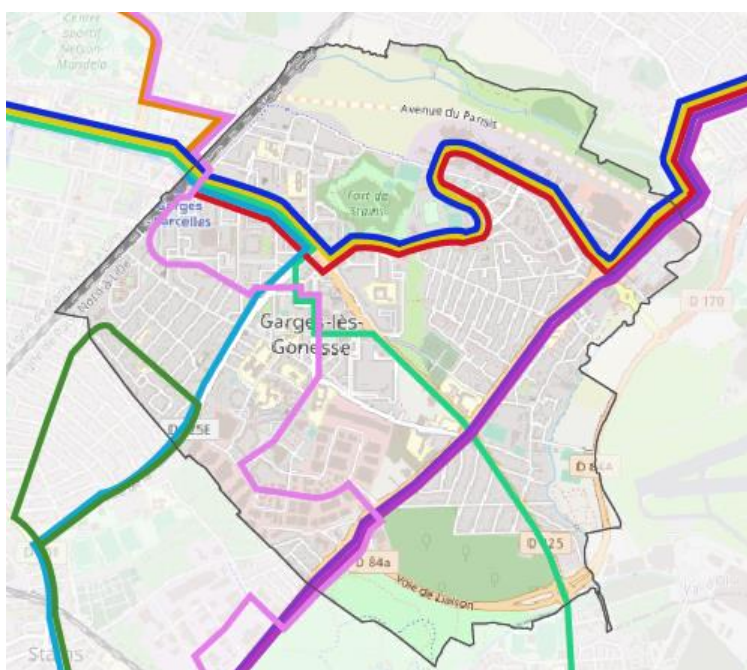
La desserte interne à la commune est assurée par un réseau de 12 lignes de bus.

Ce réseau présente aujourd'hui plusieurs faiblesses:

- La fréquence des lignes de bus reste souvent faible, notamment la ligne 95.02 « Montmorency – Roissy », avec un bus toutes les 20 minutes en moyenne, même si la fréquence de bus est de toutes les 10 minutes sur le tronçon principal entre Garges et Roissy aux heures de pointe.

- La desserte des pôles d'emploi du Bourget et de Roissy est insuffisante, avec des temps de trajet longs (de 30 à 50 minutes pour rejoindre le Bourget, et entre 40 minutes et une heure pour rejoindre Roissy). Ces temps de parcours sont liés d'une part à la faible fréquence de certaines lignes et aux conditions difficiles de circulation pour rejoindre les pôles du Bourget et de Roissy.
- Aujourd'hui l'amplitude horaire des bus ne répond pas aux horaires décalés de nombreux habitants (peu de bus après 21h et le week-end et la gare RER est excentrée), même si le service de bus Filéo (service de transport à la demande), permet de répondre en partie aux problématiques d'accessibilité de la plateforme de Paris-CDG en horaires décalés.

Bus 11	Goussainville-Victor Basch – Marché de Saint-Denis
Bus 31	Garges-Sarcelles RER – Rond-Point de la fontaine Plamond
Bus 95-02	Montmorency-Mairie – Roissypôle RER
Bus 133	Le Bourget RER – Sarcelles-Bois d'Ecouen
Bus 252	Garges-Sarcelles RER – Porte de la Chapelle
Bus 269	Hôtel de ville d'Attainville – Garges-Sarcelles RER
Bus 270	Garges-Sarcelles RER – Stains-La Ceriseraie
Bus 368	Garges-Sarcelles RER – Sarcelles place du Souvenir Français
Bus 250	Gonesse-Fontaine Cypierre-ZI – Fort d'Aubervilliers
Bus Filéo	Aéroport CDG 1 Gare – Sarcelles St Brice Gare



Source cartographique : RATP

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

f) Les transports en commun

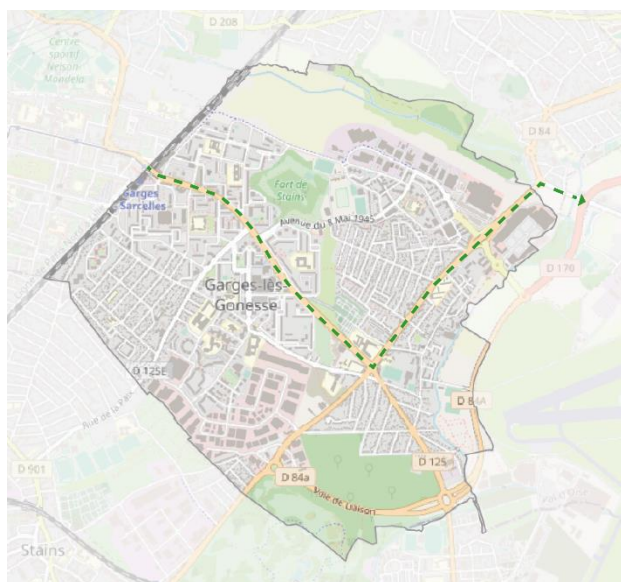
Peu d'évolutions du réseau sont intervenues ces dernières années. La ligne 333 a été supprimée et remplacée par la ligne 270 reliant Garges à Villiers-le-Bel RER et Sains La Cerisaie, dont le prolongement reprend l'ancien tracé de la ligne 333. Cette ligne permet notamment de relier Garges-lès-Gonesse au Tram 11 Express, ouvert en 2017, dont une gare est située à Stains La Cerisaie.

L'enjeu est d'optimiser l'accessibilité de la commune par rapport aux projets situés en dehors de la ville et aux grandes infrastructures extérieures. Les projets programmés à court et moyen termes devraient améliorer sensiblement la qualité et la performance du réseau, en particulier vers les pôles d'emploi.

Les projets de transports

Garges-lès-Gonesse compte plusieurs projets d'ouverture de nouvelles lignes de transport. Si l'arrêt du projet de mégacentre commercial EuropaCity en novembre 2019 a rebattu les cartes pour certains d'entre eux, d'autres pourraient encore voir le jour à moyen ou long terme :

- Réalisation de l'avenue du Parisis qui pourrait accueillir à plus long terme un Transport en Commun en Site Propre.
- Projet de création du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) du Grand Roissy : ouverture d'une ligne reliant la gare de Garges – Sarcelles, le Parc des Expositions et Roissy-pôle. La mise en service de la ligne de Garges-lès-Gonesse est envisagée à horizon 2028.



--- BHNS du Grand Roissy :
Garges-Sarcelles – Parc des
Expositions – Roissy-pôle

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

A. Les déplacements

g) Les circulations douces

Garges-Lès-Gonesse dispose d'aménagements cyclables très peu développés.

Aujourd'hui, seules deux pistes cyclables existent :

- sur la voie récemment créée du Noyer des Belles Filles, permettant de relier la gare RER de Garges-Sarcelles au quartier de la Muette. Par ailleurs, une bande cyclable avenue des Morillons traverse la zone d'activités des Doucettes, sans connexion au reste de la ville,
- aux abords du site des Pieds Humides, une voie cyclable longe la portion récente de la RD 84, entre l'intersection avec les RD 114 / 125 et le centre commercial du Pont de Pierre.

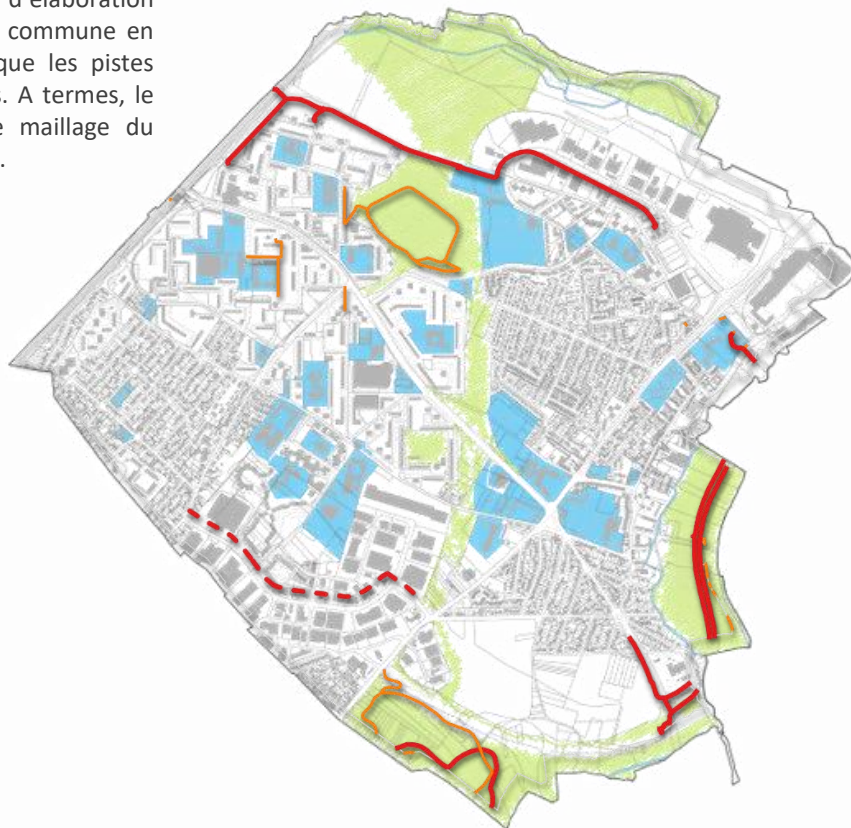
Un Plan Vélo est par ailleurs en cours d'élaboration afin de définir les orientations de la commune en matière de mobilités douces ainsi que les pistes d'actions pour les prochaines années. A termes, le Plan Vélo permettra d'améliorer le maillage du territoire en aménagements cyclables.



Les aménagements cyclables

Type d'aménagement

- piste unidirectionnelle
- - bande unidirectionnelle
- autre chemin vélo unidirectionnel



Source cartographique : Novascopia

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

a) La nature des équipements

Garges-lès-Gonesse présente une offre d'équipements publics très développée et diversifiée, qui s'étend sur des emprises importantes. Les équipements publics ont des rayonnements divers, du local au supra communal.

Au total le territoire compte :

- Environ 24 équipements éducatifs et de petite enfance,
- Environ 30 équipements social ou de santé (centre social, maison de santé...) ;
- Environ 15 équipements sportifs et de loisirs ;
- Entre 5 et 10 équipements culturels, ainsi que d'équipements cultuels et d'équipements associatifs au service du public.

Le maillage des équipements et des services aux habitants, publics et associatifs, est la résultante de l'effort municipal et des diverses politiques contractuelles relevant de la Politique de la Ville ; la prévention de la délinquance, l'insertion sociale et éducative, l'intégration des populations immigrées, le cadre de vie, ont été améliorés.

La Ville comporte peu d'équipements sanitaires, du type hôpital ou clinique, résidence médicalisée pour personnes dépendantes, centre de soins... Les réponses aux besoins de santé viennent du foyer

logement médicalisé (résidence Jeanne Carnajac), situé rue Duvivier et comportant 77 logements, des trois centres de PMI, de la médecine scolaire, des cabinets médicaux et des soins privés, de la Maison médicale aux Portes de la Ville et d'une forte concentration de professions médicales en Centre Ville. Par ailleurs, l'hôpital de secteur le plus proche est celui de Gonesse. L'hôpital de Saint-Denis est aussi très fréquenté (liaisons aisées).

Pour la plupart, ces équipements sont localisés au cœur des cités, ce qui en complique les accès et en diminue la visibilité. Pour autant, l'ensemble de ces équipements sont indispensables au fonctionnement social des quartiers. Généralement enclavés sur eux-mêmes, ils proposent peu d'espaces sociaux de rencontre ou d'espaces de liberté aux habitants des quartiers, tels que des places, promenades, cafés, bancs, kiosques...

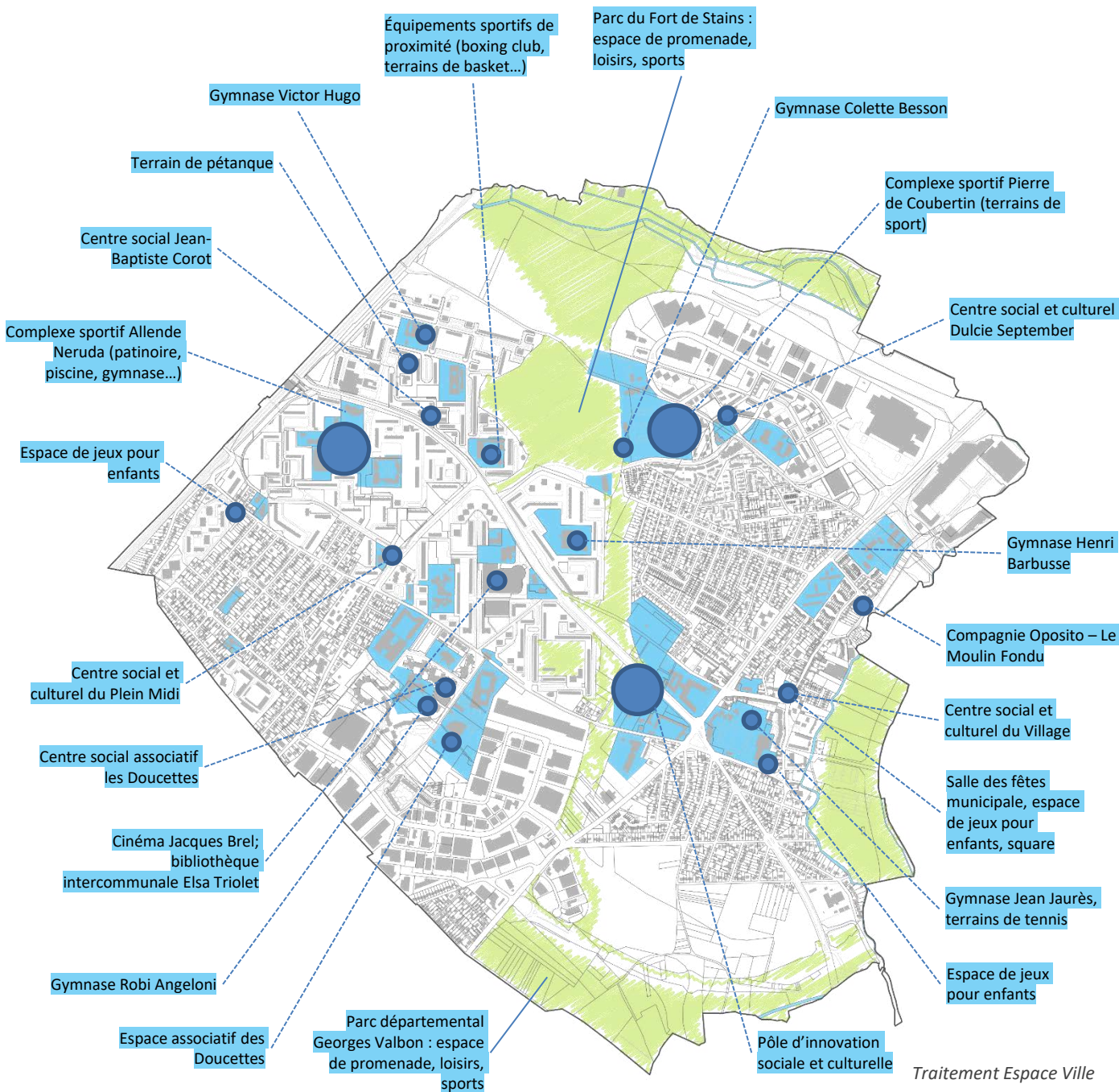
Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

a) La nature des équipements

Les équipements de Garges-lès-Gonesse



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

b) Les équipements à caractère intercommunal

Plusieurs équipements ont un statut ou une fréquentation de caractère intercommunal :

- Pôle multimodal gare SNCF/RER de Garges-Sarcelles / gare routière (autobus) / terminus de la ligne T5 du tramway ;
- Mission locale jeunes Val d'Oise Est, située 2 rue Jean-Baptiste Corot : structure d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire. Elle accueille, conseille, informe, oriente et accompagne les jeunes dans leurs recherches de formation ou d'emploi.
- Le Pôle d'innovation sociale et culturel, lieu de diffusion et de soutien à la création artistique. En 2019, ce sont 19 000 spectateurs qui ont été accueillis, pour pas moins de 100 actions culturelles organisées.
- Piscine Muriel Hermine Val-de-France, qui a récemment fait l'objet d'une réhabilitation.
- Patinoire intercommunale, située 2, allée Jules Ferry. Ouverte de mi-septembre à mi-mai.
- Marché Saint-Just, présent les jeudis et dimanches matin (avenue du Général de Gaulle). C'est le marché le plus attractif et aussi le plus populaire de la ville, il a été déplacée dans une nouvelle halle en novembre 2022 ;
- Parc de la Courneuve, qui est en partie situé sur la commune de Garges (extrémité Nord du parc).



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

c) Les pôles d'équipements

Les équipements publics constituent 5 pôles d'équipements dans la ville qui animent les quartiers de Dame-Blanche, Centre-Ville, des Doucettes, de la Muette et du Vieux Pays.

3 pôles d'équipements sont développés le long de l'axe principal de desserte de la ville, la RD125/avenue du Général de Gaulle :

- **Dame-Blanche** et **Centre-Ville**, situés à l'ouest de l'emprise réservée pour l'A16 regroupent des équipements à vocation intercommunale, les équipements administratifs centraux de la ville et des équipements commerciaux majeurs.
- Un pôle développé à l'est de cette emprise, à **l'intersection de la RD 125/avenue du Général-de-Gaulle et de la RD 84/avenue Stalingrad** marque une entrée dans le Vieux Pays. Ce pôle regroupe de nombreuses activités culturelles et cette vocation sera prochainement confortée (relocalisation du cinéma, de la médiathèque, de la maison des arts en cours de réalisation, projet ARENA).

2 pôles regroupent par ailleurs des équipements de quartier, à la Muette et aux Doucettes. Exceptés l'espace associatif des Doucettes et le centre sportif Pierre de Coubertin, ils ne comportent pas d'équipements communaux majeurs. Ces pôles sont difficilement accessibles depuis les autres quartiers de la ville.

Les points forts :

- Une ville bien équipée ;
- Plusieurs équipements à caractère intercommunal qui peuvent être facteurs d'échanges dans une ville par ailleurs territorialement enclavée.
- Une zone de centralité sur le Centre Ville et le « pôle-gare » (faisant actuellement l'objet d'une ZAC) pouvant contribuer à l'émergence d'une identité urbaine plus forte.

Les points faibles :

- Des équipements publics grands consommateurs d'espace engendrant des coûts de gestion substantiels pour la Ville.
- Une concentration des équipements dans les cités et le bourg ancien qui laisse inanimée une très grande partie du territoire de la ville (quartiers pavillonnaires de la Lutèce, de la Croix-Buard et de Carnot).
- Des équipements actuellement isolés dans leur fonctionnement, difficilement accessibles depuis la RD125 et enclavés à l'intérieur des quartiers de grands ensembles.
- Une RD (RD125) qui coupe les quartiers centraux de la ville et limite l'effet « centre-ville »

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

d) Les équipements scolaires

Garges-lès-Gonesse comprend 14 écoles ou groupes scolaires, regroupant au total 16 écoles élémentaires et 16 écoles maternelles. Ces équipements scolaires du premier degré accueillent 6 012 élèves à la rentrée 2021.

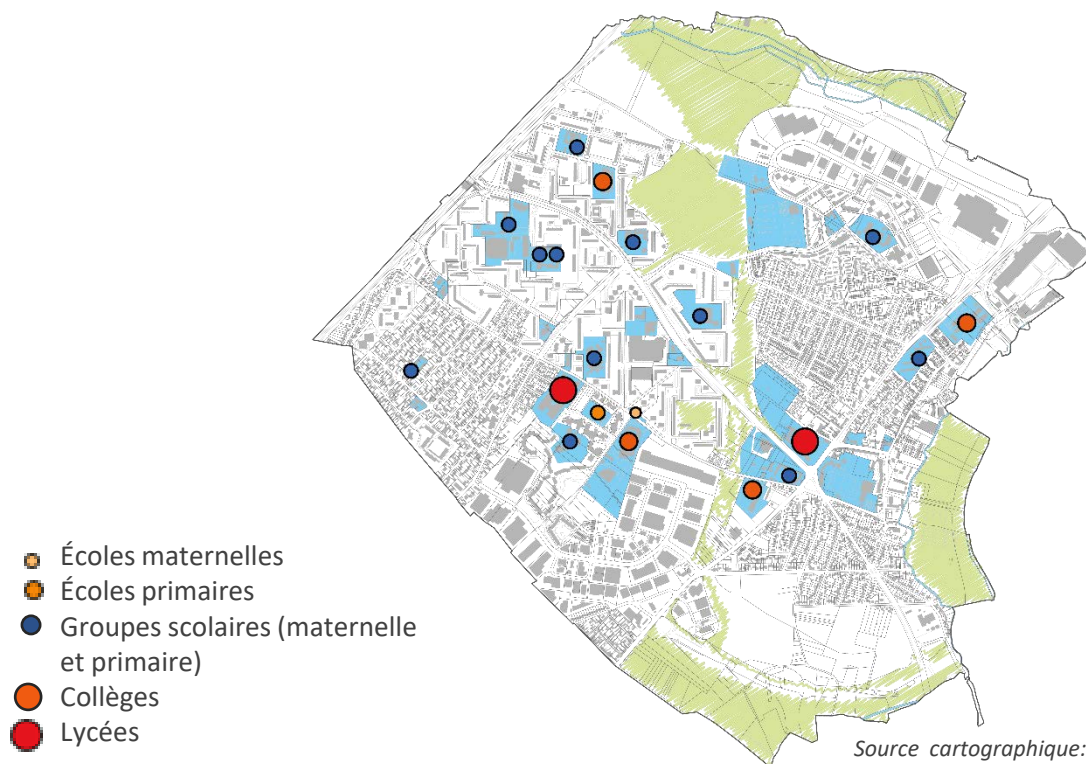
En outre, Garges-lès-Gonesse accueille 4 collèges répartis entre les quatre réseaux d'éducation prioritaire :

- **REP+ Wallon** composé du collège Henri Wallon et des écoles maternelles/élémentaires Jacques-Prévert, Saint-Exupéry, Pierre et Marie Curie, Jean de la Fontaine, Alphonse Daudet et Jean Effel
- **REP Matisse** composé du collège Matisse et des écoles maternelles/élémentaires Maximilien Robespierre et Paul Langevin

- **REP Picasso** composé du collège Pablo Picasso et des écoles maternelles/élémentaires Jean Moulin, Jean Jaurès et Henri Barbusse
- **REP+ Eluard** composé du collège Paul Eluard et des écoles maternelles/élémentaires Anatole France, Victor Hugo et Romain Rolland

2 lycées sont également présents sur le territoire communal : Simone de Beauvoir (enseignement général) et Arthur Rimbaud (enseignement technique).

Au total, 84,5% des jeunes résidant à Garges-lès-Gonesse sont scolarisés dans la ville, ce qui représente un taux assez important par rapport au reste de l'intercommunalité Roissy-Pays-de-France (78,7%).



Source cartographique: Mairie de Garges-lès-Gonesse

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

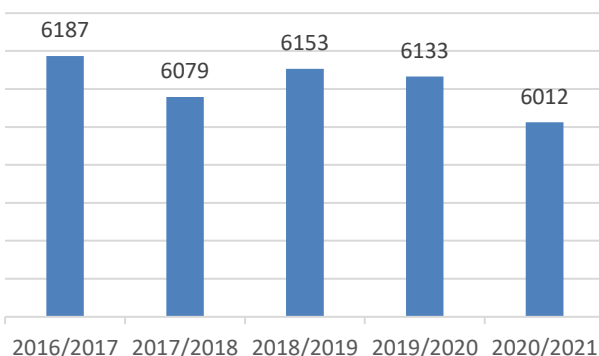
d) Les équipements scolaires

La commune de Garges-lès-Gonesse connaît une diminution de ses effectifs scolaires (maternelle et élémentaire) depuis 2016. Ce phénomène, bien qu'irrégulier, reste cependant marqué. Entre la rentrée 2016 et la rentrée 2017, les effectifs scolaires du premier degré ont diminué de 175 élèves. **Malgré la hausse du nombre de logements sur la commune, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire par logement livré s'avère être trop bas pour compenser le départ d'enfants de ces établissements.** Plusieurs facteurs peuvent être avancées pour expliquer cette diminution : le départ de l'élémentaire pour le collège, mais également le départ de familles du territoire, et inscription des enfants dans des établissements du secteur privé, en lien avec une dissatisfaction de certaines familles concernant la qualité de l'enseignement et de la sécurité des écoles. C'est le départ plus spécifique des enfants issus de familles de classes moyennes qui est problématique, en ce qu'il fragilise la mixité sociale au sein des établissements gargeois, et concourt à concentrer les enfants de classes défavorisées, qui rencontrent en moyenne davantage de difficultés scolaires.

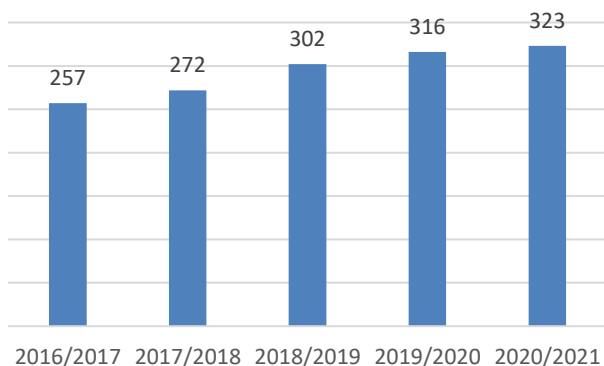
Dans le même temps, en lien notamment avec l'application progressive du dédoublement des classes de CP et CE1, la Ville a ouvert depuis 2016 un nombre important de classes : 66 classes ont été inaugurées, portant le nombre total de classes maternelles et élémentaires à 323 sur la commune. Sur ces 66 nouvelles classes, 55 ont été ouvertes dans les écoles élémentaires. A partir de septembre 2021, les classes de grande section maternelles commencent également à être dédoublées.

A ce jour, certaines écoles du quartier des Doucettes et voisines à ce périmètre ne disposent pas de locaux disponibles afin d'absorber des effectifs plus importants (écoles Antoine de Saint-Exupéry, Jean Effel, Jacques Prévert (élémentaire), Robespierre, Pierre et Marie Curie).

Evolution des effectifs scolaires entre 2016 et 2021



Evolution du nombre de classe dans l'enseignement du premier degré entre 2016 et 2021



Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

e) Les équipements de petite enfance

Garges-lès-Gonesse dispose de structures d'accueil diverses pour les tout petits, assurant l'accueil de 166 enfants.

Les crèches municipales :

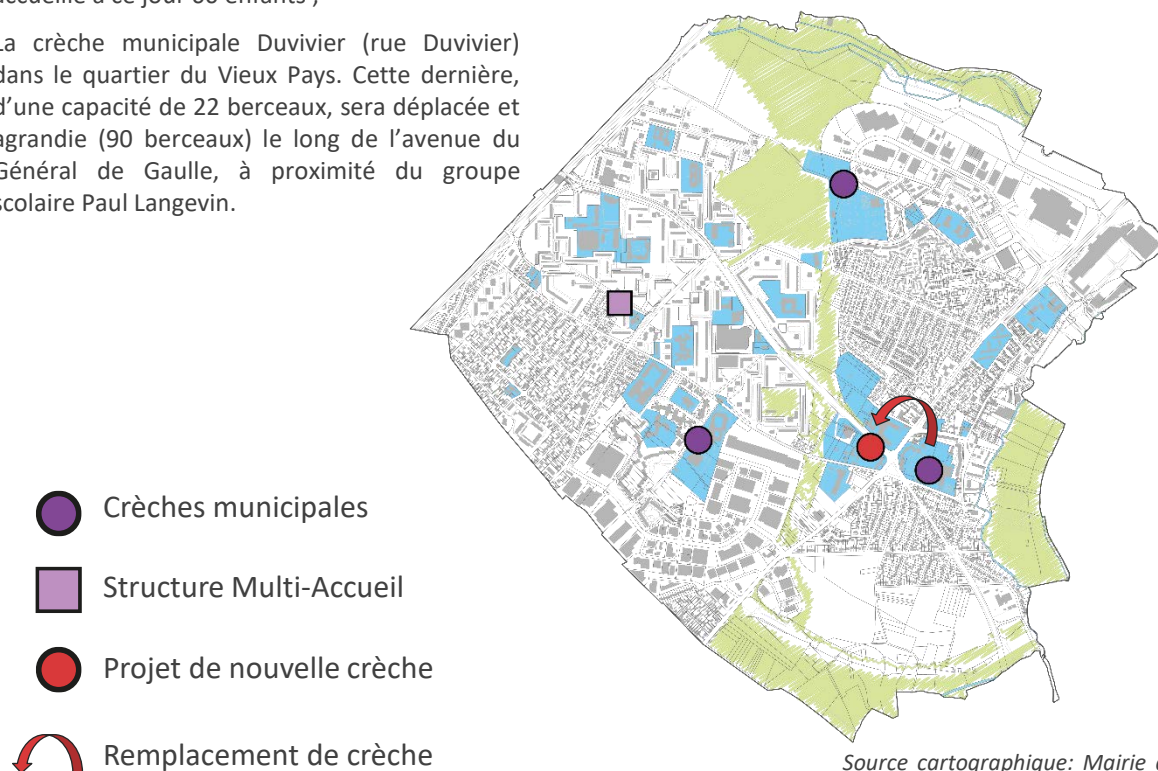
La ville compte trois crèches municipales :

- la crèche municipale Françoise Dolto, ouverte en 2008, située au complexe sportif Pierre de Coubertin (avenue Joliot-Curie) dans le quartier de La Muette. Cette crèche a connu un doublement de la capacité d'accueil. Elle accueille à ce jour 60 enfants ;
- la crèche municipale des Doucettes, ouverte en 1986, (rue du Tiers Pot) dans le quartier des Doucettes. Cette crèche a connu un triplement de sa capacité d'accueil en janvier 2012. Elle accueille à ce jour 60 enfants ;
- La crèche municipale Duvivier (rue Duvivier) dans le quartier du Vieux Pays. Cette dernière, d'une capacité de 22 berceaux, sera déplacée et agrandie (90 berceaux) le long de l'avenue du Général de Gaulle, à proximité du groupe scolaire Paul Langevin.

Le Multi-accueil La Maison Bleue :

Cette structure est située avenue du Plein Midi, dans le quartier Dame Blanche Ouest. Ce lieu d'éveil tient un rôle important de socialisation à l'échelle du quartier, qui fonctionne bien. Cet équipement a récemment été reconstruit est dispose désormais d'une nouvelle fonction de multi-accueil et a vu ses effectifs doubler (passage de 12 berceaux à 24).

Globalement, l'ensemble des places d'accueil (crèches, assistants maternels) répond à un peu plus d'un quart de la demande à Garges-lès-Gonesse (26,7 places d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de trois ans), ce qui est faible en comparaison avec la situation de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (38,6).



Source cartographique: Mairie de Garges-lès-Gonesse

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

f) Les équipements jeunesse

Garges-lès-Gonesse dispose de six structures d'accueil pour les jeunes :

- 3 doubles structures, faisant office de club ado et d'antenne jeunesse, localisées dans les secteurs du Vieux-Pays, Delorme et Rousseau
- 3 antennes jeunesse, situées dans les secteurs de Fragonard, des Doucettes et de la Muette
- 1 Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) implanté dans le centre-ville, au niveau du groupe scolaire Robespierre.

Près de 500 jeunes sont inscrits dans les structures jeunesse de la commune, et environ 1 700 jeunes sont suivis au BIJ.

Les objectifs du Projet Éducatif de Territoire et de la Politique Jeunesse :

Un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été voté en 2017 par la Mairie de Garges-lès-Gonesse. Ce PEDT définit les orientations portées par l'équipe municipale en faveur de l'accès à l'offre socio-éducative s'adressant aux enfants et de 0 à 18 ans ainsi qu'à leur famille. La Politique Jeunesse est, pour sa part, une initiative s'adressant aux gargeois de moins de 30 ans visant à donner une cohérence entre politiques publiques menées en direction des jeunes gargeois en matière d'éducation, de sport, de santé, de culture et d'insertion professionnelle.

Les objectifs de la Mairie de Garges-lès-Gonesse, à travers ces deux politiques, sont au nombre de quatre:

- Assurer une continuité de prise en charge de l'enfance à l'âge adulte ;
- Rendre plus efficace et qualitative l'offre socio-éducative de la Ville ;
- Outiller les acteurs socio-éducatifs du territoire ;
- Renforcer la co-construction entre les services de la Ville et ses partenaires.

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

g) Les équipements sportifs et de loisirs

Garges-lès-Gonesse accueille 10 équipements sportifs et de loisirs. En complément des 8 gymnases, la commune dispose d'une piscine et d'une patinoire, au rayonnement intercommunal et gérées par la Communauté d'Agglomération.

Le complexe sportif Jean Jaurès :

Cet équipement, construit en 1964, constitue le gymnase le plus ancien de la commune. Ce gymnase a vocation à être démolie à moyen terme afin de pouvoir réaliser le projet d'installations multisport ARENA.

Le gymnase Colette Besson :

Cet équipement, construit en 2012, constitue le gymnase le plus récent de la commune. Il accueille des activités sportives nouvelles (volley, handball, escalade), ainsi qu'une école de football. Il comprend aussi un parking.

Le gymnase Henri Barbusse :

Cet équipement a été construit au début des années 1970. Ce gymnase, situé à l'intérieur d'un groupe scolaire, a bénéficié d'une rénovation totale (extérieure, intérieure et renouvellement du matériel).

Le gymnase des Doucettes Robi Angeloni :

Cet équipement a été construit en 1994. Il s'agit d'un équipement multi-activités. Il comporte aussi un parking. Il accueille le service jeunesse, comprend des locaux pour les associations.

Le gymnase Victor Hugo :

Cet équipement a été construit au début des années 1970. Ce gymnase est situé à l'intérieur du groupe scolaire éponyme. Il s'agit d'un équipement multi-activités.

Le gymnase Allende Neruda :

Cet équipement accueille 8 à 9 salles d'activités. Hormis le gymnase, on y trouve deux dojos, deux salles de danse, une salle de yoga, une salle d'activités (40m X 25m), une salle de musculation, une tribune de 600 places, des lieux de stockage.

Le gymnase Daniel Thiébaud :

La salle de boxe qu'il accueille en fait sa spécificité. Elle est à la fois utilisée par les scolaires et les associations. Cet équipement a très bonne réputation dans le milieu de la boxe car il a vu sortir plusieurs jeunes devenus champions de France. Aux alentours directs du gymnase se trouve également un terrain de basket.

Le complexe sportif Pierre de Coubertin :

Cet équipement est dédié au tennis et au football. Il comprend deux terrains de football synthétiques, un terrain de football engazonné, une piste d'athlétisme, 4 courts de tennis couverts par bulle, 4 courts de tennis extérieurs, un lieu de stockage et des locaux administratifs pour les associations.

La piscine Muriel Hermine Val-de-France :

La piscine est gérée par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Elle a réouvert ses portes à l'été 2021 à la suite d'importants travaux de réhabilitation.

La patinoire intercommunale :

Cette patinoire est également gérée par la communauté d'agglomération. Une réflexion est menée à l'échelle du quartier (marché Saint-Just, piscine) afin de davantage mettre cet équipement en valeur et de le rendre plus visible.

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

g) Les équipements sportifs et de loisirs

Espaces sportifs et de loisirs extérieurs

En complément de l'offre en équipements, la commune de Garges-lès-Gonesse dispose de deux espaces extérieurs de promenade, de loisirs et de sports sur son territoire, l'un situé dans le parc du Fort de Stains, et le second au sein du parc départemental Georges Valbon. Un projet, « Garges Paysages », est par ailleurs en cours, dont l'objectif est de relier les différents espaces verts communaux en leur conférant de nouveaux usages et notamment un usage sportif renforcé. Ce dernier projet concerne le parc du Fort de Stains.

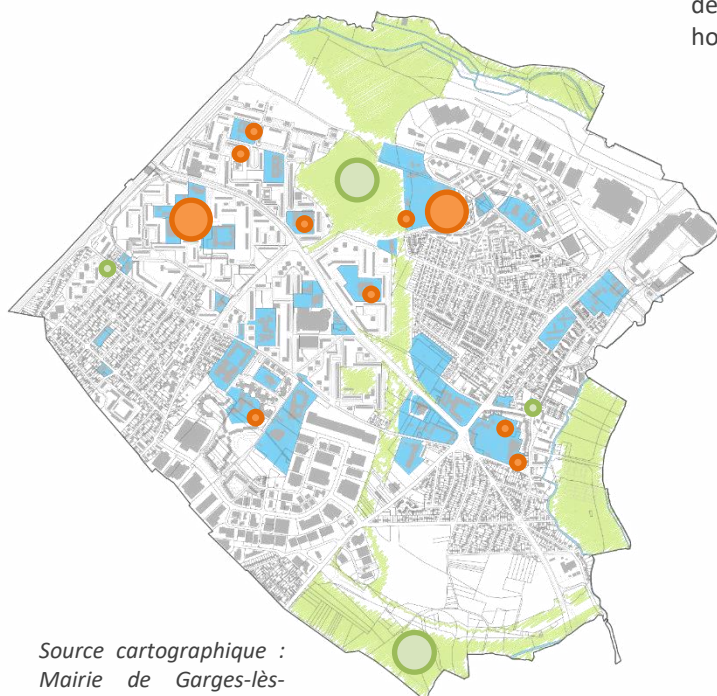
Les quartiers disposent également d'aires de jeux à disposition des familles et enfants gargeois.

Localisation des équipements sportifs et de loisirs

Ainsi, les équipements sportifs et de loisirs Gargeois sont globalement diversifiés. Cependant, ces équipements, encore peu nombreux, risquent la saturation.

Plusieurs indicateurs font état d'un manque d'équipements sportifs par habitant : on dénombre par exemple 2,11 terrains de grand jeux (football, rugby, équipements d'athlétisme) pour 10 000 habitants, contre 5,2 terrains à l'échelle de la communauté d'agglomération, ou encore 4,5 salles multisport ou spécialisées (handball, basket, etc.) pour 10 000 habitants contre 5,2 à l'échelle de l'intercommunalité.

Il est cependant à noter que la commune de Garges-lès-Gonesse met à disposition de sa population un nombre important de petits équipements en extérieur et en accès libre (terrains extérieurs de basket, mobilier de street-workout). 4,5 équipements sont ainsi disponibles pour 10 000 habitants, ce qui est plus important qu'à l'échelle de l'intercommunalité (3,24) ou de l'Île-de-France hors Métropole du Grand Paris (3,95).



Source cartographique :
Mairie de Garges-lès-Gonesse

- Équipement sportif
- Espace sportif et de loisirs extérieur, aires de jeu

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

h) Les équipements culturels et socio-culturels

Garges-lès-Gonesse accueille plusieurs équipements culturels et socio-culturels. L'objectif pour les années à venir est le renforcement de l'offre culturelle et un regroupement de ces équipements sur un même site afin de reconstituer une centralité culturelle dans la ville : le Pôle d'innovation sociale et culturel.

Le Pôle d'innovation sociale et culturel:

Véritable pierre angulaire du projet de rassemblement des équipements socio-culturels gargeois, le Pôle d'innovation sociale et culturel propose de nombreux spectacles d'horizon très divers ainsi que des expositions. La programmation de l'établissement se veut hétéroclite (théâtre, danse, cirque...) et s'adresse à l'ensemble des habitants, quel que soit leur âge.

Un auditorium est en cours de réalisation afin de participer au renforcement de l'offre culturelle de la commune.

Le cinéma Jacques Brel :

Cet équipement est situé place de l'Hôtel de Ville. Ce cinéma, est composé d'une salle de projection de 190 places, ainsi que d'une petite salle de 70 places destinées aux conférences ou aux ateliers. Cet équipement rejoindra à terme le Pôle culturel.

La bibliothèque intercommunale Elsa Triolet :

Cet équipement est actuellement localisé en rez-de-chaussée du centre commercial de l'Hôtel de Ville. Il est de la compétence de la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France. La bibliothèque Elsa Triolet comporte un fonds d'environ 65 000 documents (livres, revues, documents sonores) à consulter ou à emprunter. Par ailleurs, des animations pour les enfants et les adultes y sont organisées.

Cet équipement est obsolète, et doit intégrer le Pôle culturel en tant que médiathèque.

La Maison des Arts Louis Aragon :

Cet équipement est situé rue Philibert Delorme. Il propose des activités diversifiées autour de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, et dispose de studios d'enregistrement.

Cet équipement, également obsolète, a pour vocation à être délocalisé au sein du Pôle culturel.

Diagnostic territorial

4. Le fonctionnement urbain

C. Le tissu associatif

Garges-lès-Gonesse peut compter sur 360 associations actives et très actives pour l'animation citoyenne du territoire. Ces dernières sont représentées dans l'ensemble des quartiers de la ville. Les quartiers Dame Blanche Nord, Dame Blanche Ouest, la Muette et les Doucettes représentent les quartiers accueillant le plus grand nombre d'actions de ces associations.

Ces associations œuvrent dans des domaines divers : culture et solidarité internationale, soutien social, éducation, scolarité, sport, formation/emploi... Elles sont accompagnées par un Centre de Ressource pour les Associations (CDRA) porté par la Mairie.

Chaque année en septembre, un forum des associations se tient sur le parvis de l'hôtel de Ville. Ce rendez-vous, incontournable dans la vie associative du territoire, permet de rassembler quasiment 100 associations.

Parmi les associations emblématiques du territoire, on retrouve notamment :

- L'association Creative ;
- L'association Charles Péguy « À l'Écoute » (espace écoute parents, coin jeunes et espaces ressource adolescence parentalité) ;
- L'ASAC (l'Association Sportive Amicale Corot) ;
- L'association Pierre de Lune ;
- Le centre social associatif les Doucettes ;
- En Marche.

Ce tissu associatif est associé aux projets de la municipalité, et mène régulièrement des actions en direction de la population gargeoise.

- Participation des associations et des services publics (centres sociaux, centres de loisirs, écoles, police...) au projet « Pour le bien-être animal, Garges s'engage! » par la signature d'une charte et un travail en partenariat autour des actions du projet. La promotion et la défense des animaux de compagnie, portées par ces associations et par la municipalité, contribuent à rendre visible les effets bénéfiques des animaux domestiques (limitation du sentiment de solitude, liens affectifs...).
- Participation des associations au Projet Educatif de Territoire (PEDT), qui constitue le cadre de la politique éducative de la ville à destination des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, et à la Politique Jeunesse de Garges-lès-Gonesse.

Synthèse : les forces et faiblesses



Forces

Le tissu urbain

- L'existence d'un patrimoine bâti témoignant de l'histoire agricole de la commune, localisé dans le Vieux Pays.
- Des potentiels de mutation identifiés (emprises libres, dents creuses, friches), localisés essentiellement sur la partie Sud-Est de la commune.

Les équipements

- Une offre d'équipements satisfaisante et des équipements supra-communaux structurants.
- Un tissu associatif dynamique.
- Des projets d'équipements dans le domaine de la culture, la cohésion sociale, le sport et la santé : Pôle d'innovations sociales et culturelles, Arena (inclusion par le sport), maison de santé...

La mobilité

- Une bonne desserte en transports en commun, renforcée par des projets de transport en commun structurants qui amélioreront l'accessibilité de Garges par rapport aux pôles d'emplois.
- Le projet de l'avenue Parisis visant le décongestionnement de l'avenue du Général de Gaulle.
- L'élaboration en cours du Schéma directeur des liaisons douces.



Faiblesses

Le tissu urbain

- Une organisation urbaine morcelée en plusieurs quartiers qui communiquent peu entre eux et marquée par de fortes coupures urbaines.
- Un vieillissement du bâti ancien identifié aux Vieux Pays.

Les équipements

- Une répartition inégale de l'offre d'équipements, polarisés au sein des quartiers de grands ensembles et sur la centralité de la place du 19 mars 1962, une partie du territoire restant éloignée de ces polarités (Lutèce, Croix-Buard, Carnot).
- Un manque d'accessibilité et de visibilité de l'offre d'équipements.
- Une diminution des effectifs scolaires et un nombre de places d'accueil en crèche faible.
- Une absence d'établissement d'enseignement supérieur et d'offre d'enseignement spécifique attractive.

La mobilité

- Une partie de la population encore à l'écart des infrastructures de transport en commun structurantes pour se rendre sur les lieux de travail.
- Une saturation des infrastructures routières aux heures de pointe et un déficit des voies secondaires inter-quartiers.



La parole aux Gargeois !*



Une **offre en équipements sportifs et culturels jugée satisfaisante** (centre social, maison des arts...)

Un tissu associatif fort et dynamique

Une **desserte et une accessibilité de la Ville en transports en commun jugée avantageuse**, et accentuant le positionnement stratégique du territoire (Paris, aéroport)



Certaines difficultés en matière de déplacements et de stationnement au sein de la commune relevées :

• Manque de places de stationnement

- Développement encore **trop peu marqué des pistes cyclables**
 - Difficultés de circulation pour les **personnes à mobilités réduites**,
- Une **fréquentation trop importante** sur certaines lignes de transports collectifs, **comme la ligne 133**

* Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).

Synthèse : les principaux enjeux



Enjeux identifiés

Le tissu urbain

- Continuer à développer la ville sur elle-même, en ciblant la construction sur les **friches** et les **secteurs concernés par des programmes de réhabilitation**.
- Poursuivre la transformation du **quartier de la Dame Blanche Nord** et de **l'entrée de ville** au niveau de la gare de Garges – Sarcelles, en lien avec le NPNRU et la ZAC des Portes de la Ville.
- **Préserver les quartiers pavillonnaires** pour leur rôle dans l'identité des quartiers, la qualité du cadre de vie et leur place dans la TVB.
- **Préserver et valoriser le patrimoine bâti** en revitalisant le tissu bâti et d'activités du Vieux Pays.
- Accompagner la mise en place de l'ORT intercommunale par les **outils réglementaires adaptés**.

La prospective urbaine

- Mener une **réflexion d'ensemble sur le devenir du secteur Sud-Est**, présentant des gisements fonciers important mais jouant un rôle environnemental non négligeable, dans une logique de **réponse aux besoins futurs** de la population et de **mise en valeur** du site.
- **Anticiper les mutations à prévoir** pour les locaux/emprises des équipements qui ont vocation à être délocalisés au sein du pôle d'innovations sociales et culturelles.

Les équipements

- **Maintenir l'offre en équipements** et favoriser la **création de nouveaux équipements** socio-culturels, sportifs et de santé afin de répondre aux besoins des habitants et favoriser le rayonnement de la ville.
- **Conforter les équipements scolaires** et mener une **politique globale en faveur du maintien des effectifs scolaires**, en lien avec la politique communale en matière d'habitat et de peuplement.
- Développer une **nouvelle offre d'enseignement spécifique** (cité scolaire à vocation internationale, collège privé).

- Répondre à la demande en **structure d'accueil collectif de petite enfance** et **diversifier les modalités d'accueil**.
- Mener une réflexion quant à la **localisation des polarités d'équipements**, notamment dans les quartiers manquant d'équipements de proximité (Lutèce, Croix-Buard, Carnot...).
- S'appuyer sur les espaces ouverts pour **compléter l'offre d'équipements sportifs en favorisant les pratiques sportives autonomes**.
- **Développer des activités fédératrices à l'échelle de la ville** afin que les habitants se déplacent d'un quartier à l'autre.
- Diversifier l'offre en équipements vers de **nouveaux services** (maison du numérique, fablab, tiers lieux...).

La mobilité

- **Accompagner le développement du grand projet de transports en commun** : BHNS du Grand Roissy en direction de Roissy-CDG.
- **Apaiser la circulation** sur les grands axes.
- **Développer les itinéraires cyclables sur le territoire** et **favoriser la pratique du vélo**.
- Renforcer les possibilités **d'accès en mobilités actives vers les polarités commerciales, d'équipements et les espaces verts**.
- Porter un **projet d'ensemble favorable à l'activité physique du quotidien**.

La parole aux Gargeois !*

« Développer les maisons de quartiers (médiateurs, visites culturelles locales, aide pour les démarches professionnelles, etc.) »

« renforcer l'offre en transports en commun, notamment d'un bus permettant aux personnes âgées de faire facilement leurs courses »

« Développer les pistes cyclables »

« Faciliter la création de tiers-lieu (lieu de vie, d'échanges et de vie sociale) et de jardin partagé »

* Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).

Partie 2

Diagnostic socio- économique

Diagnostic socio-économique

Sommaire

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. Les habitants

- A. L'évolution de la population
- B. La structure par âge des ménages
- C. La taille et la composition des ménages
- D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

2. Les logements

- A. L'évolution du parc de logements
- B. Les caractéristiques du parc de logements
 - a) L'ancienneté des résidences principales
 - b) La taille des résidences principales
 - c) La typologie des résidences principales
 - d) Les statuts d'occupation des résidences principales
 - e) Les prix du marché en accession
 - f) Les logements sociaux
 - g) L'habitat privé
 - h) Les logements spécifiques
 - i) La consommation énergétique des logements collectifs privés
- A. Les enjeux pour l'avenir
 - a) La production de logements récente
 - b) Les perspectives de construction

3. Les activités économiques

- A. L'environnement économique supra-communal
- B. Le nombre d'emplois
- C. Les secteurs d'activités
- D. Les caractéristiques des établissements économiques
- E. Les parcs d'activités
- F. Le commerce

4. Synthèse des enjeux

1. Les habitants

Diagnostic socio-économique

1. Les habitants

A. L'évolution de la population

a) Les grandes tendances d'évolution de la population

L'évolution démographique Gargeoise

En 2021, selon les données communales, la population de la commune serait de 42 598 habitants. Le dernier chiffre officiel indique une population municipale¹ de 42 956 habitants au 1^{er} janvier 2018 (donnée INSEE).

L'évolution de la population à Garges-lès-Gonesse est marquée par une importante fluctuation depuis 40 ans, les périodes d'augmentation et de diminution de population se succédant régulièrement de la manière suivante :

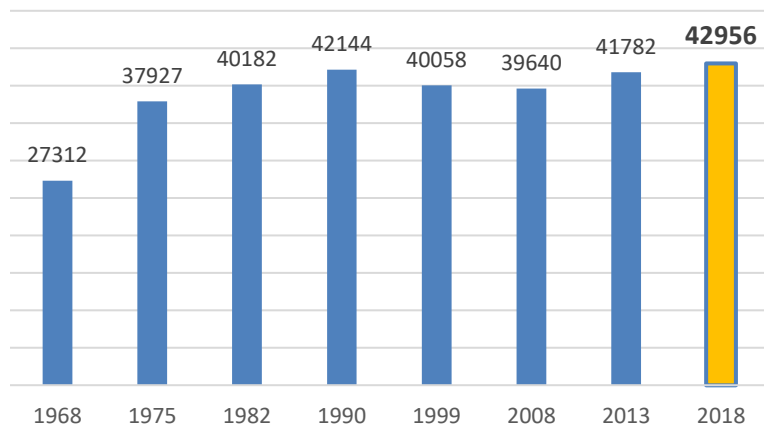
- Une importante augmentation de la population (+4,8% par an en moyenne) entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, suivie d'une croissance plus modérée jusqu'à la fin des années 1980 (+0,8% par an entre 1975 et 1982 ; +0,6% par an entre 1982 et 1990). En 1990, il est recensé 42 144 habitants dans la commune.
- Une baisse de la population au cours des années 1990 avec - 0,6% d'habitants en moyenne par an. La population communale comptait environ 40 000 habitants en 2000, soit moins 2 000 habitants sur la décennie 1990. Cette diminution a continué de façon moindre au cours de la première moitié des années 2000.

Depuis ces dernières années, la commune renoue avec la croissance démographique. Garges-lès-Gonesse a en effet gagné plus de 3 000 habitants entre la fin des années 2000 et 2012, pour atteindre à cette date environ 43 000 habitants.

La ville a donc dépassé son pic démographique atteint en 1990.

Le nombre d'habitants sur la commune est possiblement sous-estimé par l'INSEE. La commune est marquée par plusieurs problématiques (sur-occupation des logements, marchands de sommeil, primo-arrivants sur le territoire...) : certaines populations peuvent ainsi ne pas être « comptabilisées » au titre du recensement.

Évolution de la population gargeoise depuis 1968 :



Source : INSEE

¹ La population municipale, selon la définition de l'INSEE, comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique.

Diagnostic socio-économique

Focus par quartier

Une population concentrée dans le sud de la commune

Le quartier du Vieux Pays est le plus peuplé avec 5 322 habitants en 2016, suivi du quartier Les Doucettes (4 958 habitants) et de la Muette (3 896 habitants).

Des jeunes davantage représentés dans les quartiers de Dame Blanche Ouest 1, Barbusse et La Muette

Les 0 à 14 ans représentent plus d'un quart des Gargeois dans tous les quartiers de la commune. Le quartier de Barbusse a la part la plus élevée des 0 à 14 ans (30 %) suivi des quartiers de la Dame Blanche Ouest 1 et la Muette (29 %).

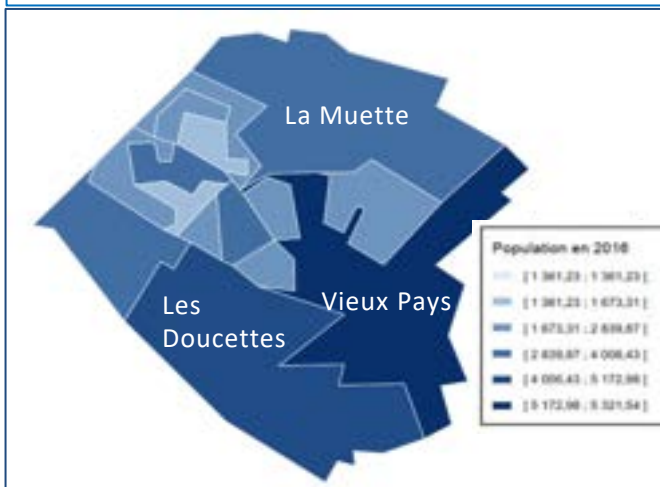
Les moins de 30 ans représentent plus de la moitié de la population dans les quartiers de la Muette (52 %), Barbusse (51 %) et Dame Blanche Ouest 3 (50 %).

Les plus de 60 ans sont peu représentés au sein de la commune de Garges-lès-Gonesse. Seuls les quartiers de Carnot, Vieux Pays et Centre Ville 2 ont une part plus élevée, avec des taux respectifs de : 20 %, 17 % et 16 %.

Répartition de la population en fonction des quartiers |

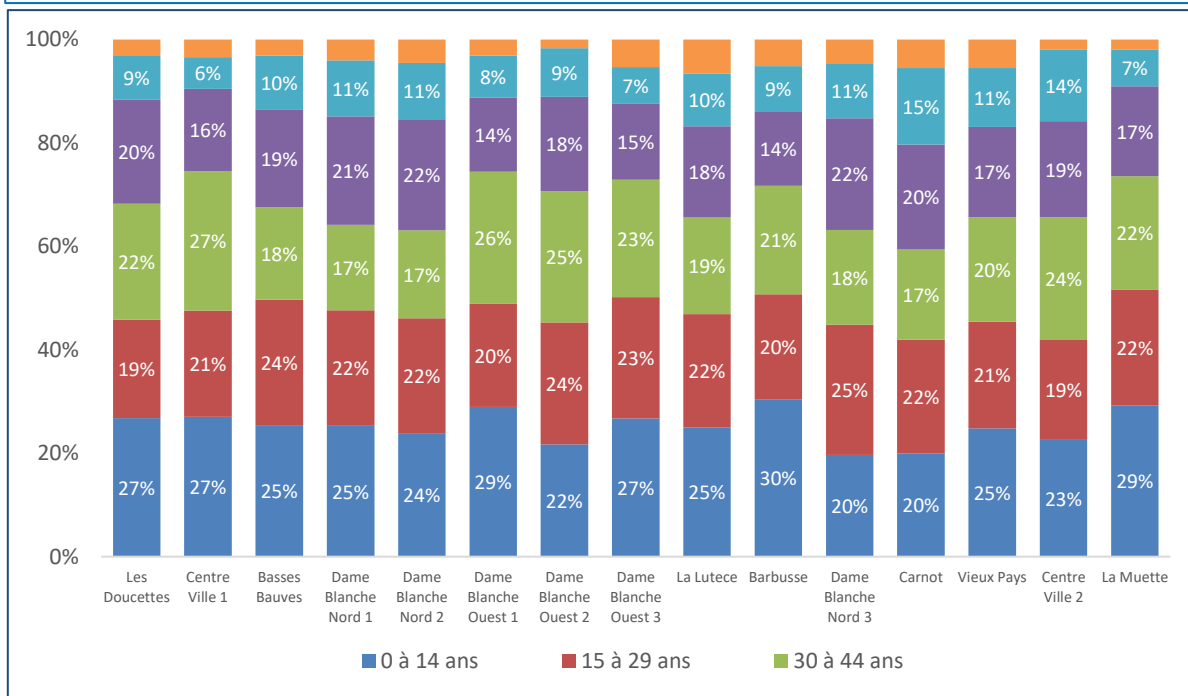
Source: INSEE IRIS 2016

Réalisation Mazars – Cartes & Données



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Répartition de la population par tranche d'âges en 2016 par IRIS (en %) | Source: INSEE RP 2016<



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

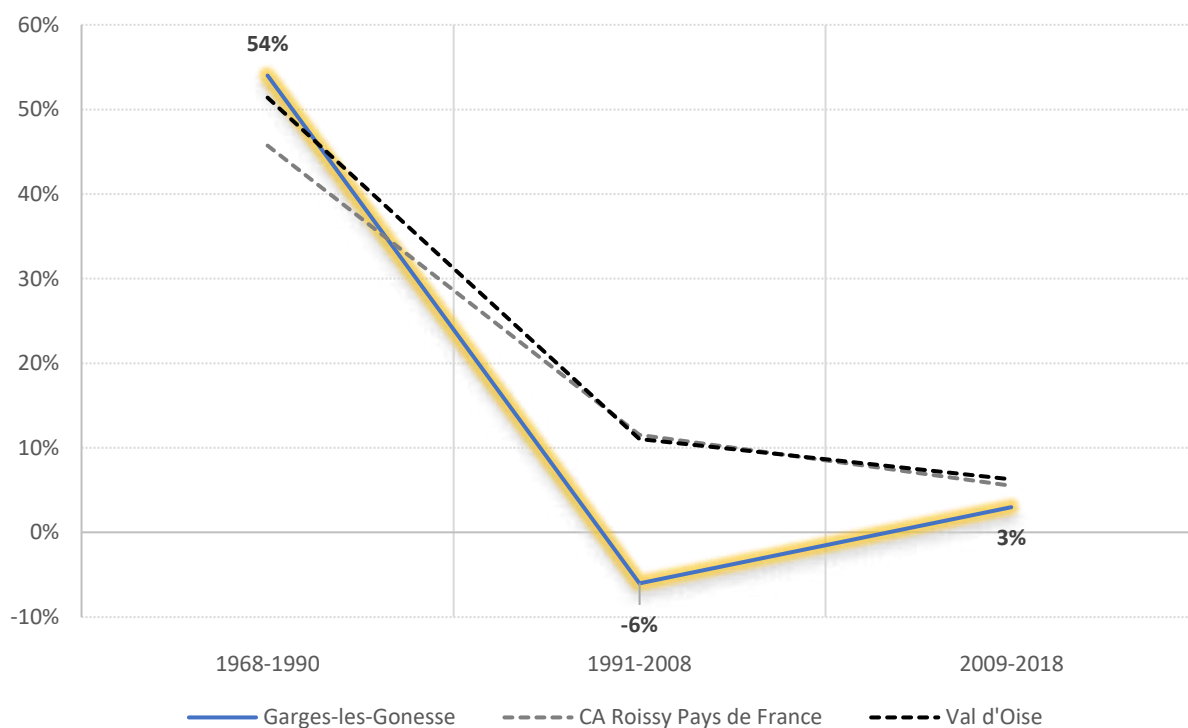
Comparaison de l'évolution démographique de Garges-lès-Gonesse avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et le département du Val d'Oise

Depuis 1968, l'évolution démographique de la CARPF est similaire à celui du département Val d'Oise. La croissance démographique a été forte des 1970 jusqu'en 1990. Dans les années 1990 et 2000, la croissance démographique est toujours positive (environ +11%) mais bien loin de la dynamique observée sur la période précédente. Enfin, depuis les années 2010, la croissance démographique est aux alentours de +6%.

Les dynamiques démographiques de la commune ont été différentes. Dans les années 1970 jusqu'en 1990, la population a eu une croissance démographique nettement supérieure par rapport à l'échelle du territoire élargi. En revanche, dans les années 1990 et 2000, la population de la commune a décliné (-6%) contrairement à celle de CARPF et du Val d'Oise.

Enfin sur la dernière période, la croissance démographique est redevenue positive à l'échelle de la commune mais moins soutenue qu'à l'échelle de la CARPF et le Val d'Oise.

Taux d'évolution de la population dans le territoire élargi par grande période :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

b) Les facteurs d'évolution de la population

L'évolution de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel et le solde migratoire.

Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés pendant une période donnée. A Garges-lès-Gonesse, le solde naturel a toujours été positif. Il a oscillé entre +1,7% et +1,5% en moyenne depuis la fin des années 1960. À titre de comparaison, le solde naturel est de + 1% en moyenne à l'échelle du Val d'Oise sur cette même période.

L'accroissement très important du solde naturel est intervenu au cours de la période de développement urbain de la ville, dans les années 1950-1960. L'arrivée de nouveaux habitants, souvent des jeunes ménages, a expliqué la progression du solde naturel, dû à un taux de natalité très supérieur à la moyenne du territoire élargi.

L'analyse de la courbe de la variation annuelle de la population montre que le solde naturel a eu peu d'impact sur les fluctuations démographiques qu'a connues la commune, qui restent essentiellement dues aux mouvements migratoires.

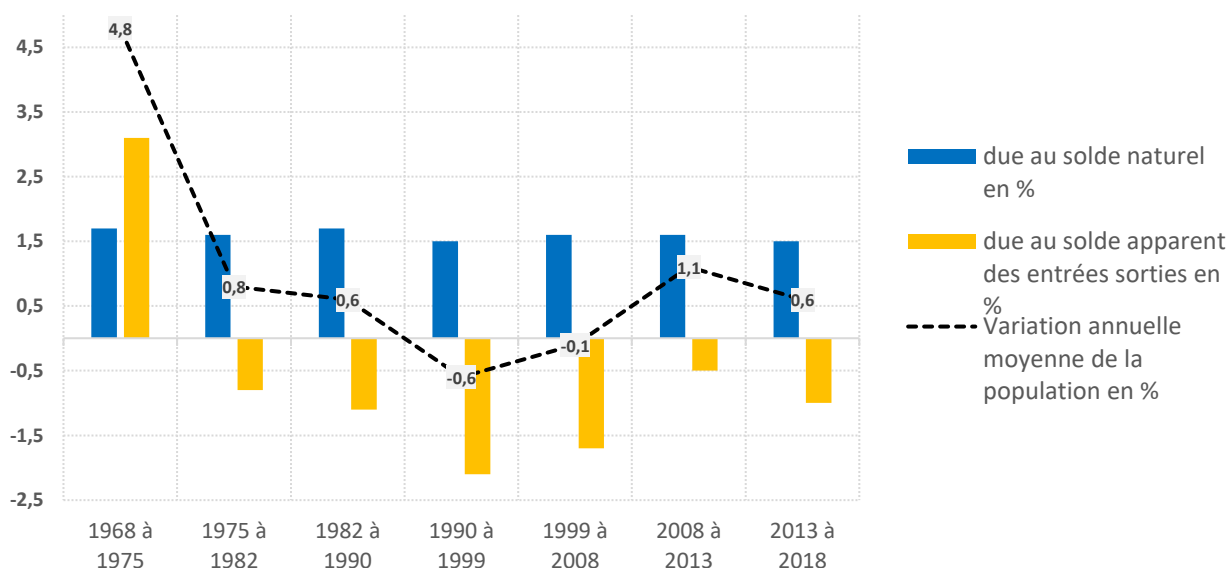
Le solde migratoire caractérise l'écart entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période. Il représente la composante dynamique mais aléatoire de l'évolution démographique. Il est souvent directement lié aux comportements socio-économiques.

Le solde migratoire a été largement positif entre 1968 et 1975 (+3,1% par an en moyenne). En revanche, il est passé dans le négatif au cours des années 1970, et n'est depuis plus redevenu positif. En effet, depuis 1975, il a oscillé entre -0,8% et -,1% par an en moyenne.

Si le solde naturel a compensé ce solde migratoire négatif sur la période 1975-1990, permettant à la population de se maintenir, ce ne fut pas le cas entre 1990 et 2008 entraînant ainsi la baisse de la population (recul démographique d'environ 2 500 habitants sur cette période).

Depuis 2008, le solde migratoire est resté négatif (entre -0,5% et -1% par an en moyenne). Néanmoins, son niveau s'est légèrement redressé par rapport à celui des années 1990 (-2,1%), ce qui a permis une nouvelle croissance démographique.

Solde naturel et solde migratoire :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

1. Les habitants

B. La structure par âge de la population

Garges-lès-Gonesse, une ville qui rassemble une population jeune très importante ; un vieillissement de la population existant mais peu marqué

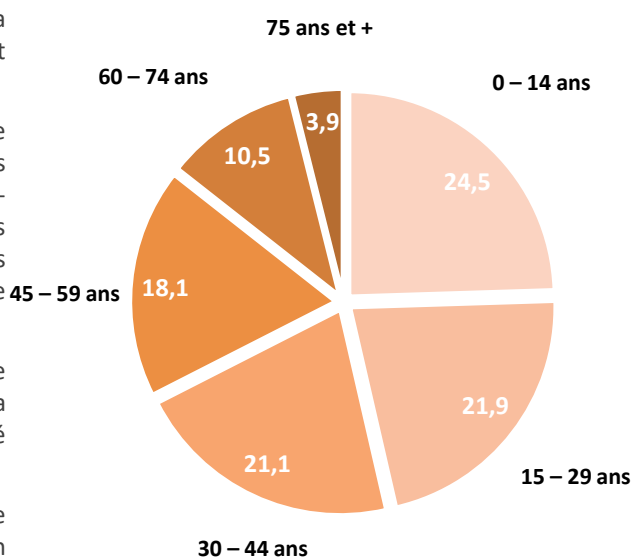
La population de Garges est une population jeune, comme l'indique la structure par âge de la population gargeoise. En effet, en 2021, selon les données communales, près de la moitié de la population totale (49,7%) a moins de 30 ans dont 42,8% qui a moins de 24 ans.

Selon les dernières données de l'INSEE, la classe d'âge la plus représentée est celle des 0-14 ans (24,5%), suivie par les 15-29 ans (21,9%) et les 30-44 ans qui représentent environ 21,1% des habitants. Les personnes de 45 à 59 ans rassemblent 18,1% des Gargeois. Garges compte une part faible de seniors (13,9% de 60 ans et plus).

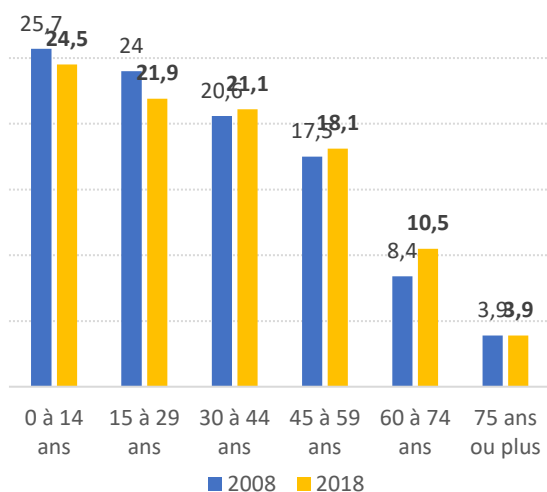
Entre 2008 et 2018, la tendance globale constatée est au vieillissement de la population. En effet, la part de la population de 60 ans et plus a augmenté modérément (+2,1 points).

Ce constat n'est pas particulier à la commune de Garges : le vieillissement de la population est un phénomène actuel et perceptible à toutes les échelles supra communales.

Répartition de la population par grande tranche d'âge :

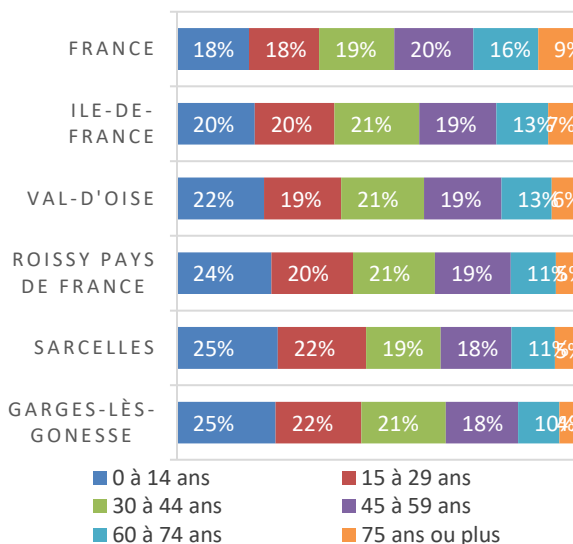


Évolution de la population par grande tranche d'âge :



Source : INSEE

Répartition de la population par tranche d'âges en 2017 (en %) | Source: INSEE RP 2017



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

A contrario, la part des habitants âgés de moins de 44 ans est passée de 70,3% en 2008 à 67,5% en 2018.

Concernant les 45-59 ans, leur représentation à l'échelle de la commune, à l'instar des personnes âgées, s'est renforcée passant de 17,5% en 2008 et 18,1% en 2018.

Ces différents mouvements d'évolution de la population peuvent s'expliquer par :

- le vieillissement de la population originelle des quartiers d'habitat collectif de grands ensembles. Les couples qui se sont installés dans les années 1960 avaient entre 25 et 35 ans en moyenne. Cette population a aujourd'hui 40 à 50 ans de plus. Par ailleurs, au vu du solde migratoire négatif, on peut penser que le territoire manque d'attractivité pour cette classe d'âge ;
- la baisse de la part des 0-14 ans constatée ces dernières années peut s'expliquer par la légère baisse du taux de natalité observée entre 1999 et 2018, associée dans le même temps à une hausse minime du taux de mortalité.

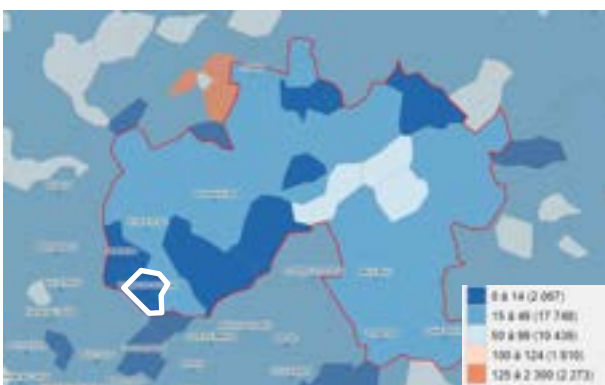
Deux indicateurs sont proposés par l'observatoire des territoires : l'indice de vieillissement de la population et l'indice de jeunesse.

- L'indice de vieillissement est de 10 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. À l'échelle de la CA Roissy Pays de France, il est de 18 pour 100 jeunes.
- L'indice de jeunesse est de 659 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. À l'échelle de la CA Roissy Pays de France, il est de 406 pour 100 jeunes.

L'indice de vieillissement et de jeunesse est similaire à des communes comme Sarcelles, La Courneuve, Dugny et Gonesse.

La population de la commune est jeune par rapport à l'échelle de la CA Roissy Pays de France.

Indice de vieillissement de la population :



Source : Observatoire des territoires

Indice de vieillissement Source: INSEE RP 2017			
	Indice de vieillissement 2017	Indice de vieillissement 2012	Evolution entre 2012 et 2017
Garges-lès-Gonesse	29.9	26.2	+3,7
Sarcelles	33.5	30.9	+2,6
Roissy Pays de France	36.9	33.3	+3,6
Val d'Oise	46,5	41,5	+5,0
France	79.9	70.6	+9,3

Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

1. Les habitants

C. La taille et la composition des ménages

a) La structure familiale des ménages

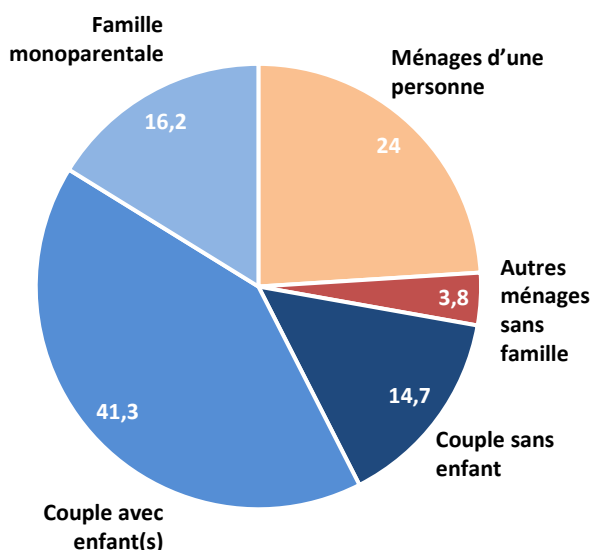
Les couples avec enfant(s) sont les ménages les plus représentés à Garges-lès-Gonesse en 2018 (41,3%). Viennent ensuite les personnes seules qui représentent 24% des ménages de la commune.

Les familles monoparentales et les couples sans enfants sont les catégories de ménage les moins représentées (respectivement 16,2% et 14,7%).

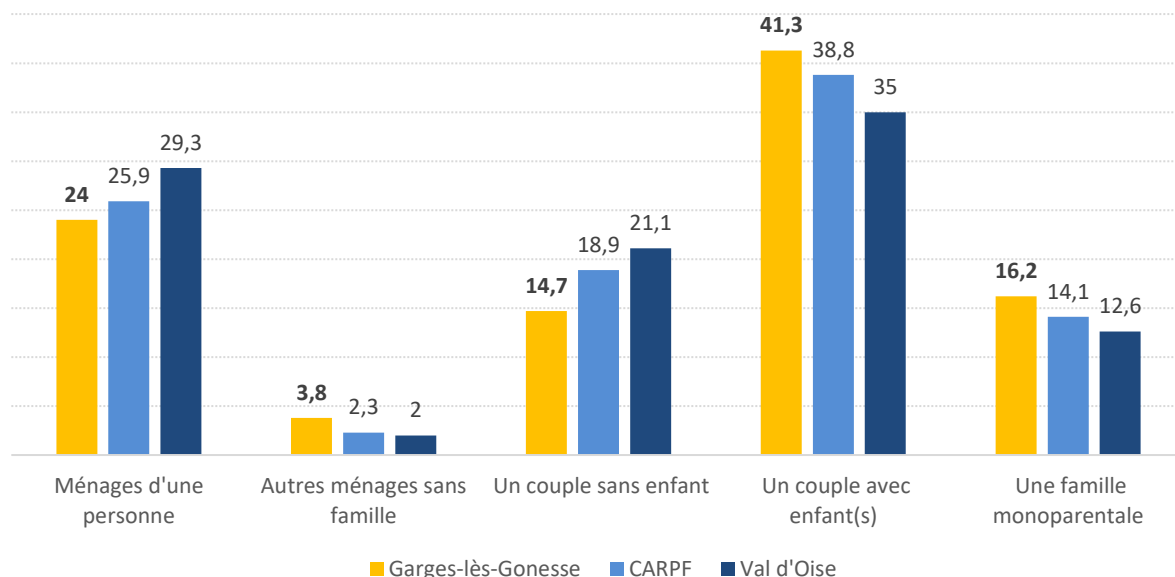
La structure familiale des ménages de la commune est semblable à celle que nous retrouvons à l'échelle de la CARPF, en revanche elle n'est pas représentative de celle du Val d'Oise, comme le montre le graphique ci-dessous.

Ce constat tient aux spécificités de la CARPF, qui comporte une part très importante de couples avec enfants (+4 points) et de familles monoparentales (+ 2 points) en comparaison des moyennes intercommunales et départementales, alors que dans le même temps, la part petits ménages (1 personne) y est moins significative (- 5,3 points comparé au Val d'Oise).

Répartition de la population par grande tranche d'âge :



Répartition de la population par grande tranche d'âge :



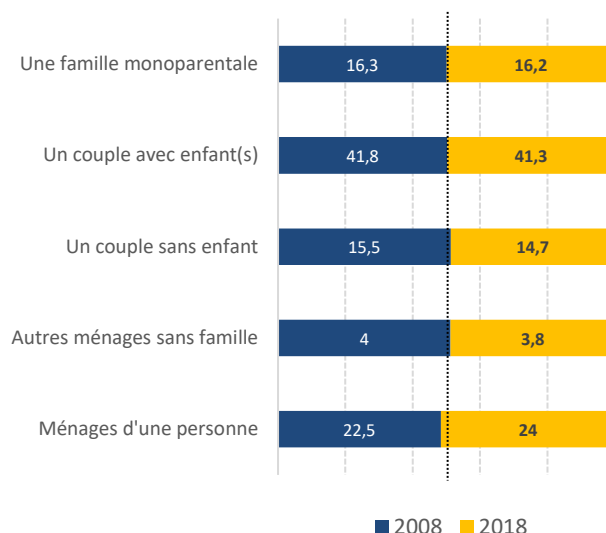
Diagnostic socio-économique

Entre 2008 et 2018, la répartition de la structure familiale des ménages à l'échelle de la commune a peu évolué, restant à son niveau d'origine. C'est tout particulièrement le cas des familles monoparentales, qui se sont stabilisées à environ 16%.

Seuls les ménages d'une personne et les couples ont connu une évolution légère : les premiers ont augmenté de 489 unités entre 2008 et 2018, soit une augmentation de leur part de 1,5 point. Les seconds ont enregistré un faible recul d'environ 0,8 point pour les couples sans enfant et -0,5 point pour les couples avec enfant(s).

En 2018, les familles monoparentales représentent 1/3 des familles avec enfant(s) de la commune. Cette part est similaire à celle des communes de Sarcelles, Gonesse, Villiers-le-Bel ou encore Roissy-en-France et fait partie de la moyenne haute à l'échelle de la CA Roissy Pays de France. Ces ménages sont généralement fragiles en matière de revenus.

Répartition de la population par grande tranche d'âge :



Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) dans le territoire élargi :



Source : Observatoire des territoires

Diagnostic socio-économique

Garges-Lès-Gonesse compte :

- Une part très importante de couples avec enfants dans les quartiers de Barbusse (53 %), Dame Blanche Ouest 3 (47 %) et Lutèce (46 %)
- Une représentation forte des familles monoparentales dans les quartiers Dame-Blanche nord (25 %), Les Doucettes (24 %) et la Muette (21 %)
- Une part conséquente de ménages d'une seule personne au sein de Dame Blanche Nord 3 (38 %). Ce sont majoritairement des personnes entre 25 et 54 ans (54 %).

Il sera nécessaire d'adapter les réponses en fonction de la composition des ménages de chaque quartier (notamment pour les familles monoparentales et les familles nombreuses)

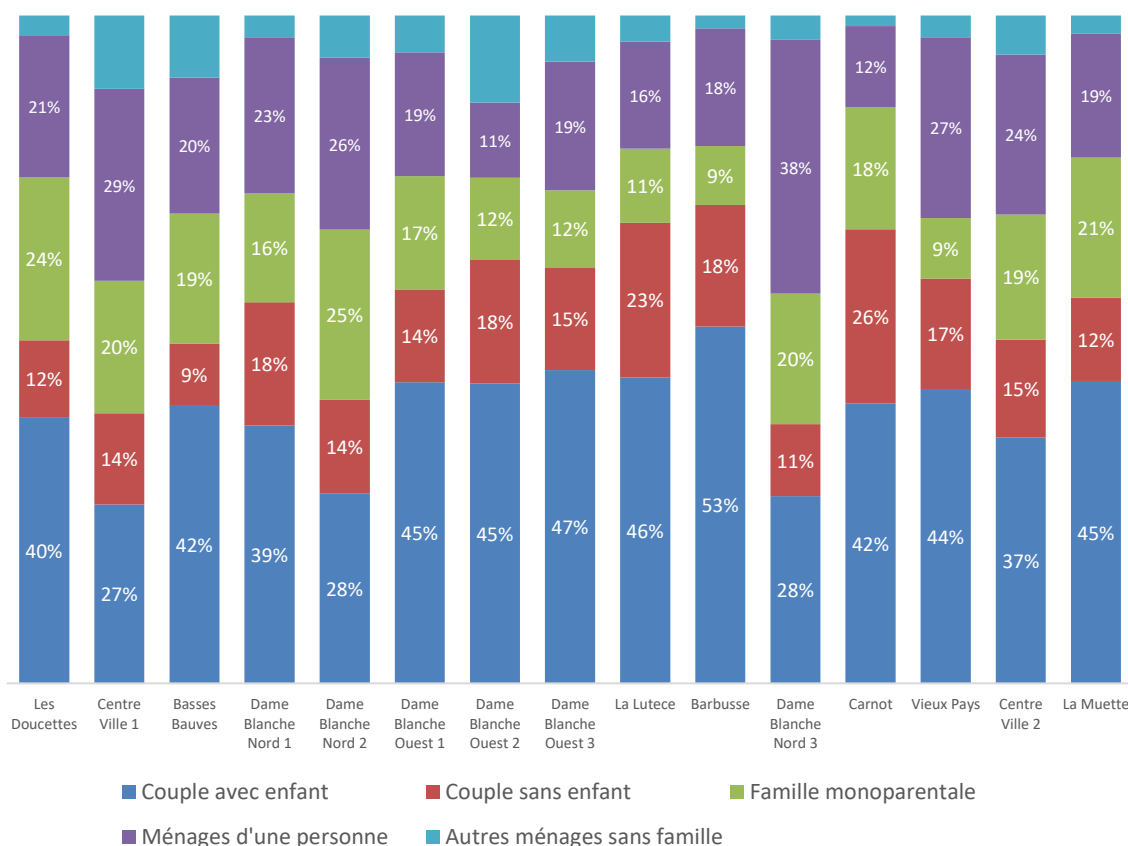
Les quartiers de Dame Blanche Ouest 3, Basses Bauves et Barbusse comptent 30 % ou plus de familles avec 3 ou 4 enfants quand le quartier Carnot en compte la moitié (16 %).

La Lutèce est le quartier avec la part la plus élevée de familles avec aucun enfant (37 %).

Malgré une diminution globale de la part de familles monoparentales au sein de la commune de Garges-lès-Gonesse, la part de ces familles a augmenté au sein des quartiers Dame Blanche Ouest 1, La Lutèce, Carnot, Centre Ville 2 et La Muette entre 2014 et 2016.

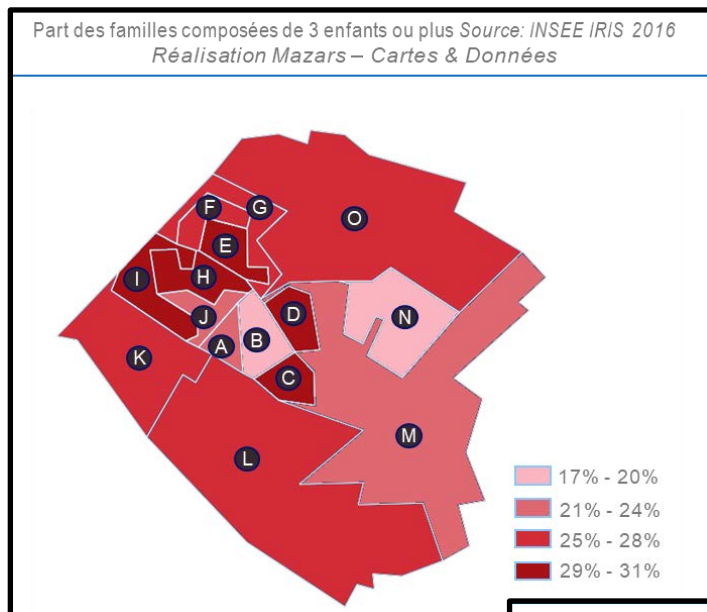
Répartition de la population par type de ménage en fonction des quartiers de Garges-lès-Gonesse |

Source: INSEE IRIS 2016



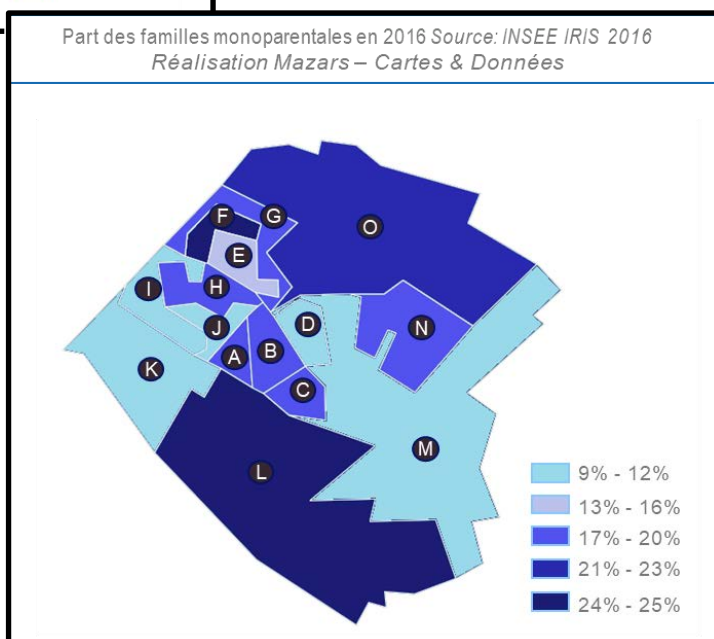
Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

- A Centre Ville 1
- B Centre Ville 2
- C Basses Bauves
- D Barbusse
- E Dame Blanche Nord 1
- F Dame Blanche Nord 2
- G Dame Blanche Nord 3
- H Dame Blanche Ouest 1
- I Dame Blanche Ouest 2
- J Dame Blanche Ouest 3
- K La Lutèce
- L Les Doucettes
- M Vieux Pays
- N Carnot
- O La Muette



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

b) Le nombre de personnes par logement

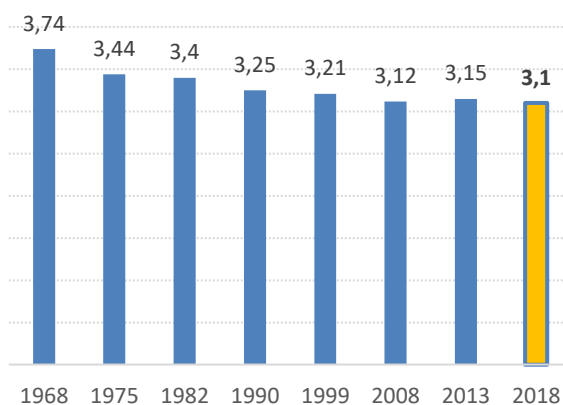
Le nombre moyen de personnes par logement est de 3,1 en 2018 à Garges-lès-Gonesse.

Le nombre de personnes par logement a diminué de manière significative à la fin des années 1960 / début des années 1970 (passant de 3,7 en 1968 à 3,4 en 1975), puis au cours des années 1980 (de 3,4 en 1982 à 3,2 en 1990). En revanche, depuis les années 2000, ce chiffre moyen oscille entre 3,1 et 3,5.

La comparaison avec les chiffres à l'échelle de la communauté d'agglomération ou du département montre que Garges-lès-Gonesse détient le nombre moyen de personnes par logement le plus élevé avec celui de la commune de Sarcelles. Ce chiffre est de 2,8 en moyenne à l'échelle de la CARPF, et il est seulement de 2,6 dans le Val d'Oise.

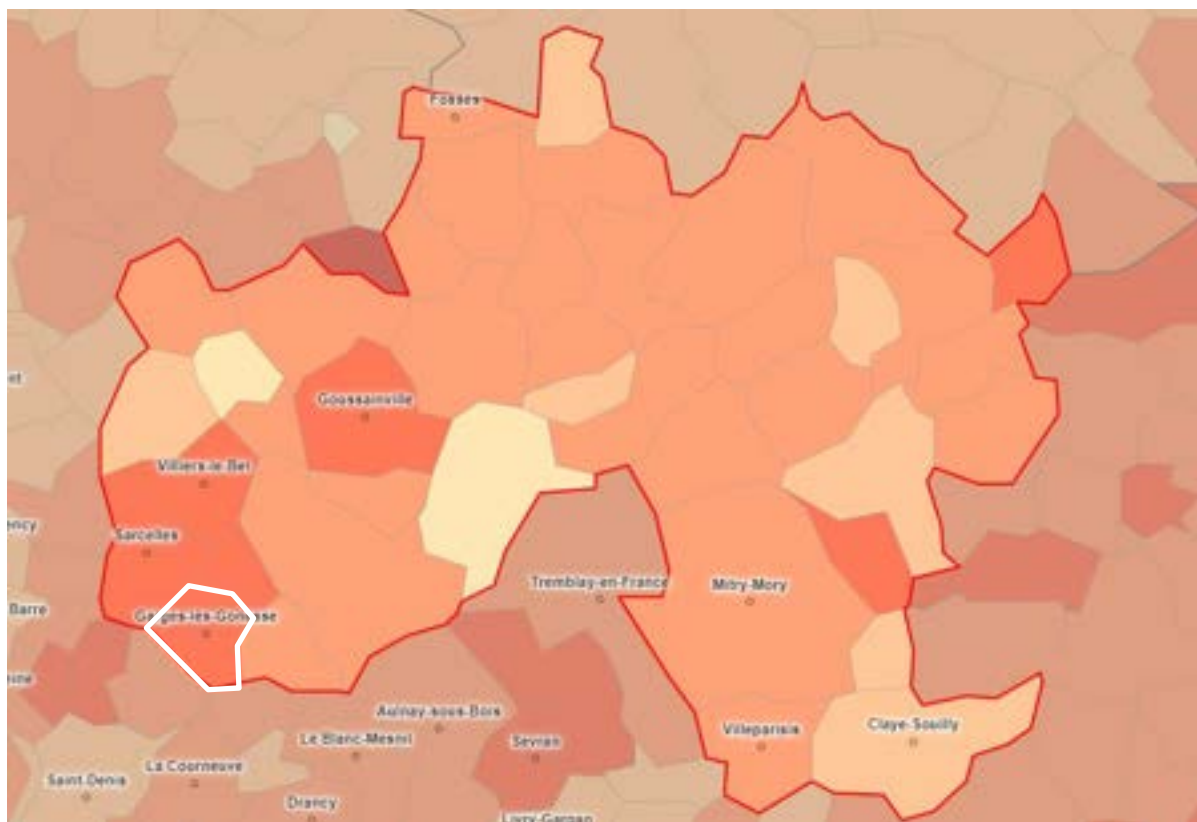
Cet écart important avec le département tient compte d'une part du fléchissement continu de cet indicateur depuis 1990 dans le Val d'Oise alors que comparativement celui-ci est resté stable à Garges comme à l'échelle de l'intercommunalité.

Évolution du nombre moyen de personnes par résidence principale :



Source : INSEE

D'autre part, la proportion plus importante de la population jeune à Garges et plus largement dans la CARPF maintient ce chiffre à un niveau élevé par rapport au taux des autres communes du Val d'Oise qui, généralement, accueillent un nombre d'enfants moins important dans les familles.



Source : Observatoire des territoires

Diagnostic socio-économique

1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

a) La population active¹

Le nombre d'actifs est proche de 28 205 en 2018 selon l'INSEE (soit un taux d'activité de 65,1%), ce qui est inférieur aux moyennes de la CARPF et du Val d'Oise qui s'établissent respectivement à 72,4% et à 74,9%. Les actifs étaient au nombre d'environ 26 025 en 2008, soit une augmentation de 8,38% entre 2008 et 2018.

Le taux d'emploi, qui correspond aux actifs ayant un emploi, est de 52,9%. Ce taux est moins élevé qu'à l'échelle de la CARPF (61,5%) et surtout du Val d'Oise (65,2%). Il est à noter que le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans atteint 22,7% en 2018.



28 205

Actifs de 15 à 64 ans en 2018

(Exploitation principale INSEE au 01/01/2021)

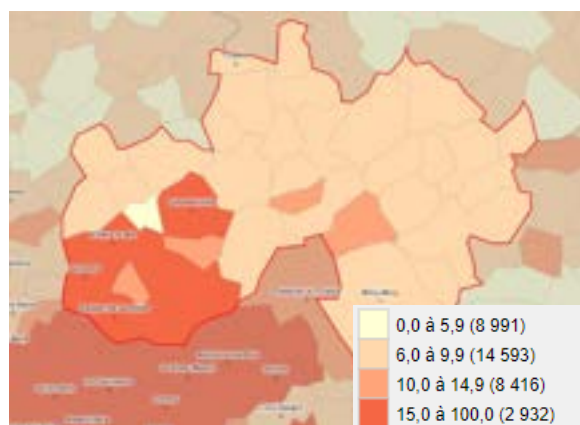
Un taux de chômage élevé

En août 2021, il est recensé environ 5 400 demandeurs d'emploi selon Pôle Emploi, soit près de 20% de la population active de 15-64 ans. À l'échelle du quartier prioritaire Dame Blanche, les demandeurs d'emploi représentent environ 4 200 habitants soit environ 70% des demandeurs d'emplois de la commune.

Le taux de chômage de la population en âge de travailler (15-64 ans) est de 18,8%. Depuis 2008, cet indicateur montre une baisse du chômage d'environ 2,3 points. Les jeunes sont également plus touchés : selon l'INSEE, en 2017, les 15 à 24 ans présentent un taux de chômage de 35,9 % pour les hommes et 37,3 % pour les femmes.

Les freins à l'emploi relevés sont divers : barrière linguistique, problématique de santé mentale, de logement, d'adéquation de la formation au marché de l'emploi, de financement des transports mais également de jonction entre offre et demande pour les structures d'insertion professionnelle. Par ailleurs, les femmes se consacrent également souvent à l'éducation des enfants.

Taux de chômage en 2018 :



Source : observatoire des territoires

¹ Population qui correspond à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Diagnostic socio-économique

Un taux de chômage supérieur à la moyenne des territoires supra communaux

Garges-lès-Gonnesse affiche un taux de chômage comparable aux communes limitrophes, voire inférieur. En effet, Sarcelles, Stains, Dugny ont un taux de chômage supérieur à 20%. En revanche, Bonneuil-en-France, Arnouville ont des taux aux alentours de 16%.

En 2018, le taux de chômage de la commune est supérieur à celui de la CARPF (15,2) et du Val d'Oise (12,9).

Le taux de chômage dans la population jeune

Le chômage touche essentiellement les jeunes de moins de 15 à 24 ans. En effet, plus d'un tiers des actifs de cette tranche d'âge est sans emploi. Un taux bien supérieur à celui de la CARPF et du Val d'Oise.

Résilience du territoire pendant la crise sanitaire

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'environ 5% pendant la crise sanitaire entre 2019 et 2020. L'augmentation a été plus importante dans les communes limitrophes (Sarcelles, Stains...). Seule la commune de Dugny affiche une hausse de demandeurs d'emploi moins importante (+4,4%).

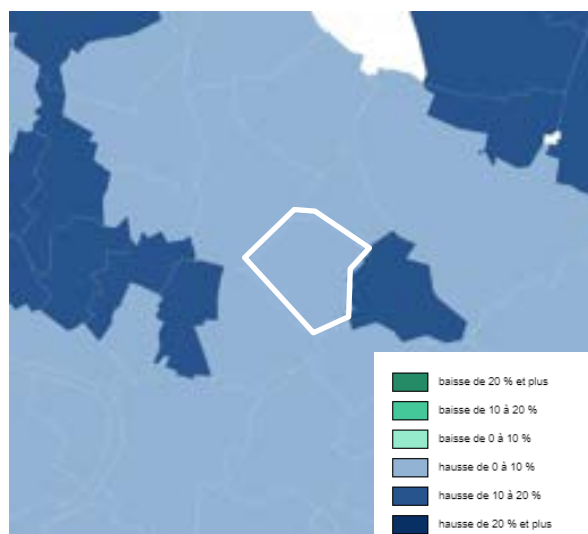
Il a été de +13,3% à l'échelle du Val d'Oise et +3,4% à l'échelle de la Seine-Saint-Denis.

Taux de chômage comparée à différentes échelles

	Taux de chômage	Chômage jeunes de 15 - 24 ans
Garges en %	18,8%	35,1%
CARPF	15,2%	28,2%
Val d'Oise	12,9%	26%
Seine St Denis	17,9%	31,8%
Ile de France	12,2%	24,1%
France	13,4%	27,2%

Source : Pôle emploi

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2019 et 2020 (crise sanitaire) :



Source : Dares

Diagnostic socio-économique

Focus par quartiers

Des taux de chômage hétérogènes au sein de la commune

- Les quartiers de Dame Blanche Nord 1 et Dame Blanche Nord 3 ont le taux de chômage le plus élevé de la commune (30 %).
- Le quartier le moins touché par le chômage est le quartier de La Lutèce avec un taux de 13 %.

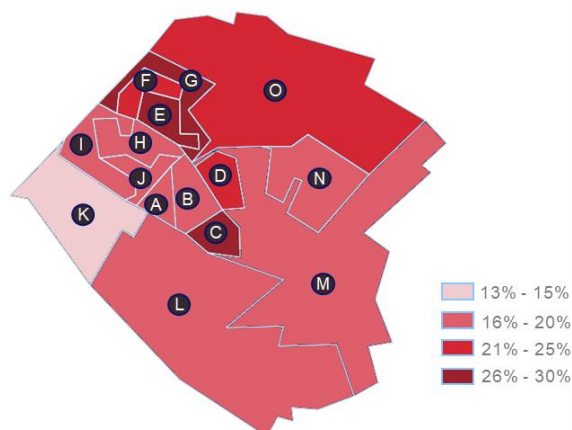
Les quartiers situés au Nord-Est de la commune de Garges-lès-Gonesse sont plus touchés par le chômage.

Une diminution du taux de chômage dans certains quartiers est constatée entre 2014 et 2016 :

- Les Doucettes : - 6 points
- Basses Bauves : - 3 points
- Dame Blanche Ouest 2 : -11 points
- Centre Ville 2 : - 8 points
- La Muette : - 6 points

Les 25 – 54 ans sont les plus touchés par le chômage et notamment Centre Ville 1 avec un taux de 87 % en comparaison avec les quartiers de Dame Blanche Ouest 2 et Dame Blanche Nord 3 qui affichent un taux de 57 %.

Taux de chômage 2016 par rapport à la population active (en %) :



- A Centre Ville 1
- B Centre Ville 2
- C Basses Bauves
- D Barbusse
- E Dame Blanche Nord 1
- F Dame Blanche Nord 2
- G Dame Blanche Nord 3
- H Dame Blanche Ouest 1
- I Dame Blanche Ouest 2
- J Dame Blanche Ouest 3
- K La Lutèce
- L Les Doucettes
- M Vieux Pays
- N Carnot
- O La Muette

Source: INSEE IRIS 2016
Réalisation Mazars – Cartes & Données

Evolution du taux de chômage par sexe et par tranches d'âge en 2014 et 2016 par rapport à la population (en %) | Source: INSEE IRIS 2016

	2014					2016					Evolution
	15-24 ans	25-54 ans	55 – 64 ans	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	55 – 64 ans	Hommes	Femmes	
Les Doucettes	25%	66%	10%	47%	53%	28%	60%	12%	48%	52%	-6
Centre Ville 1	9%	87%	4%	40%	60%	3%	87%	10%	44%	56%	0
Basses Bauves	27%	66%	7%	54%	46%	30%	63%	7%	53%	47%	-3
Dame Blanche Nord 1	22%	60%	17%	57%	43%	17%	68%	15%	55%	45%	8
Dame Blanche Nord 2	30%	57%	13%	55%	45%	21%	65%	14%	50%	50%	8
Dame Blanche Ouest 1	22%	63%	14%	45%	55%	20%	74%	6%	53%	47%	11
Dame Blanche Ouest 2	30%	68%	1%	49%	51%	14%	57%	29%	40%	60%	-11
Dame Blanche Ouest 3	21%	67%	12%	50%	50%	23%	69%	8%	42%	58%	2
La Lutèce	41%	54%	5%	46%	54%	36%	60%	4%	51%	49%	6
Barbusse	22%	66%	12%	47%	53%	20%	66%	14%	46%	54%	0
Dame Blanche Nord 3	35%	53%	12%	48%	52%	28%	57%	15%	51%	49%	4
Carnot	27%	66%	7%	57%	43%	19%	70%	11%	42%	58%	4
Vieux Pays	23%	68%	10%	53%	47%	22%	68%	10%	56%	44%	0
Centre Ville 2	14%	77%	10%	47%	53%	18%	69%	13%	55%	45%	-8
La Muette	26%	71%	3%	54%	46%	26%	65%	9%	51%	49%	-6

Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

b) Les catégories socioprofessionnelles (CSP) des actifs

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Garges-lès-Gonesse est celle des employés, qui regroupe à elle seule plus du tiers des actifs gargeois (36%). Suivent les ouvriers qui représentent plus de 31% des actifs, et les professions intermédiaires (instituteurs, infirmiers, etc.) avec 18%. Les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont représentés dans les mêmes proportions avec respectivement 6% et 5% des actifs.

De façon générale, les CSP les moins valorisées sont fortement représentées à Garges, en particulier les ouvriers qui, avec près d'un actif sur trois, présentent un taux significatif comparé à celui du département (17%). A l'inverse, les CSP les plus valorisées, telles que les cadres et les professions intermédiaires sont très peu représentées en comparaison du Val d'Oise (18% de cadres et 27% de professions intermédiaires).

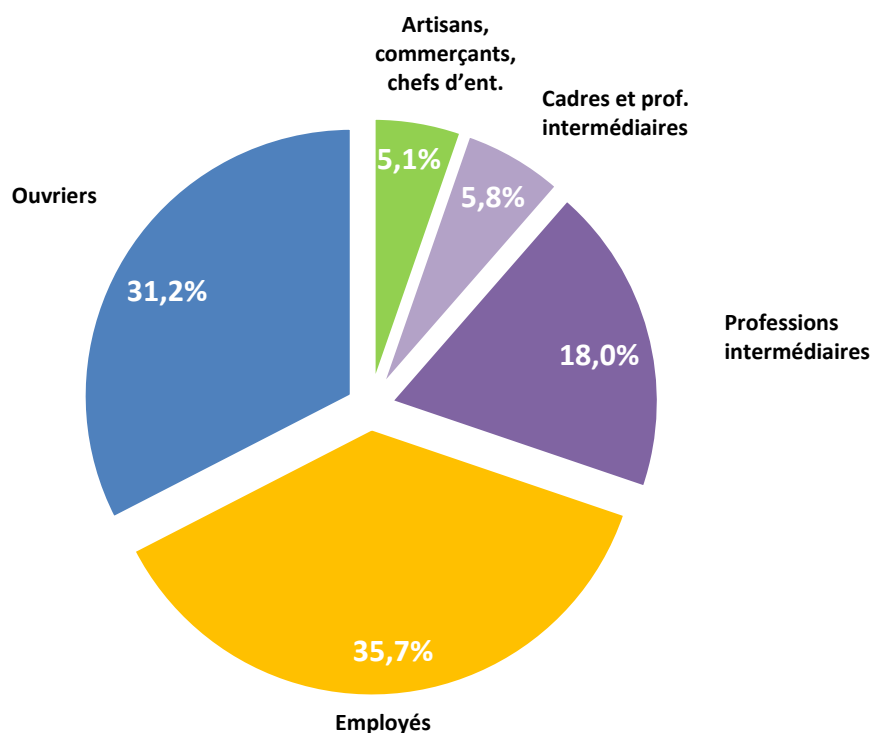
Enfin, la part d'artisans, commerçants, et chefs d'entreprise à Garges est comparable à celle du Val d'Oise (environ 5%).

La principale évolution entre 2008 et 2018 concerne la CSP des employés. En effet, la part des actifs de la commune appartenant à cette CSP a reculé de manière assez significative passant de 40% en 2008 à 35,7% en 2018 (soit - 4,2 points).

La part des ouvriers a également diminué, de manière moins significative, avec -1,7 point sur la période.

En revanche la part des autres CSP a augmenté (+5,4 points) dont la plus forte augmentation est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures avec +2,2 points.

Pour que la population active soit en adéquation avec le marché de l'emploi, il est nécessaire de conforter les équipements liés à l'éducation sur le territoire pour permettre à une partie des actifs de se reconverter (notamment pour les ouvriers).



Diagnostic socio-économique

c) Le lieu de travail des actifs

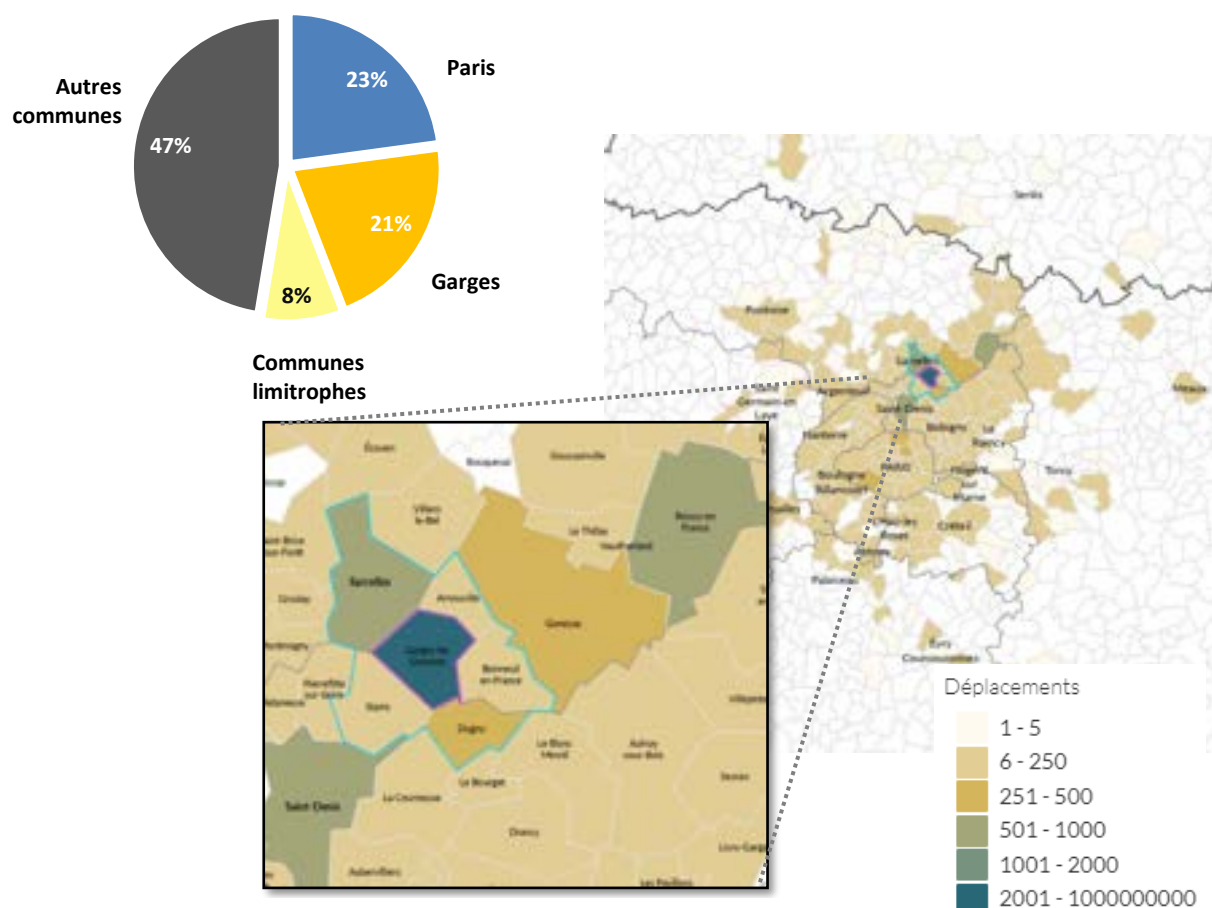
En 2018, 15 000 déplacements quotidiens domicile-travail ont été recensés par l'Institut Paris Région (IPR). Sur ces trajets, plus de la moitié des actifs de Garges-lès-Gonesse travaillent dans la commune de résidence, dans les communes limitrophes ou à Paris. Ils sont près de 1 actif résident sur 5 à travailler dans la commune et près d'un tiers à travailler dans la commune ou dans des communes limitrophes. Il est à noter que les actifs gargeois sont près d'un quart à se déplacer à la capitale.

Un peu moins de la moitié des actifs (47%) travaillent dans d'autres communes. Parmi les lieux de travail des gargeois, 5,1% se déplacent à Roissy-en-France, 3,6 % à Saint-Denis et 2,7% à Gonesse.

Enfin, sur l'ensemble des déplacements quotidiens recensés, une centaine s'effectue à destination d'une autre région que l'Île-de-France.

Le taux de motorisation à l'échelle de la commune est de 0,89 voitures par ménage en 2017. D'importantes disparités s'observent entre les différents quartiers gargeois : le taux de motorisation à la Lutèce, Carnot, au Vieux Pays et aux Doucettes est supérieur à 1, et en augmentation par rapport à 2007. Les ménages résidant dans des quartiers davantage constitués d'habitats collectifs disposent ainsi, en moyenne, de moins de voitures, avec un taux de motorisation inférieur à 1. Par ailleurs, on observe dans certains cas une décreue du taux de motorisation entre 2007 et 2017 (Dame Blanche Nord et Ouest, centre-ville).

Où se rendent les actifs Gargeois ?



Source : Cartoviz (Institut Paris Région), données 2016

Diagnostic socio-économique

Les modes de transport utilisés pour les déplacements au sein de la commune :

Sur l'ensemble des déplacements quotidiens domicile-travail réalisés sur la commune, plus de la moitié des actifs utilisent les modes doux ou les transports en commun (environ 57%). Ils sont environ 1/3 des actifs à privilégier les déplacements doux et un quart à utiliser les lignes de bus.

En revanche, ils sont environ 42% à utiliser la voiture pour se déplacer au sein de la commune. Cet indicateur peut démontrer une faible mixité urbaine et/ou des lignes de transport et circulations douces peu attractifs. Le projet de ligne de bus à haut niveau de service ou de prolongement du tram pourrait permettre de faciliter les déplacements au sein de la commune.

Les modes de transport utilisés pour les déplacements en direction de Paris :

Les actifs gargeois se déplaçant quotidiennement vers la capitale utilisent très majoritairement les transports en commun (essentiellement le RER D). En effet, ils sont environ ¾ à privilégier ce mode de transport contre ¼ utilisant la voiture.

Ces résultats démontrent un réseau de transport en commun attractif en direction de Paris (Gare du Nord étant à 4 stations) qui peut être nuancé par les contraintes exigées pour se déplacer dans la capitale (Crit'air).

Les modes de transport utilisés pour les déplacements en direction des communes limitrophes :

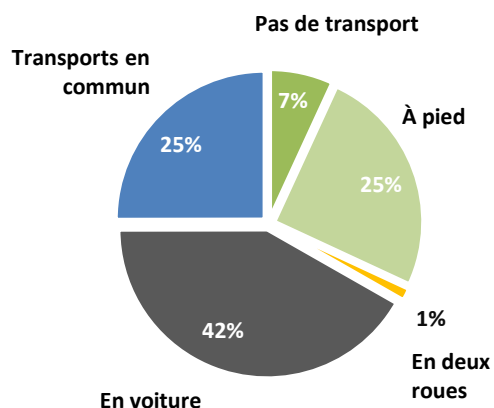
Les résultats pour les actifs gargeois allant travailler dans les communes limitrophes sont similaires à ceux en direction de Paris. L'utilisation des transports en commun est légèrement supérieure (77%) et celle des voitures inférieure (22%). Enfin, ils sont environ 1% à utiliser les vélos.

La réalisation d'un BHNS peut rendre davantage accessible des communes comme Sarcelles, et Gonesse qui représentent la majorité des déplacements de cette catégorie (près de 90%).

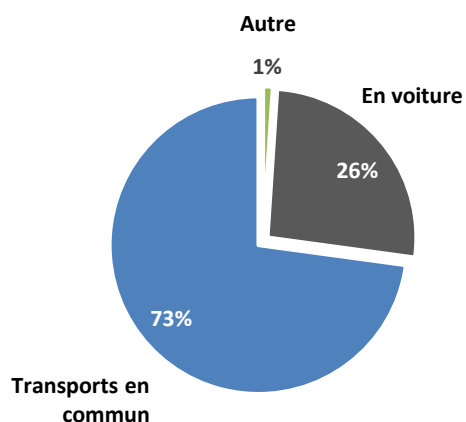
Les modes de transport utilisés pour les déplacements en direction des autres communes :

Concernant les autres communes, très majoritairement au sein de l'Île-de-France et notamment dans les communes de Roissy-en-France et Saint-Denis, l'utilisation des transports en commun est légèrement majoritaire (52%).

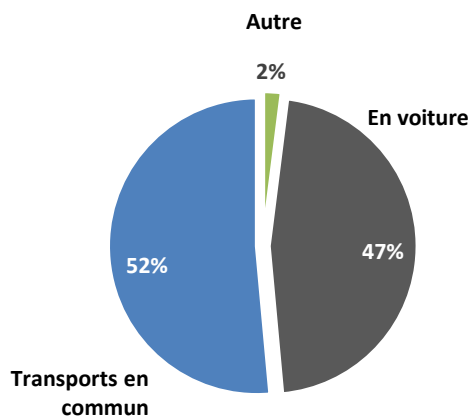
Au sein de la commune :



En direction de Paris :



En direction des autres communes :



Diagnostic socio-économique

d) Le niveau de diplôme de la population

En 2018, la part de non diplômés des habitants de plus de 15 ans est d'environ 44%. Il était de plus de la moitié en 2008 (56%) soit une baisse d'environ 12 points.

La part des habitants de 20 à 24 ans sans diplôme est de 14,3 %. Ce taux était de 23,9% en 2008. En dix ans, ce taux a donc diminué de près de la moitié soit environ -10 points.

D'une manière générale, il est constaté une forte amélioration en matière de niveau de scolarisation de la population. Cette tendance est particulièrement observée à l'échelle des jeunes de 20 à 24 ans.

En 2008, à l'échelle de la région Île-de-France, la commune était celle avec le plus fort taux de la population non diplômée de plus de 15 ans non scolarisée derrière les commune de Clichy-sous-Bois (57,3%) et La Courneuve (56,4%). Aujourd'hui, grâce à la forte diminution de cette part, la commune se situe dans la moyenne haute avec néanmoins un taux toujours inférieur aux commune de Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers et Pierrefitte-sur-Seine. Elle se situe au niveau des communes de Sarcelles (42,7%) et Stains (43,2%).

Le taux de scolarisation selon la tranche d'âge :

En 2018, près de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans sont actuellement scolarisés. Ce taux est en augmentation depuis 2008 (+1,4 point) mais en légère diminution depuis 2013 (-0,9 point).

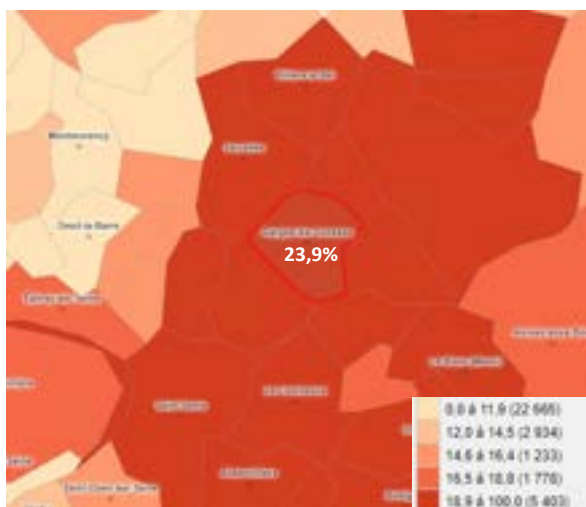
Concernant les habitants de 25 à 29 ans, ils sont 10% à suivre un cursus du secondaire ou post bac soit près de 3 points de plus qu'en 2008.

Les habitants de plus de 30 ans sont environ 2,1% à être scolarisés. Ce taux est stable depuis 2008.

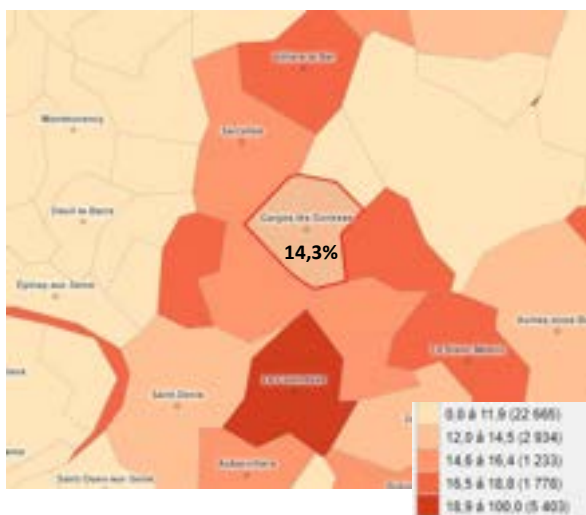
D'une manière générale, la tranche d'âge des 25 à 29 ans marque un nette amélioration depuis 2008. Cet indicateur montre qu'une part des jeunes gargeois suit des formations plus valorisantes et permettant d'accéder plus facilement au marché de l'emploi.

Part de la population de plus de 15 ans sans diplôme :

2008



2018



Source : observatoire des territoires

Diagnostic socio-économique

Les diplômés du supérieur :

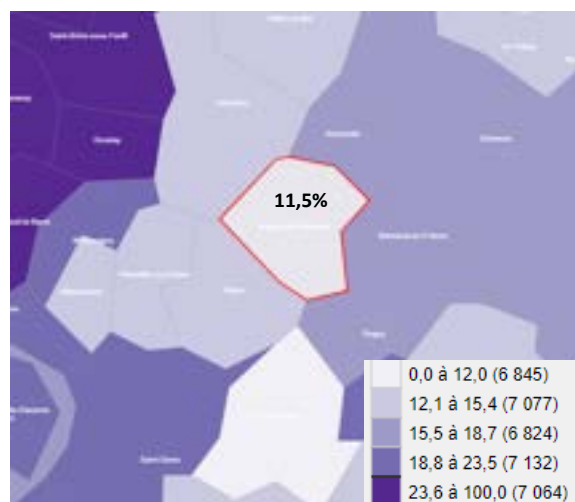
En 2018, la part des habitants de plus de 15 ans non scolarisés et diplômés du supérieur à Garges est de 20,2 %. Ce taux était de 11,5% en 2008 et a donc presque doublé avec une progression d'environ 9 points.

À l'échelle du bassin de vie, la commune avait un des taux les plus faibles après les communes de Épiailès-Louvres (10,2%), Goussainville (11,1%) et La Courneuve (11,3%).

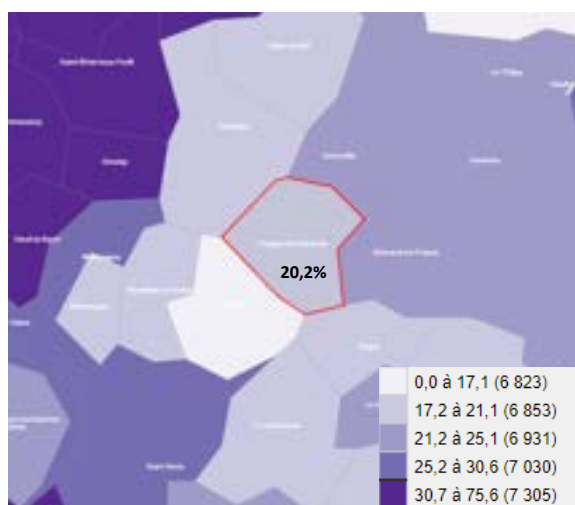
Aujourd'hui, la nette amélioration de la situation dans la commune permet d'être dans la moyenne dans ce secteur avec un taux supérieur à Stains (16,5%) et légèrement supérieur à Sarcelles (19,3%) ou Drancy (19,7%).

Part des plus de 15 ans diplômés du supérieur

2008



2018



Source : observatoire des territoires

Diagnostic socio-économique

Focus par quartier

Les diplômés :

Le quartier de Dame Blanche Ouest a la part la plus élevée de 15 ans et plus qui sont sans aucun diplôme ou titulaire d'un certificat d'études primaires (61 %) suivi de Dame Blanche Nord 2 et Basses Bauves.

Les quartiers de Lutèce, Carnot et Vieux Pays ont une part plus importante de diplômés de l'enseignement supérieur.

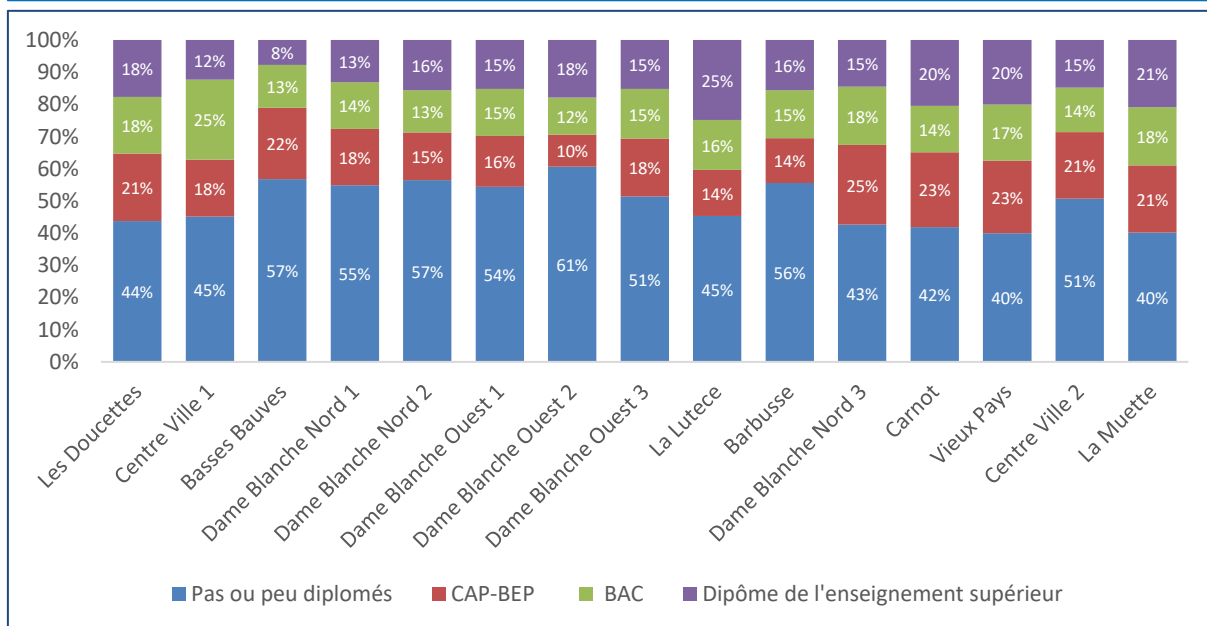
Les actifs occupés :

La part d'actifs occupés est plus élevée dans les quartiers du Vieux Pays (79 %), Carnot (75 %), La Muette (72 %).

Les quartiers présentant une part de retraités importante sont Carnot (7 %), Vieux Pays (7 %) et Dame Blanche Nord 2, Centre Ville 2 (6 %).

La population sans activité professionnelle est majoritaire dans certains quartiers : Dame Blanche Ouest (DBO 2 : 37 %, DBO 3 : 32% et DBO 1 : 29 %), Barbusse (29 %) et Dame Blanche Nord 2 (28 %).

Répartition des 15 ans ou plus non scolarisés en 2017 des habitants par diplôme le plus élevé (en %)
| Source: INSEE IRIS 2016



Source : Analyse des besoins sociaux – données communales

Diagnostic socio-économique

Focus par quartier

Le niveau de revenu de la population :

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

En 2018, la médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC) est de 14 850 € dans la commune. Elle est l'une des plus faibles de la région Île-de-France.

Le taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) est de 39% soit plus du tiers des ménages de la commune. Il est le plus élevé derrière les communes de Aubervilliers (44%), La Courneuve (42%), Clichy-sous-Bois (41%) mais est supérieur aux communes de Sarcelles (34%) et Stains (37%).

Concernant les jeunes ménages (référént fiscal a moins de 30 ans) le taux de pauvreté est de 42%, un des plus importants avec Stains et La Courneuve.

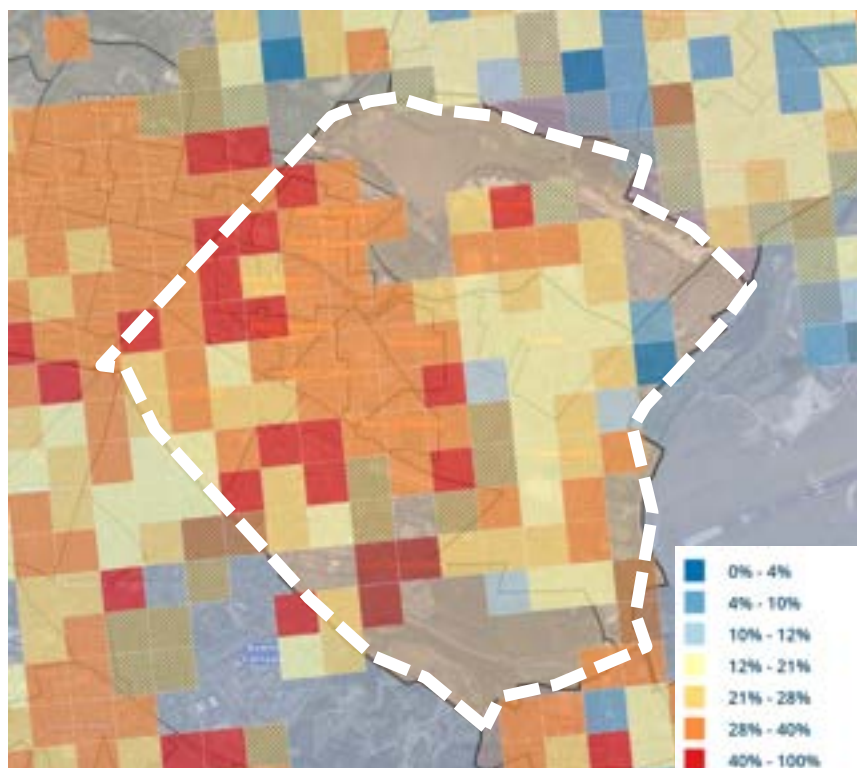
Ce taux est de 21% pour les ménages où le référent fiscal a plus de 75 ans. Ces ménages sont considérés comme des ménages fragiles.

Le pouvoir d'achat des habitants de la commune est faible. Il est nécessaire de maintenir ou conforter le niveau équipements scolaires pour permettre une amélioration de la situation par la hausse du niveau de scolarisation et une meilleure insertion dans le marché de l'emploi.

En 2018, certains secteurs des quartiers comme la Dame Blanche (Nord et Ouest), quartier prioritaire de la commune, ont un taux de pauvreté des ménages situé entre 40 et 50%. En outre, une grande partie des ménages d'autres secteurs notamment l'est de Barbusse et l'ouest de la Lutèce sont également situation de pauvreté (entre 39% et 48%).

En revanche, les quartiers de Carnot, Vieux Pays et une partie du quartier La Lutèce observent des taux de pauvreté inférieurs à 20%.

Taux de pauvreté :



Source : Géoportail

2. Les logements

Diagnostic socio-économique

2. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

Le parc de logements et son évolution depuis 1968

Garges-lès-Gonesse compte 14 509 logements au 1er janvier 2021 selon l'INSEE.

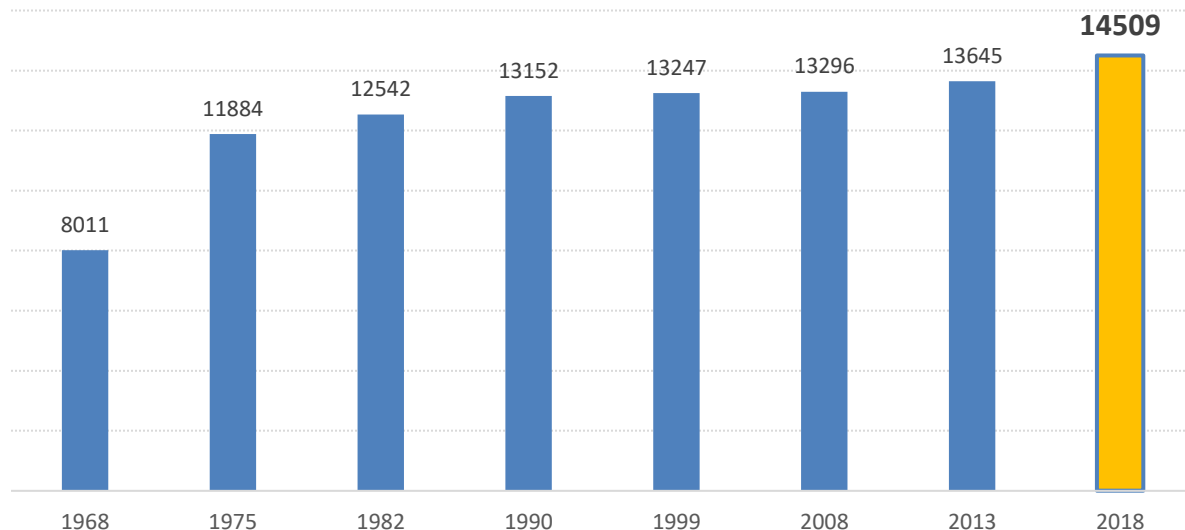
Dans la commune, 3 périodes se distinguent :

- Entre 1968 et 1975 : le parc de logements a fortement augmenté (près de 50%) période correspondant au développement des quartiers de grands ensembles d'habitat collectif. Ce développement extraordinaire du nombre de logements est intimement lié aux besoins à l'échelle de Ile-de-France, afin de faire face à la crise du logement. A l'époque, c'est aux abords de la nouvelle gare du RER D « Garges-Sarcelles » que cet effort de construction s'est principalement produit : l'opération Dame Blanche, Ouest et Nord a été réalisée. Elle a accueilli 4 000 logements. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) soutenu était environ +6% ;
- Entre 1975 et 2013 : le nombre de logements augmente progressivement sur un rythme de construction plus modéré. Entre 1990 et 2011, le nombre de logements s'est stabilisé autour de 13 200 unités, ce qui a engendré un léger recul

démographique au cours de ces périodes. Le parc de logements augmente d'environ 20% sur l'ensemble de la période avec un TCAM de +0,4% ;

- Enfin, depuis 2013, la commune a gagné près de 1 000 logements supplémentaires, en lien avec les projets de rénovation urbaine réalisés dans le cadre de l'opération ANRU sur les quartiers des Doucettes, de La Muette et de Dame Blanche Ouest. En effet, dans ces trois quartiers en rénovation urbaine, une consolidation des résultats a été menée, les effets de la rénovation urbaine à l'issue des programmes ont conduit à une diversification croissante de l'habitat. La rénovation urbaine aura abouti au final à une légère densification des quartiers de + 8%, soit environ + 400 logements, dans ces quartiers. Le TCAM a été d'environ 1,2% soit 4 fois supérieur à la période 1975-2013.

Aujourd'hui, les espaces urbanisés de la commune sont largement constitués. Il n'existe que très peu de potentialités foncières pour accueillir de nouveaux projets de construction de logements à horizon PLU (hors rénovation urbaine).



Source : INSEE

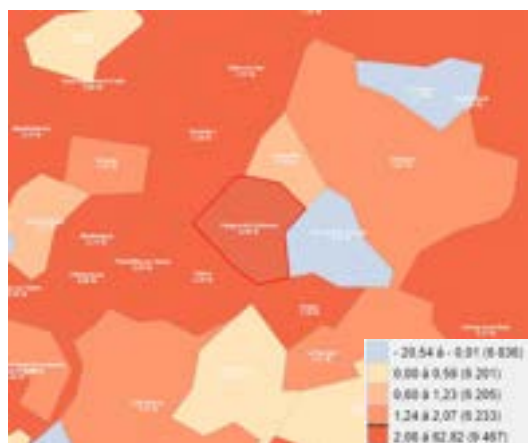
Diagnostic socio-économique

Dans les périodes dynamiques de construction de logements, la commune s'inscrit dans des tendances à l'échelle du bassin de vie.

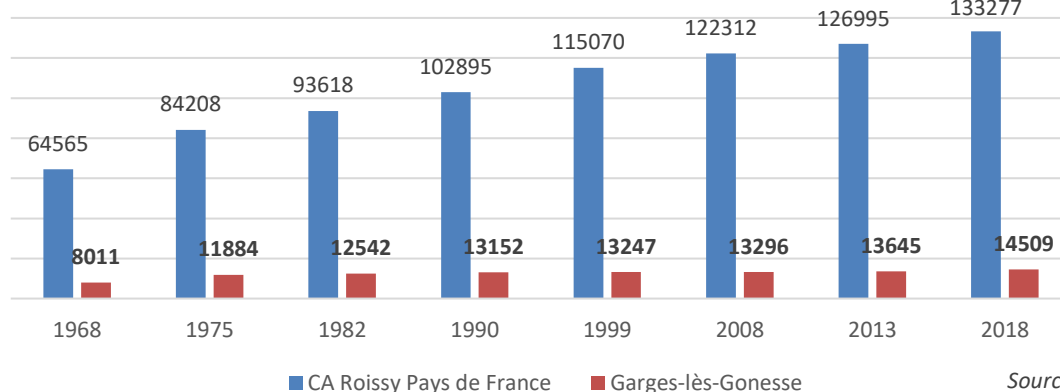
- Entre 1968 et 1975, la dynamique constatée à Garges est une des plus soutenue du secteur géographique. En effet, le taux de variation est supérieur à celui des communes aux alentours et notamment de Dugny (+2,6 points), Stains (+2,6 points) et Sarcelles (+3,3 points) ;
- Entre 2013 et 2018, la croissance du parc de logements reste une des plus élevées du secteur. Cette dynamique s'inscrit dans la même tendance que les communes de la première couronne. Cette tendance s'inscrit dans l'attractivité croissante des territoires à proximité de la capitale. Le taux de croissance à Garges est supérieur à celui de Dugny (+1 point) et de Sarcelles (+0,9 point) mais légèrement inférieur à celui de Stains (-0,5 point) et de la Courneuve (-0,7 point).

Taux de croissance du parc de logement :

1968 - 1975



Evolution de la production de logements à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité



Source : INSEE

Caractéristique du parc de logements :

Sur les 14 509 logements recensés en 2018 (dernier chiffre officiel INSEE), on retrouve :

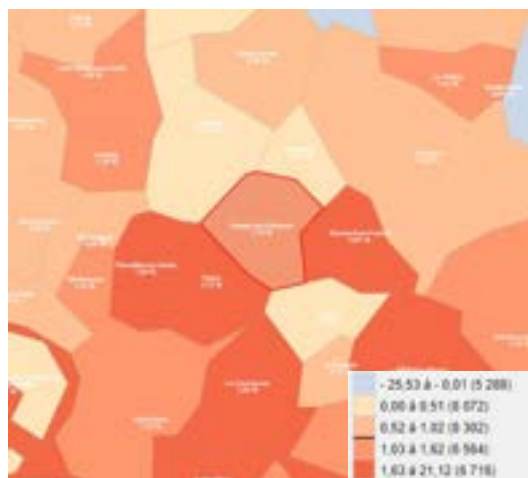
- 13 831 résidences principales (95,3%) ;
- 616 logements vacants (4,2%) ;

Le taux de logements secondaires et occasionnels est très faible, de l'ordre de 0,4%.

Le taux de vacance de logements en 2018 (4,2%) est considéré comme incompressible. En effet, il ne laisse que peu de perspectives de réoccupation pour les années à venir car il est en dessous du seuil minimal de rotation naturelle dans les logements qui est de 5%.

En outre, ce taux est un des plus faibles comparé aux communes à proximité. En effet, seules les communes de La Courneuve et Gonesse observent un taux aussi faible avec 4,2% également.

2013 - 2018



Source : observatoire des territoires

Diagnostic socio-économique

2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

a) L'ancienneté des résidences principales

La ville de Garges-lès-Gonesse présente la particularité d'avoir été construite et de s'être développée essentiellement sur une période récente (depuis 60 ans environ). Avant les années 1950, la population de Garges-lès-Gonesse est restée très modeste. Un premier développement pavillonnaire se réalise de part et d'autre de l'ancien bourg (quartiers Carnot et de La Croix Buard), ainsi que dans la continuité urbaine de la ville de Stains. Ceci explique en grande partie la faible part des logements anciens dans le parc total de logements de la commune (le parc très ancien, datant d'avant 1949, ne représente que 6% du parc des résidences principales).

A partir de la fin des années 1950, avec la construction des grands ensembles d'habitat collectif de la Dame Blanche et de La Muette, la ville a connu une période d'urbanisation sans précédent. On retrouve le poids de ces résidences principales dans le parc immobilier résidentiel total : 68% des résidences principales ont été construites entre 1949 et 1974, cette part allant jusqu'à 90% pour Dame Blanche Nord.

A partir des années 1980, s'opère un fort ralentissement de la construction de logements à Garges-lès-Gonesse. Ce très faible dynamisme de la construction a pour conséquence une faible représentativité des résidences principales construites durant ces années dans le parc total (8 % des résidences principales existantes ont été achevées entre 1982 et 1990, et 4 % après 1989).

L'urbanisation de la commune de Garges-lès-Gonesse est aujourd'hui en grande partie achevée. Il ne reste quasiment pas de terrains constructibles, le développement reposant désormais sur les capacités de renouvellement urbain.



Diagnostic socio-économique

b) La taille des résidences principales

Le parc de résidences principales diversifié de Garges peut répondre à une partie des besoins des Gargeois ou des personnes extérieures souhaitant s'installer dans la commune :

- 22,5% de petits logements (1-2 pièces) ;
- 33,7% de logements de taille intermédiaire (3 pièces) ;
- 43,9% de grands logements (4 pièces et plus).

On remarque néanmoins l'influence des quartiers Dame Blanche et du Centre Ville sur le résultat global à l'échelle de la commune, expliquée par le poids du parc des résidences principales de chacun de ces quartiers (avec respectivement environ 33 % et 25 %). Ces quartiers comprennent une part importante de petits logements notamment de 2 pièces, et très peu de grands logements. Il convient aussi de souligner la quasi-inexistence des résidences principales de 6 pièces et plus dans le quartier du Centre Ville.

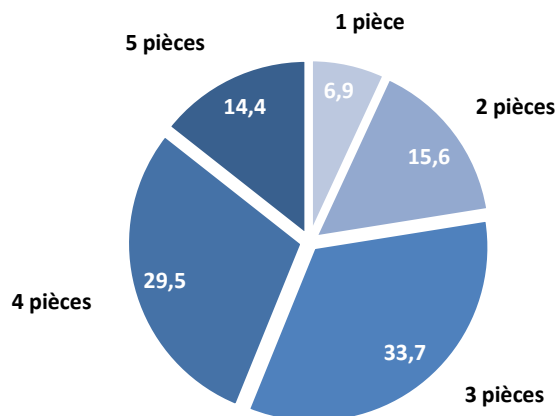
A l'inverse, la taille moyenne des parcs de résidences principales des quartiers Lutèce et du Vieux Pays est supérieure à celle calculée sur l'ensemble de la commune. Seuls deux quartiers (La Muette et Les Doucettes) possèdent une taille moyenne des résidences principales comparable à celle à l'échelle de la ville.

Comparaison de la taille moyenne des résidences principales de Garges-lès-Gonesse avec son territoire élargi et la commune de Sarcelles :

A l'échelle de la CARPF et du Val d'Oise, la taille moyenne des résidences principales est plus inégale dans la mesure où le parc de petits logements est moins représenté dans ces territoires. Le parc de résidences principales selon leur taille se répartit comme suit :

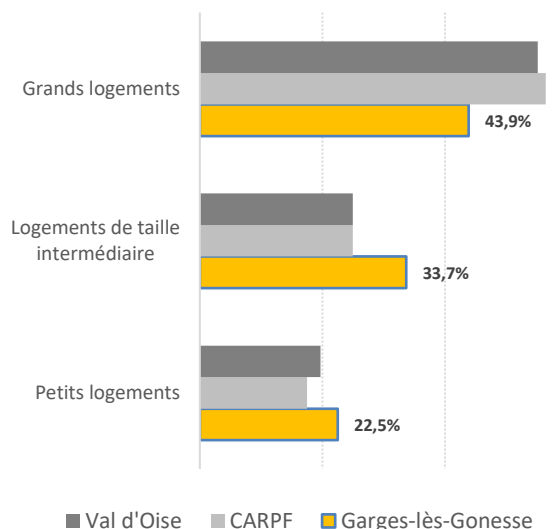
- 17,5% de petits logements dans la CARPF ; 19,7% à l'échelle du Val d'Oise ;
- 25% de logements de taille intermédiaire dans la CARPF ; 25% dans le Val d'Oise ;
- 56,5% de grands logements dans la CARPF ; 55,2% dans le Val d'Oise.

Taux de croissance du parc de logement :



Source : INSEE

Taille des logements comparée à l'échelle intercommunale et départementale :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

c) La typologie des résidences principales

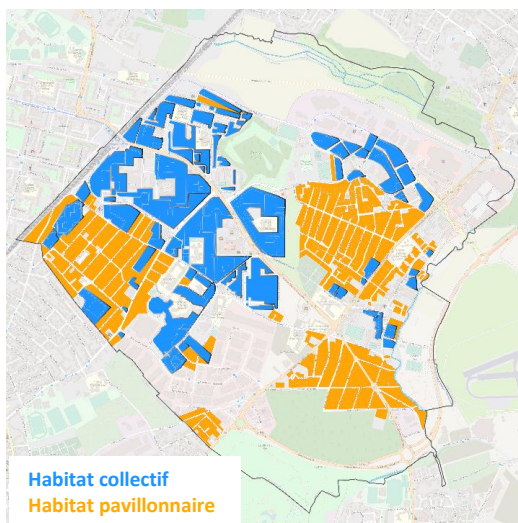
Environ 8 résidences principales sur 10 sont des appartements à Garges-lès-Gonesse en 2018. Le quartier en QPV de Dame Blanche regroupe l'ensemble des secteurs d'habitat collectifs (logement HLM et copropriétés), constitutif du Grand Ensemble des années des années 60 – 70.

Cette part est restée stable depuis 2008. La part des maisons a légèrement augmenté (+0,6 point).

A l'échelle de la CARPF (53,2% d'appartements et 45,4% de maisons), la répartition de la typologie au sein du parc de résidences principales est équilibrée. La tendance est à une augmentation du parc de logements collectifs avec +1,5 point depuis 2008.

A l'échelle du Val d'Oise (54,3% d'appartements et 44,2% de maisons), la répartition entre maisons et appartements est également équilibrée. Il faut toutefois noter que la position géographique de Garges (à proximité de la petite couronne) est un secteur avec majoritairement des collectifs. Les communes plus périphériques voire rurales du Val d'Oise se composent essentiellement de maisons individuelles.

Typologie de logements sur la commune :



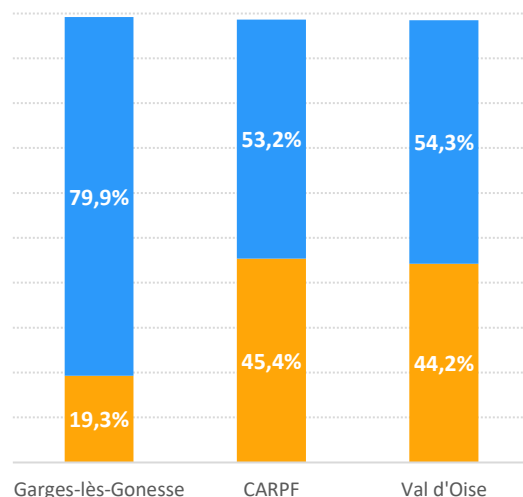
Source : Espace Ville

Le taux de suroccupation des logements :

La part des résidences principales suroccupée est de 28,4% à Garges-lès-Gonesse. Ce taux est largement supérieur à celui de la CARPF (+13,1 points) et celui du Val d'Oise (+16,9 points). Ce taux est également supérieur comparée à la commune de Sarcelles (21,4%).

Au regard de la part de logements vacants faible dans la commune de Garges-lès-Gonesse et des demandes de logement très nombreuses au sein de la commune : une problématique d'adaptation de la typologie de logement à la taille du foyer est relevée, avec des situations de suroccupation (ainsi qu'une problématique de marchands de sommeil) et de sous-occupation.

Typologie de logements sur plusieurs échelles :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

d) Les statuts d'occupation des résidences principales

Le parc de résidences principales majoritairement occupées par des locataires

A l'intérieur du parc de résidences principales, les locataires représentent 63,5% contre 35% pour les propriétaires.

La part de propriétaires relativement limitée peut être expliquée par la part importante des logements locatifs sociaux dans le parc de logement total. La plupart des locataires réside dans un logement social (près de 71% des locataires).

En outre, la part des maisons individuelles, essentiellement issues du parc privé est minoritaire (19,3%).

L'importance du parc de logement social, cumulée à la faible part du logement locatif privé, ne permet pas un parcours résidentiel adapté notamment pour les jeunes actifs souhaitant rester à Garges. En effet, il existe un déséquilibre entre offre et demande.

L'évolution du statut d'occupation des résidences principales montre une augmentation de la part des propriétaires depuis 2008, qui ont gagné 2,6 points en 10 ans.

La répartition des résidences principales selon leur statut d'occupation évolue très fortement d'un quartier à un autre pour se révéler même parfois très différente de celle observée à l'échelle de la commune. Ainsi, à l'inverse de la répartition communale, les propriétaires sont largement majoritaires dans les quartiers de La Lutèce et du Vieux Pays.

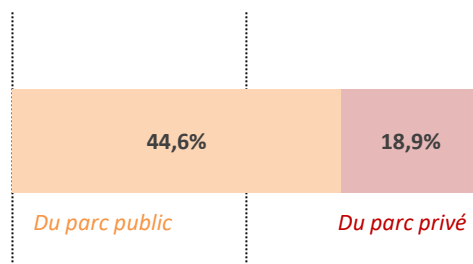
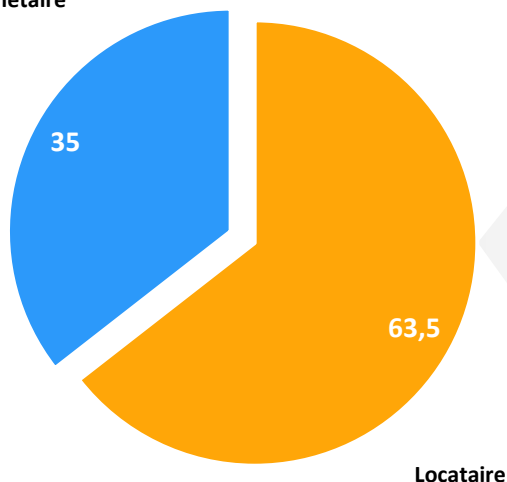
Des propriétaires installés plus durablement que les locataires

À l'échelle de la commune, l'ancienneté moyenne d'emménagement en années est de 14,8. À titre de comparaison, il est de 15 ans à l'échelle de la CARPF et de 14,4 ans à l'échelle du Val d'Oise.

Les propriétaires de leur logement restent en moyenne plus longtemps (17,9 ans) par rapport aux locataires (13,1 ans).

Statut d'occupation des résidences principales :

Propriétaire



Source : INSEE

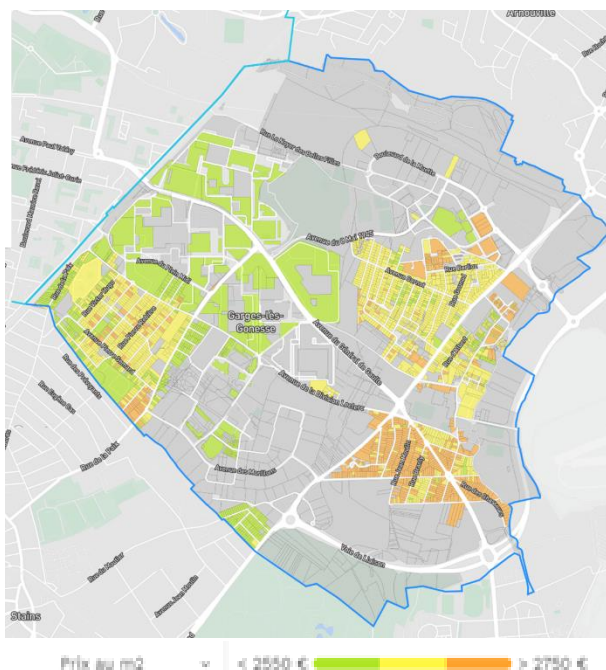
Diagnostic socio-économique

e) Les prix du marché en accession

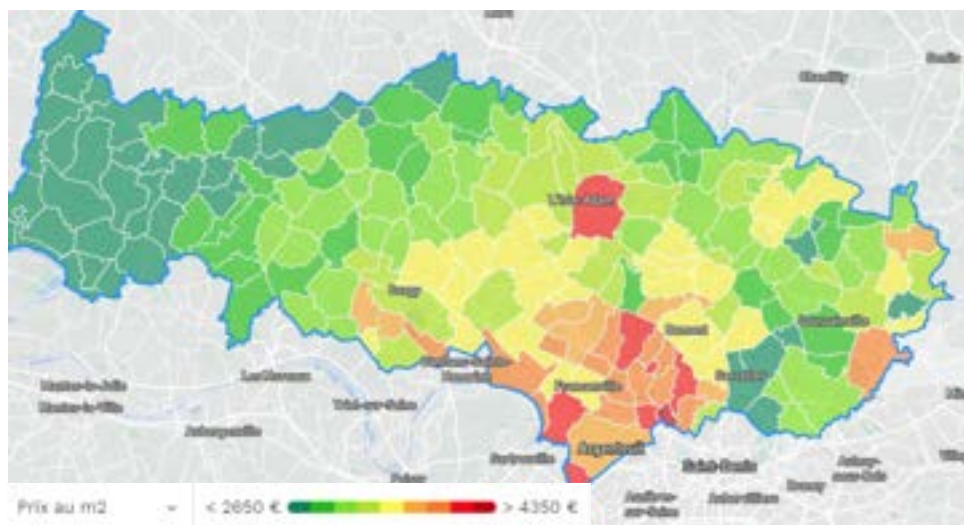
Les prix immobiliers gargeois sont parmi les plus faibles du Val d'Oise, avec un prix moyen au m² de 2 426 € pour un appartement, et 2 666 € pour une maison. En comparaison, la moyenne départementale est fixée à 3 475 € le m² pour un appartement, et de 3 304 € pour une maison. Ces chiffres sont à manier avec précaution en raison de la grande diversité des territoires composant le département. Il peut cependant être dit à propos de Garges-lès-Gonesse qu'il s'agit d'une commune comparativement accessible, rapporté à sa proximité des bassins d'emplois que sont Saint-Denis, Roissy ou encore Paris.

À l'échelle de la commune, les plus hauts prix immobiliers sont constatés au niveau du Vieux Village et de la Croix-Buard, des secteurs à dominante pavillonnaire, avec des prix avoisinant les 2 700-3 000 € par m² pour un appartement ou une maison. Il en va de même dans les programmes de logements collectifs récents construits à la Muette.

À l'inverse, les prix immobiliers au sein des grands ensembles construits dans les années 1960-1970 sont plus faibles, et se situent entre 2 000 € et 2 400 € le m² pour un appartement, et 2 300 € et 2 600 € le m² pour une maison.



Source : Meilleurs Agents.com



Source : Meilleurs Agents.com

Diagnostic socio-économique

f) Les logements sociaux

L'état des lieux général

Garges-lès-Gonesse accueille au 1^{er} janvier 2020 un parc de 7 008 logements sociaux soit 48% du parc total de logements (*source : Préfecture du Val d'Oise*) gérés par de nombreux bailleurs sociaux.

12 bailleurs gèrent l'ensemble du parc social. I3F est celui qui gère la plus importante partie du parc de logements sociaux de la commune (environ 64,8% du parc total). Parmi les bailleurs les plus implantés figurent également Logirep (814 logements situés essentiellement dans le quartier des Doucettes), Val d'Oise Habitat (553 logements), In'li (600 logements), CDC Habitat (350 logements), ADOMA (247 logements).

Ces dernières années, le parc de logements sociaux s'est légèrement réduit, de 2 points environ. Ce recul est lié en grande partie aux opérations de rénovation urbaine réalisées récemment, dans la mesure où elles ont favorisé la diversification du parc de logements.

Le parc social est en grande majorité constitué de logements en PLUS majoré / PLUS / PLAI. Les logements en PLS sont peu développés.

Les logements sociaux se regroupent essentiellement dans la partie Nord/Ouest du territoire communal, sous la forme de logements collectifs. Les quartiers des Basses Bauves et de Dame Blanche Nord sont ceux qui regroupent la part la plus significative de logements sociaux. Aux Basses Bauves, 95% des résidences principales sont occupées par des locataires de logements sociaux. Ce chiffre est supérieur à 80% dans le quartier Dame Blanche Nord.

A l'inverse, les quartiers de La Lutèce et Barbusse, disposant respectivement de 3% et 6% de logements locatifs sociaux, sont les moins représentés à l'échelle de la commune.

Le parc locatif est vieillissant, dégradé (avec des logements peu pas ou entretenus et des situations de Diogène) et peu de logements sont disponibles, particulièrement pour les logements de grandes tailles ou à destination des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap.

De plus, le parc locatif social rencontre des **problèmes d'habitat sur-occupé et des nuisibles** (cafards, punaises de lit, rats) sont à déplorer.

Le recul de la part de logements sociaux à l'échelle communale devrait se poursuivre dans les années à venir, compte tenu des opérations de rénovation urbaine qui devront favoriser la mixité sociale au sein de quartiers. Cette objectif induit, dans certains quartiers quasi exclusivement constitués de logements locatifs sociaux (Les Basses Bauves, Dame Blanche Nord...), de diversifier l'offre de logements existante.



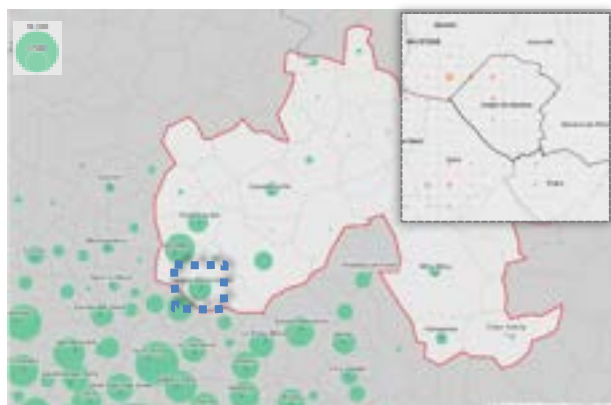
7 008

logements sociaux en 2020 dans la commune soit une part de 48% (données communales)

Environ 16%

du parc total de logements sociaux de la CA Roissy Pays de France est situé dans la commune.

Nombre de logements sociaux en 2019 :



Source : observatoire des territoires, géographie du parc social - IPR

Diagnostic socio-économique

Les demandes de logement social

Selon l'observatoire du logement social, il existe 3 214 demandes actives pour des logements sociaux. Ces demandes représentent 52% de la capacité actuelle d'accueil. Au regard des demandes et du taux de rotation très bas au sein du parc, le nombre de logements sociaux apparaît insuffisant.

Pour encourager la mobilité au sein de son parc, I3F travaille sur des permutations de logements ; en s'appuyant sur les médiateurs présents sur les quartiers, des familles ayant besoin de changer de logement sont identifiées. Il leur est proposé d'échanger leur logement avec un autre ménage (ex: une famille qui s'agrandit / un couple plus âgé dont les enfants ont quitté le domicile).

Le nombre de logements attribués (ou relogements) connu s'élève à 294 au 1^{er} janvier 2018. Parmi eux, le nombre de logements attribués a été de 5%.

La majorité des demandeurs sont des couples avec enfant(s) (36% des demandes). Près du tiers des demandeurs sont des familles monoparentales. Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) représentent 24% des demandes.

Le type de logement le plus plébiscité est le F3/F4.

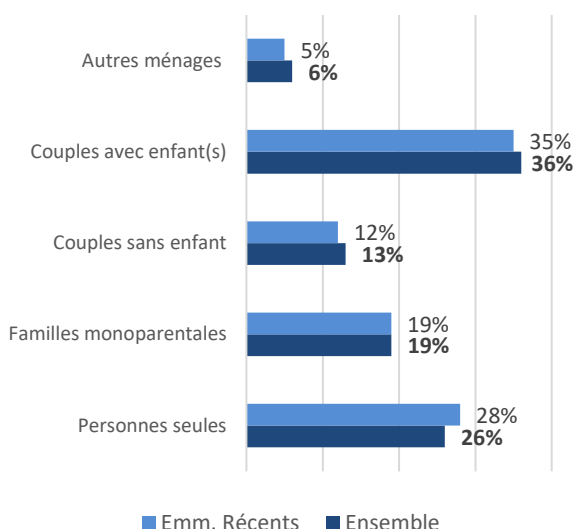
Les quartiers de Garges-lès-Gonesse les plus demandés sont :

- o le Vieux Pays ;
- o la Muette → en raison notamment de la rénovation urbaine qui améliore la perception du quartier et le rend plus attractif ;
- o les Doucettes → pour les mêmes raisons que le quartier de La Muette.

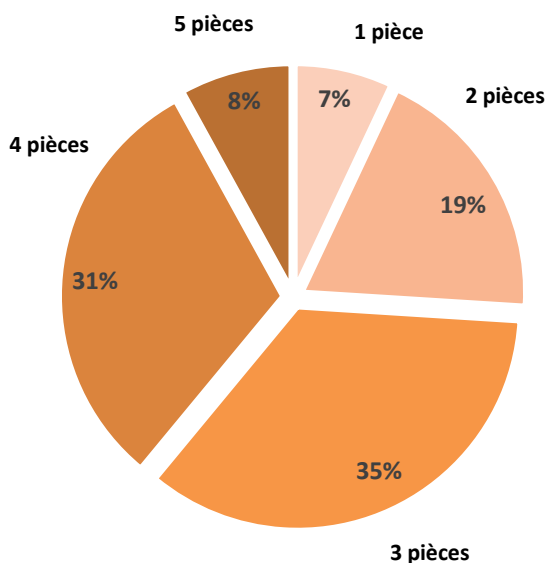
Ce sont des quartiers pour lesquels les lourds travaux de rénovation urbaine ont permis de retrouver une attractivité.

En revanche, ces rénovations ont généré des transferts de problématiques (délinquance, drogue, etc.) sur les secteurs de Dame Blanche Nord, des Portes de la Ville (Toulouse Lautrec, Corots).

Date d'emménagement des locataires sociaux :



Typologie de logements sur la commune :



Source : données communales

Diagnostic socio-économique

g) Les logements spécifiques

Garges-lès-Gonesse dispose de différentes solutions en logements spécifiques, par l'intermédiaire de 3 structures d'accueil totalisant 4 résidences au total sur le territoire :

Les trois résidences sociales ADOMA

Il existe deux foyers Adoma, filiale de la CDC Habitat, localisés avenue de la Division Leclerc :

- Résidence Garges Les Doucettes (79 avenue de la Division Leclerc) : 108 logements en studios meublés.
- Résidence Garges André Malraux (93 avenue de la Division Leclerc) : 63 logements en studios meublés.

Il s'agit de résidences sociales, composées de logements temporaires meublés (studios et T2) destinés aux ménages de petite taille ayant des revenus limités ou des difficultés à se loger dans le parc immobilier traditionnel. Les logements sont soumis au paiement d'une redevance adapté aux ressources et à la situation familiale de ou des personne(s) hébergée(s). Ces logements bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Une troisième résidence sociale a été créée en 2019 en lieu et place de l'ancien foyer de travailleurs migrants (FTM) situé au 31 rue du Tiers Pot. Le foyer a été démoli en 2017 et reconstruit en 2018-2019. La nouvelle résidence sociale Adoma, dite résidence sociale Tiers Pot, comprend 76 logements de type T1 et T1 bis.

Le foyer-résidence Jeanne Carnajac

La résidence Jeanne Carnajac, située au 7 rue Duvivier, propose des logements spécifiques destinés aux personnes âgées du territoire. Les résidents doivent pouvoir être autonomes, et pouvoir effectuer eux-mêmes les actes de la vie quotidienne, en lien notamment avec le CCAS pour certains services (aide à domicile, porte de repas, téléalarme...).

La résidence propose 71 logements de type studios.

L'offre en logements spécifique gargeoise est cependant déficitaire dans certains domaines :

- Résidences médicalisées pour seniors ;
- Logements pour personnes handicapées ;
- Logements étudiants.

Les publics susceptibles de chercher ce type de logements doivent alors se tourner vers les structures des communes voisines (résidence universitaire de Stains, EHPAD L'Eglantier à Gonesse...).

Foyer Adoma les Doucettes



Diagnostic socio-économique

h) L'habitat privé

De nombreuses situations d'habitat indigne

Si les données à disposition sur le nombre de logements indignes et/ou insalubres sur la commune sont très rares, de nombreux acteurs soulignent l'importance de la problématique de l'indignité du parc gargeois, avec notamment la présence de nombreux marchands de sommeil et propriétaires bailleurs indécents. De plus, une partie du parc privé héberge des locataires qui pourraient relever du parc social.

Les problématiques identifiées dans le parc privé sont :

- Une augmentation des logements indignes avec des divisions de maisons en appartements, engendrant une surpopulation dans des conditions d'habitat insalubres, avec détérioration du bâti.
- Une surpopulation dans des appartements en copropriété et location de lits.
- Une consommation énergétique préoccupante due à des habitats mal isolés.

A Garges, 15 à 20% du parc de résidences principales est classifié « potentiellement indigne » (PPPI), soit un des taux les plus élevés du département. L'ANAH a repéré à Garges-lès-Gonesse 32 copropriétés classées parmi les copropriétés « particulièrement fragiles ».

Garges-lès-Gonesse est une des seules communes du département à disposer d'un service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS).

Les copropriétés dégradées, problématique spécifique de la commune

En 2021, sur l'ensemble du territoire communal, il est recensé 106 copropriétés dont 93 avec au moins 1 logement.



Sur la base des données recueillies et de l'ensemble des indicateurs disponibles, la méthodologie de repérage des copropriétés fragiles s'appuie sur la définition d'indicateurs de fragilités regroupés en 4 grandes catégories :

- Les caractéristiques techniques et les données relatives à l'état du bâti ;
- Les mutations et le positionnement des copropriétés sur le marché immobilier local ;
- Le fonctionnement et la gestion des copropriétés ;
- L'occupation des copropriétés et les conditions socio-économiques.

Certaines de ces copropriétés fragilisées font l'objet de dispositifs d'amélioration de l'habitat de type Plans de Sauvegarde.

Diagnostic socio-économique

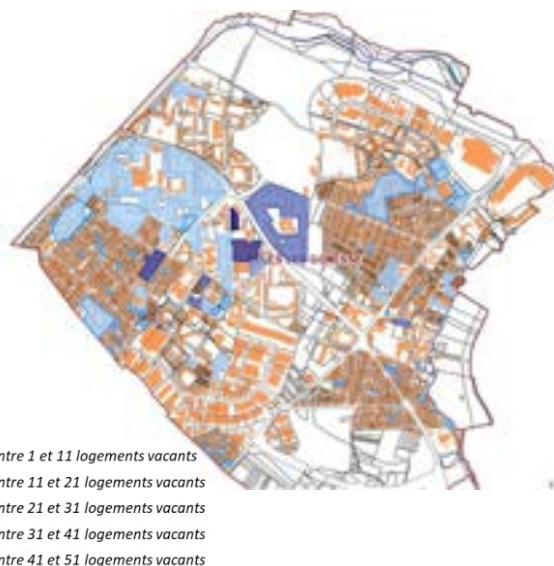
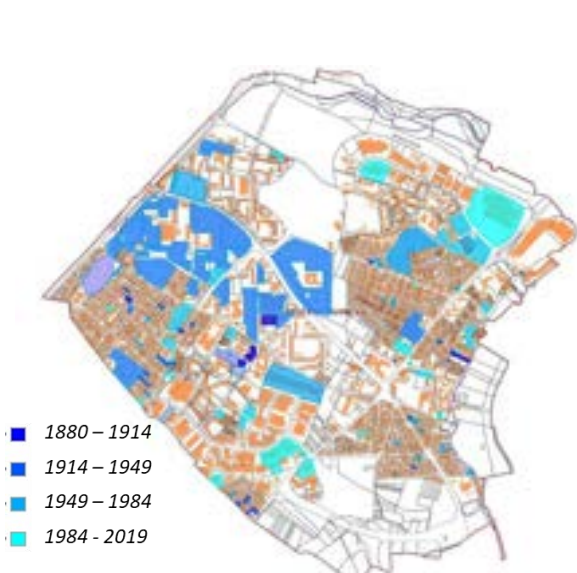
Environ près de 9 copropriétés sur 10 sont des lots d'habitation. Ces lots d'habitation représentent 5 813 logements dont 5 600 logements collectifs et 213 maisons. Ces logements sont en majorité de grands logements avec 86% des logements entre 4 et 6 pièces pour une surface comprise entre 47 m² et 70 m².



Même si d'une manière générale, les copropriétés des années 1960-1970 ont davantage besoin d'intervention de réhabilitation, quelques difficultés commencent à poindre sur les nouvelles copropriétés issues des programmes neufs. En effet, dans la plupart des nouvelles opérations en copropriété, investies par des primo-accédants, on relève l'apparition de difficultés de gestion de charges, ainsi que, selon les cas, des problèmes de malfaçons, d'appropriation abusive d'espaces communs, et parfois une part importante des investisseurs conduisant à un entretien moindre de la propriété. Aussi une veille semble nécessaire pour la bonne tenue de ces ensembles.

Enfin, 374 logements issus des copropriétés sont des logements vacants déclarés, représentant 6% de l'ensemble du parc de logements en copropriété. Il s'agit de logements vacants déclarés, le taux de vacance étant en réalité quasi nul.

Les copropriétés en habitat collectif des années 1960-1970 représentent 36% de l'ensemble des copropriétés.



Diagnostic socio-économique

Des copropriétés concernées par des dispositifs d'amélioration de l'habitat

La Ville a, depuis de nombreuses années, initié une politique volontariste et partenariale en direction du parc privé. Cela s'est traduit par la mise en place d'opérations de requalification lourdes telles que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Plans de Sauvegarde, en lien étroit avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Région, le Département et les Aéroports de Paris.

La mise en œuvre de ces politiques a permis d'agir sur six grandes copropriétés (« l'Abeille », « Les Mouettes », « Les Vergers », « Le 4-6 rue des Louvres », « Résidence Fabien », « Indochine ») via une OPAH copropriété et cinq Plans de Sauvegarde, représentant environ 1200 logements à l'échelle de la ville. Aujourd'hui, une nouvelle copropriété, la copropriété « Garges Nord » (150 lots d'habitation), entre en Plan de Sauvegarde pour une durée de 5 ans (2020-2025).

La majorité de ces opérations a été rendue possible par l'intégration de ces dispositifs dans les Programmes de Rénovation Urbaine (PNRU), pour les quartiers de la Dame Blanche Ouest et des Doucettes, puis dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le quartier de la Dame Blanche Nord.

Par ailleurs, l'effort de réhabilitation des copropriétés sera poursuivi dans les prochaines années. Une convention d'urgence pour du portage ciblé a été signée avec la CDC Habitat Social et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en décembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Elle permettra l'acquisition de 18 lots de copropriétés puis leur revente à l'issue des dispositifs, visant quatre objectifs principaux :

- Amorcer le redressement des copropriétés ;
- Prévenir l'arrivée de marchands de sommeil ;
- Prévenir la dégradation des immeubles ;
- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des copropriétés.

Trois copropriétés du centre-ville sont concernées : le Petit Rosne, les Magnolias, les Edelweiss.

La convention d'urgence n'ayant pas vocation à perdurer, la Ville ambitionne d'établir un partenariat plus pérenne, à travers la mise en place d'une concession d'aménagement probablement, afin de pérenniser le portage effectué dans le cadre de la convention.

En outre, la commune a mis en place un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) pour améliorer la connaissance du parc de logements en copropriété, détecter à temps les évolutions négatives et repérer les copropriétés nécessitant une intervention ciblée.

Copropriétés concernées par le conventionnement avec CDC Habitat



Diagnostic socio-économique

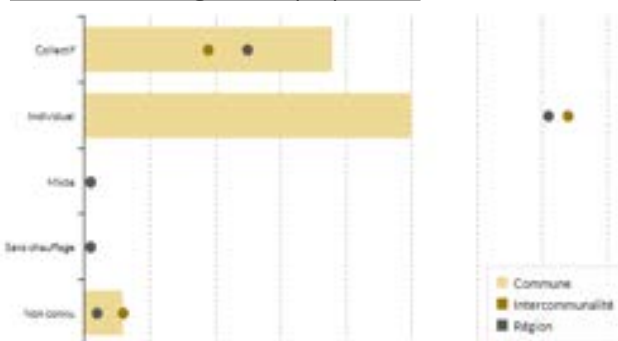
i) La consommation énergétique des logements collectifs privés

La consommation énergétique du collectif privé dans la commune est de 63 168 MVh. Il est de 372 000 à l'échelle de la CA Roissy Pays de France (CARPF).

Dans la commune, la consommation énergétique des logements collectifs privés représente près du tiers de la consommation totale du secteur résidentiel. Ce taux est de 15 % à l'échelle de l'intercommunalité.

Dans la commune, le chauffage collectif représente seulement la moitié des modes de chauffage des copropriétés contre près de 3 copropriétés sur 4 à l'échelle de la CARPF et de la Région.

Mode de chauffage des copropriétés :



Consommation énergétique des logements :



Source : Institut Paris Région

Le déploiement d'un réseau de chaleur vertueux

La Ville vise le déploiement d'un réseau de chaleur sur son territoire à horizon 2025 à travers la mise en place d'une Délégation de Service Public. L'objectif est de promouvoir la meilleure solution énergétique pour ses futurs abonnés :

- Excellence en matière d'environnement et de protection du climat ;
- Fiabilité et innovation ;
- Performance économique.

La Ville souhaite que le réseau de chaleur soit alimenté majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) avec un taux d'ENR supérieur à 65%.

Les potentiels de raccordement se composent en majorité (82%) de bâtiments à usage d'habitation :

- 58% Logements sociaux ;
- 24% Copropriétés ;
- 18% Bâtiments publics.

Le projet de réseau de chaleur intègre le raccordement du quartier de la Dame Blanche Nord à compter de fin 2023.

Carte de chaleur :



Diagnostic socio-économique

2. Les logements

C. Les enjeux pour l'avenir

a) La production de logement récente

Depuis 2015, ce sont **789 nouveaux logements** qui ont été construits sur la commune, et **457** qui ont été détruits, soit un **total net de +332 logements** depuis 2015.

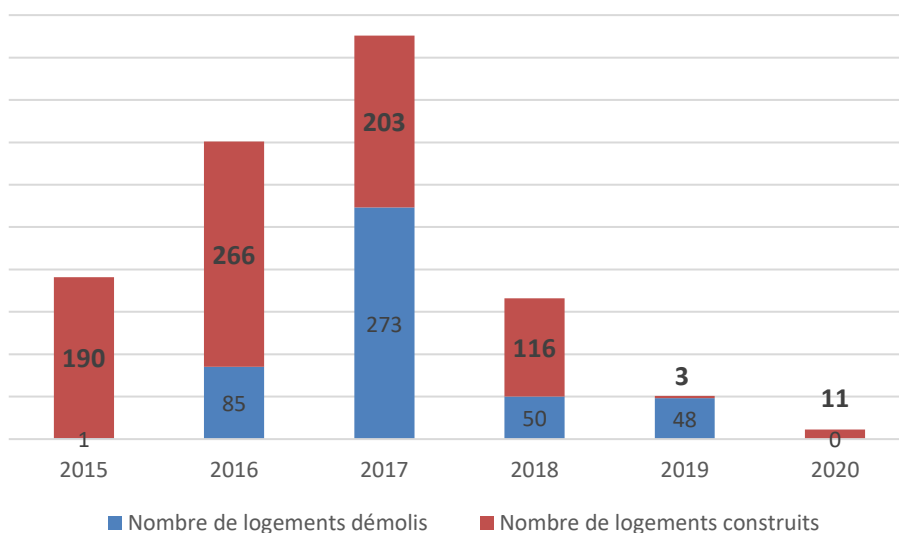
Les démolitions d'appartement sont principalement survenues dans les quartiers de Dame Blanche Est, des Doucettes et de la Muette, dans le cadre de programmes de rénovation urbaine conventionnés avec l'ANRU. C'est également dans ce cadre que d'importants programmes de construction ont vu le jour, avec pas moins de 659 logements construits entre 2015 et 2017.

Depuis 2018, le rythme de construction de logements se tasse. La construction devrait cependant connaître un coup d'accélérateur ces prochaines années, avec la réalisation des ZAC des Portes de la Ville, à commencer par la livraison du programme Green Avenue (100 logements en accession) au second semestre 2022, et de la Dame Blanche Nord, qui accueillera à terme environ 580 logements (programmation mixte accession/LLI/LLS) dans le cadre du NPNRU.



Programme « Green Avenue » au sein de la ZAC des Portes de la Ville

Logements construits et démolis depuis 2015



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

b) Les perspectives de construction

Evaluer les besoins en logements est une démarche incontournable des politiques de l'habitat.

La notion de « point mort » mesure a posteriori la production de logements qui correspond à la stabilité démographique (en l'absence de croissance de la population et sans pertes), soit en d'autres termes le maintien de la population existante. Il s'agit du cumul de trois besoins endogènes :

- Compenser à la diminution de la taille moyenne des ménages : il s'agit du **desserrement**. Si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants ;
- Remplacer les logements détruits ou ayant changé d'usage : c'est le **renouvellement du parc de logements** ;
- Compenser l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants indispensables à la **fluidité du marché**

Le renouvellement (R) est mesuré en soustrayant au total de la construction neuve entre deux dates, ici 2008 et 2018, la variation du nombre de logements entre ces deux mêmes dates. À Garges-lès-Gonesse, $R = 51$

Le desserrement (D) se mesure en divisant la population des ménages de la date de départ (2008) par la taille moyenne des ménages à la date d'arrivée (2018), et en y soustrayant le nombre de résidences principales à la date d'arrivée. À Garges-lès-Gonesse, $D = 212$

La variation des résidences secondaires et logements vacants (RSLV) s'obtient en additionnant la variation du nombre de résidences secondaires 2008-2018 et la variation du nombre de logements vacants 2008-2018). À Garges-lès-Gonesse, $RSLV = 157$

Ainsi, entre 2013 et 2018, pour maintenir le niveau de population, il aurait fallu construire 420 logements en 6 ans, soit 68 logements par an.

Ainsi, si les tendances observées entre 2013 et 2018 se poursuivent (desserrement des ménages, réduction de la vacance des logements, augmentation du nombre de résidences principales), **Garges-lès-Gonesse devrait maintenir sa population par la construction d'au moins 68 logements par an.**

■ 3. Les activités économiques

Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

A. L'environnement économique supra-communal

L'environnement économique supra-communal de la commune est relativement dynamique et porteur.

La commune est proche de Paris, tant en termes de voies de communication, qu'en termes d'activités économiques. En effet, la commune est facile d'accès : les transports en commun sont nombreux (ligne de RER D, plusieurs lignes de bus) et situent Garges-lès-Gonesse à 20 minutes du centre de Paris (Châtelet). La commune est également proche de deux zones d'emploi parmi les plus importantes d'Europe :

- La plateforme aéroportuaire de Roissy qui regroupe près de 10 secteurs d'activités ;
- La Plaine Saint-Denis : zone d'activité développée autour du stade de France regroupant des activités tertiaires de bureaux, de recherche, des universités, et des activités industrielles et logistiques).

Le bassin d'emploi (délimité ci-contre) est très bien connecté à l'international avec le premier aéroport d'affaire européen au Bourget et l'aéroport CDG, deuxième pour les voyageurs et le fret, ce territoire représente 6 % de la population, 5.5 % des actifs et 5 % des emplois régionaux. Depuis 2011, l'évolution de l'emploi est inférieure au rythme régional.

Les principales entreprises du secteur privé sont dans le secteur des services aéroportuaires avec Air France et le groupe Aéroports de Paris (ADP). Bénéficiant de la proximité des infrastructures de transport autoroutières et aéroportuaires ainsi que de la proximité du bassin de consommation, les plus grandes entreprises logistiques nationales voire internationales font de ce territoire un centre majeur de la logistique nationale et internationale. Il s'agit notamment du hub européen de Fedex, du hub de la Poste ou d'acteurs du e-commerce comme Cdiscount et Vente Privée qui placent ce territoire comme essentiel au fonctionnement de l'écosystème régional. En revanche, les activités sociales, de soins et services aux populations y sont sous-représentées.

La part relative des établissements de plus de 50 salariés est plus importante sur ce secteur que ce que l'on constate à l'échelle des trois départements ou de la région, signe de l'attractivité du territoire pour les grandes entreprises.

Localisation et chiffres clés du bassin d'emploi Grand Roissy - le Bourget :



Source : Institut Paris Région

CHIFFRES CLÉS		Intercommunal	Bassin d'emploi	Région
		Roissy-Plaine de France	Grand Roissy - Le Bourget	Île-de-France
Superficie en km²		342,4	426,7	12 065
Population	2018	348 720	706 288	12 082 144
Population des QPV	2018	117 708	254 525	1 548 031
Actif	2014	166 558	333 383	6 172 703
Emplois	2014	162 049	287 943	5 687 738
Emploi non-salariés	2014	4,9%	5,8%	9,3%
Emploi salarié public	2014	16,6%	13,9%	19,9%
Emploi sphère présentielle	2014	64,6%	65,9%	62,1%
Emploi sphère productive	2014	35,4%	34,1%	37,9%
Emploi salarié privé	2014	125 693	249 714	4 587 564
Taux d'emploi	2014	1,09	0,86	0,92
Taux de chômage	2014	15,5%	17,4%	12,5%
Demandeurs d'emploi	2014	33 990	71 530	998 650
Revenu moyen par habitant en euros	2014	11 893	11 434	33 565

Source : Institut Paris Région

Diagnostic socio-économique

L'activité aéroportuaire et la présence d'infrastructures routières majeures comme l'A1 ont permis le développement de nombreuses zones d'activités logistiques, faisant du pôle de Roissy le premier pôle logistique de France.

A l'est de Garges-lès-Gonesse, les zones d'activités dédiées aux secteurs industriel et logistique sont prépondérantes en raison de la proximité du pôle aéroportuaire Roissy et du barreau de l'A1.

A l'ouest de la commune, les zones d'activités récentes se sont développées en partie en raison de la mise en place de politiques incitatives de développement économique telles que les zones franches urbaines comme les Lochères à Sarcelles, le parc des Tissonvilliers 3 à Villiers le Bel ou la zone du Bois Moussay à Stains. Toutefois, le dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) a peu d'impact sur un développement immobilier porté par un opérateur privé car ce type de projet vise des utilisateurs matures. Ainsi, la ZFU peut représenter un bonus mais ne peut générer un dynamisme économique en propre dans une logique de marché.

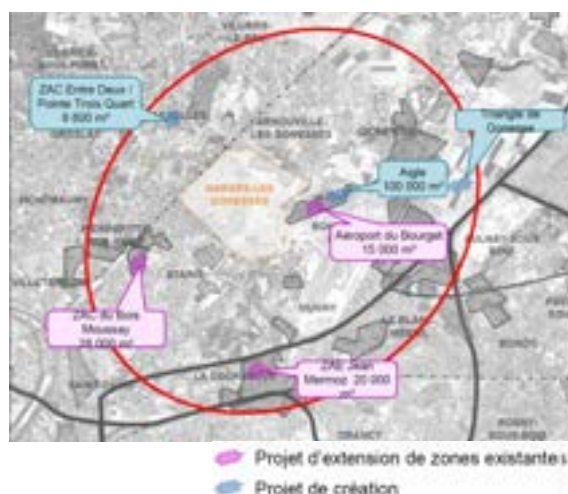


Source : Ville de Garges-lès-Gonesse

A l'échelle large, le territoire communal est en retrait des principales dynamiques de développement de son environnement.

A l'échelle proche, on observe le maintien d'une dynamique de développement du secteur industriel et logistique, avec des projets de restructuration et/ou extension de zones existantes et le développement de parcs d'activités à destination de PME/PMI portés par des opérateurs privés.

Par ailleurs, le développement économique de l'aéroport du Bourget représente une opportunité pour Garges-lès-Gonesse de moderniser son image économique et d'intéresser des opérateurs privés. Des projets d'extension des zones existantes tournés essentiellement vers des entrepôts et locaux d'activités, notamment à destination des PME/PMI, existent dans le territoire élargi (20 000m² sur la ZAE Jean Mermoz à La Courneuve, 28 000m² sur la ZAC du Bois Moussay à Stains...).



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse

Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

B. Le nombre d'emplois

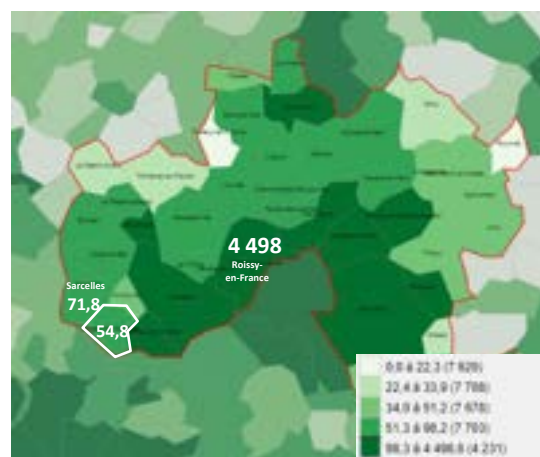
Au total, il est recensé 8 311 emplois au sein de la commune en 2018 (*donnée INSEE*) soit près de 5% des emplois de la CA Roissy Pays de France. Depuis 2008, le nombre d'emplois a diminué d'environ -5%. Néanmoins, il est en légère augmentation depuis 2013 (environ +1%).

L'indicateur de concentration d'emploi¹ (54,8) indique qu'il existe environ 5 à Garges-lès-Gonesse pour 10 actifs occupés résidant au sein de la commune. Ce chiffre est peu élevé et est assimilé à des communes dites « résidentielles ». Celui-ci diminue depuis 2008 où il était de 65,2.

La baisse de l'indicateur de concentration d'emploi entre 2008 et 2018 s'explique par une diminution du nombre d'emplois observée à Garges durant cette période cumulée à un nombre d'actifs résidant au sein de la commune et ayant un emploi en augmentation (+1 735 actifs). Cette tendance peut être expliquée en partie par un décalage entre le type d'emplois offerts sur la commune et le profil des actifs gargeois (employés et ouvriers)

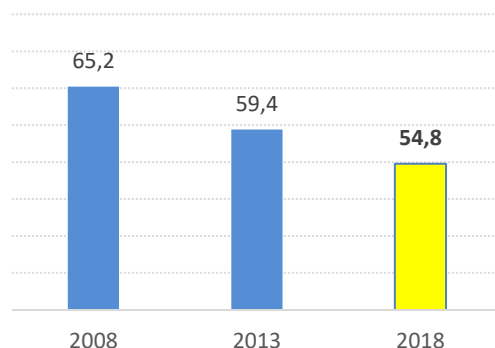
Les communes ayant le plus important indicateur de concentration d'emploi au sein de la CARPF sont Roissy-en-France (4 500), Le-Mesnil-Amelot (1 150), Compans (353) et Bonneuil-en-France (230). En dehors de ce périmètre, la commune de Saint-Denis affiche un indicateur à 205.

Comparaison de l'indicateur de concentration d'emplois :



Source : observatoire des territoires

Évolution de l'indicateur de concentration d'emplois :



Nombre d'emplois, d'actifs et indicateur de concentration d'emplois

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	8 760	8 239	8 311
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	13 435	13 872	15 170
Indicateur de concentration d'emploi	65,2	59,4	54,8

Source : INSEE

¹ L'indicateur de concentration d'emploi, ou taux d'attraction de l'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

C. Les secteurs d'activités

En 2018, la commune accueille 766 établissements actifs. Le secteur tertiaire est essentiel dans l'activité économique de la commune. Il représente environ 3 établissements économiques actifs sur 4 (75%) et près de 9 emplois salariés sur 10 (86%).

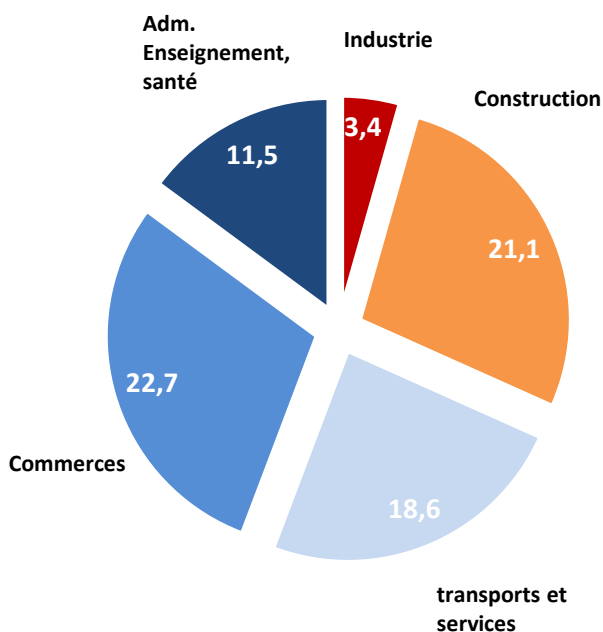
En matière de nombre d'établissements économiques, ce sont les secteurs des services et des commerces qui sont les plus présents (31% cumulés). En revanche, ces secteurs d'activités sont moins pourvoyeurs d'emplois (51% des postes salariés au total). Le secteur de l'administration, enseignement, santé... représente environ 1 établissement sur 10 (11,5%) pour 35,5% des postes salariés sur la commune.

Concernant le secteur secondaire, il représente environ 1 établissement économique actif sur 4 pour environ 14% des emplois de la commune. Le secteur de la construction est le plus dynamique avec 21% des établissements et 11% des emplois de la commune.

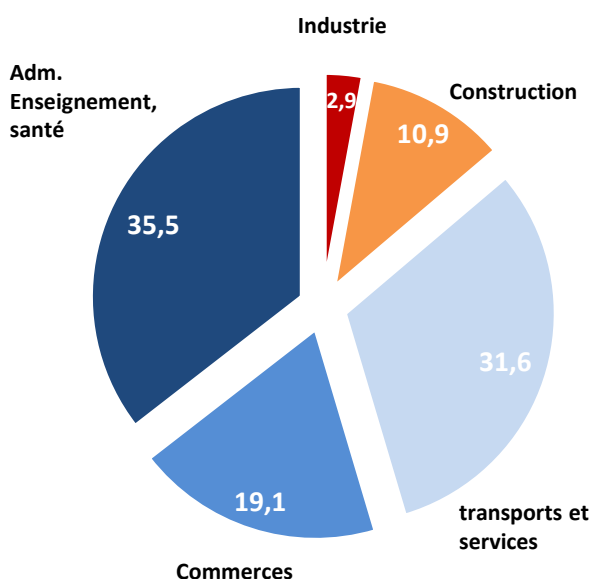
La répartition des établissements actifs et des postes salariés est assez similaire à l'échelle de la CA Roissy Pays de France avec néanmoins quelques différences par rapport à Garges-lès-Gonesse :

- Un secteur dans la construction moins dynamique et moins pourvoyeur d'emploi (-5 points de postes salariés dans ce secteur) ;
- Un secteur des transports et services bien plus représenté (+26,3 points d'établissements actifs et +19 points de postes salariés) notamment dû à la présence de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ;
- Un secteur de l'administration, enseignement et santé moins pourvoyeur d'emplois (-14 points).

Répartition des établissements actifs selon le secteur d'activités :



Répartition des postes salariés selon le secteur d'activités :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

D. Les caractéristiques des établissements économiques

Le tissu économique de la ville se compose principalement de petites structures. 80% des établissements économiques de la commune sont composés de moins de 9 salariés dont près de 10% n'ont aucun salarié. Ces établissements accueillent un quart des emplois salariés à Garges-lès-Gonesse (25%).

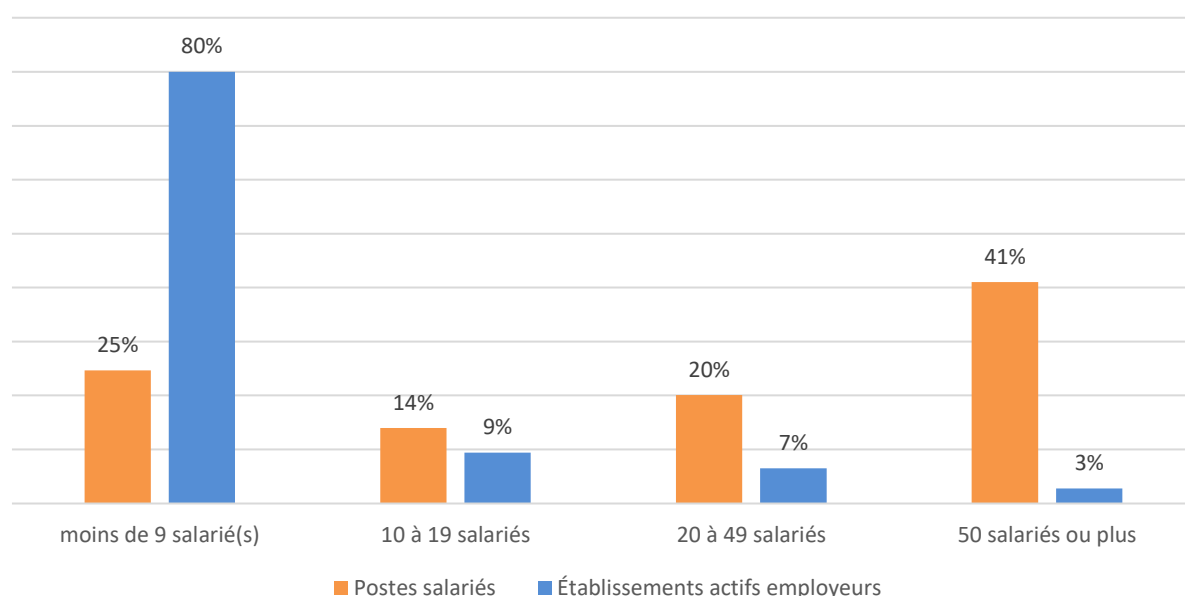
Les établissements de plus de 20 salariés ne représentent que 11% des établissements implantés sur le territoire. Cependant ils sont à l'origine de près de plus de la moitié des emplois salariés (61%) répartis de la manière suivante :

- 20% des emplois salariés dans les établissements de 20 à 49 salariés ;
- 13% dans les établissements de 50 à 99 salariés ;
- 28% dans les établissements de plus de 100 salariés.

Parmi les plus gros employeurs de la commune en 2021, nous distinguons :

- Plusieurs entreprises telles que Cora (boulevard de la Muette), Brico Dépôt (avenue de Stalingrad), SFIC Garges (avenue des Morillons), etc.
- Des administrations publiques ou équipements publics (Mairie, etc.).

Répartition des postes salariés et des établissements selon leur taille :



Source : INSEE

Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

F. Les parcs d'activités

Les activités économiques de Garges-lès-Gonesse sont polarisées sur deux sites principaux, qui regroupent l'essentiel des établissements économiques de la commune. Il s'agit des parcs d'activités de La Muette et des Doucettes.

Les parcs d'activités de la Muette au nord et des Doucettes au sud sont caractérisés par un bâti ancien et vieillissant (années 1970), globalement de qualité moyenne (mal isolé et fort consommateur d'énergie), avec des caractéristiques techniques parfois obsolètes, pour les entrepôts notamment.

Les parcs d'activités des Doucettes et de l'Argentière au sud forment un ensemble avec la zone commerciale de la Fontaine aux Prêtres datant des années 1990.

L'ancienneté de ces parcs explique en partie une dégradation progressive du fonctionnement urbain, de la lisibilité et de l'image.

On note également des problèmes d'accessibilité sur ces parcs d'activités (à la fois en matière de desserte routière que de fréquence des bus).

En termes de spécificités :

- **La Muette** dispose d'un tissu économique composé en majorité d'entreprises de petite et très petite taille, lié à une bonne dynamique locale de création d'entreprises (une réponse au taux de chômage élevé), grâce à une offre qui a su particulièrement bien s'adapter à la demande (rapport qualité / prix, souplesse des baux), orientée vers de très petits bureaux (de 15 à 60 m²) et de petits entrepôts (moins de 100 m²). On a observé par ailleurs un phénomène de division de grands bâtiments anciens, qui a phagocyté les trois quarts de la zone.
- **Les Doucettes** est fortement caractérisée par la prise en location ou l'achat de bâtiments par des grossistes (textile, alimentation, divers...) asiatiques quittant la proche couronne parisienne ou Paris. Il est aussi constaté une tendance à la hausse des niveaux de transaction.

Enfin, des améliorations sont à apporter pour les deux parcs d'activités en matière de sécurité routière, de sécurisation des sites, de gestion des déchets, de réglementation des sites et d'animation. En outre, **la vocation économique est à conforter.**

Localisation des principales zones d'activités



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse

Parc d'activités de La Muette

qui fera l'objet d'une requalification.

Réflexion en cours sur ce site



Parc d'activités des Doucettes dont la vocation économique est à conforter.



Diagnostic socio-économique

Le parc d'activités de La Muette

Ce parc d'activités s'étend sur 16 hectares et comprend 16 ensembles parcellaires de 1 750 à 26 000m², soit 47 000m² d'emprise au sol.

350 établissements économiques sont recensés (dont près des deux tiers ont moins de 5 ans), parmi lesquels 16 ont plus de 10 salariés. Au total, La Muette accueille environ 1 000 emplois.

Près de 330 de ces établissements économiques sont hébergés dans les quatre « centres d'affaires » du parc d'activités.



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse

Les entrepôts ne sont pas représentatifs des standards actuels.

On a observé une mutation du parc d'activités via la division des bâtiments dans des conditions de remise en état, le plus souvent à minima.

Une grande partie du bâti est obsolète (notamment les anciens entrepôts). Cela peut aller jusqu'à la non-conformité en matière de sécurité et d'incendie.

Au total, 7 000 m² (au sol) de bâti sont considérés en mauvais état.



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse

(chiffres de novembre 2012 – source Ville)

Le parc d'activités a un taux de vacance important (20%, particulièrement des entrepôts).

Les centres d'affaires ainsi que l'hôtel d'entreprises proposent des bureaux et des entrepôts à louer : prix entrepôts de 50 à 55€/ht/m² ; bureaux de 65 à 120€/ht/m².



Diagnostic socio-économique

Le parc d'activités des Doucettes

Ce parc d'activités issu de l'opération de la ZAC des Doucettes mise en œuvre entre 1971 et 1992 s'étend sur 26 hectares et comprend 52 ensembles parcellaires de 1 000 à 39 000m², soit 138 000m² d'emprise au sol.

90 établissements économiques sont recensés (dont environ un tiers a moins de 5 ans), parmi lesquels un tiers a plus de 10 salariés. Au total, Les Doucettes accueillent environ 800 emplois.

Ce parc d'activités comprend majoritairement des activités immobilières (29,8%) et de commerces (25%).

Les entreprises sont implantées de longue date sur le territoire et parfois réputées comme Prevote Messagerie :

- 12% des entreprises sont implantées depuis 40 ans ;
- 37% des entreprises sont implantées depuis 20 ans ,
- 25% des entreprises depuis moins de 5 ans.

Ce parc d'activités présente une certaine homogénéité dans les formes de bâti. Néanmoins, on observe une hétérogénéité dans l'entretien des parcelles et des bâtiments, et un risque de dégradation de certaines parcelles (dépôts extérieurs, absence d'entretien, signalétique défectueuse...).

La moitié des bâtiments du parc d'activités constitue des bâtiments mixtes : une partie entrepôt / ateliers contiguë à une partie bureaux à l'avant ou à l'étage. On constate un renforcement des activités de commerce de gros... On note la présence d'activité de production, de sièges de PME/PMI, d'établissements de groupes...

(chiffres de novembre 2012 – source Ville)



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse



Diagnostic socio-économique

3. Les activités économiques

G. Le commerce

L'équipement commercial de la commune

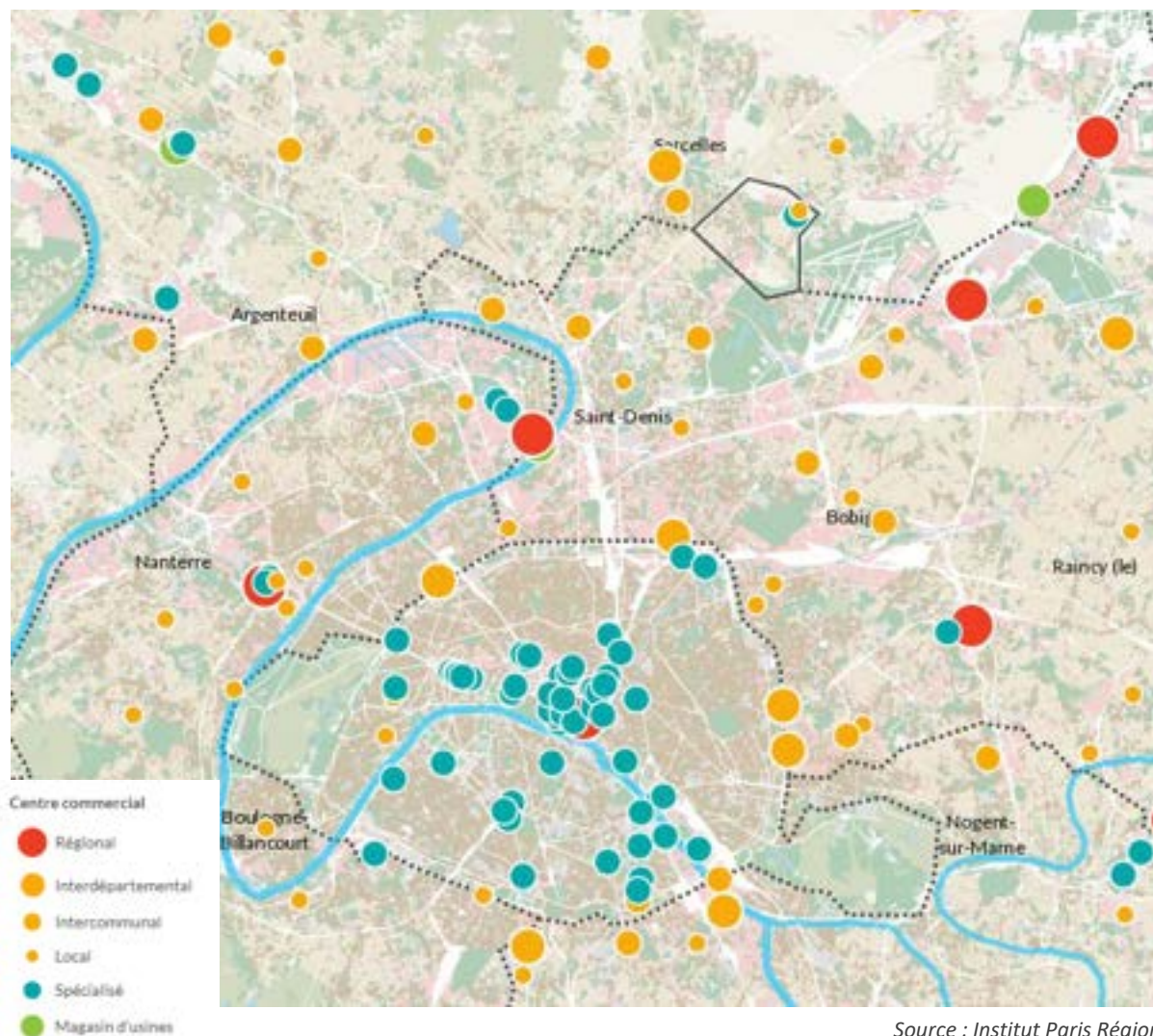
Garges-lès-Gonesse dispose de deux centres commerciaux : Cora, pôle commercial local (10 000 m²) et le Pont de Pierre, spécialisé (environ 31 000 m²). La densité commerciale est de 491,5 m² pour 1 000 habitants. Cet indicateur est plus faible qu'à l'échelle de la CARPF (614,5 m²) ou du Val d'Oise (505 m²) mais reste supérieur à celui d'Île-de-France (256 m²).

L'environnement commercial : une concurrence large

Plusieurs équipements commerciaux limitent fortement la zone d'influence des commerces de la commune de Garges-lès-Gonesse :

- Des équipements régionaux tels que le centre commercial O Parinor à Aulnay-sous-Bois (90 000 m² pour environ 200 magasins) ;

Localisation des centres-commerciaux :



Source : Institut Paris Région

Diagnostic socio-économique

- Des centres commerciaux interdépartementaux tels que le centre commercial et le Retail Park « My Place » à Sarcelles (53 500 m² pour environ 50 magasins) et intercommunal avec les Perruches à Saint-Brice-sous-Forêt qui comprend un centre commercial Carrefour (25 000 m² pour environ 50 magasins) et un parc d'activités regroupant 68 GMS* ;
- Des équipements locaux tels que le centre commercial des Flanades à Sarcelles, le centre commercial Carrefour à Stains ou le centre commercial Grande Vallée de Gonesse.

Ces équipements à rayonnement large exercent principalement leur concurrence à l'encontre d'équipements de même nature, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pour seule vocation à capter les populations résidant à proximité immédiate de leur lieu d'implantation.

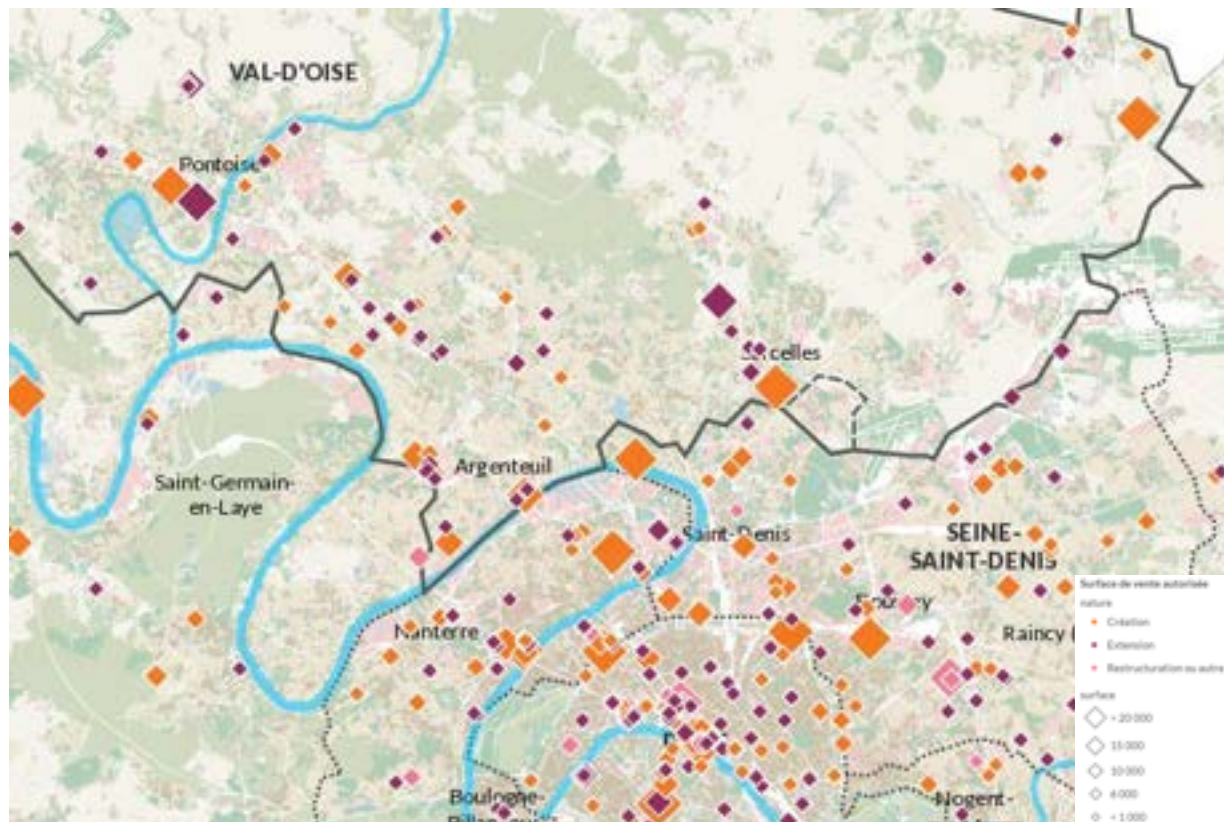
Ainsi, seuls les centres commerciaux Cora et du Pont de Pierre sont concernés par cette concurrence.

Celle-ci limite notamment son pouvoir d'attraction vis-à-vis d'acteurs nationaux ou internationaux plus enclins à se concentrer sur les pôles à vocation régionale ou intercommunale à la fois plus importants et mieux placés que le pôle de Garges-lès-Gonesse.

En outre, à l'échelle du département, environ 310 000 m² de surfaces commerciales ont été autorisées dont près de 90 000 m² ont été des extensions. Ainsi, environ 32 500 m² de surface commerciale dont 31 500 créées ont été autorisés à Sarcelles et près de 16 000 ont permis une extension à Saint-Brice-sous-Forêt. Dans ce même temps, aucune extension ou création n'a été recensée à Garges-lès-Gonesse.

En conclusion, une concurrence à rayonnement large s'est renforcée et modernisée ces dernières années, rendant plus fragile la position des centres commerciaux Cora et du Pont de Pierre.

Autorisation de surfaces commerciales depuis 2011 :



Source : Institut Paris Région

Diagnostic socio-économique

Les données générales relatives aux commerces

Le nombre et l'occupation des cellules commerciales

On recense près de 236 cellules commerciales en 2018 sur l'ensemble du territoire communal, dont 186 occupées par des commerces et services. Cela représente 4,4 commerces et services pour 1 000 habitants, contre 8,1 à l'échelle du département.

18,1% des cellules commerciales sont vacantes en 2018, contre 9,1% à l'échelle du Val d'Oise. Ainsi, il existe une problématique de vacance commerciale à Garges-lès-Gonesse.

La composition commerciale

Les commerces et services relatifs à la personne (équipement de la personne, services aux ménages, soins du corps) représentent 27% du tissu commercial et de service, soit 50 cellules commerciales. À la suite, 22% des cellules sont occupées par des activités liées à l'hôtellerie et la restauration (40 cellules). En troisième position, 19,4% des commerces et services sont composés par l'alimentaire (36 cellules).

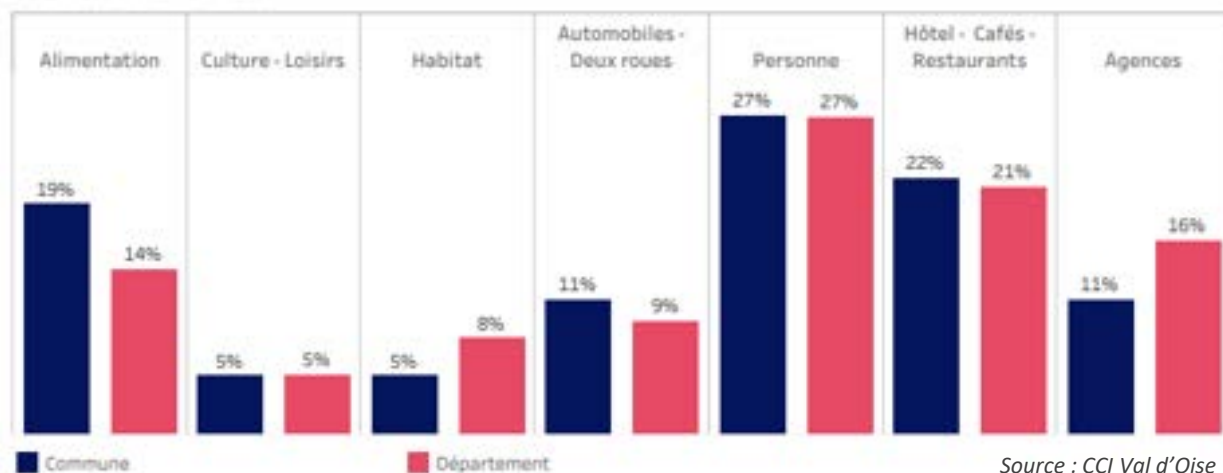
Cette composition commerciale est globalement cohérente avec celle observée à l'échelle du département, bien que l'alimentaire soit davantage représenté à Garges-lès-Gonesse (+5 points). En revanche, les agences (banque et assurances, services à la personne, immobilier, postes et télécommunications) et les commerces et services liés à l'habitat (bricolage et jardinage, équipements de la maison...) sont moins représentés à l'échelle de la commune (respectivement -5 points et -3 points).

Les activités les plus représentées sont :

- La restauration rapide (11% des commerces contre 8% à l'échelle du département) ;
- La restauration traditionnelle (7% à l'échelle communale contre 9% à l'échelle du département) ;
- Les salons de coiffure (6% à l'échelle communale contre 7% à l'échelle du département) ;
- Les boulangeries-pâtisseries (6% à l'échelle communale contre 4% à l'échelle du département) ;
- Les pharmacies et parapharmacies (6% à l'échelle communale contre 3% à l'échelle du département).

Parmi les spécificités du tissu commercial gargeois, on note également la surreprésentation de certains types d'activités : par exemple, le poids des agents de change, qui représentent 1,1% des activités gargeoises contre 0,1% à l'échelle du Val-d'Oise, est 10,6 fois supérieur dans la commune que dans le département. Il en va de même pour des activités telles que les cafétéria et traiteurs asiatiques, les commerces exotiques, ou la téléphonie discount.

Structure commerciale en 2018



Diagnostic socio-économique

L'organisation commerciale

Les commerces sont principalement regroupés dans les 9 principaux pôles commerciaux de la commune, qui se caractérisent par un rayonnement différent :

- Un pôle commercial structurant : le centre commercial du Pont de Pierre et le centre commercial Cora

L'activité commerciale est majoritairement portée par le centre commercial du Pont de Pierre (12 commerces et services en 2018), situé avenue de Stalingrad, qui rayonne sur le territoire intercommunal. En plus de la locomotive commerciale que représente Cora, ce pôle commercial structurant accueille de nombreuses enseignes commerciales dont les plus connues sont notamment Conforama, Babou, Brico Dépôt, Kiabi. Le centre commercial Cora héberge ainsi 23 commerces et services en 2018.

En complément de cette forte polarité commerciale, la commune de Garges-lès-Gonesse compte 8 polarités commerciales de quartier assez bien réparties dans la ville.

- Un pôle intermédiaire : L'Argentière et La Fontaine-aux-Prêtres, organisés de part et d'autre de l'avenue de Stalingrad
- Deux pôles inter quartiers : L'Hôtel de Ville, (32 commerces en 2018), et Les Portes de la Ville (3 commerces en 2018).
- Deux pôles de quartier : la Place Mandela et le Vieux Pays
- Trois pôles de proximité : l'Espace Europe, les Doucettes, les Mouettes

Sur les 9 pôles commerciaux que compte la commune, 4 accueillent une locomotive alimentaire (Cora, Hôtel de Ville, Doucettes, Argentière). Par ailleurs, 2 pôles bénéficient d'un marché forain :

- le mercredi et le samedi pour le marché de l'Hôtel de Ville ;
- le jeudi et le dimanche pour le marché Saint-Just qui devrait prochainement être déplacé.

On note l'absence de polarité de quartier au sein des quartiers pavillonnaires (La Lutèce, La Croix Buard, et Carnot qui lui est sous l'influence directe du centre commercial du Pont de Pierre situé à proximité).

En termes d'accessibilité et de visibilité, seules les polarités de la place Mandela, des Doucettes et des Mouettes ne bénéficient ni d'une implantation sur ou à proximité d'un axe routier structurant.

On note également une problématique de vacance des cellules commerciales. Par exemple, 9 locaux sont vacants sur 32 au sein du centre commercial Cora, et 5 sur 37 aux abords de l'hôtel de ville.

Il existe des projets de redynamisation de pôles commerciaux comme la réhabilitation du centre commercial des Mouettes.



Source : Ville de Garges-lès-Gonesse



Synthèse : les forces et faiblesses



Forces

Le profil socio-économique de la population

- Un territoire jeune.
- Une population majoritairement représentée par les couples avec enfants.
- Une forte progression en dix ans de la part des habitants ayant un diplôme.
- Un taux de chômage inférieur à celui des communes limitrophes mais hétérogène selon les quartiers.
- Une augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les logements

- Une progression importante du nombre de logements, cumulée avec une faible vacance de logements dit « incompressible ».
- Une présence de dispositifs d'accueil spécifique (résidences sociales, foyer de travailleurs migrants, foyer résidence).
- Des programmes de rénovation urbaine qui ont permis de réduire la proportion de logements potentiellement indignes.

Les activités économiques et commerciales

- Une forte progression du nombre d'établissements, notamment dans les QPV.
- Une activité dominée par le secteur des commerces, des transports et de la construction.
- Un potentiel important de reconversion des zones d'activités économiques.
- Une densité commerciale satisfaisante et supérieure à la moyenne régionale.



La parole aux Gargeois !*



La jeunesse de la population perçue comme un **atout pour le territoire**

Une **offre commerciale satisfaisante**

En termes de logements, un **effort de réhabilitation des logements** existants et de **construction** reconnu...

** Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).*



Faiblesses

Le profil socio-économique de la population

- Une augmentation de la part des personnes âgées de plus de 60 ans.
- Un fort taux de pauvreté observé sur la commune, notamment chez les plus jeunes.
- Des déséquilibres constatés entre le type d'emploi proposé et les catégories socio-professionnelles des actifs gargeois.
- Un taux de chômage élevé, concentré sur les QPV.

Les logements

- Un des taux de logements sociaux les plus importants dans la région Île-de-France.
- Une suroccupation très importante des logements et une part conséquente de petits et moyens logements.
- Un certain nombre de copropriétés fragilisées et une nécessité de permettre la réhabilitation des logements vétustes et des copropriétés dégradées.

Les activités économiques et commerciales

- Un indice de concentration de l'emploi en baisse.
- Une ancienneté des parcs d'activités qui explique en partie la dégradation progressive du fonctionnement, de la lisibilité et de l'image des ZAE.
- Un manque de diversité commerciale et une offre inégalement répartie au sein des quartiers.
- Un renforcement de la concurrence commerciale dans les communes voisines qui fragilise les polarités commerciales gargeoises.



Manque de logements privés et sociaux et prix immobiliers élevés

Insalubrité de certains logements

Problèmes de sécurité et d'entretien de certaines résidences

Souhait de disposer de **davantage de commerces de proximité**

Synthèse : les principaux enjeux



Enjeux identifiés

Le profil socio-économique de la population

- Anticiper le **vieillessement de la population gargeoise** en termes d'offre adaptée de logements, services et équipements.
- Répondre aux **besoins de publics spécifiques : familles nombreuses, jeunes précaires** (notamment sur l'offre de logements, emplois, établissements scolaires).

Les logements

- Définir une **stratégie de diversification de l'offre de logements** sur les plans des produits proposés (appartements / maisons individuelles, locatif / privé) et des typologies.
- **Rechercher la mixité sociale** dans les politiques de l'habitat, du logement et du peuplement.
- Produire une **offre de logements en adéquation** avec les besoins des **personnes âgées**.
- Continuer la lutte contre les **logements vétustes**, la **précarité énergétique** et accompagner le **redressement des copropriétés dégradées**.
- Développer la **qualité des matériaux**, le **respect des normes énergétiques** et la **durabilité** (formation à la gestion des charges, vie en copropriété, qualité et confort des logements proposés...) des nouvelles constructions.
- **Améliorer le cadre de vie des quartiers pavillonnaires** (lutte contre les divisions pavillonnaires, préservation des jardins), avec pour objectif de rendre ces quartiers davantage attractifs pour de potentiels acquéreurs gargeois ou issus d'autres communes.

Les activités économiques

- **Conserver l'emploi** sur la ville et **améliorer l'accessibilité à l'emploi** pour les Gargeois, par une meilleure adéquation entre les emplois proposés et les compétences des actifs gargeois et par une meilleure accessibilité des pôles d'emplois par les transports en commun.
- Mener une réflexion sur la **vocation des différentes zones d'activités** en définissant les types d'activités à maintenir, les diversifications à rechercher... afin de **démarquer Garges-lès-Gonesse** au sein d'un environnement concurrentiel important.
- **Améliorer l'attractivité des zones d'activités** en améliorant leur desserte, leur qualité paysagère et urbaine et en développant des services aux entreprises.
- Continuer l'effort de **réhabilitation des pôles commerciaux et de la zone d'activités de la Muette** (espaces publics, parc d'activité).
- **Renforcer la complémentarité entre les polarités commerciales principales et les polarités de quartier**, et assurer le maintien voire le développement de ces dernières.
- **Favoriser l'attractivité des polarités commerciales** par l'amélioration des espaces publics alentours, des accès et stationnement.
- Favoriser le **développement de l'économie sociale et solidaire** sur le territoire, et de certains nouveaux services économiques (espaces de coworking, tiers lieux...).



La parole aux Gargeois !*

« diversifier l'offre de logements (appartement, individuel, locatif, accès PMR, résidence intergénérationnelle...) et la diversité des typologies »

« favoriser le développement de la restauration, autre que la restauration rapide. Développer de nouveaux commerces et services en rez-de-chaussée »

« proposer de l'aide aux professionnels qui s'installent, favoriser l'économie sociale et solidaire »

** Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).*

Partie 3

État de santé et bien-être

Etat de santé et bien-être

Sommaire

ETAT DE SANTE ET BIEN-ETRE

Partie 1 : Etat de santé des habitants

- A. Données globales sur l'espérance de vie et la mortalité
- B. Causes de mortalité
- C. Maladies chroniques et Affections Longue Durée (ALD)

Partie 2 : Impacts des déterminants sur l'état de santé des habitants

Avant-propos

1. Impacts du contexte sociodémographique sur la santé

- A. Un territoire jeune et familial
- B. Un territoire présentant d'importantes fragilités socio-économiques

2. Accès aux soins de proximité

- A. Maillage médical du territoire
- B. Equipements médicaux de proximité
- C. Recours aux soins

3. Impacts des milieux naturels et de l'environnement sur la santé

- A. Conditions de logement
- B. Exposition aux nuisances

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

- A. Espaces verts et santé
- B. Mobilités et lutte contre la sédentarité
- C. Activités physiques et sportives
- D. Alimentation

5. Synthèse des enjeux

■ 1. État de santé des habitants

Etat de santé des habitants

A. Données globales sur l'espérance de vie et la mortalité

Le volet "santé" de ce diagnostic est structuré autour de deux parties majeures :

- Partie 1 : analyse de l'état de santé actuel des habitants
- Partie 2 : analyse de l'impact de différents "déterminants" (des facteurs) sur cet état de santé

Espérance de vie et mortalité infantile

A Garges-lès-Gonesse, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes est similaire à l'espérance de vie départementale et régionale alors que l'espérance de vie à la naissance pour les femmes y est légèrement inférieure.

La mortalité infantile (c'est-à-dire des enfants de moins de 1 an) est supérieure aux taux départemental et régional (respectivement 5,3 pour 10 000 ; 4,4 pour 10 000 et 3,9 pour 10000).

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Dept . 95	Région
Mortalité infantile (en ‰)	5,3	4,7	4,4	3,9

Mortalité générale et mortalité prématurée

La mortalité toute cause confondue est plus élevée à Garges-lès-Gonesse qu'en Ile-de-France : la commune totalise environ 171 décès par an (moyenne pour la période 2011-2015). De la même manière, le taux de mortalité prématurée (c'est-à-dire avant 65 ans) est de 30,9% sur le territoire gargeois contre 21% à l'échelle régionale. A noter que ces chiffres sont susceptibles d'avoir été impactés par la crise sanitaire liée à la Covid-19, les personnes les plus défavorisées ayant été davantage impactées.

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Dept. 95	Région
Espérance de vie à la naissance	Homme : 79,9 ans	H : 79,4	H : 79,8	H : 80,6
	Femme : 84,4 ans	F : 84,4	F : 85,3	F : 86,1
Espérance de vie à 35 ans	Homme : 46,0 ans	H : 45,5	H : 45,8	H : 46,6
	Femme : 50,6 ans	F : 50,3	F : 51,1	F : 51,8

Source : ORS IDF



Selon les données disponibles, plusieurs échelles d'analyse sont proposées dans le présent diagnostic:

- Echelle "IRIS" (découpage INSEE)
- Echelle "QPV"
- Echelle "Communale"
- Echelle "Cantonale" (Garges-lès-Gonesse et Arnouville)
- Echelle "EPCI"
- Echelle "Départementale"
- Echelle "Régionale"

Etat de santé des habitants

B. Causes de mortalité

Mortalité par cancer

Dans le canton de Garges (qui regroupe les communes de Garges-lès-Gonesse et Arnouville), le taux de mortalité par cancers est légèrement supérieur au taux de mortalité régional : sur la période 2012-2015, 211,42 personnes sur 100 000 y sont décédées suite à un cancer, contre 201,73 à l'échelle de l'Ile-de-France. Parmi elles, la proportion d'hommes décédés suite à un cancer de la prostate est légèrement supérieure à celle régionale. Au contraire, le taux de mortalité par cancer du sein et de l'appareil respiratoire (poumon, trachée, bronche) est sensiblement inférieur qu'à l'échelle régionale.

	Canton de Garges-lès-Gonesse	Ile-de-France
Nombre de décès suite à un cancer de la prostate (pour 100 00 hab.)	31,84	29,04
Nombre de décès suite à un cancer du sein (pour 100 00 hab.)	26,04	30,09
Nombre de décès suite à un cancer des voies respiratoires (pour 100 00 hab.)	36,7	41,5

Source : Institut Paris Région

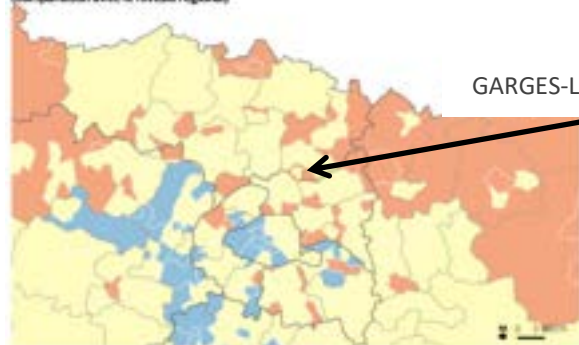
Mortalité - Autre pathologies

Dans le canton de Garges, le taux de mortalité lié à des maladies respiratoires est grandement supérieur au taux régional : 64,15 décès pour 100 000 habitants sur le territoire cantonal contre 42,09 à l'échelle francilienne (sur la période 2012-2015). De la même manière, les taux de mortalité liés à des maladies de l'appareil circulatoire (cœur, veine, artère...) ou cérébro-vasculaires (AVC) sont légèrement supérieurs aux taux régionaux. **Ces chiffres, qu'ils concernent les cancers ou les autres pathologies, soulignent la nécessité d'accroître les actions de prévention, de sensibilisation et de dépistage afin de diagnostiquer le plus en amont possible la survenue de ces maladies et d'accroître les chances de rémission.**

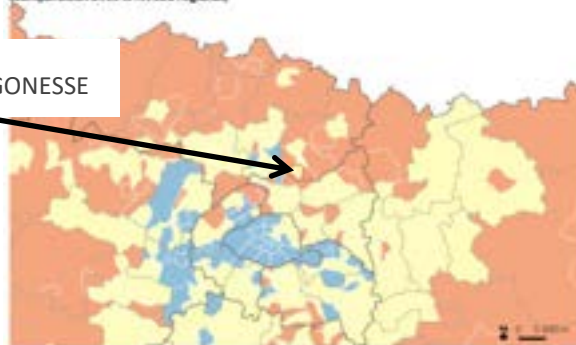
	Canton de Garges-lès-Gonesse	Ile-de-France
Nombre de décès suite à une maladie respiratoire – hors cancer (pour 100 00 hab.)	64,15	42,09
Nombre de décès suite à une maladie de l'appareil circulatoire (pour 100 00 hab.)	152,26	140,67
Nombre de décès suite à une maladie de l'appareil cérébro-vasculaire (pour 100 00 hab.)	37,65	32,34

Source : Institut Paris Région

Niveau de mortalité par cancer par commune / EPCI-EPT (comparaison avec le niveau régional)



Niveau de mortalité par maladies cardiovasculaires par commune / EPCI-EPT (comparaison avec le niveau régional)



Écart à la moyenne régionale
Sur-mortalité significative (orange) Écart non significatif (jaune) Sous-mortalité significative (bleu)

Source : ORS IDF

Etat de santé des habitants

B. Causes de mortalité

Mortalité et comportements addictifs

Le taux de mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool est légèrement supérieur dans le canton de Garges que sur le territoire régional quand le taux de mortalité par pathologies liées au tabac l'est nettement.

A ce titre, mener et accroître les actions de sensibilisation et d'aide au sevrage constitue un enjeu de santé publique à développer sur le territoire communal.

	Canton de Garges-lès-Gonesse	Ile-de-France
Nombre de décès suite à la consommation d'alcool (pour 100 000 hab.)	23	20
Nombre de décès suite à la consommation de tabac (pour 100 000 hab.)	94,55	87,44

Source : Institut Paris Région

Etat de santé des habitants

C. Maladies chroniques et Affections Longue Durée (ALD)

Une prévalence importante du diabète

La part des Gargeois bénéficiant de remboursements médicaux au titre d'une Affection Longue Durée (ALD) est légèrement supérieure à la part régionale, mais reste cependant similaire aux proportions nationales.

On note cependant un taux de prévalence important de diabète (type 1 et 2), supérieur à la moyenne régionale (+4 points). De la même manière, le taux de prévalence d'infection par le VIH/déficit immunitaire primitif y est légèrement supérieur, passant de 0,6% (échelle communale) à 0,2% (échelle régionale). Le taux de prévalence d'affection psychiatrique de longue durée, d'hypertension et de maladie de Parkinson y est similaire qu'à l'échelle francilienne. Enfin, le taux de prévalence d'insuffisances cardiaques et de maladie d'Alzheimer/de démences est légèrement inférieur à la moyenne régionale.

Etat de santé en QPV

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) présentent un **cumul de vulnérabilités socio-économiques qui se manifeste par des problèmes de santé accrus et donc par des indicateurs d'état**

de santé plus faibles.

A l'échelle nationale, les habitants des QPV souffrent ainsi plus fréquemment que le reste de la population de plusieurs pathologies tels le diabète (+7 points), l'asthme (+6 points), la dépression (+4 points) et l'hypertension artérielle (+ 3 points). 40% d'entre eux déclarent en outre avoir renoncé au soin (consultation médicale) au moins une fois en 2019, pour des raisons financières, contre 26% dans les autres quartiers. **Aussi, paraît-il pertinent d'adresser une attention particulière à l'état de santé des habitants de ces quartiers afin de mettre en œuvre des actions permettant de lutter au mieux contre les inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales.**

A noter que les données de santé ne sont pas disponibles actuellement à l'échelle du QPV de la Dame Blanche, situé à Garges.



Taux de prévalence : Nombre de personnes souffrant d'une maladie particulière à un moment donné, par population exposée au risque de cette maladie.

	Garges-lès-Gonesse	Dept. 95	Région	France
Prévalence du diabète de type 1 et 2	8,3%	5%	4,4%	5,1%
Prévalence d'affections psychiatriques de longue durée	2,1%	2%	2,1%	2,4%
Prévalence d'insuffisances cardiaques graves, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires ou congénitales graves	1,1%	1,4%	1,4%	2,2%
Prévalence du déficit immunitaire primitif/infection par le VIH	0,6%	0,3%	0,4%	0,2%
Prévalence d'hypertension artérielle sévère	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%
Prévalence de la maladie d'Alzheimer ou autres démences	0,2%	0,3%	0,4%	0,6%
Prévalence de la maladie de Parkinson	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%

Source : REZONE CPTS

■ 2. Impact des déterminants sur l'état de santé des habitants

Déterminants de la santé

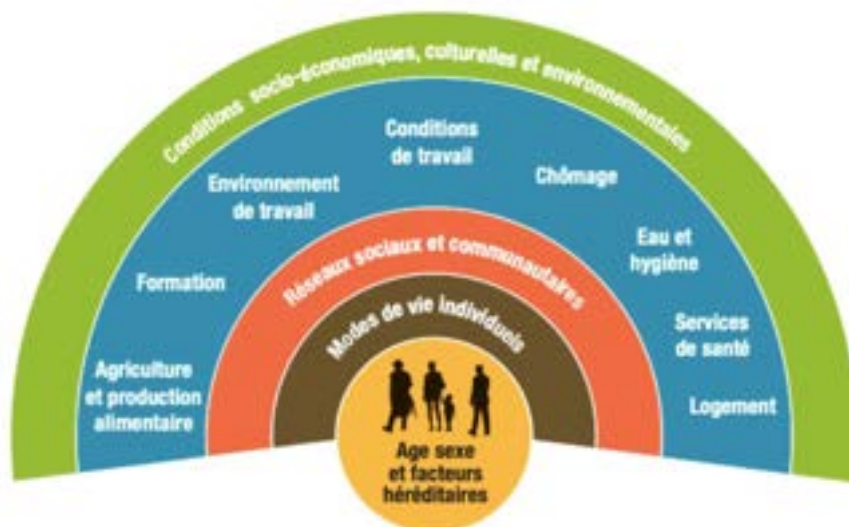
Avant-propos

On considère aujourd'hui que « **la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** » (Organisation Mondiale de la Santé - 1946).

La santé des populations est influencée par de multiples facteurs, appelés « déterminants », qui peuvent être d'ordre génétique mais aussi et surtout socio-économique, environnemental et/ou liés à nos modes de vie. Certaines études ont ainsi montré que l'état de santé des individus dépend à 80%, non pas de l'offre et de la qualité des soins médicaux dispensés (qui contribuent à l'état de santé des individus à hauteur de 20% environ), mais bien de ces composantes sociales et environnementales.

Cette seconde partie du volet "santé" s'attache donc à appréhender le territoire gargeois selon le prisme de ces différents déterminants, et se structure en 4 parties :

1. Contexte socio-démographique
2. Accès aux soins
3. Milieux naturels et environnements urbains
4. Pratiques et modes de vie.



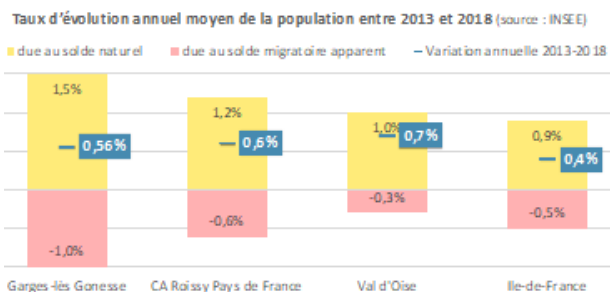
Les déterminants de la santé (Whitehead & Dahlgren)

Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

A. Un territoire jeune et familial

La commune de Garges-lès-Gonesse compte 42 956 habitants (recensement 2018) contre 41 782 en 2013, soit une augmentation moyenne de +0,56% par an. Cette dynamique démographique est liée à un solde naturel excédentaire (le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès) qui compense un solde migratoire déficitaire (le nombre de personnes arrivant sur la commune ne parvient pas compenser le nombre de celles qui en partent).



Une population jeune voire très jeune

La population gargeoise est une population jeune puisque 24,5% des habitants ont moins de 15 ans, 46,4% moins de 30 ans et 67,5% moins de 45 ans.

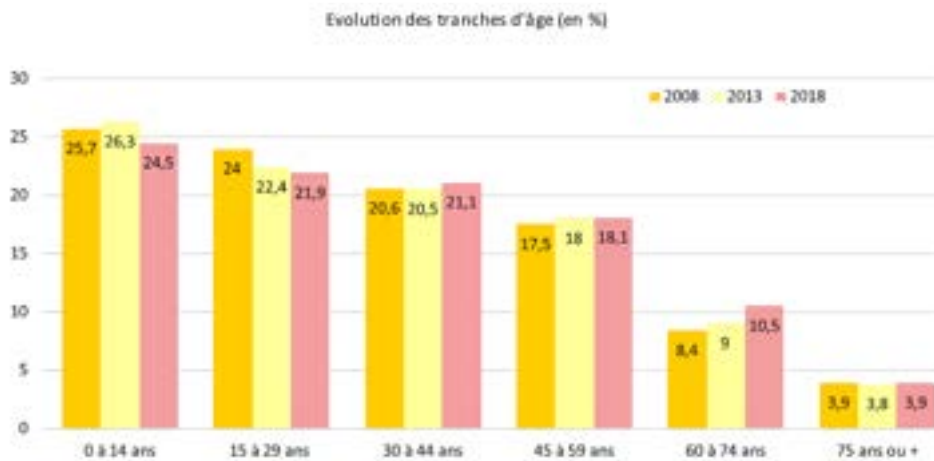
Au contraire, les plus de 75 ans représentent seulement 3,9% de la population et ce malgré un vieillissement relativement vif de la population communale depuis 2013.

L'INSEE estime qu'entre 2013 et 2050, la population des plus de 65 ans augmentera de +1,6% par an en Ile-de-France.

Ramené à la population gargeoise, cela correspondrait à une population de seniors équivalente à :

11,9% de la population communale en 2030, contre 9,8% en 2018, soit une croissance de 2,1% et à 16,3% en 2050, soit +6,5% par rapport à 2018

Le vieillissement de la population gargeoise devrait donc se poursuivre dans les années à venir.



(Source : INSEE)

Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

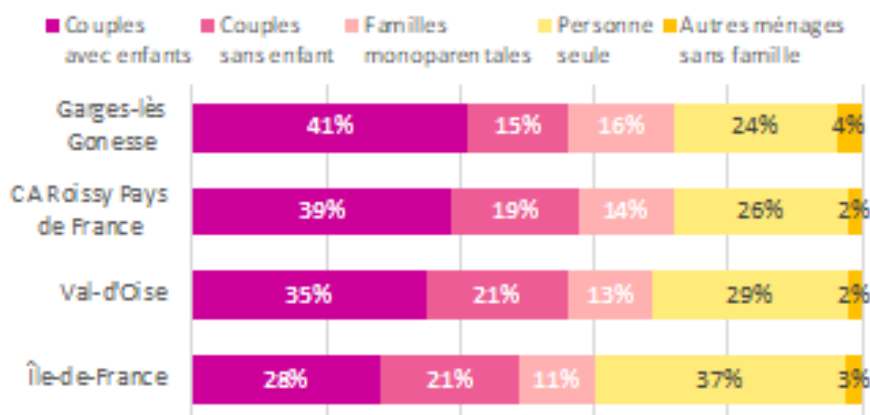
A. Un territoire jeune et familial

Un territoire familial

La taille des ménages présents sur le territoire reflète ces données puisque 57% des ménages sont des « familles » avec enfants : 41% des ménages sont des couples avec enfants et 16% sont des ménages monoparentaux. A contrario, 15% des ménages sont des couples sans enfant et 24% sont des personnes seules. Ces proportions rejoignent celles de l'Agglo mais divergent des situations départementale et régionale.

Tenir compte de ces données socio-démographiques et de la jeunesse de la population est primordial afin **d'assurer la santé et le bien-être du plus grand nombre, d'anticiper dès à présent les besoins sociosanitaires futurs et d'inclure ces caractéristiques dans les réflexions sur les aménagements communaux à venir** (nature des lieux de soins, des équipements sportifs, des lieux de convivialité; adaptation aux besoins des différentes tranches d'âge...).

Composition des ménages en 2018 (Source : INSEE)



Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

A. Un territoire jeune et familial

Concernant la composition des ménages, on note cependant quelques différences selon les quartiers, à l'échelle infra-communale.

La famille et la présence de liens familiaux forts influencent l'état de santé, physique et mental, des individus à multiples égards et quel que soit leur âge. Les solidarités familiales permettent en effet de lutter contre l'isolement des personnes âgées; tout autant qu'elles participent au développement des capacités individuelles (autonomie, cohésion sociale, insertion...) et constituent des soutiens économiques et financiers, en cas de perte d'emploi par exemple.

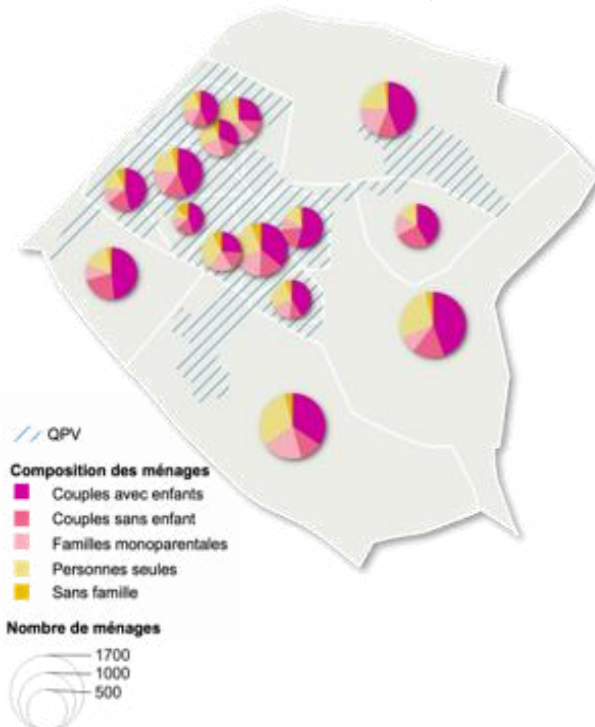
Une part importante de personnes âgées hébergées par leurs proches

L'importance de ces solidarités familiales se manifeste notamment à l'échelle communale à travers les conditions de vieillissement des personnes âgées. A Garges-lès-Gonesse, la proportion de personnes de plus de 80 ans vivant avec des proches (famille notamment) est sensiblement plus élevée qu'en Ile-de-France.

A contrario, le nombre de personnes de plus de 80 ans résidant en institutions spécialisées (EHPAD, résidences autonomie...) est très faible : il n'existe qu'une résidence autonomie sur la commune et aucun EHPAD. Parmi les EHPAD les plus proches, on trouve l'EHPAD Saint-Vincent de Paul (Stains); l'EHPAD Les Eaux Vives (Pierrefitte-sur-Seine); et deux EHPAD à Sarcelles (EHPAD Korian Les Merlettes et EHPAD Annie Beauchais – Croix Rouge Française).

Ce constat soulève, entre autres, des enjeux de soutien aux aidants, notamment via des équipements et dispositifs dédiés.

Répartition des ménages des IRIS par composition familiale (Source : INSEE)



Sources : FINESS, ARS, Insee, BPE, L'Institut Paris Region, ORS-IdF.
Exploitation : ORS-IdF

Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

B. Un territoire présentant d'importantes fragilités socio-économiques

Un Indice de Développement Humain parmi les plus faibles d'Ile-de-France

Outre sa jeunesse, la population de Garges-lès-Gonesse se caractérise par d'importantes fragilités socio-économiques, qui se traduisent notamment par un Indice de Développement Humain régional (IDH-2) parmi les plus faibles d'Ile-de-France. L'IDH-2 gargeois égale ainsi 0,283; contre 0,52 à l'échelle départementale et 0,57 à l'échelle régionale.

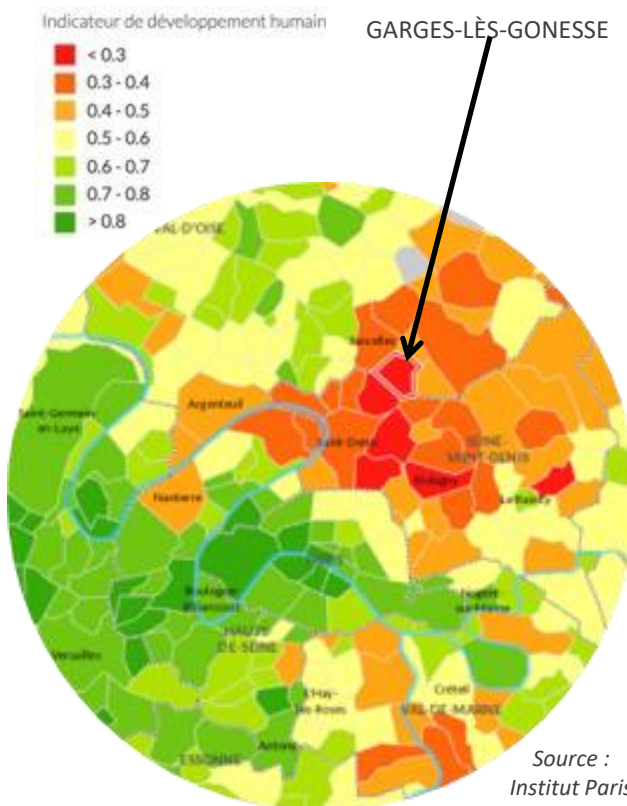
Pour rappel, cet indicateur mesure le développement d'un territoire à travers trois critères :

- L'espérance de vie à la naissance pour les deux sexes (santé)
- Le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme (éducation)
- La médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (revenu).

Plus l'Indice est proche de 1, meilleur est l'IDH-2.

La faiblesse de l'IDH-2 de Garges-lès-Gonesse est largement imputable à la faiblesse des revenus de ses habitants.

Or, de nombreuses études ont montré que **les populations les plus défavorisées sont davantage soumises à des problèmes de santé (maladies chroniques, cancers...) que les populations plus aisées**. Ce phénomène s'explique, entre autres, par des conditions de vie plus précaires, un moindre recours aux actions de prévention, des diagnostics plus tardifs et un renoncement aux soins plus fréquent, pour des raisons économiques notamment.



Source :
Institut Paris
Région

Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

B. Un territoire présentant d'importantes fragilités socio-économiques

De faibles ressources financières

Conséquence de ces faibles revenus, Garges-lès-Gonesse connaît un important taux de pauvreté puisque 38% des ménages se trouvent sous le seuil de pauvreté contre 16,6% à l'échelle départementale et 15,3% à l'échelle régionale. Le revenu médian par unité de consommation y est de 14 540 euros/an (en 2017) contre 21 470 à l'échelle départementale et 23 230 à l'échelle régionale. Ce phénomène s'accompagne d'un taux de chômage élevé, touchant 20% des actifs.

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Dept. 95	Région
Taux de chômage	20,0%	15,6%	13,2%	12,4%
Taux de pauvreté	38,0%	22,3%	16,6%	15,3%
Part des ménages fiscaux imposés : 32%				
Val d'Oise : 53,8% ; Ile-de-France : 55%				

Sources : ORS IDF; INSEE

Une majorité d'employés et d'ouvriers

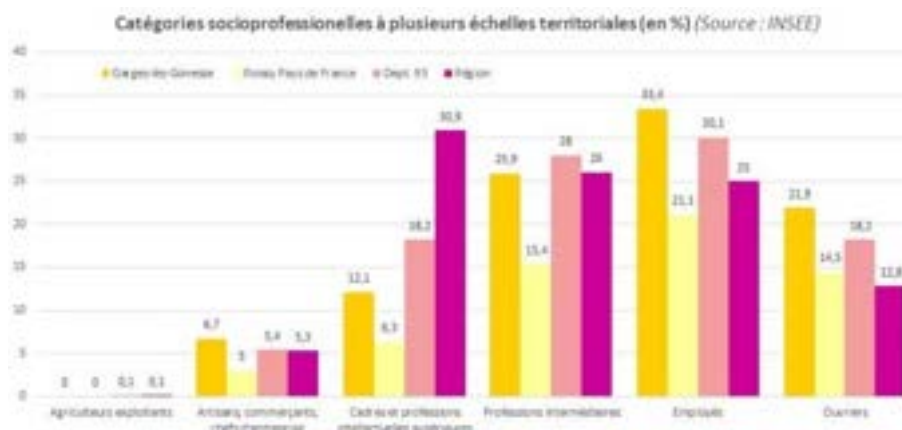
Le recours aux soins et l'espérance de vie (en bonne santé) restent également dépendants de la catégorie socio-professionnelle des individus.

On estime ainsi qu'à 35 ans, un homme cadre supérieur peut espérer vivre jusqu'à 84 ans, contre 77,6 ans pour un ouvrier, soit une différence d'espérance de vie (à 35 ans) égale à 6 ans environ (chiffres nationaux). Cet écart est plus faible chez les femmes mais reste tout de même conséquent avec une différence d'espérance de vie de 3 ans entre cadres supérieures et ouvrières.

Ces différences sont notamment imputables aux conditions de travail et aux modes de vie (conduites à risques, alimentation, socialisation, ...) des différentes catégories socio-professionnelles.

Or, à Garges,

- 33,4% des actifs sont employés (IDF : 25%)
- 25,9% occupent un poste de profession intermédiaire (IDF : 26%)
- 21,9% sont ouvriers (IDF : 12,8%)
- 11,4% sont cadres (IDF : 30,9)
- et 6,7% sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (IDF : 5,3%).



Déterminants de la santé

1. Impacts du contexte socio-démographique sur la santé

B. Un territoire présentant d'importantes fragilités socio-économiques

Une part importante de personnes non-diplômées

De la même manière, de nombreuses études relient niveau d'études, état de santé et littératie

en santé, c'est-à-dire la capacité d'un individu à accéder, comprendre, évaluer et utiliser de l'information en vue de prendre des décisions concernant sa santé. Ces études ont montré que les personnes les plus instruites et les plus à même de comprendre les informations médicales sont plus susceptibles de se percevoir en bonne santé.

Or, à Garges-lès-Gonesse,

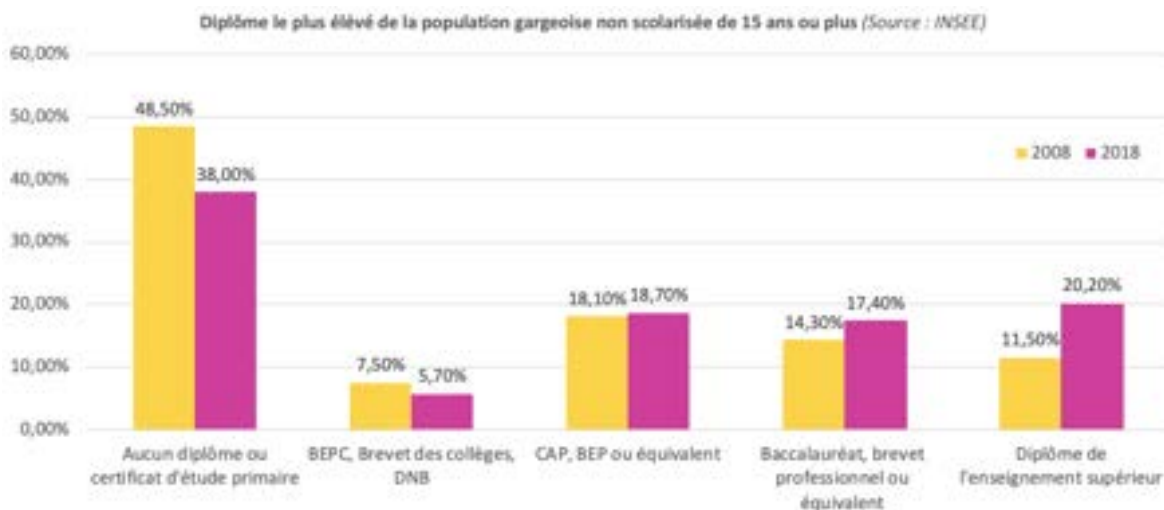
- 38% des personnes non-scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme ou uniquement un certificat d'études primaires, contre 19,6% à l'échelle régionale.
- 18,7 % sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP (contre 16,7% à l'échelle régionale);
- 17,4% ont uniquement un baccalauréat ou un brevet professionnel (contre 16,1% à l'échelle régionale) ;
- 8,5% sont titulaires d'un BAC+2 (IDF : 10,9%)
- 5,3% ont un BAC+5 (IDF: 19,9%).

En conséquence de ces faibles niveaux de vie, une part importante de personnes couvertes les dispositifs de la CAF et la CSS.

Conséquence de ces faibles revenus, une part importante de Gargeois bénéficie d'aides de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) : 9833 foyers bénéficiaient d'au moins une aide en 2019, dont 7543 au sein du Quartier Prioritaire de la Dame Blanche.

De la même manière, une part importante de la population bénéficie de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS - ex CMU-C), dispositif qui permet aux personnes les plus défavorisées de payer leurs frais de santé.

23% des habitants de plus de 17 ans est couverte par la CSS à l'échelle communale contre 10,8% à l'échelle départementale, 10,2% à l'échelle régionale et 10,3% à l'échelle nationale.



Source : INSEE

Déterminants de la santé

2. Accès aux soins de proximité

A. Maillage médical du territoire

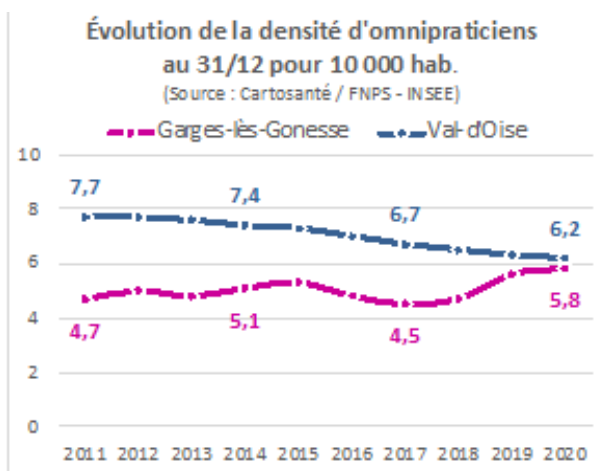
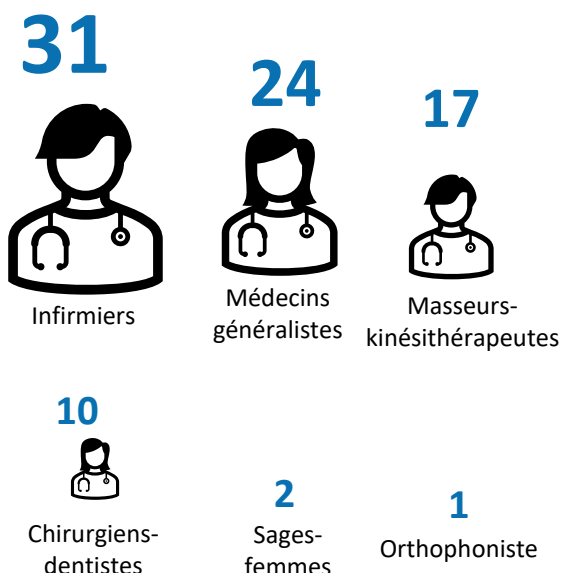
Une offre médicale en progression mais qui reste faible

Du point de vue de l'offre, 85 professionnels médicaux sont présents sur le territoire gargeois. 14 d'entre eux exercent au sein d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, située en centre-ville.

Au total, on compte 31 infirmiers ; 24 médecins généralistes ; 14 masseurs-kinésithérapeutes ; 10 chirurgiens-dentistes, 2 sage-femmes et 1 orthophoniste.

A Garges, on dénombre **5,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants** (contre 7,1 /10 000 habitants à l'échelle régionale) et 2,3 chirurgiens-dentistes (contre 5,4 à l'échelle régionale). A noter que si la densité de médecins généralistes reste plus faible que dans le reste du département, elle connaît une croissance sensible ces dernières années.

Parmi les médecins généralistes, 28% ont 60 ans ou plus, contre 41,4% à l'échelle régionale. Concernant le reste des professions médicales présentes sur le territoire gargeois : 30,0% des dentistes ont plus de 60 ans; 18,8% des masseurs-kinésithérapeute et 9,4% des infirmiers. Tenir compte de la démographie médicale et de ses caractéristiques est primordial afin de garantir l'accès aux soins (et donc la santé) du plus grand nombre sur le long terme et engager, si nécessaire, des mesures incitatives afin de prévoir de potentielles carences.



	Garges-lès-Gonesse	Ile-de-France
Part des médecins généralistes de + de 60 ans	28%	41,4%
Part des chirurgiens-dentistes de + de 60 ans	30,0%	25,9%
Part des masseurs-kinésithérapeutes de + de 60 ans	18,8%	13,5%
Part des infirmiers de + de 60 ans	9,4%	9,8%

Source : ORS IDF

Déterminants de la santé

2. Accès aux soins de proximité

A. Maillage médical du territoire

Une majorité de professionnels exerçant en secteur 1

Parmi les praticiens facilement accessibles (présents à Garges-lès-Gonesse et les communes voisines), 89,7% des médecins généralistes ; 80% des psychiatres; 70,6% des ophtalmologues ; 61,5% des pédiatres et 36,7% des gynécologues exercent en secteur 1 (c'est-à-dire sans dépassement d'honoraire).

Ces chiffres sont globalement supérieurs aux moyennes départementales et régionales, à l'exception des médecins généralistes : 92,42% des médecins généralistes exercent en secteur 1 à l'échelle départementale, contre 84,31% à l'échelle régionale.

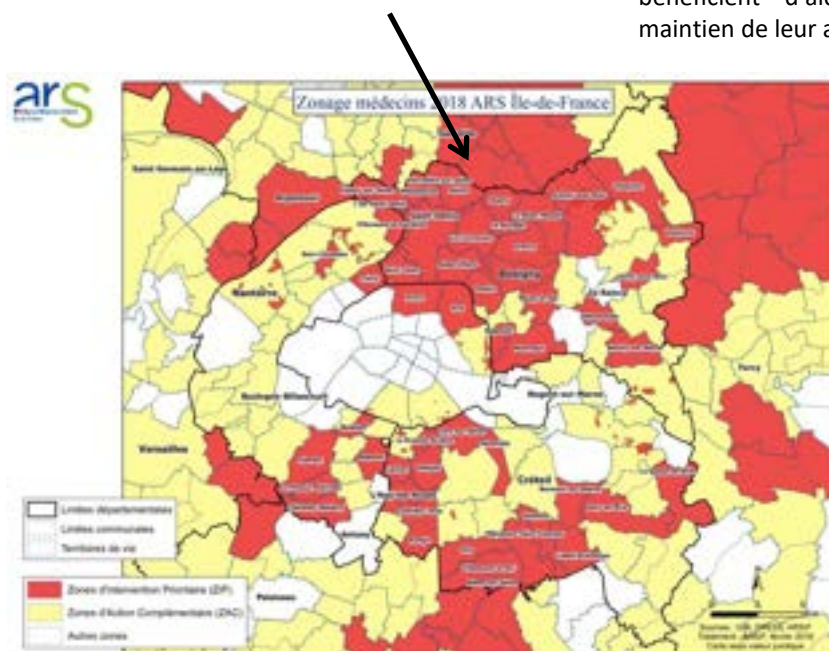
De la même manière, 46,48% des psychiatres à l'échelle départementale et 39% à l'échelle régionale sont en secteur 1; 63,83% des pédiatres à l'échelle départementale et 39% à l'échelle régionale; 21,5% des gynécologues à l'échelle départementale et 17% à l'échelle régionale.

Plusieurs dispositifs incitant à l'installation des professionnels médicaux

Au vu de ces différents éléments, le territoire de Garges-lès-Gonesse peut être considéré comme un territoire faiblement doté en professionnels médicaux et bénéficie donc de plusieurs dispositifs :

- Il est classé "Zone d'Intervention Prioritaire" (ZIP) pour les médecins généralistes depuis 2018. Une ZIP est un dispositif qui rassemble les territoires les plus durement touchés par le manque de médecins, c'est-à-dire où le nombre de consultations accessibles par an par habitant est inférieur à 2,5 consultations. Ces territoires sont alors éligibles à des aides de l'ARS, de l'Assurance maladie et bénéficient d'exonérations fiscales afin d'inciter l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- La commune est également dite "sous-dotée" pour les masseurs-kinésithérapeutes. A ce titre, les masseurs-kinésithérapeutes bénéficient d'aides à l'installation ou au maintien de leur activités par l'ARS.

GARGES-LÈS-GONESSE



Source : ARS IDF

Déterminants de la santé

2. Accès aux soins de proximité

B. Equipements médicaux de proximité

En termes d'équipements et de services médicaux, la commune de Garges-lès-Gonesse propose :

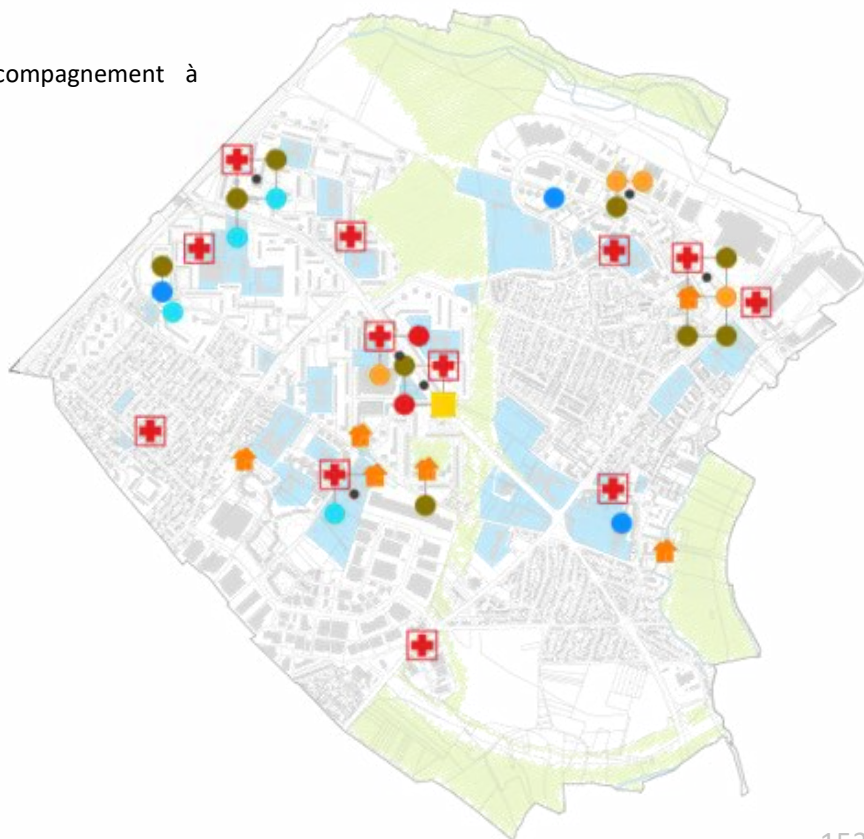
- 1 maison de santé pluridisciplinaire, créée en 2014 et accueillant actuellement 14 professionnels de santé.
- 9 centres de santé spécialisés dont :
 - 2 centres de soins dentaires
 - 1 centre radiologique
 - 1 centre de soins "Accompagnement prévention addictologie"
 - 1 accueil de jour
 - 2 centres médico-psycho-pédagogiques
 - 1 centre médico-psychologique
- 6 hébergements /résidences, dont :
 - 1 résidence autonomie
 - 1 Institut médico-éducatif
 - 2 résidences sociales
- 4 services d'aide et d'accompagnement à domicile

- 2 laboratoires
- 12 pharmacies
- 3 centres de protection maternelle et infantile et de planification familiale
- 4 services de protection de l'enfance

Par ailleurs, certains projets de structure de santé devraient voir le jour dans le temps du PLU (maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancienne maison des arts, projet de pôle médical dans le cadre du projet NPNRU de Dame Blanche Nord, projet d'un centre d'audition et de vision dans le cadre de l'opération d'aménagement des Portes de la Ville, projet de pôle médical dans le quartier de la Lutèce).

Type d'établissement

- Maison de santé
- Centre de santé spécialisé
- 🏠 Hébergement / résidences
- SAAD
- Laboratoire
- ☒ Pharmacie
- PMI
- Protection de l'enfance



Déterminants de la santé

2. Accès aux soins de proximité

C. Recours aux soins

Un recours important aux soins généralistes mais moindre aux soins dentaires

Les Gargeois ont davantage recours aux soins généralistes que les habitants à l'échelle départementale et régionale. A contrario, ils ont moins recours aux soins dentaires avec un écart de plus de 10% avec l'échelle départementale. De la même manière, ils sollicitent proportionnellement moins les services infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes (chiffres 2018).

Un taux de recours intra-communal aux soins en augmentation

En 2019, 69,1% des Gargeois ont consulté un médecin généraliste au moins une fois au sein du territoire communal (et par opposition au recours aux soins au sein de communes limitrophes par exemple). Cette proportion est en augmentation ces dernières années.

Une fréquentation plus importante des urgences qu'à l'échelle régionale

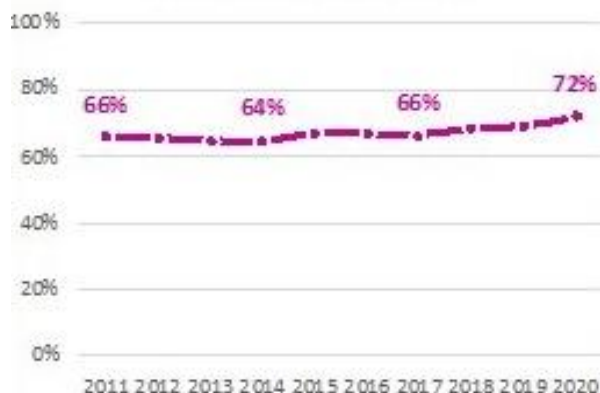
39% des Gargeois ont également fréquenté les urgences sans que leur consultation ne soit suivie d'une hospitalisation, ce qui est supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale. A noter qu'un recours accru aux urgences est caractéristique des populations les plus défavorisées pour des raisons financières et des question de complexité perçue du système de santé.

Part des bénéficiaires au sein de la population, selon la nature du spécialiste (en 2018)

	Garges	EPCI	Dept. 95	Région
Médecin généraliste	86,3%	86,6%	81,4%	75,7%
Chirurgien-dentiste	19,5%	28,8%	30,0%	n.d. (en 2017 : 30,6%)
Masseur-kinésithérapeute	9,0%	10,3%	11,4%	11,8%
Infirmier	6,3%	8,9%	8,7%	8,2%

Source : Observatoire des territoires

Taux de recours intra-communal aux soins généralistes
(sources : SNDS, C@artosanté)



	Garges-lès-Gonesse	Dept. 95	Région	France
Nombre de passage aux urgences pour 100 consommateurs	39	29,9	26	22,2

Source : REZONE CPTS

Déterminants de la santé

2. Accès aux soins de proximité

C. Recours aux soins

Une participation inégale aux dépistages et actions de prévention

Sur plusieurs indicateurs, les taux de participation à des actions de dépistage et de prévention en matière de santé sont plus faibles pour les habitants de la commune qu'à l'échelle intercommunale ou régionale. Par exemple, seuls 41,2% des 6-18 ans ont eu recours à un dentiste en 2019 contre 52% à l'échelle régionale.

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Région
Part des femmes de 25-64 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 36 derniers mois	35,9 %	41,3 %	49,9 %
Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein	34,9 %	20,5 %	36,8 %
Taux de participation au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum	18,0 %	20,5 %	20,8 %
Part des 6-18 ans ayant eu recours à un dentiste	41,2 %	46,1 %	52,0 %
Part des 65 ans et plus ayant eu une délivrance d'un vaccin contre la grippe	39,0 %	44,5 %	47,8 %

Sources : SNDS/DCIR 2019

Déterminants de la santé

3. Impacts des milieux naturels et de l'environnement sur la santé

A. Conditions de logement

Plus d'un quart des logements en suroccupation

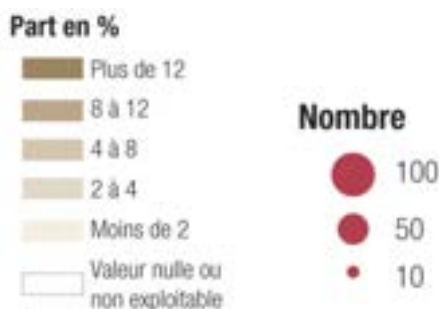
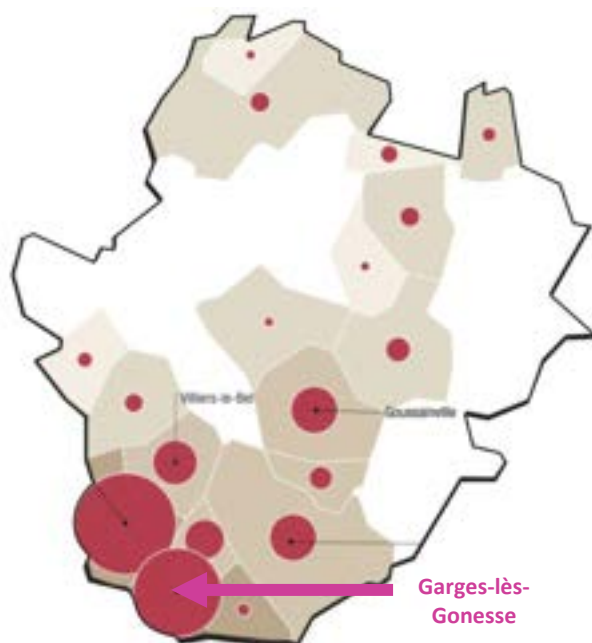
28,4% des résidences principales (hors studio de une personne) sont suroccupées sur le territoire gargeois en 2018, ce qui représente plus du double de la moyenne régionale et de la moyenne départementale. Ce phénomène se retrouve tant pour les locataires que pour les propriétaires. **La suroccupation des logements a des conséquences sur la santé des individus, notamment en ce qu'elle impacte les modes de vie (sommeil, alimentation, éducation et scolarisation), l'estime de soi (intimité, développement des compétences individuelles) et la qualité des liens sociaux qu'entretiennent les individus.**

4 à 8% du parc privé confronté à des enjeux d'insalubrité

Une part des logements du parc privé est également confronté à des enjeux d'insalubrité (entre 4 et 8%). **Ce constat pose des enjeux de santé à plusieurs égards puisque les logements insalubres peuvent provoquer ou aggraver des nombreuses pathologies.** Il s'agit notamment du saturnisme (peintures au plomb dégradées), de maladies respiratoires (humidité, manque d'aération), de maladies infectieuses (carence en équipements sanitaires), de mal-être ou de troubles psychiques et d'accidents domestiques accrus (défaillance du système électrique, instabilité des équipements...).

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Dept. 95	Région
Part des logements suroccupés en 2018	28,4%	15,3%	11,5%	12,5%

Part des logements privés potentiellement indignes en 2013 (Source : Institut Paris Région)



Source : ORS IDF

Déterminants de la santé

3. Impacts des milieux naturels et de l'environnement sur la santé

A. Conditions de logement

Des performances énergétiques des logements très variables selon les quartiers

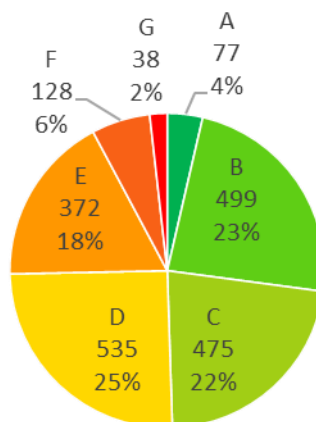
Selon les quartiers, une part plus ou moins conséquente de logements présentent des étiquettes énergétiques peu performantes. Il s'agit par exemple du quartier Barbusse où 55% des logements ont une étiquette énergétique supérieure à la lettre D.

Une mauvaise performance énergétique accroît les dépenses des ménages liées aux chauffages et donc le risque de se retrouver en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire l'incapacité à chauffer son logement adéquatement.

A Garges-lès-Gonesse, 23,4% des logements dont l'étiquette énergétique est renseignée (538 logements sur 2192) sont énergivores (catégories E, F ou G).

Or, les personnes en situation de précarité énergétique ont une perception de leur santé moins bonne que les personnes qui n'y sont pas exposées. De la même manière, elles sont davantage exposées à des problèmes de santé respiratoires, ostéoarticulaires, neurologiques et/ou mentaux (dépression).

Etiquette énergétique des logements
(source : ADEME 2020)



	Volume de logements renseignés	Volume de logements énergivores (E, F, G)	Part énergivore
Barbusse	125	65	52%
Carnot	87	59	61%
Centre Ville	723	65	9%
Dame Blanche	364	92	25%
La Lutece	283	101	35%
La Muette	175	6	3%
Les Doucettes	162	43	21%
Vieux Pays	273	107	37%
Total général	2192	538	23%
Neuf	548	0	0%
Ancien - location	717	50	7%
Ancien - propriétaires occupants	926	456	49%

Source : ADEME

Déterminants de la santé

3. Impacts des milieux naturels et de l'environnement sur la santé

B. Exposition aux nuisances

L'état de santé des individus dépend également de leur niveau d'exposition à un certain nombre de nuisances, tels le bruit, la pollution, les risques d'inondation, la présence de nuisibles (...). Les populations les plus défavorisées, tels les habitants des QPV, sont davantage exposés à ces nuisances (cumuls de nuisances) et sont davantage soumis à des expositions de plus forte importance, ce qui accentue un état de santé généralement déjà dégradé.

D'importantes nuisances sonores...

Sur le territoire gargeois, l'ensemble des habitants est exposé à des nuisances sonores, ce qui est sensiblement supérieur aux moyennes départementale et régionale. Ces nuisances sonores sont principalement imputables à l'importance du trafic routier et aérien à proximité de la commune. Une exposition trop importante au bruit influence négativement la santé des individus à nombreux égards : inconfort auditif, diminution de l'acuité auditive ; impacts sur les comportements sociaux (stress, nervosité...) et la santé mentale, sur la qualité du sommeil et du repos, ainsi que sur la résistance des systèmes immunitaire, endocrinien et cardiovasculaire. Les nuisances impactent également la qualité d'apprentissage des individus et notamment des enfants.

... qui impactent l'espérance de vie en bonne santé des Gargeois.es

Ces nuisances seraient en outre responsables de la perte de 2 à 2,5 ans d'espérance de vie en bonne santé pour les habitants du territoire.

	Garges-lès-Gonesse	EPCI	Dept. 95	Région
Part de la population exposée à la pollution de l'air	68%	23%	27%	56%
Part de la population exposée à une nuisance sonore	100%	71%	78%	79%

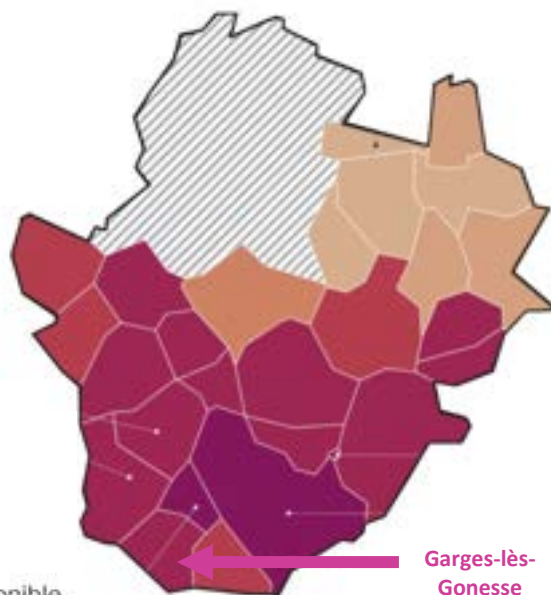
Nombre de mois de vie en bonne santé perdus par individus sur une vie entière du fait de son exposition aux nuisances sonores sur son lieu de résidence en 2019 (Source : Institut Paris Région)

Nombre de mois (DALY)

30,1 - 36,0
24,1 - 30,0
18,1 - 24,0
15,1 - 18,0
12,1 - 15,0

9,1 - 12,0
6,1 - 9,0
3,1 - 6,0
0,5 - 3,0

Non disponible



Garges-lès-Gonesse

Source : ORS IDF

Déterminants de la santé

3. Impacts des milieux naturels et l'environnement sur la santé

B. Exposition aux nuisances

Un cumul des nuisances "air-bruit"

Outre ces nuisances sonores, 68% des habitants sont exposés à plusieurs nuisances simultanément, à savoir le bruit et la pollution de l'air (également imputable au trafic routier et aérien). Ce cumul de nuisances est aussi supérieur aux moyennes départementale (33%) et régionale (58%). *(Pour plus d'informations sur la répartition spatiale et l'origine précises de ces différentes nuisances, voir "Etat initial de l'environnement")*.

Or, la pollution de l'air impacte également la santé des individus. On estime ainsi que 40 000 personnes décèdent chaque année de la pollution de l'air en France, soit 9% de la mortalité globale. Elle serait également responsable de la perte de plus de deux ans d'espérance de vie en bonne santé (à 30 ans) dans certains territoires. La pollution de l'air peut ainsi causer l'irritation des voies respiratoires, l'aggravation de maladies existantes (asthme, bronchites) mais également le développement de maladies cardiovasculaires, de pathologies respiratoires et de cancers du poumon.

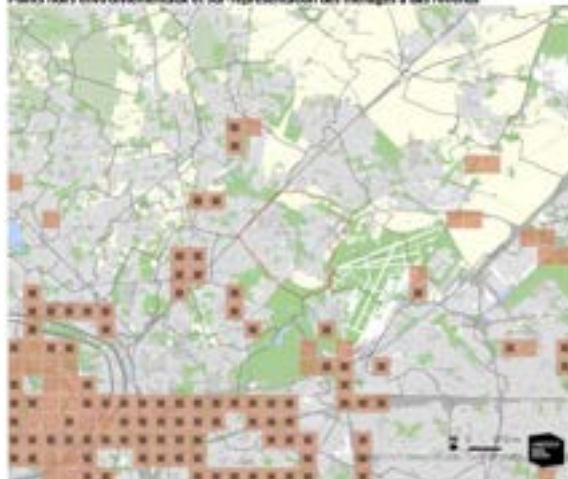
Cependant, aucun "point noir environnemental"

Le territoire gargeois est peu ou pas confronté à des enjeux de pollution industrielle, de pollution de l'eau distribuée, ou de pollution des

sols (en dehors de la problématique liée aux remblais sur le Fort de Stains, la Sapinière ou Dame Blanche Nord). Comme il présente moins de 3 nuisances et/ou pollution, ce territoire est donc exempt de "points noirs environnementaux", c'est-à-dire d'un cumul conséquent de multiples nuisances pouvant avoir un impact sur la santé des riverains.

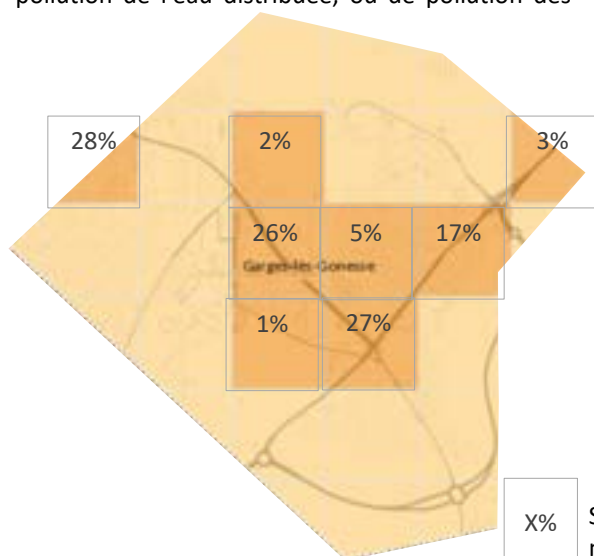
De la même manière, le risque d'inondation est limité, et présent surtout aux frontières Nord et Est du territoire communal. Les inondations peuvent impacter la santé physique et mentale des individus à court et moyen termes : risque d'hypothermie, d'intoxications, de maladies respiratoires, chocs émotionnels, anxiété, dépression... *(Pour plus d'information sur la répartition de ces risques sur le territoire gargeois, voir "Etat initial de l'environnement")*.

Points noirs environnementaux et sur-représentation des ménages à bas revenus



Exposition potentielle au sein des points noirs environnementaux

- Maille qui cumule au moins 3 nuisances et/ou pollutions
- Maille habitée qui cumule au moins 3 nuisances et/ou pollutions et une surreprésentation de ménages à bas revenus



X% Surface de la maille concernée par une nuisance de pollution de l'air

Déterminants de la santé

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

A. Espaces verts et santé

Des espaces verts en quantité suffisante mais inégalement accessibles

Le ratio d'espaces verts par habitant sur le territoire gargeois égale 29m², ce qui est bien supérieur au seuil minimal recommandé par l'OMS (10m²/habitant). 31,7% du territoire gargeois est ainsi couvert par des espaces agricoles, boisés ou naturels (67,4% à l'échelle de la communauté d'agglomération) mais seuls 8% sont ouverts au public (contre 2,8% à l'échelle de la communauté d'agglomération).

Si les espaces verts sont facilement accessibles (physiquement) pour 66,61% des habitants, ils restent difficiles d'accès pour près d'1/3 d'entre eux, soit une part non négligeable.

Outre la quantité et l'accessibilité, la question de la qualité de ces espaces verts, c'est-à-dire des bénéfices qu'ils ont (ou non) sur l'état de santé des

habitants, constitue un enjeu à explorer.

Les espaces verts sont en effet bénéfiques pour la santé à de multiples égards. Ils permettent d'abord de **lutter contre la sédentarité** en proposant des espaces propices à la pratique d'une activité physique récréative, quelle que soit l'âge des individus. Ils sont ensuite **vecteurs de liens sociaux entre individus et de lutte contre l'isolement**, des seniors notamment. La présence d'espaces verts constitue également des espaces de relaxation, permettant la **diminution du stress**. Ils permettent finalement de lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et donc **d'améliorer le confort estival**. A noter que les bénéfices sanitaires engendrés par les espaces verts dépendent grandement de leur taille, de leur accessibilité et de leur entretien.



Rayonnement des espaces verts -->



Sources : ARS IDF; Institut
Paris Région

Déterminants de la santé

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

A. Mobilités et lutte contre la sédentarité

Plus d'un ménage sur trois dispose d'au moins une voiture

65,9% des ménages gargeois dispose d'au moins une voiture, chiffre qui augmente légèrement depuis 2008. Ce chiffre est très inférieur à la moyenne départementale (80,6%) et similaire à la moyenne régionale (65,5%). 17,5% des ménages disposent de deux voitures ou plus, ce qui est inférieur aux moyennes départementale (30,6%) et régionale (21%).

Le taux de motorisation des ménages influence de manière complexe la santé des individus. De fait, si la voiture favorise les perspectives professionnelles, économiques et sociales des individus et contribue donc à diminuer l'isolement de certains quartiers, elle limite également le recours aux mobilités actives, qui permettent de lutter contre la sédentarité et les maladies chroniques qui lui sont associées.

Les mobilités actives, absentes des trajets domicile-travail

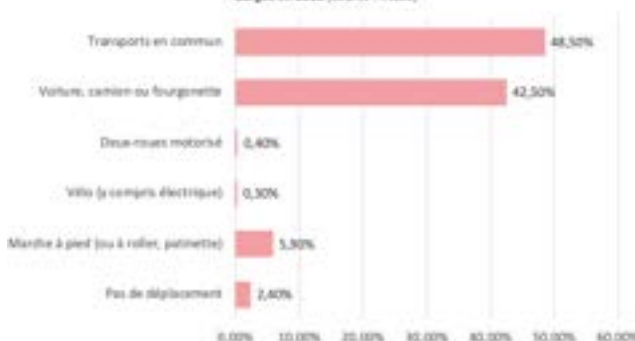
Le taux de motorisation des ménages gargeois est à mettre en relation avec les modes de transport utilisés pour les trajets domicile-travail. A noter tout d'abord que 21,3% des actifs du territoire travaillent à Garges-lès-Gonesse ; 8,5% dans une commune limitrophe ; et 70,2% dans une autre commune.

Or, la part des mobilités actives dans le cadre des déplacements domicile-travail reste minoritaire : 5,9% de ces déplacements sont réalisés à pied, en patinette ou en roller et 0,3% à vélo, électrique ou non (contre 9,2% à l'échelle régionale pour l'ensemble marche et vélo). A l'inverse, 42,5% sont réalisés en voiture, camion ou fourgonnette (41,5% à l'échelle régionale) et 48,5% en transports en commun (contre 46,0% à l'échelle régionale).

Lieu de travail des actifs résidant à Garges-lès-Gonesse en 2016
(Source : Institut Paris Région)



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail par les habitants de Garges en 2018 (Source : INSEE)



Mobilités douces : moyens de transport respectueux de l'environnement et qui limitent le recours à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche...)

Mobilités actives : mode de transport basé exclusivement sur l'activité physique humaine (marche, vélo, patinette...)

Source : INSEE

Déterminants de la santé

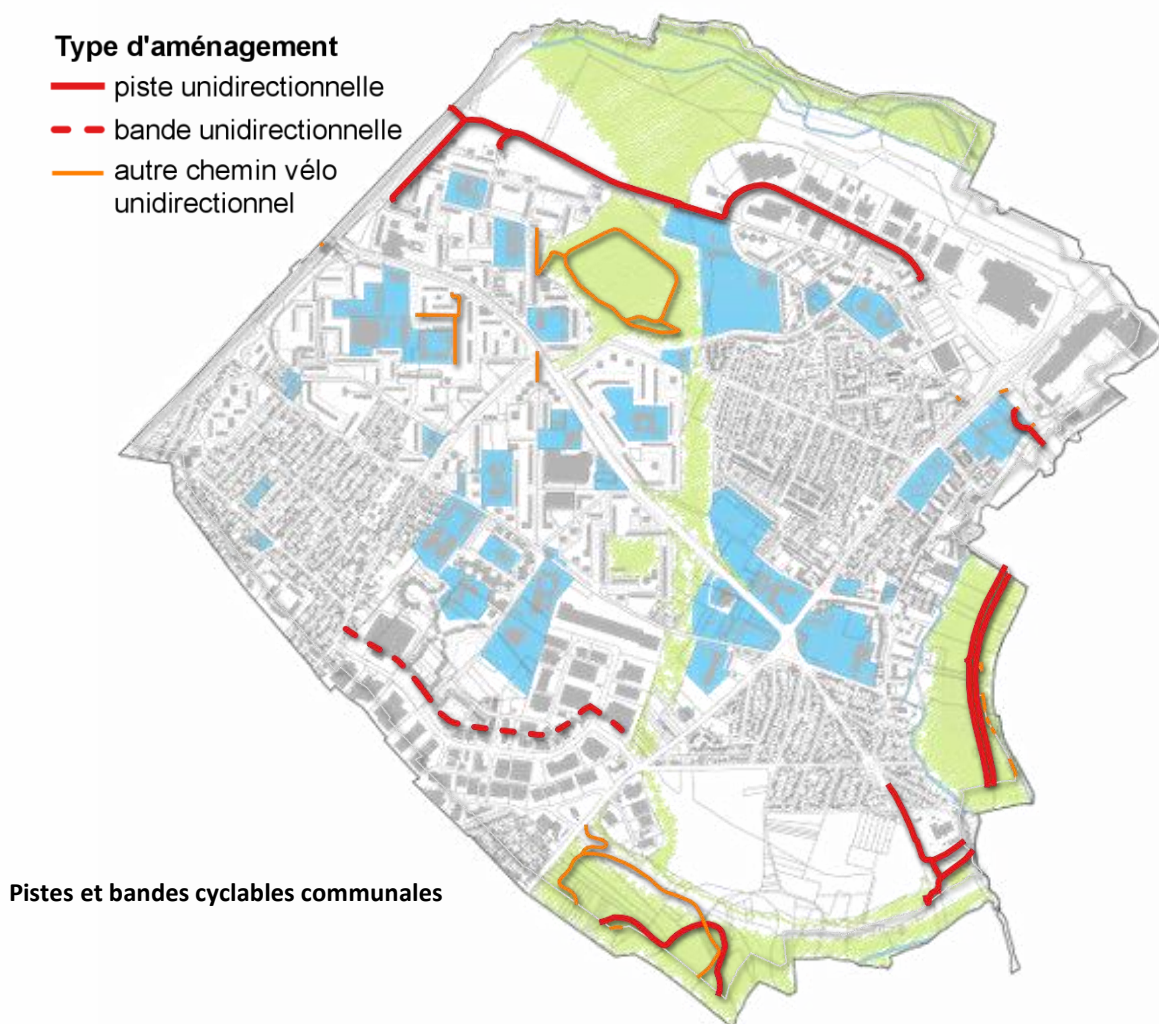
4. Pratiques et modes de vie

B. Mobilités et lutte contre la sédentarité

Des chemins cyclables peu développés à l'échelle communale

La commune de Garges dispose de 9 km de piste cyclable et de 2 km de bande cyclable. Ces cheminements cyclables sont principalement localisés aux frontières communales, ne permettent pas de relier le centre-ville et sont généralement discontinus.

Au vu des données proposées ici et du taux de prévalence important de diabète évoqué plus haut, **agir pour développer et rendre attractives les mobilités actives au sein de la commune et vers les communes limitrophes représente un enjeu important de santé publique.**



Déterminants de la santé

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

C. Activités physiques et sportives

Les enjeux évoqués autour du développement des mobilités douces rejoignent ceux de la pratique d'une activité physique régulière. **En effet, pratiquer une activité physique régulière permet, entre autre, d'améliorer les aptitudes musculaires, la capacité respiratoire et la santé osseuse ; de réduire les risques d'hypertension, d'AVC, de diabète, de plusieurs types de cancers et de dépression; de contribuer à maintenir un poids corporel sain (et donc de limiter les risques d'obésité), de réduire le stress et les chutes (chez les seniors) et d'améliorer l'estime de soi.**

A ce titre, l'OMS recommande de faire 30 minutes de sport par jour minimum pour être en bonne santé.

A noter qu'à l'échelle nationale, seuls 31% des habitants des QPV pratiquent au moins 10 minutes d'activité physique par jour, ce qui est bien inférieur aux recommandations et à la

moyenne hors QPV (49% au sein des autres quartiers).

Un taux d'équipement sportif inférieur aux moyennes départementale et régionale

Garges offre 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants, soit au total 66 équipements, ce qui est inférieur aux moyennes du Val d'Oise (24 pour 10 000 habitants) et de l'Ile-de-France (23 pour 10 000 habitants). Parmi les équipements les plus représentés, on trouve :

- 19 petits jeux collectifs d'extérieur (terrain multi-sports, soccer, basket, volley...), qui sont d'ailleurs plus représentés à Garges qu'au niveau régional (4,5 terrains/ 10 000 habitants contre 3,1 à l'échelle régionale).
- 8 salles multi-sport
- 9 courts de tennis
- 6 équipements grand jeux (terrain de football, de rugby...).

Source : Institut Paris Région



Déterminants de la santé

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

C. Activités physiques et sportives

Moins de clubs sportifs qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération et de la région

Garges propose 0,77 clubs sportifs pour 1000 habitants, ce qui est sensiblement inférieur aux moyennes intercommunale (1,42 pour la communauté d'agglomération) et francilienne (1,98 – hors Métropole du Grand Paris). Outre les bénéfices de l'exercice physique et de son ancrage dans le quotidien d'un individu (pratique hebdomadaire), l'inscription dans un club sportif peut avoir des **impacts positifs sur sa santé et son bien-être en développant le sentiment d'appartenance et l'intégration à un groupe et en luttant de fait contre l'isolement.**

Moins de licenciés au sein d'un club sportif...

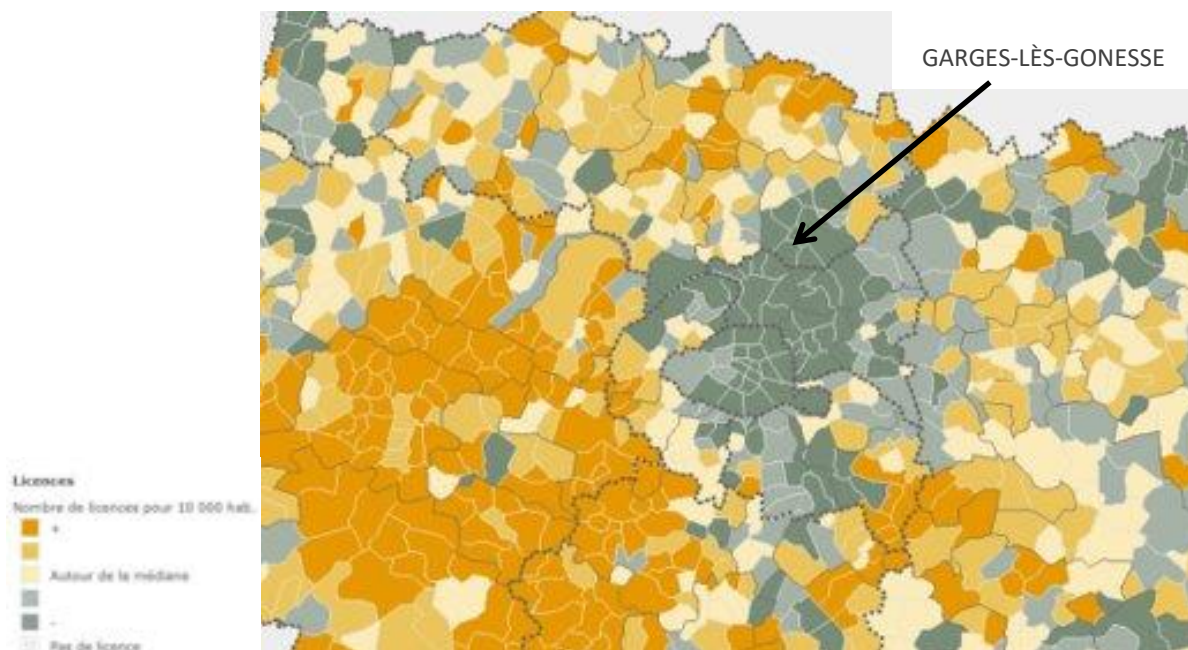
La part des Gargeois licenciés au sein d'un club sportif (941,3 licenciés pour 10 000 habitants) est sensiblement inférieure aux moyennes départementale et régionale. Les clubs

de football totalisent le plus de licenciés sur la commune, avec 275 licenciés pour 10 000 habitants, contre 316 à l'échelle de la communauté d'agglomération et 37 à l'échelle francilienne.

... et peu de femmes licenciées

28 % des licenciés sont des femmes, ce qui est inférieur aux moyennes de la communauté d'agglomération et du département.

Encourager la pratique sportive des femmes par des équipements et des séances adaptées (horaires, diversité des sports, mixité genrée, sentiment de sécurité...) constitue donc un enjeu de santé publique pour la commune, notamment au sein des QPV.



Source : IRDS

Déterminants de la santé

4. Impacts des pratiques et modes de vie sur la santé

D. Alimentation

L'alimentation et son accessibilité spatiale et financière contribuent également à l'état de santé des individus. En effet, accéder à des produits sains et qualitatifs (sur les plans gustatif et nutritionnel) permet de limiter la survenue de maladies chroniques (diabète, certains cancers...) et de lutter contre l'obésité.

A noter que les habitants des QPV sont plus fréquemment touchés par le surpoids ou l'obésité (+10 points) que les habitants des autres quartiers et que ce phénomène est plus prégnant chez les femmes (+16 points).

Accessibilité aux commerces alimentaires

Garges propose 1,3 commerce alimentaire de proximité pour 1000 habitants, ce qui est inférieur aux moyennes intercommunale (1,7) et régionale (1,6 – hors Métropole du Grand Paris). La Ville propose des grandes surfaces dédiées à l'alimentation, dont les surfaces totales par habitant sont égales aux surfaces intercommunale et inférieure aux surfaces régionales.

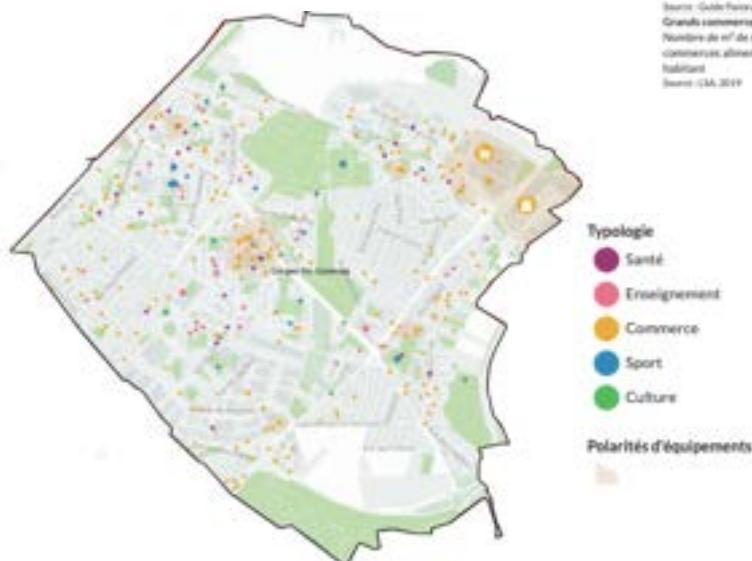
Deux marchés sont également présents au sein de la commune (Marché du rond point et Marché

St Just) et proposent une offre alimentaire 4 jours par semaine.

Accéder à une alimentation saine et accessible financièrement

10,1% du territoire gargeois est occupé par des terres agricoles contre 55,3% à l'échelle de l'agglomération et 53,4 à l'échelle du département. Aucune exploitation agricole présente sur le territoire gargeois ne réalise de production biologique, contre 4 à l'échelle de la communauté d'agglomération et 20 à l'échelle du département.

Il n'y a pas d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) à Garges-lès-Gonesse ni dans les communes voisines.



Source : Institut Paris Région

Synthèse : les forces et faiblesses



Forces

Etat de santé

- Une espérance de vie similaire aux moyennes départementale et régionale

L'accès aux soins de proximité

- Une proportion de médecins généralistes en augmentation en cours des dernières années.
- 10 structures hospitalières accessibles en moins de 30 minutes.
- La présence de services médicaux et paramédicaux de proximité.
- Un recours important aux soins généralistes (notamment en intracommunal).

Pratiques et modes de vie

- Une forte couverture du territoire en espaces verts (66% de la population desservie contre 54% à l'échelle de l'IDF hors MGP).
- Une offre en loisirs extérieurs importante et de qualité.



Faiblesses

Etat de santé

- Davantage de décès liés à des maladies respiratoires.
- Une mortalité infantile et prématurée plus importante.
- Une prévalence très importante du diabète.

L'accès aux soins de proximité

- Un territoire faiblement doté en professionnels médicaux.
- L'absence d'équipements hospitaliers sur la commune.
- Un recours important aux urgences.
- Un recours au dépistage et aux actions de prévention très variable.

Le profil socio-économique de la population

- Un IDH faible (impacts du niveau des revenus et d'éducation), témoignant de fragilités socio-économiques marquées et posant un enjeu fort en termes d'inégalités sociales de santé.

Les conditions d'habitat

- Environ ¼ de logements suroccupés.
- Prégance de l'insalubrité dans le parc privé.
- Précarité énergétique, notamment pour les propriétaires occupants de logements anciens.

L'environnement

- D'importantes nuisances sonores et liées à la pollution de l'air, qui se cumulent sur une large partie de la commune.

Pratiques et modes de vie

- La faiblesse des mobilités actives (notamment pour les mobilités professionnelles).
- Une offre de commerces alimentaires de proximité relativement faible.



La parole aux Gargeois !*

Une **bonne accessibilité aux lieux de soin** (Maisons de la Santé, Hôpitaux de Garges et Sarcelles) et un **renforcement récent de l'offre** ressenti

Mais un **manque de médecins spécialistes** sur le territoire, et de **pharmacies** de quartier

* Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).

Synthèse : les principaux enjeux



Enjeux identifiés

L'accès aux soins de proximité

- Améliorer l'accès aux soins de la population, en **encourageant la tendance à l'installation de nouveaux professionnels médicaux**, observée ces dernières années, avec des spécialités tenant compte des structures démographiques (population jeune, vieillissement en cours).
- Mailler le territoire communal **par une couverture équilibrée de pôles de soins (notamment des maisons de santé pluriprofessionnelle)**.
- **Intégrer cette dimension dans les projets urbains majeurs sur la commune** : anticiper la programmation d'offres immobilières adaptées, lutter contre les inégalités sociales de santé en lien avec l'activité physique, l'accès à une alimentation saine...

Les conditions d'habitat

- **Réhabiliter et plus largement renouveler le parc d'habitat existant en fonction des enjeux en matière de santé** (suroccupation, insalubrité, précarité énergétique...; mais aussi valorisation du potentiel en matière d'espaces extérieurs privatifs ou communs pour le bâti collectif).
- **Développer des offres nouvelles d'habitat apportant une complémentarité « bien-être » par rapport aux offres existantes** (par exemple: typologie adaptée à la demande, choix de matériaux sains, partis pris à l'échelle des ilots / programmes immobiliers par rapport aux enjeux de nuisances environnementales).
- Tenir compte d'une spécificité de la commune, **la forte proportion de personnes âgées hébergées chez leurs proches** (offre de services, adaptation des logements pour maintien à domicile, mutations au sein du parc social).

L'environnement

- **Prendre en compte les nuisances (sonores/pollution de l'air)** liées au transport aérien et routier dans les futurs projets :
 - localiser les projets comportant du logement et des équipements accueillant des publics fragiles dans les zones les moins exposées.
 - arbitrages de solutions à l'échelle des ilots / programmes immobiliers pour composer au mieux avec le niveau de nuisances.

Pratiques et modes de vie

- **Porter un projet d'ensemble favorable à l'activité physique du quotidien** : place centrale pour **la marche active et le vélo** (développement du maillage des liaisons douces sécurisées sur la commune, des stationnements sécurisés pour les vélos...), **favoriser les activités ludiques et sportives libres et de plein air** (aménagement des espaces verts, des salles et terrains multisports pour inciter à des pratiques intergénérationnelles et mixtes).
- Favoriser **l'éducation par le sport** : par le projet Arena, qui porte une vocation d'inclusion et d'insertion; les **activités sportives en « hors club »** permettraient de répondre à la demande via l'activité sportive en autonomie.
- **Outre l'activité physique, s'appuyer sur les différents espaces ouverts de la commune** (espaces verts, autres espaces publics, espaces résidentialisés...) **pour identifier et valoriser d'autres fonctions favorables à la santé** : lieux propices au ressourcement et à la santé mentale, jardinage partagé, parcours culturel de plein air...



La parole aux Gargeois !*

« Mener une politique d'accueil des professionnels de la santé plus attractive (plus de communication, financement de locaux, primes, etc.). »

« Mettre en place un **centre de santé municipal** »

« **Améliorer l'accès à la santé** en permettant l'implantation de spécialistes et de pharmacie de quartier »

** Les propos ont été recueillis lors des différents temps de concertation organisés à l'occasion de la révision du PLU entre juillet et décembre 2021 (réunion publique de lancement de la concertation, vidéo-trottoirs, stands du PLU et ateliers jeunes).*

Etat initial de l'environnement

Sommaire

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les caractéristiques physiques du territoire
 - A. La topographie
 - B. La géologie et l'hydrogéologie
 - C. L'hydrologie
 - D. Le climat
2. Le paysage
3. Le patrimoine naturel
 - A. Les zonages d'inventaire
 - B. Le réseau Natura 2000
 - C. Les zones humides
 - D. Les espaces verts et agricoles
 - E. La trame verte et bleue
 - F. La faune et la flore
4. Eau potable et assainissement
 - A. L'eau potable
 - B. L'assainissement
5. Les risques
 - A. Les risques naturels
 - a) Le risque inondation
 - b) Les mouvements de terrain
 - c) Les risques sismiques
 - d) Le risque radon
 - e) Le risque de feu de forêt
 - f) Le risque tempête
 - D. Les risques technologiques
 - a) Le risque industriel
 - b) Le risque nucléaire
 - c) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)
6. Les nuisances et pollutions
 - A. La qualité de l'air
 - B. Les sites et sols pollués

Les enseignements

Etat initial de l'environnement

Sommaire

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- C. Les nuisances sonores
 - D. La pollution lumineuse
 - E. Les rayonnements électromagnétiques
 - F. La gestion des déchets
7. Energie et gaz à effet de serre
- A. Consommation et production énergétique
 - B. La problématique des gaz à effet de serre
8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?
- A. Les îlots de chaleur urbain
 - B. L'accès aux espaces verts en ville
 - C. Les aménités liées à la nature en ville

Les enseignements

Etat initial de l'environnement

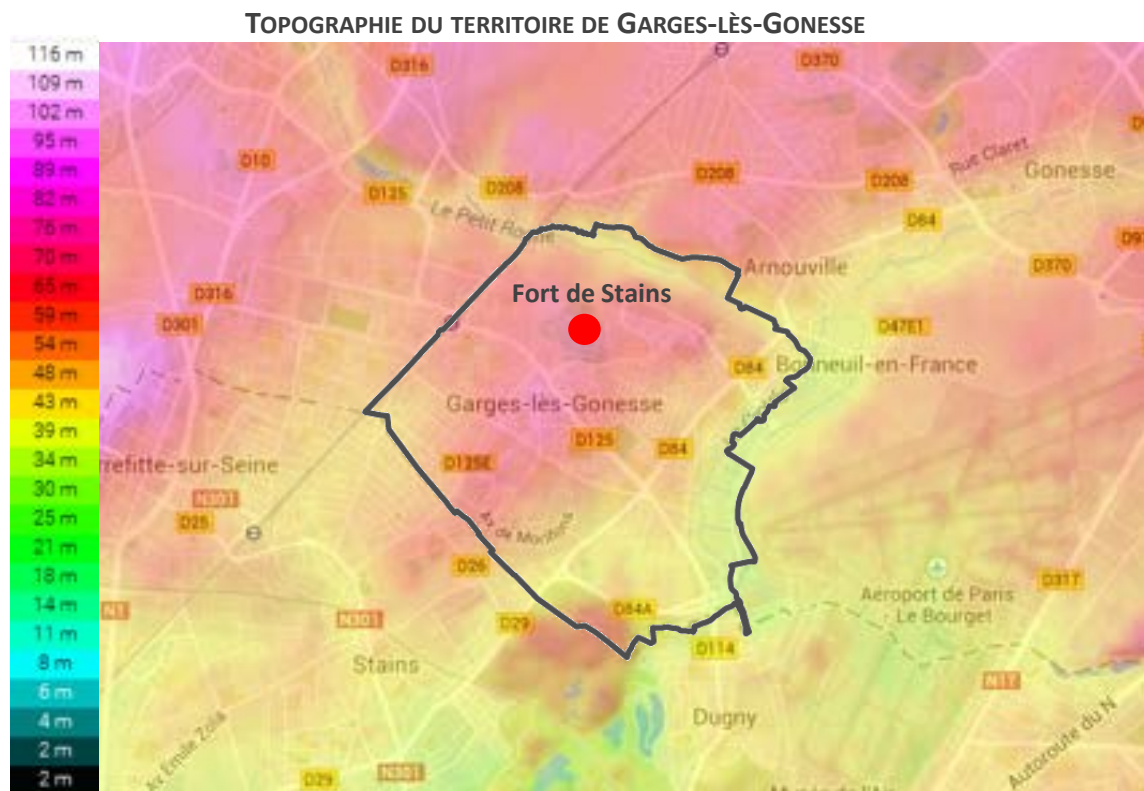
1. Les caractéristiques physiques du territoire

A. La topographie

La commune de Garges-lès-Gonesse appartient à une des plaines du bassin parisien, la Plaine de France qui s'étend au nord du canal de l'Ourcq. Cette plaine trouve ses limites naturelles à l'ouest par la boucle de la Seine, dite boucle de Gennevilliers, et par les coteaux de Montmorency.

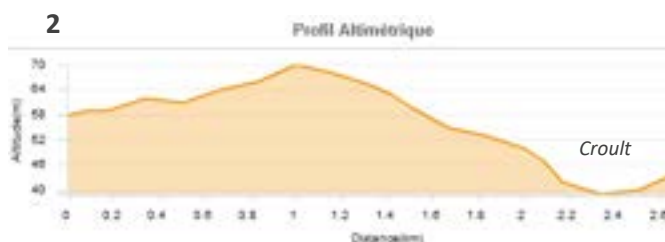
Le point culminant du territoire se situe au niveau du Fort de Stains, à 89 mètres. Le point le plus bas est à 38 mètres dans la vallée du Croult.

Depuis le Fort de Stains, le relief diminue de tous les côtés, avec une pente très douce vers le nord-ouest et vers le sud-ouest, et avec une pente plus marquée vers la vallée du Petit Rosne que vers la vallée du Croult, comme le montrent les coupes ci-dessous.



Source : www.cartes-topographiques.fr

COUPES TOPOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE



Source : www.geoportail.fr

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

B. La géologie et l'hydrogéologie

a) La géologie

Source : notice géologique de la carte géologique de L'Isle-Adam

La morphologie de la commune génère une diversité importante des sols affleurant sur le territoire communal. Ainsi, on retrouve les unités géologiques suivantes :

- Niveau e7b: masses et marnes du gypse

Cet ensemble gypseux intercale des masses de gypse avec des marnes compactes et magnésiennes.

- Niveau e7a : marnes à *Pholadomya ludensis*

Avec une épaisseur variant de 1 à 3,5 mètres, ces marnes jaunâtres peuvent renfermer des rognons gypseux.

- Niveau e6c : Sables de Monceau

Epais de 1 à 5 mètres, il s'agit de sables fins, verdâtres, plus ou moins argileux et pouvant renfermer quelques fossiles.

- Niveau e6b : Calcaire de Saint-Ouen

Pouvant atteindre des épaisseurs de 5 à 15 mètres, ce calcaire se présente sous son faciès habituel de calcaire alternant avec des marnes.

- Niveau Fx : alluvions récentes

Ces alluvions peuvent être épaisses (13,25 mètres à Bonneuil-en-France), sont souvent marécageuses et peuvent renfermer des niveaux de tourbe de 2 mètres d'épaisseur.

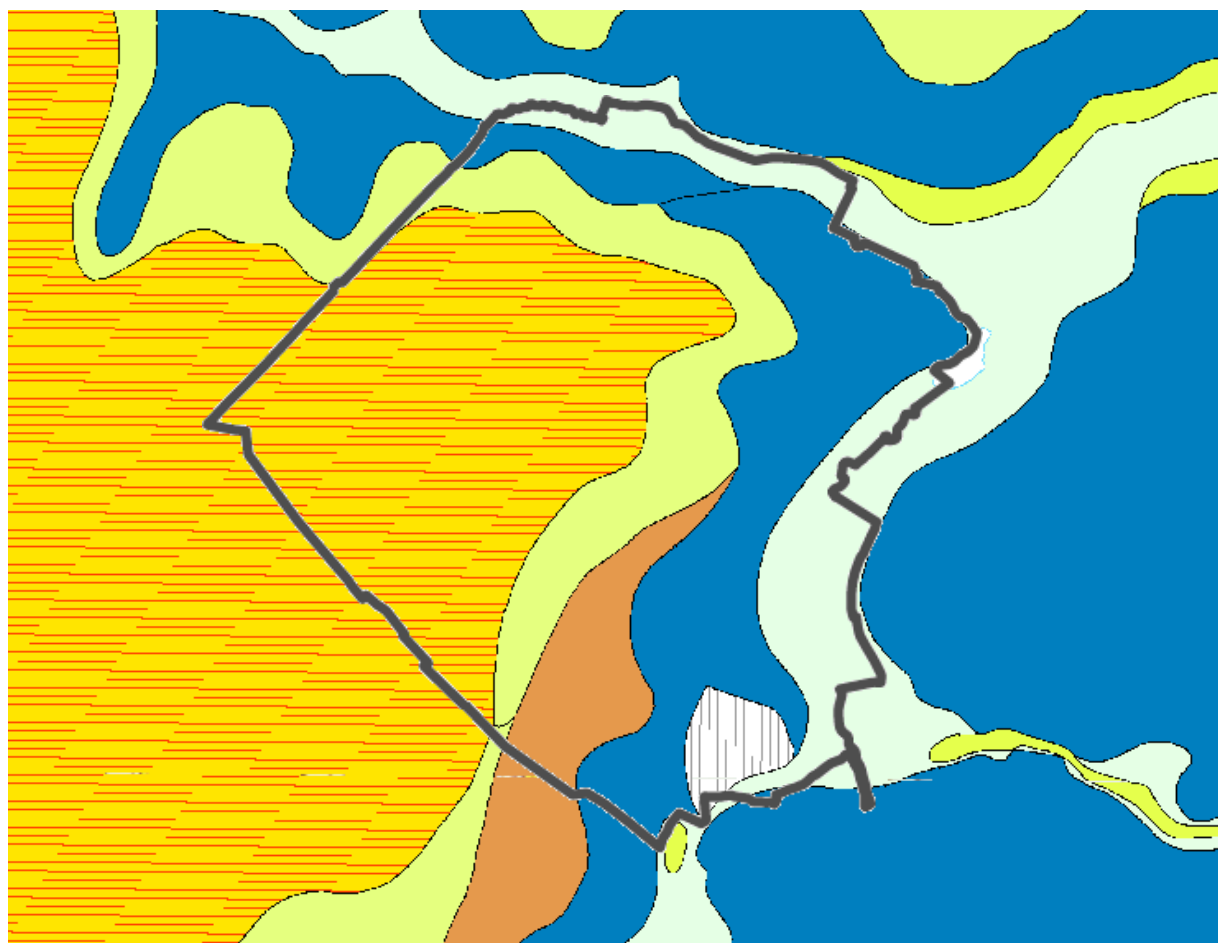
- Dépôts anthropiques, remblais

Il s'agit de matériaux de découverte de carrières ou des accumulations destinées à surélever des routes, plateforme de constructions diverses...mais souvent, ce sont des comblements, par des produits de démolition ou des ordures, de carrières abandonnées. Leur épaisseur peut être de l'ordre de 6 mètres ou plus.

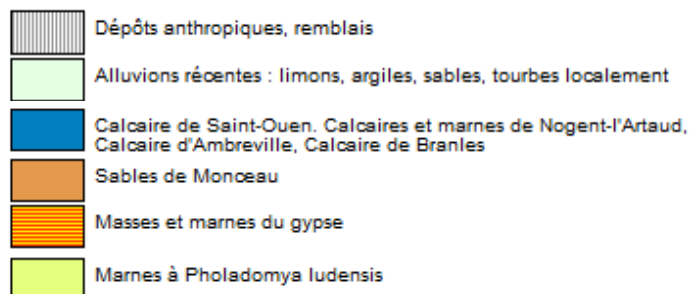
Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

GÉOLOGIE DU TERRITOIRE DE GARGES-LÈS-GONESSE



Source : BRGM



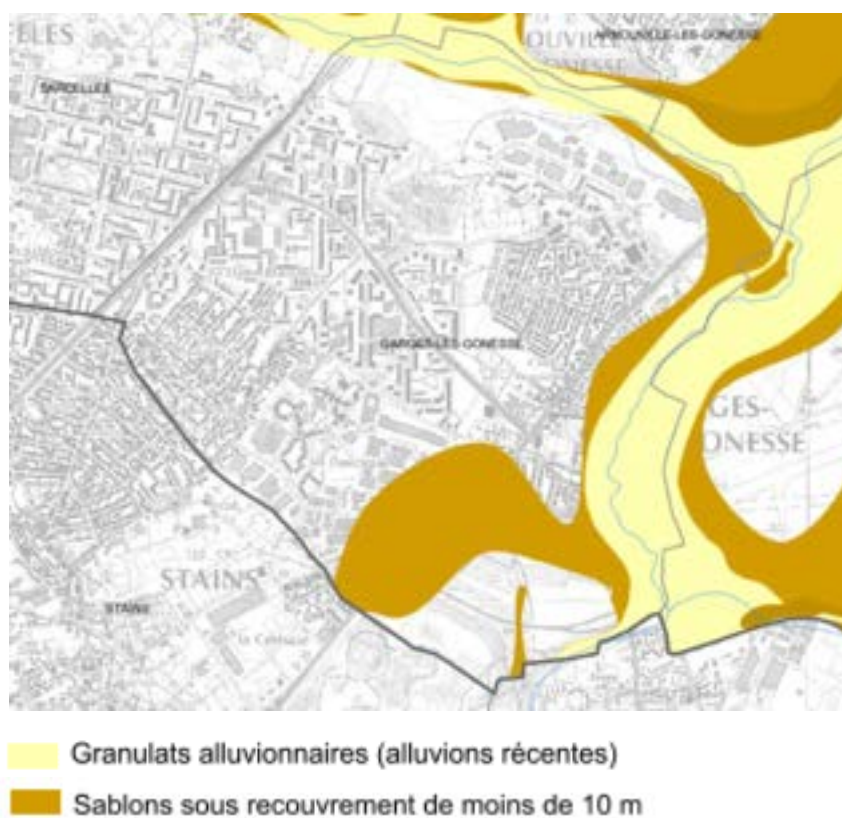
Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

Le Schéma Régional des Carrières

L'article 129 de la Loi ALUR a instauré l'élaboration de schéma régionaux des carrières en 2014. La vocation de ces schémas à échelle régionale est de compléter les schémas départementaux. Le Schéma Régional des Carrières en Île-de-France est en cours d'élaboration. La région dispose cependant d'une cartographie harmonisée des ressources.

RESSOURCES EN MATÉRIAUX DE CARRIÈRES



Source : Harmonisation de la cartographie des ressources en matériaux de carrières en Île-de-France

Ainsi, la cartographie régionale relève deux gisements de ressources, principalement à l'est et au sud de la commune :

- Des granulats alluvionnaires au niveau des cours d'eau : Le Croult à l'est et Le Petit Rosne au nord
- Des sablons sous recouvrement, à proximité des cours d'eau et au sud du territoire communal.

Etat initial de l'environnement

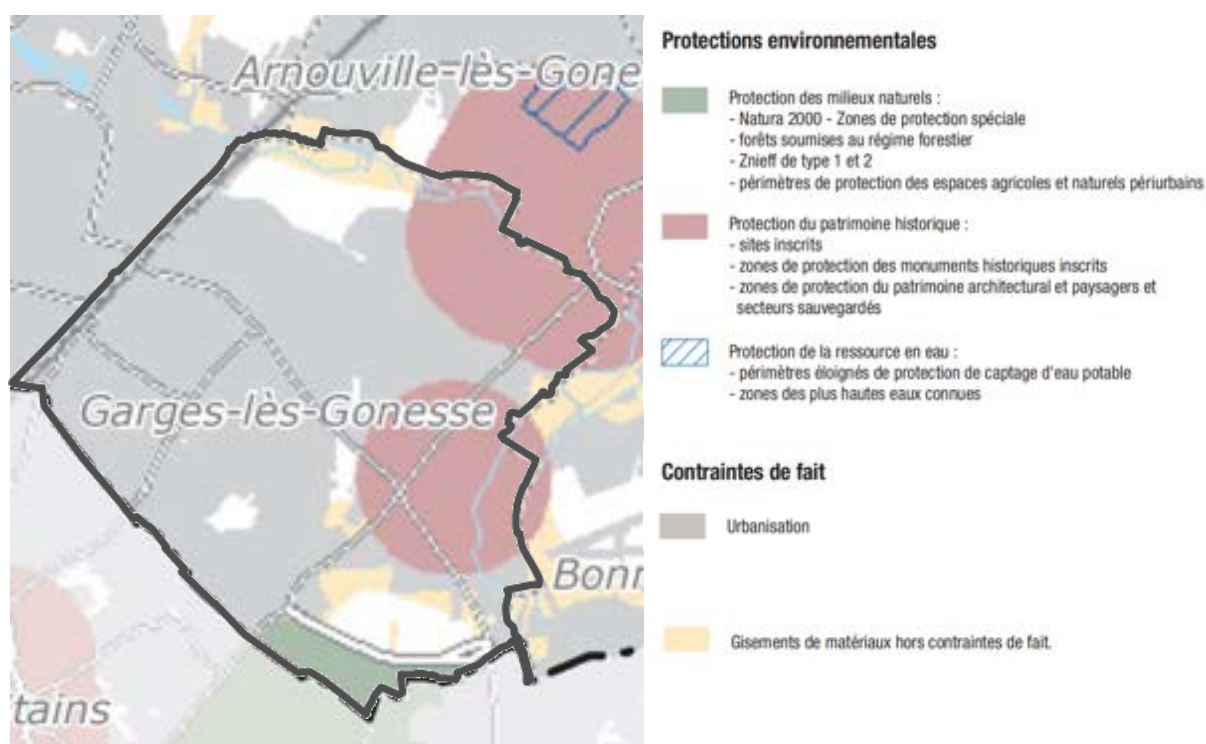
1. Les caractéristiques physiques du territoire

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)

Pour satisfaire les besoins en matériaux tout en protégeant l'environnement, les schémas départementaux des carrières ont pour objectifs-clés la préservation de la ressource, la promotion d'une utilisation rationnelle des matériaux, la réduction du recours aux matériaux alluvionnaires, la recherche de modes de transport adaptés, la prise en compte du devenir des sites, et la protection de l'environnement. Préparé en concertation entre exploitants et utilisateurs, services de l'État, élus locaux et associations de protection de l'environnement, le schéma départemental analyse l'ensemble de la filière et doit être révisé au minimum tous les dix ans.

Le schéma départemental des carrières révisé du Val d'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 17 septembre 2014. Il identifie les matériaux disponibles à l'échelle du Département, ainsi que les zones dans lesquelles l'exploitation de ces matériaux est possible.

CONTRAINTES POUR L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES



Source : schéma départemental des carrières du Val d'Oise

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

B. La géologie et l'hydrogéologie

En prenant en compte les contraintes environnementales de type 2 (protection des milieux naturels, du patrimoine historique et de la ressource en eau) ainsi que les contraintes de fait comprenant l'urbanisation, les zones de gisement sont considérablement réduites sur la commune de Garges-lès-Gonesse. Elles sont ainsi résumées à des secteurs très ponctuels, aux abords du Petit Rosne et du Croult ainsi qu'au sud de la commune.

Par ailleurs, aucune surface autorisée à l'exploitation n'est identifiée sur la commune de Garges-lès-Gonesse. Aussi, la base de données Minéral Info ne recense aucune ancienne carrière sur le territoire.

b) L'hydrogéologie

A l'inverse des couches superficielles peu perméables, l'ensemble des horizons inférieurs présente des potentialités aquifères. Les nappes présentes sont :

- Les eaux circulant dans le calcaire de Saint-Ouen : les niveaux argilo-marneux de cette couche peuvent constituer localement un substratum imperméable au droit duquel circulent les eaux des Sables de Monceau et du Calcaire de Saint-Ouen ;
- la nappe des alluvions du Croult qui est en continuité avec celle du calcaire de Saint-Ouen.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. L'hydrologie

a) Les documents cadre

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)

Le territoire communal de Garges-lès-Gonesse dépend du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine.

Approuvé par le comité de bassin le 23 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 fixe 5 orientations fondamentales :

- Orientation fondamentale 1. Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Orientation fondamentale 2. Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Orientation fondamentale 3. Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- Orientation fondamentale 4. Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Orientation fondamentale 5. Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer

La commune s'inscrit également au sein du périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, approuvé par arrêté préfectoral le 28 janvier 2020. Il représente un territoire de 446 km² regroupant 86 communes appartenant aux départements du Val d'Oise et de La Seine Saint-Denis, situés sur le même bassin hydrographique.

Le SAGE est un document de planification à l'échelle locale qui décline les orientations et les dispositions du SDAGE Seine-Normandie, en tenant compte des spécificités du territoire. Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux du SAGE fixe les objectifs généraux suivants :

- OBJECTIF GENERAL 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques
- OBJECTIF GENERAL 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social
- OBJECTIF GENERAL 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles
- OBJECTIF GENERAL 4 : Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau
- OBJECTIF GENERAL 5 : Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages
- OBJECTIF GENERAL 6 : Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. L'hydrologie

b) Les cours d'eau

La ville de Garges-lès-Gonesse est traversée par 2 cours d'eau :

- L'est de la ville est traversé par le Croult, petite rivière, en partie couverte, qui prend sa source à Goussainville, alimentée notamment par plusieurs rus de la Plaine de France : le Rouillon et la Molette. La rivière à une longueur de 12,3 kilomètres et traverse 9 communes. Elle se jette dans la Morée, en limite de Garges-lès-Gonesse et de Bonneuil-en-France, au niveau de la station d'épuration Bernard Cholin.
- Le nord est traversé par le Petit Rosne, une petite rivière de 9,6 kilomètres de longueur. Elle prend sa source à Montsoult, au pied de la butte de la forêt de L'Isle-Adam et s'écoule selon une orientation nord / sud avant de s'infléchir nettement vers l'est et de rejoindre le Croult à Bonneuil-en-France.

Par ailleurs, le ru de la Fontaine Plamond rejoint le Croult 50 m en amont de la confluence avec la Morée. Ce petit affluent en rive gauche du Croult, d'une longueur de 2 000 m est alimenté par une source située sur le territoire de Bonneuil-en-France. Il longe les terrains de l'aéroport du Bourget en limite de Garges-lès-Gonesse.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

CARTE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE DE GARGES-LÈS-GONESSE



Etat initial de l'environnement

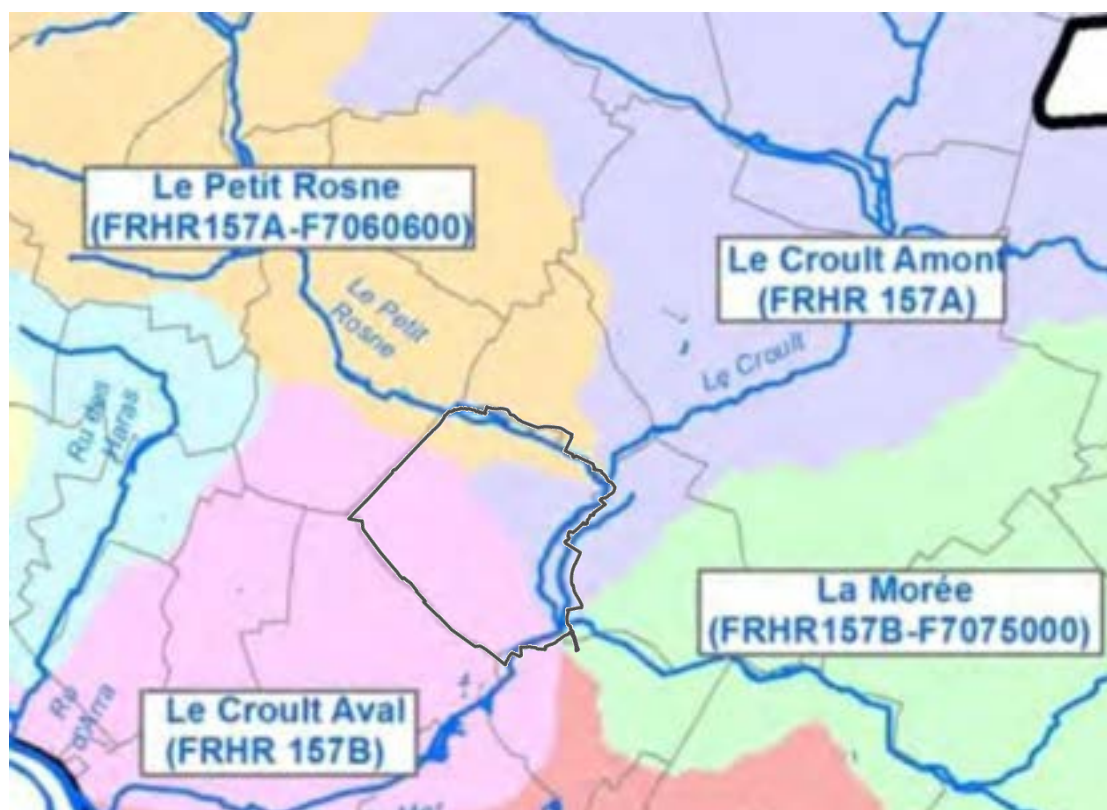
1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. L'hydrologie

c) Les bassins versants

Le territoire de Garges-lès-Gonesse est concerné par 3 bassins versants, comme le montre la carte ci-dessous :
Le Petit Rosne au nord, la Croult Aval à l'ouest et le Croult Amont à l'est.

BASSINS VERSANTS SUR LE TERRITOIRE



Source : état initial de l'environnement du SAGE

La gestion des bassins-versants du Croult et du Petit Rosne est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne. Il s'agit d'un service public créé en 1945 dont les missions principales sont la lutte contre la pollution et les inondations.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. L'hydrologie

d) Qualité des eaux superficielles

La détérioration, qualitative ou quantitative, est analysée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui dresse un bilan de l'état des masses d'eau superficielles principales selon deux critères : l'écologie et la chimie. Le but étant d'identifier les masses d'eaux dégradées et la manière dont elles le sont afin d'orienter des mesures de restauration aboutissant à un « bon état ». Suivant la nature de la dégradation, les échéances définies pour atteindre ce « bon état » varient entre 2015 et 2033. En prenant en compte les deux objectifs choisis, on obtient l'objectif de « bon état global » des eaux.

Selon l'état des lieux du SDAGE Seine-Normandie mis à jour en 2019, les cours d'eau Le Petit Rosne et le Croult constituent des masses d'eau superficielles : FRHR157A-F7060600 « Petit Rosne » et FRHR157B « le Croult du lac départemental de la Courneuve au confluent de la Seine (exclu) ».

Selon le SDAGE Seine-Normandie et l'état des lieux de 2019, l'évolution de la qualité de ces masses d'eau superficielle est la suivante :

Masse d'eau	Objectif SDAGE Seine-Normandie 2010-2015		Etat des lieux du SDAGE 2019		Objectif Projet de SDAGE Seine-Normandie 2022-2027		
	<i>Etat écologique, délais</i>	<i>Etat chimique, délais</i>	<i>Etat écologique</i>	<i>Etat physico-chimique</i>	<i>Etat écologique, délais</i>	<i>Etat chimique sans ubiquiste, délais</i>	<i>Etat chimique avec ubiquiste, délais</i>
Le Croult	Bon potentiel, 2027	Bon état, 2027	Moyen	Médiocre	Objectif moins strict, 2027	Bon état, depuis 2015	Bon état, 2033
Le Petit Rosne	Bon potentiel, 2027	Bon état, 2021	Mauvais	Mauvais	Objectif moins strict, 2027	Bon état, depuis 2015	Bon état, 2033

L'objectif moins strict correspond à une non-dégradation des cours d'eau pour 2027. D'après les données de l'état des lieux 2019, les deux masses d'eau superficielles sont soumises à des pressions d'origines diverses : hydromorphologique avec un risque fort d'altération hydromorphologique et hydrologique, ainsi que des pressions liées aux macropolluants et aux phytosanitaires.

Aussi, le SAGE indique que la qualité dégradée du Petit Rosne s'explique par les pollutions domestiques (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) et, dans une moindre mesure, par les activités agricoles induisant des rejets de nitrates et de pesticides. Etant donné le faible débit du cours d'eau face aux rejets importants, ce dernier présente une vulnérabilité importante face aux pollutions. De plus, la qualité du Petit Rosne influe directement, et de manière défavorable, sur la qualité du Croult aval.

Une suppression des rejets polluants et une maîtrise de l'activité d'élevage (protection des abords du cours d'eau par une clôture, gestion des lisiers,...) permettraient donc d'améliorer la qualité des eaux du Petit Rosne.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. L'hydrologie

Par ailleurs, selon les relevés du SIAH sur les bassins-versants du Petit Rosne et du Croult effectués en 2019, sur 20 mesures, 12 présentent un bilan global très mauvais et 8 présentent un bilan mauvais. Ces relevés concernent les altérations de matières organiques et oxydables, de matières azotées, de nitrates, de matières phosphorées et de minéralisation.

Aussi, dans le but de préserver les cours d'eau, la Commission Locale de l'Eau recommande un retrait minimum de 15 mètres de l'implantation des constructions ou de toute destination des sols engendrant l'imperméabilisation des sols, par rapport aux berges des cours d'eau.

e) Qualité des eaux souterraines

La commune est concernée par deux masses d'eau souterraines : la masse d'eau FRHG104 « Éocène du Valois » et la masse d'eau FRHG218 « Albien-néocomien captif ».

La première est une masse d'eau de niveau 1, à dominante sédimentaire. Son écoulement est entièrement libre et elle est affleurante sur 2 867 km², soit près de 97 % de sa surface. La masse d'eau « Albien-néocomien » est quant à elle de niveau 2 et également à dominante sédimentaire. En revanche, elle est entièrement captive.

Une masse d'eau est dite captive lorsqu'elle est « sous couverture », c'est-à-dire recouverte par une formation géologique peu perméable. Cette protection par une couche imperméable leur assure une bonne qualité, c'est pourquoi elles sont souvent surexploitées pour l'alimentation en eau potable. Cette surexploitation implique un renouvellement très lent, conférant à ces ressources en eau, un caractère limité.

Une masse d'eau est dite libre lorsqu'elle est recouverte par une formation perméable permettant une recharge par infiltration. Les nappes libres ont un temps de renouvellement moins long. En revanche, elles sont bien plus vulnérables aux pollutions diffuses (agricoles, domestiques, industrielles...)

Selon le SDAGE Seine-Normandie et l'état des lieux de 2019 l'évolution de la qualité de ces masses d'eau souterraines est la suivante :

Masse d'eau	Objectif SDAGE Seine-Normandie 2010-2015		Etat des lieux du SDAGE 2019		Objectif Projet de SDAGE Seine-Normandie 2022-2027	
	Etat quantitatif, délais	Etat chimique, délais	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif, délais	Etat chimique, délais
Éocène du Valois	Bon état, 2015	Bon état, 2015	Bon	Médiocre	Bon état, depuis 2015	Bon état, 2027
Albien-néocomien captif	Bon état, 2015	Bon état, 2015	Bon	Bon	Bon état, depuis 2015	Bon état, depuis 2015

Etat initial de l'environnement

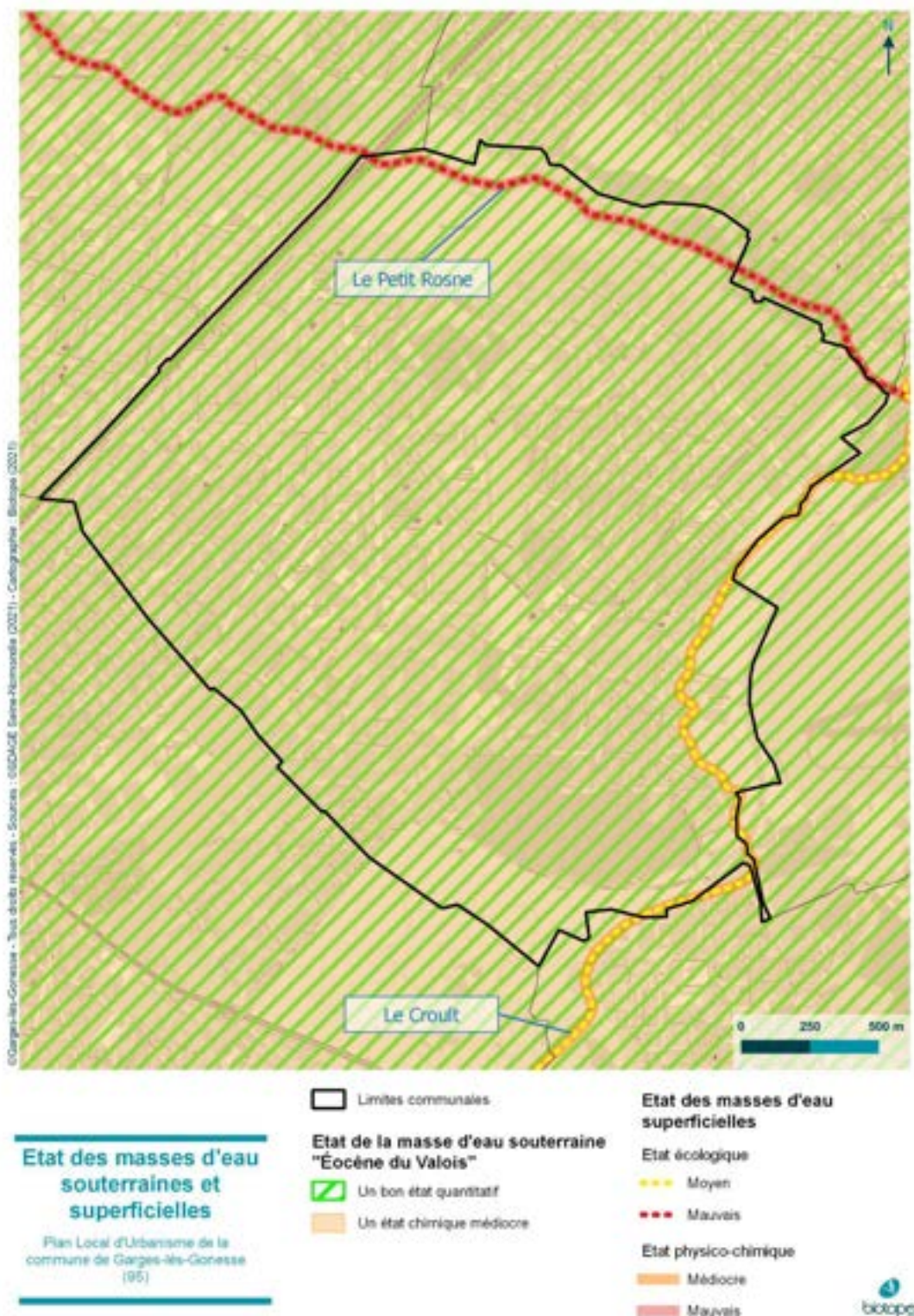
1. Les caractéristiques physiques du territoire

En raison de son caractère captif, la masse d'eau « Albien néocomien » présente une faible vulnérabilité face aux diverses pressions, ce qui lui confère un bon état chimique. En revanche, la masse d'eau « Éocène du Valois », affleurante à 97%, est vulnérable face aux pressions liées aux phytosanitaires et présente ainsi un état chimique médiocre.

En l'absence de pressions liées aux prélèvements en 2019, les deux masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire



Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

Une étude portée par le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et de Petit Rosne) a été menée quant à la mise en œuvre d'aménagements hydro-écologiques. Le but visé de ces aménagement est :

- L'atteinte des objectifs hydraulique (rejets, inondation) ;
- La valorisation écologique ;
- La valorisation paysagère.

La phase 1 de cette étude avait pour objectif de mener une étude hydro-écologique et paysagère globale des deux cours d'eau sur un site d'étude s'étendant sur les communes de Gonesse, Arnouville, Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-en-France.

Par leur contexte géographique, les deux vallées cristallisent un certain nombre d'enjeux. Elles relient notamment la Forêt Domaniale de Montmorency au Parc départemental Georges Valbon. Par ailleurs, l'urbanisation croissante des dernières décennies a transformé le paysage et seuls les fonds de vallée ont été conservés.

En matière de **paysage**, les vallées ne sont pas perceptibles et difficiles d'accès. La plupart des façades urbaines tournent le dos aux cours d'eau, les chemins, et sentiers d'explorations sont très rares ou peu accessibles.

Sur le **plan écologique**, le diagnostic a mis en évidence l'état très dégradé des deux cours d'eau sur le secteur étudié :

- Présence de tronçons entièrement couverts interdisant le développement de toute vie piscicole et benthique,
- Présence de tronçons entièrement bétonnés et canalisés, exempts de tout substrat et présentant des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement peu compatibles avec leur fréquentation par les poissons,
- Sur les tronçons où le lit présente une section plus naturelle :
 - les substrats et les faciès d'écoulement sont globalement peu diversifiés,
 - le lit présente une incision notable ainsi qu'un gabarit visiblement surdimensionné n'autorisant pas les débordements pour les faibles crues,
 - les berges sont fréquemment artificialisées et font l'objet de protections minérales hétéroclites;
 - les cours d'eau sont parsemés de nombreux ouvrages hydrauliques infranchissables pour la faune piscicole voir pour la faune terrestre (absence de continuités au niveau des berges),
 - La ripisylve est dégradée et la Renouée du Japon est très présente sur l'ensemble du linéaire étudiée,
- Le lit majeur présente une occupation du sol très artificialisée toutefois certains secteurs (Petit Rosne et rive gauche du Croult aval) conservent un caractère agricole avec la présence de pâtures ou de zones de maraîchage,
- De nombreux rejets d'eaux pluviales sont à noter sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau,

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

- Quelques points d'intérêts sont toutefois à noter :
 - Les bassins de gestion des crues (bassin d'Arnouville et bassin de la Huguée) présentent un intérêt écologique notable (zones humides) dans ce contexte urbain et abritent des espèces remarquables (Bruant des roseaux par exemple),
 - Les vallées des cours d'eau constituent des corridors écologiques potentiels reconnus à l'échelle de la région.



Source : Etude Aménagements hydro-écologiques autour de la confluence Petit Rosne/Croult

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

A l'issu de ces éléments de diagnostic, 2 scénarios ont été développés : un scénario de base et un scénario ambitieux. Les objectifs de ces scénarios sont présentés dans le tableau suivant :

Objectif	Aspect paysager	Aspect écologique	Aspect hydraulique
Scénario de base	- Inscrire les vallées comme une continuité de parcs urbains environnants, - Réorienter les villes sur la vallée, en valorisant les points de contacts, - Inscrire ces lieux comme de véritables espaces publics, appropriables par tous.		
Scénario ambitieux	- Valoriser l'aspect environnemental des vallées, en favorisant une approche paysagère plus naturaliste. - Inscrire et faire exister les vallées par rapport aux villes, dans un cadre plus pédagogique et de découverte.		
Objectifs communs aux deux scénarii	- Faire exister la confluence, aujourd'hui imperceptible. Ce lieu est un symbole fort pour la compréhension de la géographie du paysage. - Rendre l'accessibilité aux deux vallées en les ouvrants et en les connectant visuellement et physiquement à la ville.	L'enjeu principal de ce projet sera de restaurer des habitats aquatiques biogènes (renaturation du lit mineur) et de retrouver des connectivités latérales entre le lit mineur et le lit majeur.	L'enjeu hydraulique principal de ce projet est de respecter la contrainte de limitation de rejet du Croult dans la Morée qui est de 14 m3 /s pour une pluie cinquantennale sans augmenter les inondations actuelles.

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

D. Le climat

Garges-lès-Gonesse, comme l'ensemble de l'Île-de-France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie modérée.

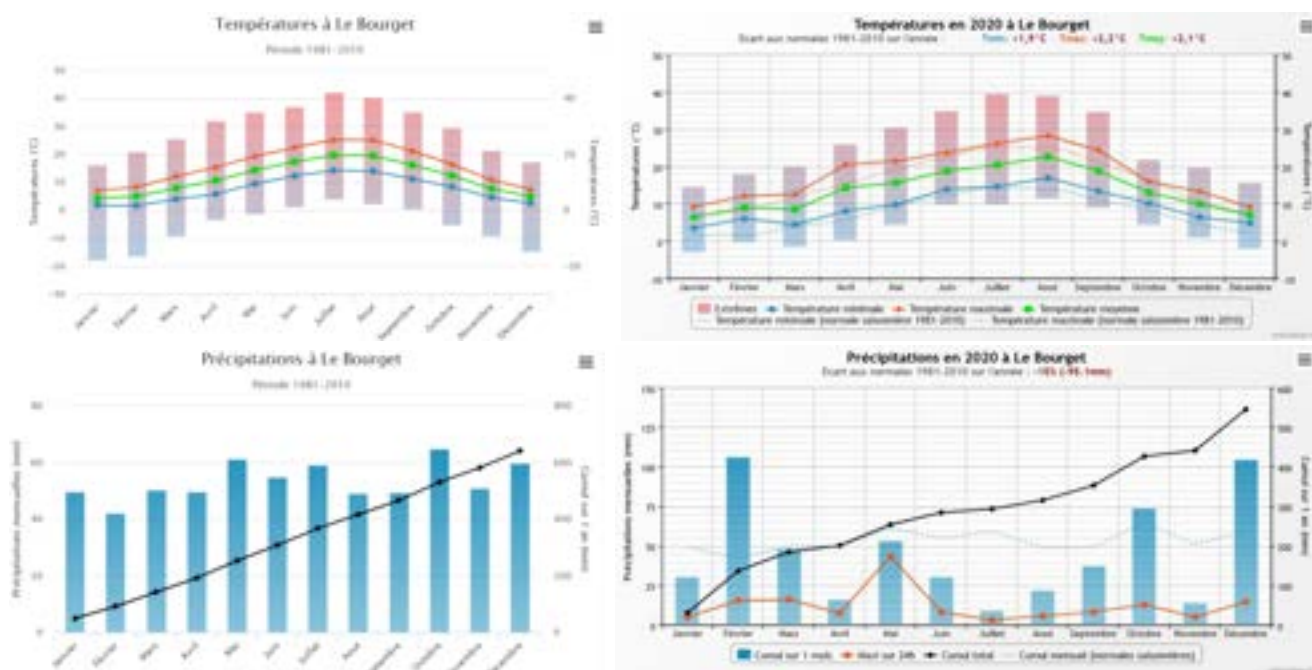
Les relevés proviennent de la station météorologique du Bourget.

Les graphiques à gauche présentent les moyennes de température et de précipitations sur la période de référence 1981-2010.

- Durant cette période, la température moyenne annuelle est de 11,6°C, la température maximale moyenne est de 15,8°C et la température minimale moyenne est de 7,4°C. Quelques extrêmes significatifs sont à relever : température la plus élevée : 40,4°C en 2001 et température la plus basse : -18,2°C en 1985.
- Durant cette période, les précipitations ont atteint 640,7 mm de cumul par an en moyenne. Les mois les plus secs sont février, août et septembre.

Les graphiques à droite présentent les moyennes de température et de précipitations pour l'année 2020.

- La température moyenne annuelle (13,7°C), la température minimale moyenne (9,3°C) et la température maximale moyenne (18°C) sont toutes supérieures à celles de la période 1981-2010.
- Le cumul de précipitation est inférieur à celui de la période 1981-2010 (545,6 mm). Les mois février, octobre et décembre ont été particulièrement arrosés. Les autres mois de l'année ont quant à eux été plutôt secs par rapport à la moyenne.

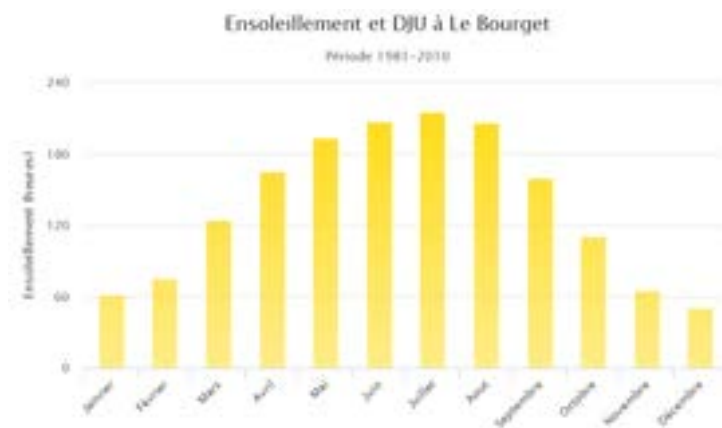


Source : Infoclimat

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

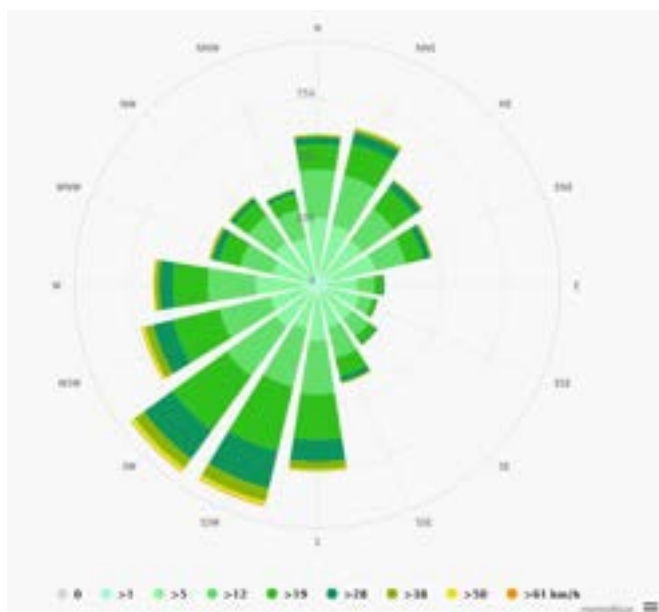
Considérant l'ensoleillement, sur la période de référence 1981-2010, l'ensoleillement moyen s'élève à 1637.3 heures par an, soit 136 heures d'ensoleillement mensuel en moyenne. Les mois de juin, juillet et août présentent les temps d'ensoleillement les plus importants, en opposition aux mois de novembre, décembre et janvier.



Source : Infoclimat

Les vents dominants proviennent principalement du sud-ouest.

Sur la période 1991-2020, une rafale de 129,6 km/h a été relevée sur la station du Bourget le 29 octobre 1991.



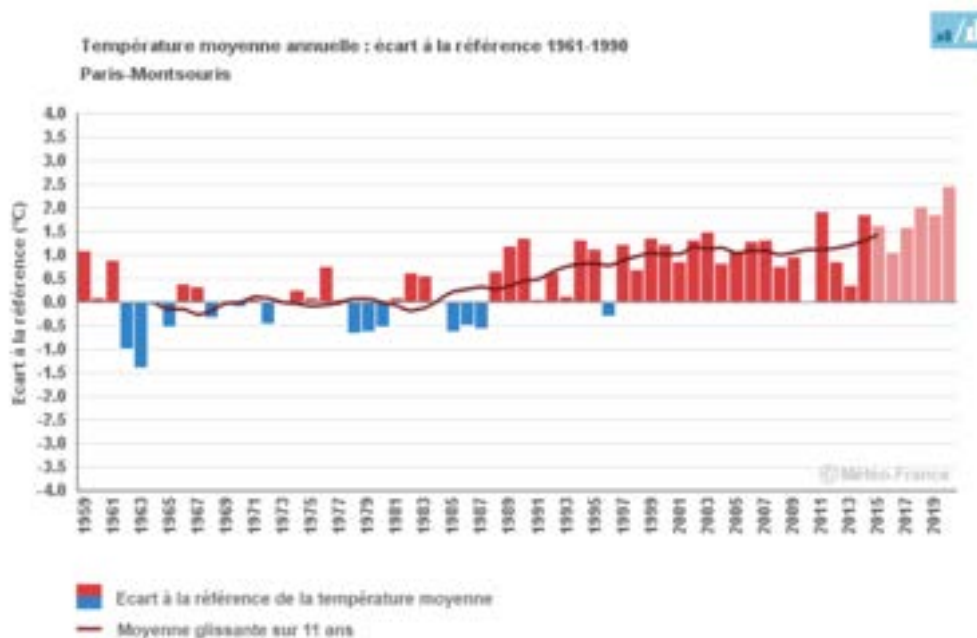
Source : Météoblue

Etat initial de l'environnement

1. Les caractéristiques physiques du territoire

Les évolutions climatiques constatées et à venir

Selon la base de données Météo France, à l'échelle de la région Île-de-France, le réchauffement climatique s'est traduit par une augmentation des températures de l'ordre de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009. Ces hausses de températures ont une saisonnalité avec un réchauffement plus important en été et au printemps, et moins élevé en hiver. Elles s'accompagnent d'une augmentation du nombre de journées de fortes chaleurs et d'une diminution des journées de gel. Les précipitations, en raison de leur variabilité, ne permettent pas d'établir de tendances.



Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 sur la station Paris-Montsouris (source : Météo France)

Les tendances sur les évolutions du climat au XXIème s'accordent sur une poursuite du réchauffement, indépendamment du scénario envisagé. En l'absence de politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100.

Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

Le territoire présente un relief de plaine, modelé par les vallées du Croult et du Petit Rosne, et marqué par la petite butte sur laquelle est installé le Fort de Stains.

Selon l'atlas des paysages du Val d'Oise, la commune se situe dans l'entité paysagère de Sarcelles Petit-Rosne. « Cette unité de paysage est en position de charnière entre la vallée de Montmorency et la plaine de France. A l'est, la vallée du Croult dessine une transition peu marquée vers l'unité de l'axe du RER D et de la RD 317. Les cours du Croult (au tracé nord-sud) et du Petit Rosne (au parcours est-ouest) animent le paysage. Leur rôle majeur de stockage des eaux pluviales et d'écrêteurs de crues des fonds de vallées, semble expliquer leur conservation en espaces naturels. Quelques buttes viennent ponctuer cette unité urbaine de plaine (butte de Gif, Fort de Stains). La structure paysagère que l'on sent forte reste en grande partie noyée dans la nappe urbaine. »

Les éléments constitutifs du paysage

Le vallon et les terrasses urbanisées

Le Petit Rosne trace une ligne de partage Est-Ouest entre deux morceaux de plateau très urbanisés. Au Sud, en limite de la plaine Saint-Denis, les constructions s'arrêtent de manière franche en haut du versant Petit Rosne. Les espaces naturels en friche, enserrés dans le creux des vallons, concernent des emprises non négligeables à l'échelle de l'unité de paysage. A l'exception des buttes boisées préservées (Ecouen, Butte de Stains et de Gif), les développements de l'agglomération ont produit sur ces plateaux un paysage urbain fortement déstructuré.

L'emprise de l'ex-A16

Elle constitue un espace ouvert de grande ampleur en milieu urbain. Ce caractère en attente confère à cet espace une ambiance incertaine en retrait des dynamiques urbaines mais en capacité réelle d'articulation paysagère.

Les espaces extérieurs des grands ensembles

Le paysage des grands ensembles est construit le plus souvent sur un schéma identique : des plantations de belle ampleur qui recréent un paysage naturel artificialisé au sein d'espaces extérieurs surdimensionnés par rapport aux besoins des habitants. Cette organisation rend difficile la constitution de repères et la différenciation entre les espaces à dominante semi-publique.

Cependant les opérations de renouvellement urbain ont permis de revoir la place de ces espaces publics, notamment dans le secteur Dame Blanche Ouest où les aménagements des espaces publics se sont inscrits dans le projet d'origine, dans un esprit de « couture urbaine », ou dans le secteur de la Muette où une véritable place en cœur de quartier a été réalisée. Une réflexion est en cours sur le quartier Dame Blanche Nord et permettra de revoir la place des espaces publics dans ce secteur à proximité du Fort de Stains et de la vallée du Petit Rosne.

Les éléments naturels marquants

La résonnance entre la butte d'Ecouen au nord et le parc de la Courneuve au sud dont les franges boisées et remblayées s'inscrivent en horizon végétal dans l'univers urbain de l'unité. La butte de l'ancien Fort de Stains qui domine le petit Rosne constitue un élément marquant du paysage et fonctionne comme un repère.

Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

Les éléments destructurants du paysage

Le morcellement

Les espaces urbains fonctionnent comme des mondes séparés, repliés sur eux-mêmes, sans ancrage à la charpente paysagère. Deux grands blocs urbains se distinguent ainsi de part et d'autre des espaces de nature qui ne jouent pas ici leur rôle de respiration dans la ville : les grands ensembles au Sud et l'extrémité Est. De plus, les zones d'activités forment des barrières qui interdisent tout contact avec le vallon du Petit Rosne et cloisonnent le fonctionnement urbain.

L'enclavement

A ce morcellement, s'ajoute l'enclavement des grands quartiers d'habitat collectif qui fonctionnent comme des isolats autonomes, relativement déconnectés des centralités urbaines anciennes. Ainsi, le centre ancien de Garges-lès-Gonesse est situé à l'opposé des grands ensembles. Les tissus pavillonnaires amplifient cette mise à distance.

Le rôle des infrastructures

Le réseau de voies primaires, secondaires et doux n'assure pas le désenclavement des quartiers et les infrastructures franchissent les vallées en ne prenant pas toujours en compte le caractère naturel et paysager de ces espaces.

Les éléments marquants

La situation géographique particulière du territoire en fait un espace morcelé par les infrastructures et autres éléments de coupures (emprises ferroviaires du RER D, RD84) qui marquent le territoire tant par leur emprise que par leur fonction.



Source : Atlas des paysages ©CAUE du Val d'Oise, DDT du Val d'Oise

Etat initial de l'environnement

2. Le paysage



Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

Les entrées de ville

Cette partie est extraite intégralement du diagnostic du schéma directeur de développement urbain, paysager et environnemental réalisé par le groupement Ad Hoc.

« Des entrées de ville peu valorisantes et complexes dans leur fonctionnement »

L'entrée par le pôle gare :

La commune n'est pas directement accessible depuis les grands axes (A1 RN). La principale entrée sur la ville s'effectue depuis la gare RER D de Garges-Sarcelles. C'est aussi le terminus du Tram T5 et la gare routière des bus locaux. C'est un des rares franchissements de la voie RER. Cette entrée est un lieu stratégique pour la ville et pour la commune de Sarcelles. Les quartiers Dame Blanche Nord et Ouest sont les premiers quartiers visibles depuis la gare. L'avenue Charles de Gaulle se développe ensuite à travers la commune d'ouest en est et dessert, de façon ponctuelle et partielle, les quartiers qui jouxtent l'avenue.

Les deux autres entrées principales se situent sur la départementale 84, Avenue Stalingrad, à l'est de la commune :

- L'une au sud, depuis Stains à partir d'un rond point routier à l'interface entre une déviation, le Parc de La Courneuve, la zone d'activités de l'Argentière. Cette entrée Sud n'offre pas d'entrée sur le centre ville de Garges, isolé des quartiers par l'emprise de la zone d'activité des Doucettes. L'entrée vers le centre ville s'effectue, un peu plus loin, Place du 18 Mars 62, entre Vieux Pays et le reste de la ville à l'ouest.
- L'autre au nord, depuis la commune d'Arnouville. Le paysage de cette entrée de ville est constituée par le centre commercial Cora et la façade arrière de la zone d'activité de la Muette. La réalisation encore partielle de la déviation offre une nouvelle entrée sur le quartier de la Muette depuis le Pont de Pierre par le biais d'un passage sous l'avenue Stalingrad. Le carrefour avenue Stalingrad/boulevard de la Muette, très complexe dans son fonctionnement, isole encore davantage le quartier de la Muette des quartiers voisins.

Les entrées sur la ville depuis les quartiers pavillonnaires de Stains sont confidentielles et se limitent à deux accès. En dehors du pôle gare, on ne compte qu'un seul autre franchissement véhicule entre le quartier Lutèce et la ville de Sarcelles.

L'aspect insulaire de la ville décrit ci avant est accentué par ses entrées de ville qui n'offrent pas une image très qualifiante de la commune et qui ne desservent pas vraiment les quartiers de la ville mais traversent la commune. Les continuités et la cohérence urbaine sont rompues, d'une part par le type d'aménagement (carrefour giratoire, complexités des franchissements...) et, d'autre part par la diversité architecturale et morphologique des différents programmes présents en entrée de ville. L'effet « vitrine » des entrées de ville n'est pas très favorable aujourd'hui.

Des paysages d'entrées de ville peu qualifiés, marqués par :

- une prédominance de la voiture : voies à caractère routier, emprise de stationnement...,
- des ensembles commerciaux et d'activités sans qualité, ni architecturale, ni urbaine.

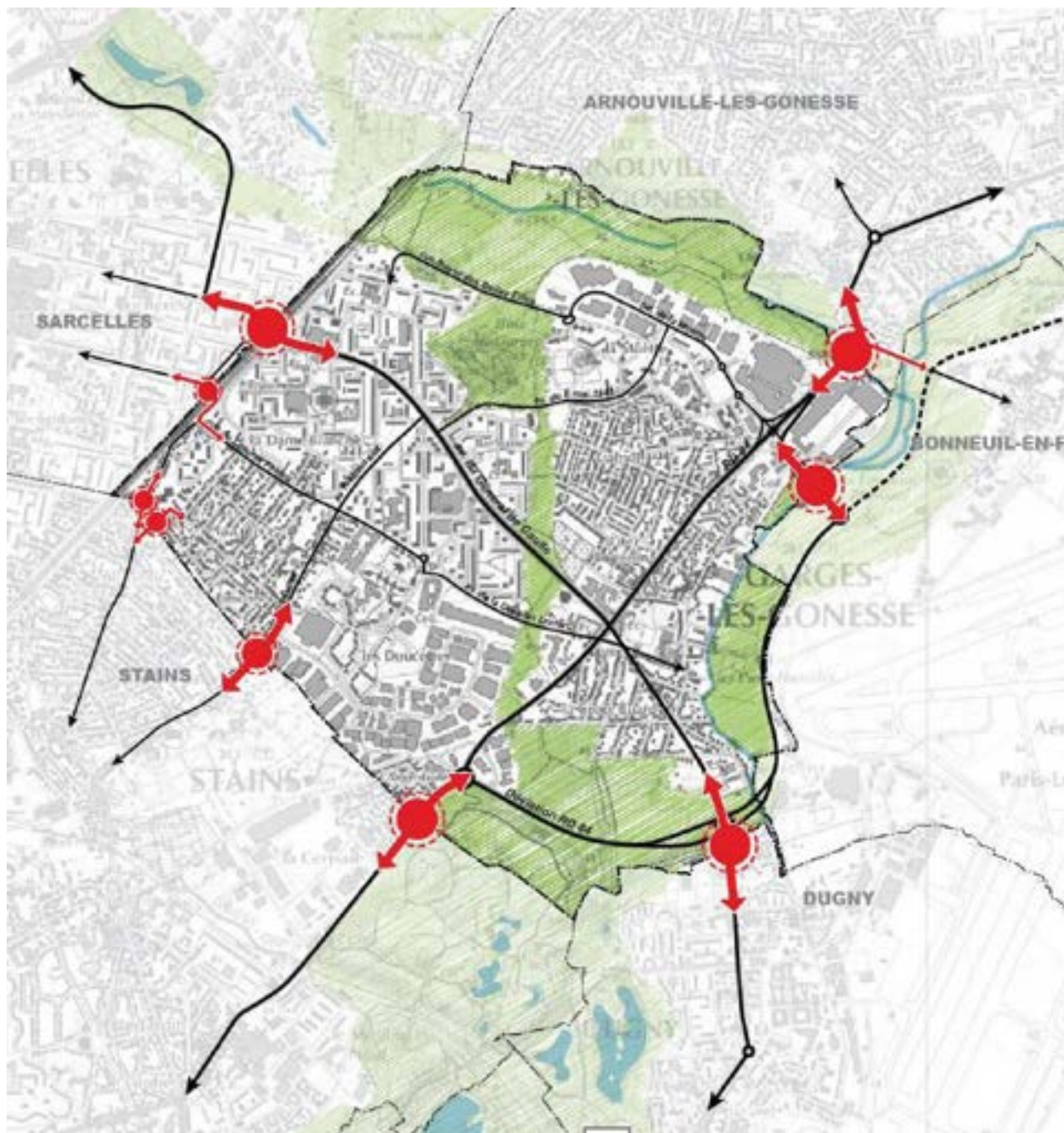
Des franges urbaines de qualité, mais entretenant peu de relations avec la ville, et auxquelles la ville tourne le dos

- des boisements qui la masquent,
- des paysages "de fond de parcelle" (ou l'inverse d'une vitrine) ».

Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

LES ENTRÉES DE VILLE (PRINCIPALES ET SECONDAIRES)



Source : diagnostic du schéma directeur de développement urbain, paysager et environnemental

Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

Une analyse plus fine des vallées a été menée dans le cadre du SAGE. Elle identifie les indices de la présence de l'eau, l'intensité de la perception de l'eau et le contexte territorial.

La vallée du Croult

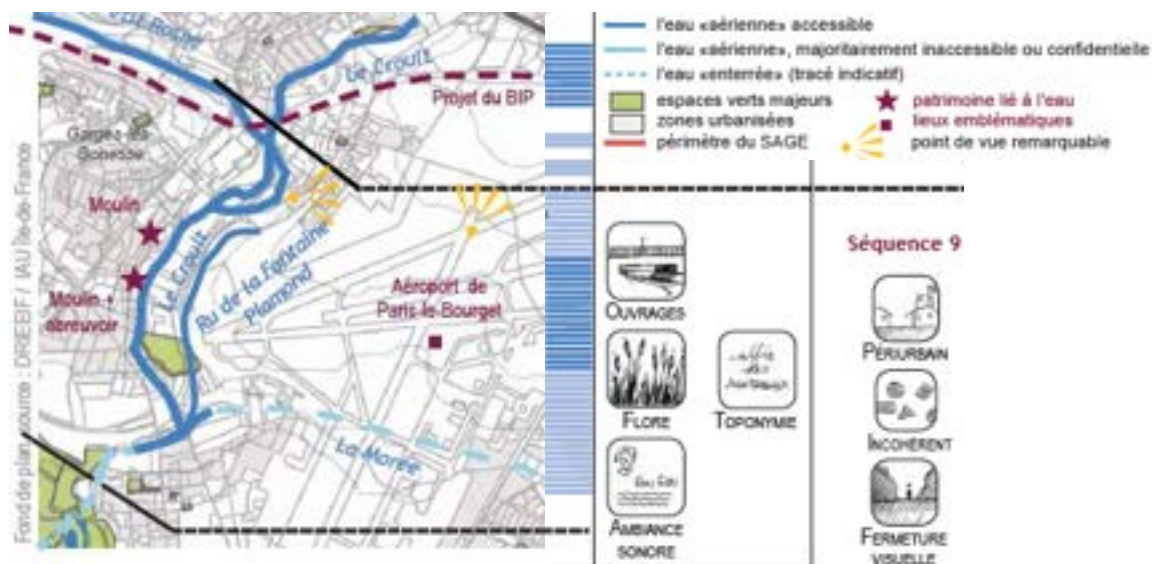
Ce réseau hydrographique traverse à Garges-lès-Gonesse un paysage ponctuellement naturel ou agricole, mais principalement constitué de zones urbaines, d'infrastructures majeures (aéroport du Bourget) et de projets d'aménagement majeurs (avenue du Parisis) produisant des interfaces parfois insolites.

Le principal indicateur de perception à Garges-lès-Gonesse est la végétation qui signale la présence de l'eau.

L'eau fait office de limite entre les zones urbaines et agricoles, notamment le Croult qui sépare la ville de l'aéroport du Bourget.

Le long du Croult, on retrouve des traces d'un patrimoine lié à l'eau, tel que des moulins et abreuvoirs.

SÉQUENCE PAYSAGÈRE DU CROULT



Source : SAGE Croult Enghien Vieille Mer



La confluence entre le Petit Rosne et le Croult est traitée de manière très technique via un système complexe de canaux (Garges-lès-Gonesse / Bonneuil-en-France)



Vue sur le Croult, situé en contrebas de la voie en impasse traversant le site (Garges-lès-Gonesse / Bonneuil-en-France)



Aménagement en bordure du Croult à Garges-lès-Gonesse. Le ru est en partie masqué par la végétation et encaissé. Sa présence est principalement révélée par les ouvrages de franchissement (assez rares) qui le lient au quartier pavillonnaire limitrophe



Etat initial de l'environnement

2. Le paysage

La vallée du Petit Rosne

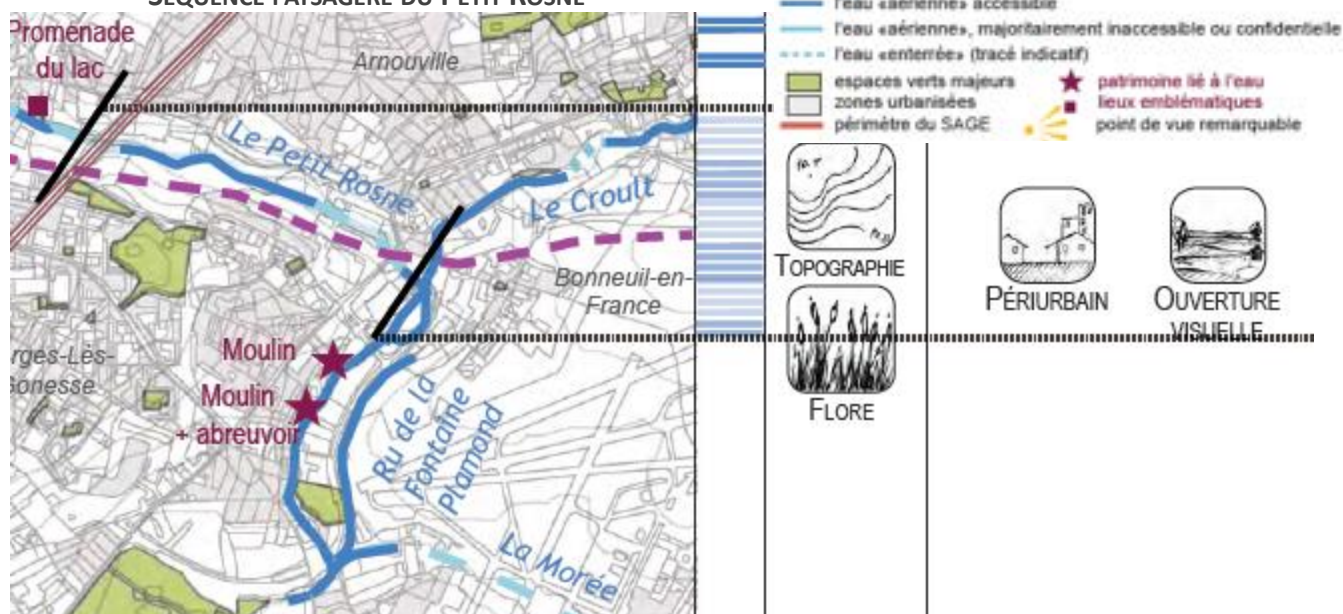
La rivière traverse à Garges-lès-Gonesse un paysage marqué par des prairies humides et une présence accrue de l'eau qui annoncent le début de la vallée de la Seine. A ce niveau, le vallon est entouré de fermes au nord et de grands ensembles au sud.

L'eau est un élément fédérateur de ce paysage dans la mesure où il le fait évoluer de manière importante au fil des événements météorologiques. En effet, le ru est alimenté par ses nombreux affluents en amont de la vallée, uniquement par l'Ouest, qui en font varier considérablement le débit au gré des saisons et des épisodes pluvieux. Le vallon en aval, entre Arnouville et Garges-lès-Gonesse, qui recueille toutes les eaux du bassin versant, est ainsi régulièrement inondé, transformant le paysage habituel de prairie humide en vaste étang.

Les principaux indices de perception de l'eau sont les suivants :

- La topographie caractéristique de la vallée du Petit Rosne, où le ruisseau est largement encaissé au centre du vallon,
- La végétation hygrophile présente dès que le ruisseau est aérien.

SÉQUENCE PAYSAGÈRE DU PETIT ROSNE



Source : SAGE Croult Enghien Vieille Mer



Le Petit Rosne traverse ensuite un vallon à la topographie marquée au cœur de la zone urbanisée de Garges-Sarcelles-Arnouville



Largement encaissé, le Petit-Rosne est canalisé au centre du vallon, du moins dans sa partie ouest



Deux fermes travaillent dans le vallon, qui est principalement dédié à l'élevage

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Certains espaces naturels remarquables montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional, voire un niveau plus local. Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme. Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en compte par le PLU afin de définir un projet de territoire qui permette :

- La pérennité d'un cadre de vie de qualité ;
- Une meilleure prise en compte des incidences potentielles des aménagements et la définition de modalités d'aménagement qui évitent une pression anthropique sur les espaces naturels et semi-naturels les plus fragiles.

Sur la commune de Garges-lès-Gonesse est répertoriée une ZNIEFF de type de type 2.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

A. Les zonages d'inventaire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF)

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) correspondent à des zones délimitées à la suite d'inventaires scientifiques. Ces derniers ont pour objectifs l'identification et la description de secteurs présentant de fortes potentialités biologiques ainsi qu'un bon état de conservation.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

Les ZNIEFF de type II correspondent à des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou bien présentant des potentialités biologiques importantes. Une ZNIEFF de type II présente ainsi des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement et dont l'équilibre général doit être préservé. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs à la superficie en général limitée et définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables, rares ou bien caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ce type de ZNIEFF abrite obligatoirement au moins une espèce patrimoniale, justifiant la valeur patrimoniale élevée du site par rapport aux milieux naturels ou semi-naturels périphériques. Les ZNIEFF de type I correspondent donc, en général, à un enjeu important de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

L'existence d'une ZNIEFF repose en grande partie sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial. Ces dernières sont issues de listes d'espèces déterminantes ZNIEFF. La présence d'au moins une population d'une espèce de ces listes permet de définir une ZNIEFF.

La liste régionale d'espèces dites « déterminantes » regroupe :

- Les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN ou extraites de livres rouges publiés nationalement, régionalement ou à l'échelle du département ;
- Des espèces protégées nationalement, régionalement, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national et régional ;
- Des espèces à intérêt patrimonial régional (espèces en limite d'aire, stations disjointes, populations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, ...).

Les ZNIEFF sont avant tout un outil de connaissance et n'ont pas de valeur juridique directe. Cependant, les informations contenues dans l'inventaire ZNIEFF doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme et sont, de fait, des porter à connaissance

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Une ZNIEFF de type 2 est recensée sur le territoire communal : **110020475 « Parc départemental de la Courneuve »**. Ce parc concerne l'extrémité Sud-est du territoire.

Le site de La Courneuve présente plusieurs intérêts majeurs :

- les milieux aquatiques (reproduction du Blongios nain, du Crapaud calamite, de l'Aeshne isocèle et de l'Utriculaire citrine),
- les secteurs enrichis et le "Vallon écologique".

Ces deux derniers sont favorables à plusieurs insectes vulnérables dont les lépidoptères et les orthoptères.

De par son enclavement au sein d'un environnement urbain, le parc possède un intérêt pour l'avifaune au niveau régional comme la Bondrée apivore (migration) et le Pic noir (passage en période de reproduction). Ces deux espèces, inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux", sont considérées comme rares.

Trois autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" ont été observées dans le "Vallon écologique" : le Blongios nain (nicheur régulier), le Butor étoilé (hivernage) et le Martin-pêcheur d'Europe (migration).

Au sein de cette ZNIEFF, trois espèces d'oiseaux présentent des enjeux sur la ZPS : le Faucon crécerelle (Pont Iris), l'Épervier d'Europe, le Hibou moyen-duc (régulièrement observé dans les boisements situés dans le secteur de la Maison du parc et dans la prairie centrale). Toutes ces espèces nichent sur le site. De même, la Bécassine des marais, considérée comme hivernant rare en Île-de-France, est présente en groupe sur le site.



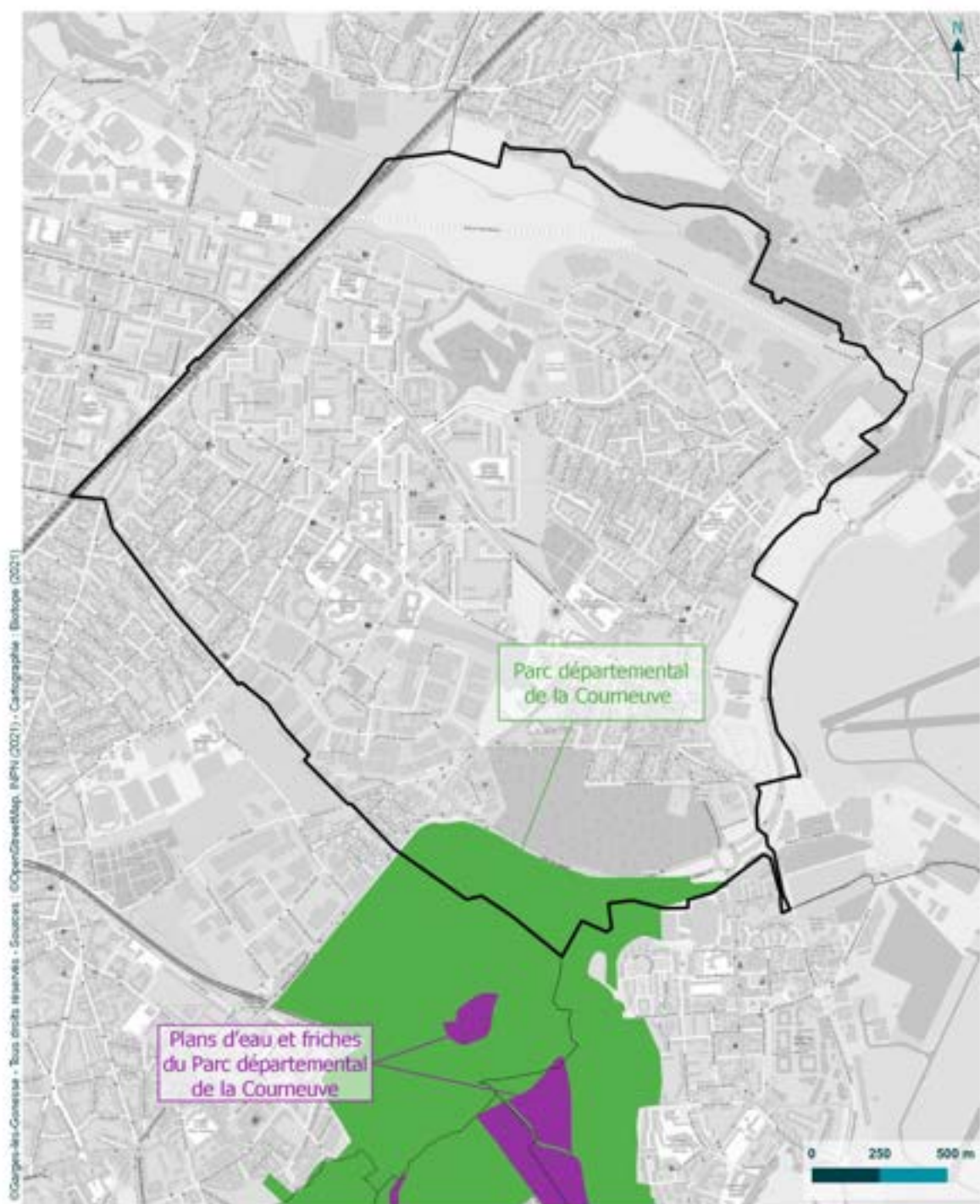
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), INPN



Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), INPN

Par ailleurs, la ZNIEFF de type 1 : **110020468 « Plans d'eau et friches du Parc départemental de la Courneuve »**, est située à environ 290 m au sud de la commune de Garges-lès-Gonesse. L'intérêt principal de la ZNIEFF concerne la présence d'une importante population de Crapaud calamite et d'une petite colonie de Blongios nain.

Etat initial de l'environnement



Les ZNIEFF

Plan Local d'Urbanisme de la
commune de Garges-lès-Gonesse
(95)

-  Limites communales
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

B. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il constitue un réseau écologique européen cohérent formé par les zones de protection spéciale (ZPS) et les zones spéciales de conservation (ZSC). Dans les zones de ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés.

Sur le territoire français, la gestion des sites Natura 2000 se fait via la contractualisation sur la base du volontariat. Chaque propriétaire peut, s'il le souhaite, signer un contrat pour la gestion de parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000. Ce contrat est soit passé directement avec l'État via l'animateur du site ou, en ce qui concerne les territoires agricoles, au travers de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt).

Les sites Natura 2000 sont de deux types :

- Les zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux ». En application de la directive européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages de 1979 (directive « Oiseaux »), les zones de protection spéciales (ZPS) ont pour objectif de protéger les habitats naturels permettant d'assurer la survie des oiseaux sauvages, rares ou menacés, ainsi que les aires de reproduction, de mue, d'hivernage et les relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices. Sur ces zones doivent être évitées la pollution, la détérioration d'habitats, les perturbations touchant les oiseaux.
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». La directive européenne « Habitats, faune, flore » de 1992 vise à préserver la biodiversité par la conservation des habitats, par l'intermédiaire de l'Annexe I définissant une liste d'habitat d'intérêt communautaire, ainsi que la faune et la flore sauvage associées (Annexe II), sur le territoire de la communauté européenne, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. Les espaces ainsi concernés sont regroupés en zones spéciales de conservation (ZSC).

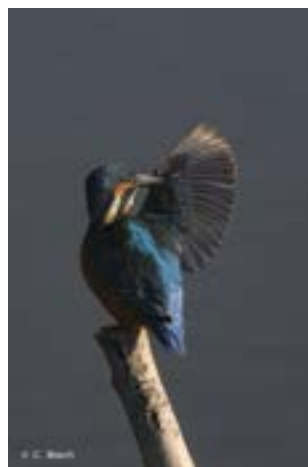
Aucun site Natura 2000 n'est recensé au sein de la commune de Garges-lès-Gonesse.

Toutefois, une zone spéciale de conservation est présente en bordure de la limite sud du territoire. Il s'agit de la ZPS FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ».

Ce site se constitue d'îlots accueillant une avifaune de grand intérêt en milieu urbain et péri-urbain.

Douze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Cinq de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore, le Pic noir et le Pic mar (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

La ZPS est soumise à des pressions liées à l'urbanisation, aux infrastructures de transport, aux loisirs, aux pollutions et nuisances ainsi qu'aux modes de gestion.



Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*), INPN

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

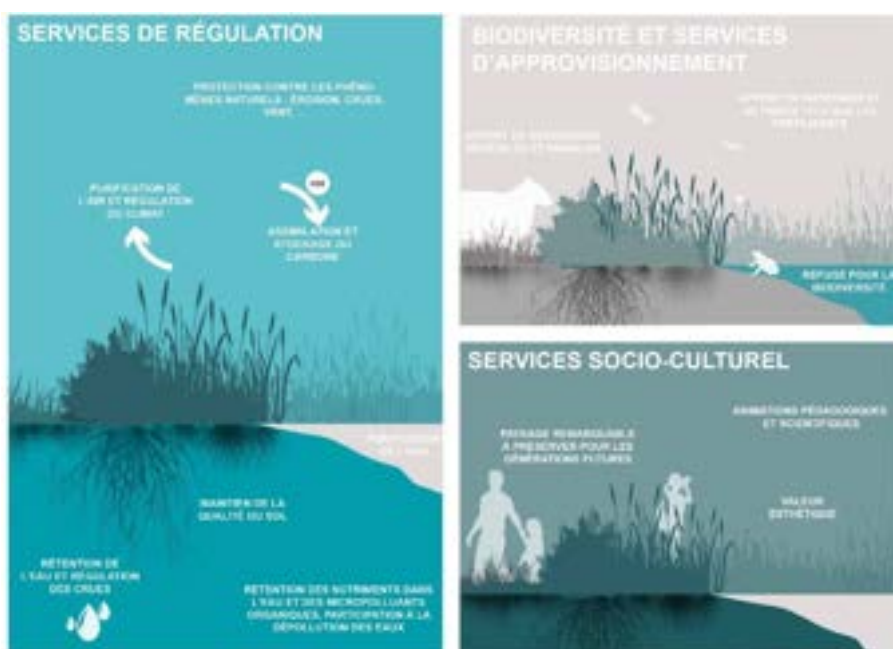
C. Les zones humides

D'après la loi sur l'eau de 1992, une zone humide est définie de la façon suivante : « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

Depuis le XXème siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67%, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression d'urbanisation.

Les zones humides sont des motifs naturels essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et fournissent de multiples services écosystémiques parmi lesquels :

- L'écrêtement des crues et le soutien d'étéage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étéage.
- L'épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Un support pour la biodiversité : étant donné l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public



Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Biotope)

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Étant donné leurs multiples intérêts, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux. Cela appelle donc à :

- Préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Seine-Normandie, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.
- Appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement : préservation des liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.

Les documents supra-communaux

Le SCoT Roissy Pays de France

Réglementairement, le PLU de Garges-lès-Gonesse doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Roissy Pays de France, couvrant 42 communes et approuvé le 19 décembre 2019.

Concernant les zones humides, le Document d'Orientation et d'Objectif prescrit les orientations suivantes :

« Protéger les zones humides identifiées sur la cartographie « Trame verte et bleue », ainsi que celles identifiées dans les SAGE en vigueur, en veillant au bon fonctionnement global de l'ensemble de ces zones. Par ailleurs, les documents d'urbanisme locaux identifient le cas échéant d'autres zones potentiellement humides à préserver de l'urbanisation. »

Le projet de SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

Le projet de SDAGE décline des dispositions relatives aux zones humides :

Orientation fondamentale 1 – Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

Orientation 1.1 – Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement

Disposition 1.1.2 – Cartographier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

« Pour les Plans Locaux d'Urbanisme (et Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux) PLU(i) :

- de fixer, dans leur règlement, des objectifs de préservation et de restauration des zones humides compatibles avec les objectifs de restauration du bon état des masses d'eau accompagnés de prescriptions
- d'intégrer, dans le rapport de présentation, l'ensemble des données existantes sur les milieux humides (pré-localisation des zones à dominantes humides du SDAGE, inventaires des SAGE, données naturalistes, Natura 2000, bases de données nationales, régionales, inventaires des ZNIEFF,...) et de les compléter en l'absence d'inventaires existants, notamment sur les secteurs identifiés comme pouvant être ouverts à l'urbanisation ou à toute autre activité anthropique ;
- d'identifier les zones humides fortement dégradées pouvant faire l'objet de restauration (programme de restauration ou mise en œuvre de mesures compensatoires).

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

L'objectif général « Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques » du Plan d'aménagement et de gestion des eaux du SAGE fixe des orientations concernant les zones humides :

Sous-objectif 1.1 : renforcer la trame bleue en préservant et en gagnant des espaces pour les milieux humides et aquatiques

Disposition 1.1.4 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

Les enveloppes d'alerte zones humides

En 2010, la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) a proposé une cartographie des enveloppes d'alerte zones humides. L'objectif étant de faciliter la préservation de ces milieux et leur intégration dans les politiques publiques. Cette base de données est issue de plusieurs sources qui ont été croisées et hiérarchisées et a été mise à jour en 2021 par la DRIEAT.

La cartographie de synthèse définit quatre classes allant de la classe A à la classe D en fonction de la probabilité de présence d'une zone humide :

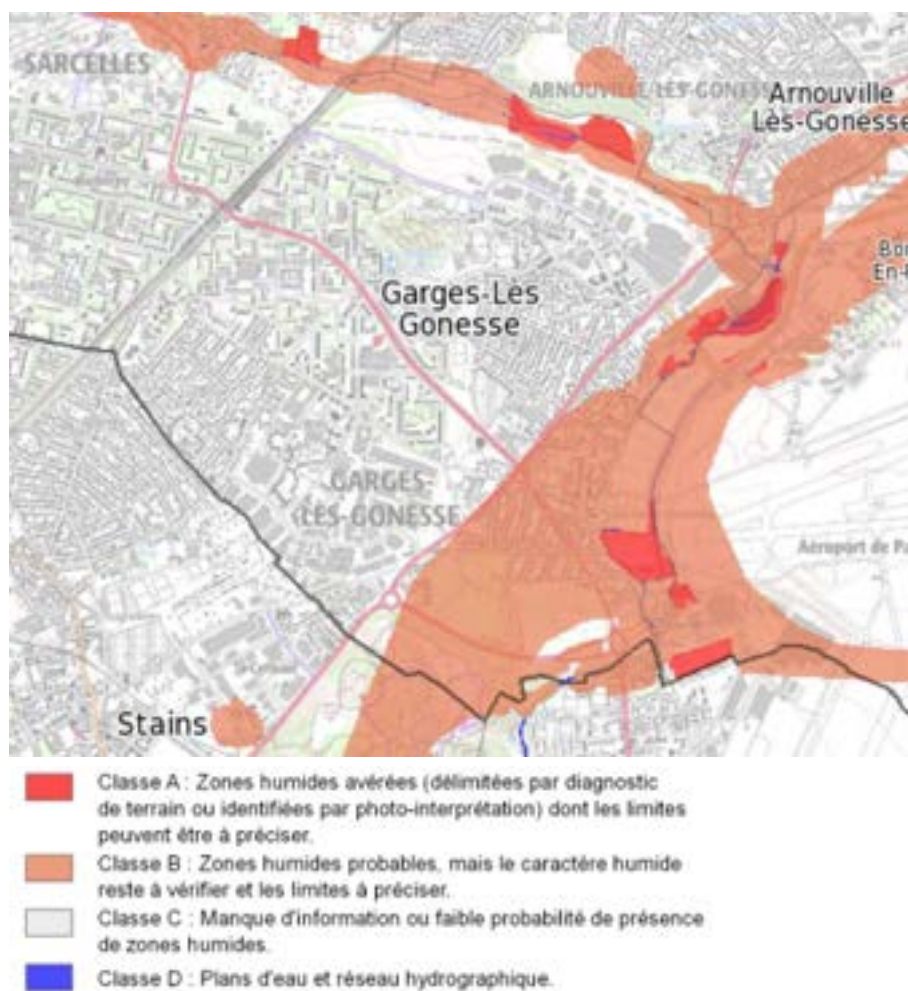
- Classe A : Zones humides avérées (délimitées par diagnostic de terrain ou identifiées par photo-interprétation) dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B : Zones humides probables, mais le caractère humide reste à vérifier les limites à préciser.
- Classe C : Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides.
- Classe D : Plans d'eau et réseau hydrographique.

Sur la commune de Garges-lès-Gonesse sont recensées des zones humides avérées ainsi que des zones humides probables. Ces dernières sont principalement recensées au sein des vallées du Petit Rosne et du Croult.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

CARTE DES ZONES HUMIDES IDENTIFIÉES PAR LA DRIEE



Source : DRIEAT

Les zones humide du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Dans le but d'améliorer la connaissance et de préserver les zones humides, le SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer (CEVM) a lancé plusieurs campagnes d'inventaires sur la période 2018-2021.

Sur la base de ces inventaires, le SAGE CEVM identifie 8 zones humides effectives sur la commune. Elles se concentrent au nord et à l'est du territoire, aux abords du Petit Rosne et du Croult. Les 4 zones humides identifiées par SCE lors des derniers inventaires (cf. carte ci-après) font l'objet de fiches complémentaires indiquant que ces 4 sites présentent un état biologique et hydraulique dégradé à fortement dégradé, ce qui témoigne de la vulnérabilité de ces milieux et souligne l'urgence de les préserver. Aussi, les deux zones humides les plus à l'ouest au niveau du Petit Rosne, présentent un intérêt écologique moyen à fort. L'étude préconise des actions permettant de restaurer et préserver ces milieux : entretien, retalutage ou encore réhabilitation.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel



Source : SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

D. Les espaces verts et agricoles

a) Les espaces boisés et les espaces verts

Les espaces boisés et espaces ouverts occupent environ 180ha, ce qui représente à peu près 1/3 de la superficie du territoire communal. Par ailleurs, les quartiers d'habitat individuel « jardinés » qui occupent 18% de la surface de la commune contribuent à l'aspect paysager de la ville. Depuis 2016, 108 parcelles de jardins familiaux sont accessibles.

Le Fort de Stains (environ 12 ha)

La butte du Fort de Stains domine le territoire communal et culmine entre les cotes (+65) en pied de fort et (+89) en belvédère. A l'origine « ouvrage militaire », le fort était dessiné suivant un tracé géométrique régulier, souligné de murs et creusé de galeries aujourd'hui murées.

Recouvert en grande partie de bois, sa végétation n'est pas exceptionnelle et lui confère un caractère un peu sauvage (arbres de reconquête des milieux humanisés). Il jouxte un parc de sports.

Aujourd'hui, cet ancien fort - principal espace vert de la commune qui ne soit pas un « délaissé » de l'urbanisation - joue un rôle de « repère » dans la ville et ouvre des vues lointaines en particulier sur le parc de La Courneuve.

Son devenir est en grande partie lié à la réalisation des grandes infrastructures qui seront aménagées en pied de butte.

Les vallons du Croult et du Petit Rosne

Laissé en prairie (Pieds Humides) et en partie planté de vergers, le vallon du Croult est occupé dans sa partie Sud par des terrains de sports et au nord par quelques jardins familiaux.

En partie laissé en cultures, le vallon du Petit Rosne est occupé dans sa partie Ouest par une ferme animalière. Puis des prairies humides occupent le fond du vallon, et des prairies sèches les versants. Quelques jardins familiaux subsistent derrière la zone d'activités de la Muette.

La coulée verte (anciens délaissés de l'A16)

Ce site apparaît aujourd'hui comme une zone de confrontation entre :

- 2 échelles de ville : le grand ensemble et les lotissements,
- 2 trames paysagères : celle des espaces en cœur de cité et des jardins des pavillons.

Il est coupé par l'axe de desserte routière RD125 (rupture, mais aussi accès possible) et séparé du parc de la Courneuve par la RD84 et la RD84A.



Le Fort de Stains (source : Ville de Garges)



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Espace prairiale d'environ 29 hectares qui traverse la commune, reliant le fort de Stains à la Sapinière et au parc de la Courneuve. Sa position stratégique présente une possibilité de mise en place d'une continuité verte Nord-Sud à échelle communale. La Coulée Verte porte également des enjeux de lien social.

Cet espace s'inscrit dans le projet Garges Paysage qui ambitionne notamment de relier les différents parcs, jardins et bois de la commune dans le but de créer une trame verte.



La coulée verte (source : Ville de Garges)

Le Bois Jaurès

Également inscrit dans le projet Garges Paysage, mettant en valeur les espaces verts de la commune, le bois Jaurès est un parc forestier d'environ 1 hectare. Il se situe dans le quartier du Vieux Pays, à l'emplacement des anciens jardins du château de Garges. Cet espace boisé permet d'apporter de la complémentarité au square Saint-Martin qui est, en opposition, très minéral. Les arbres existants ont été conservés et les espaces imperméabilisés sont restreints.



Le Bois Jaurès (source : Ville de Garges)

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Le parc de la Courneuve

Le parc de La Courneuve participe d'un ensemble paysager de 360ha exceptionnel situé sur les communes de Dugny, La Courneuve, Saint-Denis et Stains. Ce parc est très fréquenté. Il est par ailleurs identifié comme site Natura 2000 sur le territoire voisin de La Courneuve, notamment pour la présence d'espèces d'oiseaux sauvages.

Sur le territoire, le parc de la Courneuve représente 20ha en limite sud.

La sapinière et les abords de la RD84A

Il s'agit d'un grand espace au nord de la RD84A planté de sapins. Dans la continuité de cet espace et le long de la RD84A se trouvent des espaces en friche, non aménagés. Ceci est notamment dû au fait que les sols sont pollués. Une partie des pins de la Sapinière sont mourants ou morts. Toutefois, ce secteur présente un intérêt pour plusieurs espèces d'oiseaux au niveau des boisements et milieux semi-ouverts. Des mesures de gestion pourraient permettre d'améliorer l'intérêt écologique de ce secteur, notamment pour éviter sa fermeture (conservation des milieux semi-ouverts et réouvertures de certains secteurs, gestion des espèces exotiques envahissantes).

Les autres espaces de verdissement des quartiers, squares, places et mails

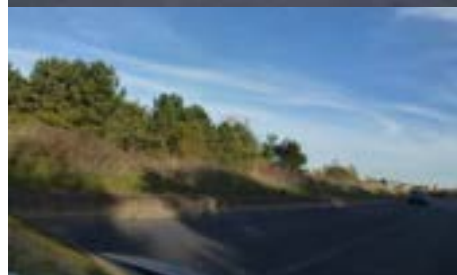
Les parcs et jardins dans les zones bâties couvrent des superficies faibles et sont morcelés dans les différents secteurs que sont les Doucettes, la Muette, Dame Blanche...Cependant, les grands ensembles présentent un aspect vert important, qui engendre une réelle qualité de vie pour les habitants.

Par ailleurs, de très nombreuses essences d'arbres sont plantées dans les espaces publics et en alignement le long des voies.

b) Les espaces agricoles

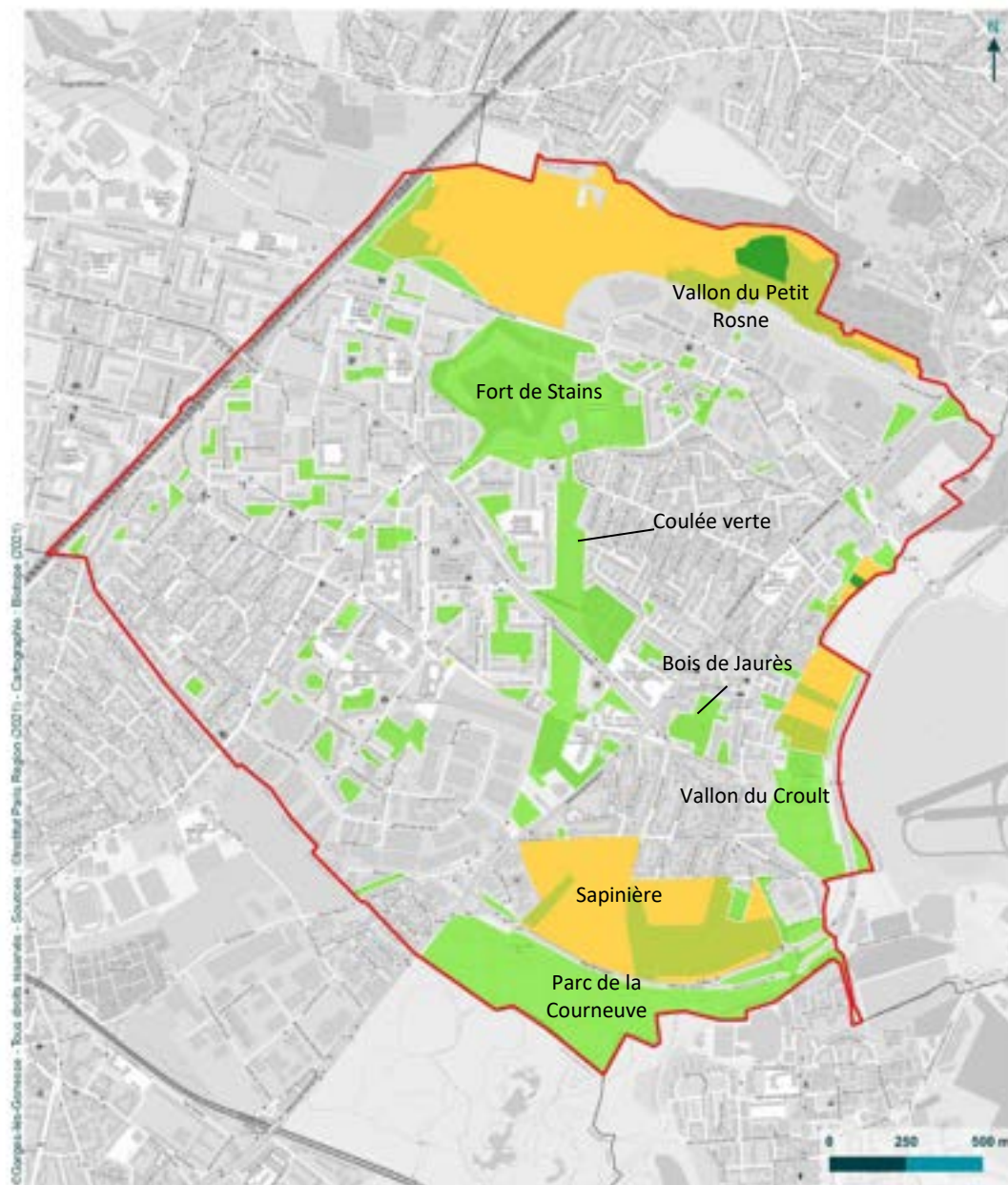
Ils sont présents essentiellement dans la vallée du Petit Rosne, au nord du territoire. Ces terres sont majoritairement dédiées à l'élevage.

Quelques parcelles cultivées dans la vallée du Croult sont aussi identifiées. Elles sont plutôt dédiées au maraîchage.



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel



Les espaces naturels et ouverts

Plan Local d'Urbanisme de la
commune de Garges-lès-Gonesse
(PLU)

Limites communales

Les espaces naturels et ouverts (MOS)

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Espaces ouverts artificialisés



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Une étude spécifique sur la vallée du Petit Rosne analyse plus finement l'occupation du sol de ce secteur. Cette analyse est présentée ci-dessous.

Les trames vertes possèdent de nombreuses discontinuités et resserrements. Le site présente un patrimoine historique et naturel riche à mettre en valeur créant une continuité remarquable le long de la vallée.

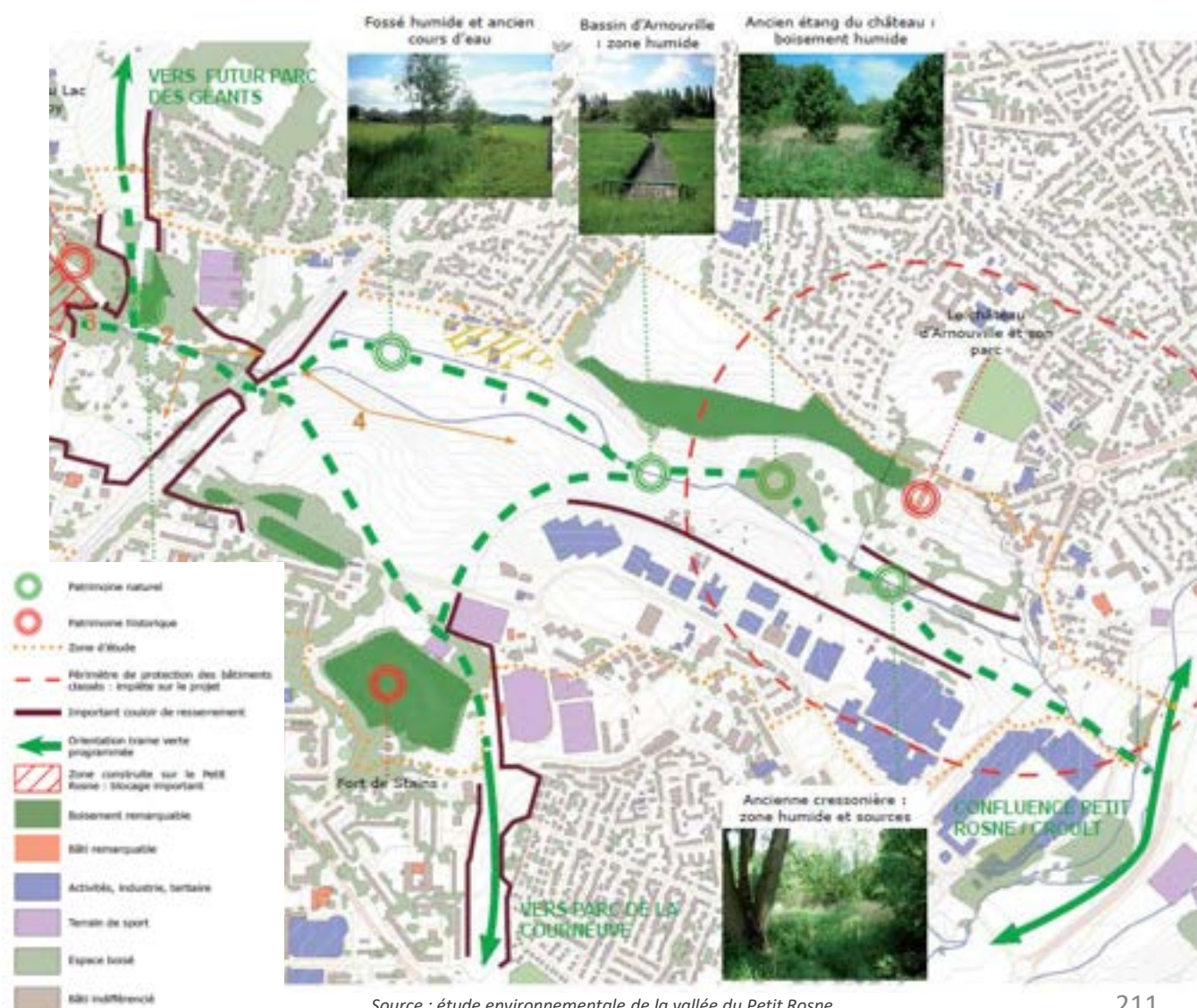
Certains points d'intérêt paysager sont souvent situés dans les rétrécissements de la vallée, zones sensibles du site :

- l'ancienne cressonnière
- le Fort de Stains

Dans la vallée se dégagent de grandes vues en long et de nombreuses ouvertures visuelles en travers.

Des marqueurs forts du paysage (repères, identité) sont identifiés : le Fort de Stains, les tours, la végétation des talus, les boisements.

PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE LA VALLÉE DU PETIT ROSNE



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Le site possède un important réseau de zones humides qu'il serait intéressant de connecter au petit Rosne

Le tracé du petit Rosne présente de nombreux points de blocage dont certains pourraient être supprimés :

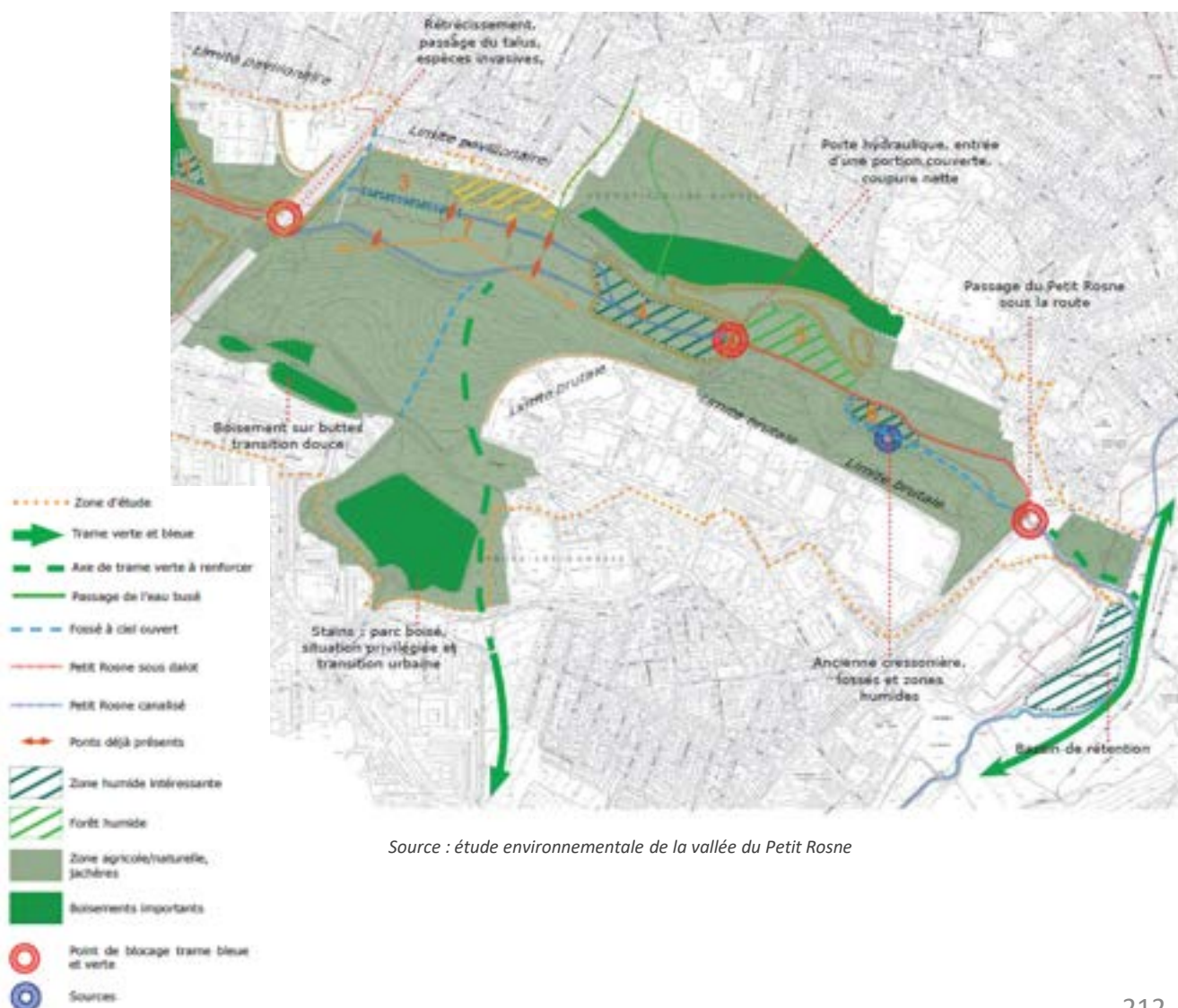
- passage sous le talus SNCF
- Petit Rosne sous dalot

Les talus et boisements donnent à la vallée un caractère particulier entre pression anthropique et développement naturel : le relief artificiel s'est déjà renaturé en partie - Ces mêmes boisements adoucissent les limites urbaines en rythmant la frange bâtie

Un réseau hydrologique secondaire (correspondant aux vallées sèches) pourrait servir dans la mise en place de micro- trames bleues et vertes et relier les zones humides.

Le cœur de vallée offre au Petit Rosne un espace propice à sa renaturation.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA VALLÉE DU PETIT ROSNE



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

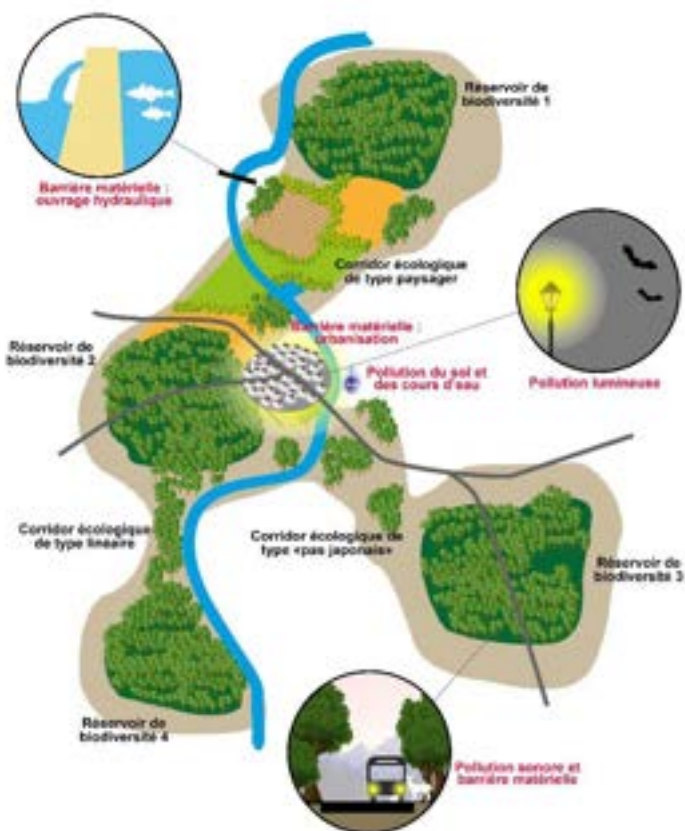
C. La trame verte et bleue

Trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue est l'application d'une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ». La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi et PLU.

La Trame Verte et Bleue se compose des éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité : « espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » (Article R371-19 II du Code de l'environnement).
- Les corridors écologiques : ces espaces « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors » (Article R371-19 III du Code de l'environnement).
- Les espaces relais : espaces intermédiaires entre les éléments de trame verte. En tant que zone de « tolérance », elle évite un cloisonnement strict des pôles de biodiversité et corridors en admettant une coexistence des fonctionnalités des espaces.



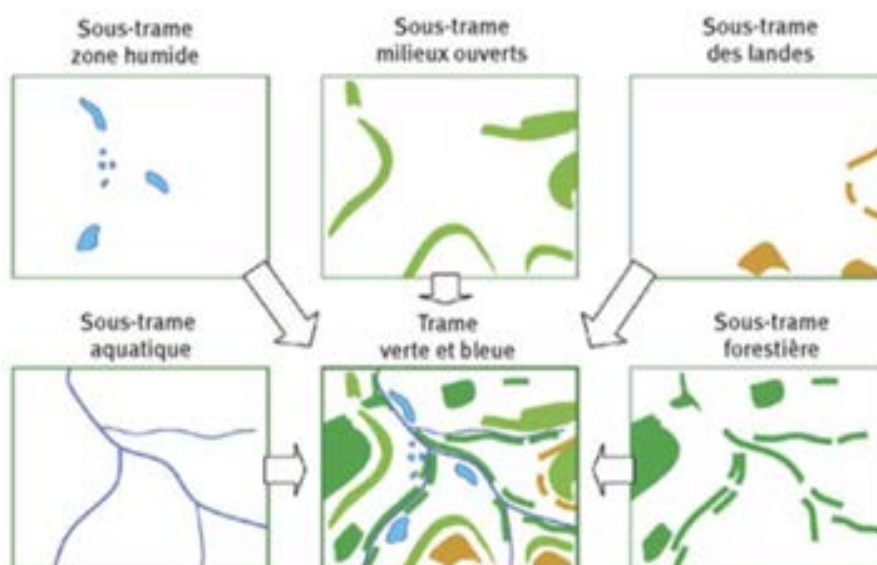
Simplification du concept de Trame Verte et Bleue © Biotopo

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Il est également important de considérer que des éléments fragmentant interagissent avec la trame verte et bleue, créant des points de conflit. Ces éléments regroupent les différentes barrières au déplacement des espèces sur l'aire d'étude. Il s'agit des autoroutes, des voies rapides et autres axes routiers à grande circulation, des principales voies ferrées et des principaux cours d'eau et canaux, voire de l'urbanisation dans certains cas. Plusieurs niveaux de fragmentation du territoire induite par les voies de communication (et l'urbanisation le cas échéant) peuvent être distingués, selon l'importance de « l'effet de barrière » vis-à-vis du déplacement des espèces animales en particulier.

La trame écologique peut être subdivisée en sous-trames écologiques correspondant à des sous-ensembles de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propres (cf. schéma ci-dessous). Elles sont également composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le milieu.



La préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie... Elle contribue à l'amélioration de la qualité et la diversité des paysages. Elle peut également favoriser l'innovation et la dynamique économique d'un territoire. L'ensemble de ses bienfaits bénéficie à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

La politique de trame verte et bleue contribue à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. La tendance générale des espèces, sous l'effet du changement climatique, semble être un déplacement de leur aire de répartition vers le nord ou en altitude. La trame verte et bleue garantit la présence de nouvelles aires d'accueil et de voies de transit nécessaires à cette réorganisation. Le maintien d'une bonne connectivité entre les milieux favorise également leur capacité à résister, voire à se restaurer face aux changements globaux et notamment climatiques. Une biodiversité préservée grâce à la trame verte et bleue contribue à lutter contre les effets du changement climatique, via les services rendus par les écosystèmes.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

C. La trame verte et bleue

a) La Trame Verte et Bleue régionale du SRCE Île-de-France

Le SRCE présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Il s'agit d'un document qui doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Il doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

Le SRCE comporte trois grandes parties :

- Un diagnostic du territoire régional, identifiant les caractéristiques physiques et humaines, le patrimoine naturel et paysager ainsi que les interactions entre activités humaines et biodiversité. Il présente également les politiques locales favorables à la biodiversité et les démarches TVB engagées ;
- Les composantes de la TVB régionale, présentant la méthodologie employée et les sous-trames du SRCE
- Les enjeux régionaux, le plan d'action et dispositif de suivi. Le plan d'action est basé sur des orientations stratégiques issues des enjeux préalablement identifiés.

Le SRCE de la région Ile-de-France a été adopté par approbation du Conseil régional le 26 septembre 2013 et par arrêté préfectoral n°2013294 du 21 octobre 2013.

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a instaurée l'élaboration, dans chaque région, d'un SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et d'un SDRIF en Île-de-France (schéma directeur de la région Île-de-France). Le SDRIF de la région Île-de-France, approuvé en 2013, intègre le schéma régional de cohérence écologique réalisé à l'échelle de la région.

Lors de l'élaboration ou de la révision de documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme, les collectivités territoriales doivent prendre en compte les enjeux en termes de continuités écologiques identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

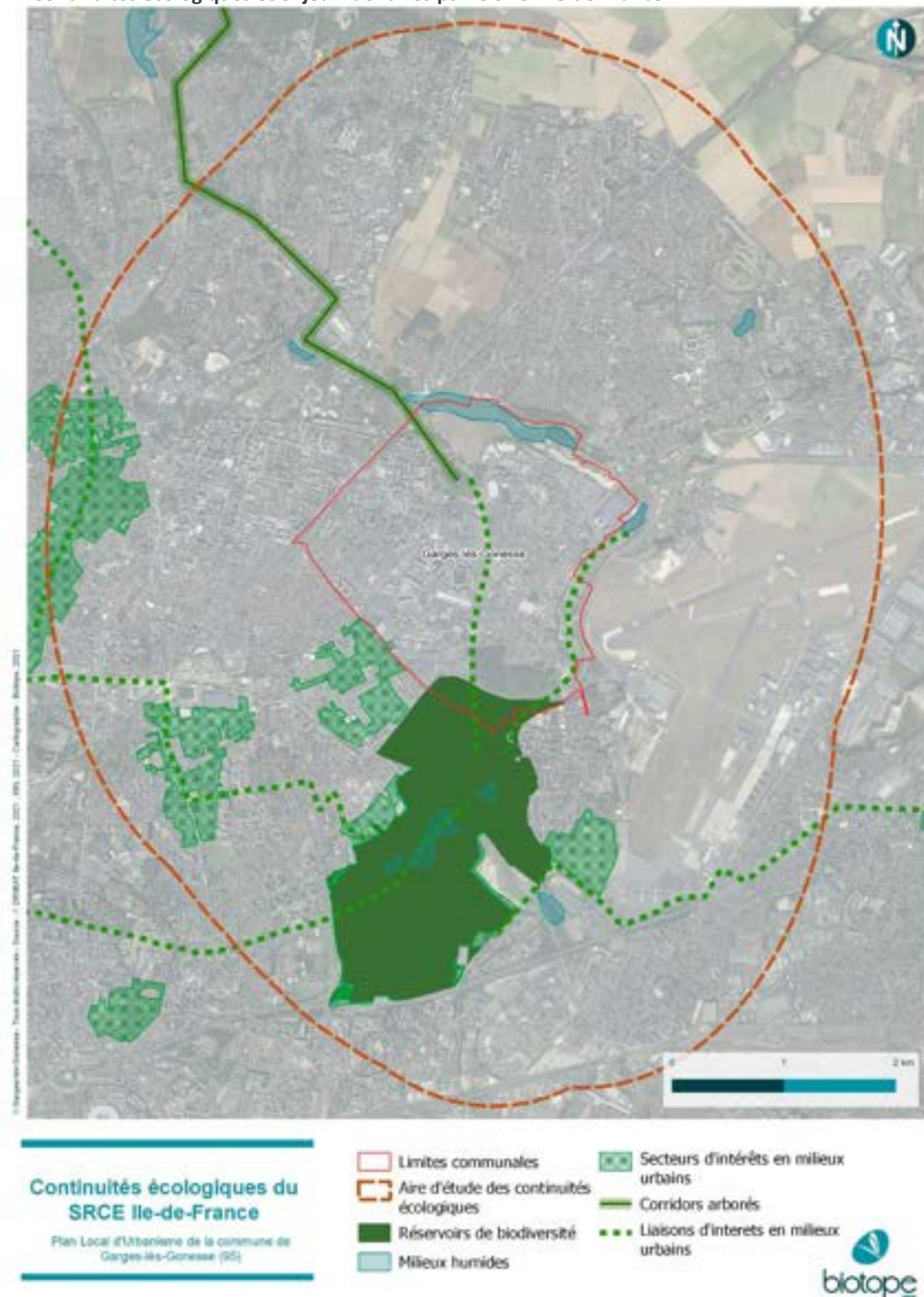
Sur la commune de Garges-lès-Gonesse, le SRCE d'Ile-de-France identifie les éléments suivants :

- Une partie d'un réservoir de biodiversité située au sud de la commune : le parc départemental de la Courneuve
- Un corridor arboré au nord de la commune.
- Des milieux humides au nord de la commune.
- Deux liaisons d'intérêt en milieux urbains dont une faisant le lien entre le réservoir de biodiversité et le corridor arboré.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Continuités écologiques et enjeux identifiés par le SRCE Ile-de-France



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

La carte des composantes de la trame verte et bleue identifie le Petit Rosne et le Croult comme cours d'eau en partie fonctionnels et en partie à fonctionnalité réduite selon les tronçons. Concernant le Petit Rosne, deux points de fragilité sont identifiés, là où le cours d'eau croise des infrastructures de transport (RD125 et RD84). Les vallées de ces deux cours d'eau sont identifiées comme corridors de la sous-trame bleue.

Le Fort de Stains est le point final d'un corridor à fonctionnalité réduite qui s'appuie en partie sur la vallée du Petit Rosne.

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE



Source : SRCE

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

La carte ci-dessous identifie les objectifs de la trame verte et bleue du SRCE.

Le Petit Rosne et le Croult sont identifiés comme cours d'eau à préserver et/ou restaurer.

Le Fort de Stains et la partie Ouest de la vallée du Petit Rosne sont identifiés comme corridor de la sous-trame arborée à restaurer ou à conforter.

CARTE DES OBJECTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE



Source : SRCE

Le SRCE prévoit que le secteur dit de « la Sapinière », à l'extrême sud du territoire soit inscrit en tant que « noyau de biodiversité » sur sa face sud et en zone de boisement sur sa face nord. Ce secteur, d'une surface de près de 25 hectares, est ceinturé au nord par un secteur pavillonnaire et à l'ouest par une zone d'activités commerciales. La Sapinière constitue un vaste espace planté dont une partie des pins sont en fin de vie, des stations d'espèces exotiques envahissantes sont également recensées sur le site. Elle a toutefois un intérêt pour plusieurs espèces d'oiseaux et présente un potentiel d'amélioration écologique par la conservation des milieux boisés et semi-ouverts en fermeture et par la réouverture de certains secteurs.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

C. La trame verte et bleue

b) La Trame Verte et Bleue locale de la commune de Garges-lès-Gonesse

Méthodologie d'identification de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

Le logiciel Graphab (Foltête, 2012 – UMR THÉMA à Besançon) a été utilisé pour modéliser les continuités écologiques à l'échelle de la commune de Garges-lès-Gonesse. Afin de s'affranchir des limites administratives et vis-à-vis des enjeux écologiques au sein et à proximité du territoire communale, l'analyse des continuités écologiques a été réalisée dans une zone tampon de 3 kilomètres autour des limites communales. Cela s'explique par la volonté d'intégrer dans l'analyse, l'entièreté de la ZNIEFF de type II « Parc départemental de la Courneuve » qui est identifiée comme un réservoir de biodiversité par le SRCE d'Ile-de-France.

Cette échelle d'analyse permet alors d'identifier les continuités entre la ZNIEFF « Parc départemental de la Courneuve » et les milieux d'intérêt écologique environnants qui se localisent potentiellement sur la commune de Garges-lès-Gonesse.

La modélisation des continuités écologiques via Graphab se base sur une carte d'occupation des sols. Diverses sources bibliographiques ont alors été associées afin de construire une carte d'occupation des sols la plus précise possible et permettant la modélisation.

Les données suivantes ont été utilisées :

- Les données d'occupation du sol du Centre d'Expertise Scientifique OSO datant de 2019.
- La BD TOPO de l'IGN (2021).
- La BD HAIE de l'IGN (2021) issue du dispositif national de suivi des bocages.
- Les zones humides identifiées par la DRIEAT Ile-de-France.

A cette carte, va être appliquée la méthode de perméabilité des milieux. Un coût plus ou moins important est alors attribué à chaque type d'occupation du sol en fonction de l'écologie des espèces cibles sélectionnées. Le milieu de vie d'une espèce se verra attribuer un coût faible et aura donc une grande perméabilité. Au contraire, un milieu hostile à l'espèce se verra attribuer un coût important et aura donc une faible perméabilité.



L'attribution des coûts se fait sur une échelle de 1 à 100 pour les milieux plus ou moins favorables et en affectant une valeur extrême de 1 000 voire 10 000 pour les éléments fragmentant le territoire (autoroute...).

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Méthodologie d'identification de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

- Les espèces cibles sélectionnées

Deux modélisations via Graphab ont été effectuées : une première pour la Trame Verte et une seconde pour la Trame Bleue.

A partir des bases de données naturalistes et des informations sur les espèces présentes dans la ZNIEFF « Parc départemental de la Courneuve », les espèces cibles suivantes ont été sélectionnées et associées à leurs milieux de vie :

- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) pour les milieux boisés et les haies. L'espèce est présente sur la commune avec une observation de la LPO datant du 18 juin 2019 (information provenant de l'INPN).
- Les odonates et plus particulièrement l'Aeshne isocèle (*Aeshna isocetes*) pour les milieux aquatiques et humides. L'espèce ainsi que deux autres espèces d'odonates sont considérées comme des espèces déterminantes pour la ZNIEFF « Parc départemental de la Courneuve ».

Trames	Espèces cibles	Habitats retenus pour la modélisation	Valeurs seuils pour la modélisation (déplacements/dispersion)
Trame Verte	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Haies et boisements	Les mâles se déplacent jusqu'à 3km par nuit (MACDONALD, 1995).
Trame Bleue	Odonates dont l'Aeshne isocèle (<i>Aeshna isocetes</i>)	Milieux aquatiques (plans d'eau, mares, et cours d'eau à faible débit) et humides (prairies et friches humides).	L'Aeshne isocèle est une espèce mobile à l'âge adulte. Elle peut effectuer plusieurs kilomètres entre son lieu de reproduction et des secteurs propices à son alimentation.

- Modélisation des corridors écologiques

Les corridors écologiques ont été modélisés avec Graphab en suivant la méthode de calcul des chemins de moindre coût qui relie les taches d'habitats. Ces chemins définissent les potentielles voies de déplacement des espèces étudiées et par conséquent les corridors écologiques majeurs pour chaque trame.



Schéma illustrant la méthode des chemins de moindre coût pour relier deux réservoirs séparés à vol d'oiseau par 10 mètres. © Biotopie

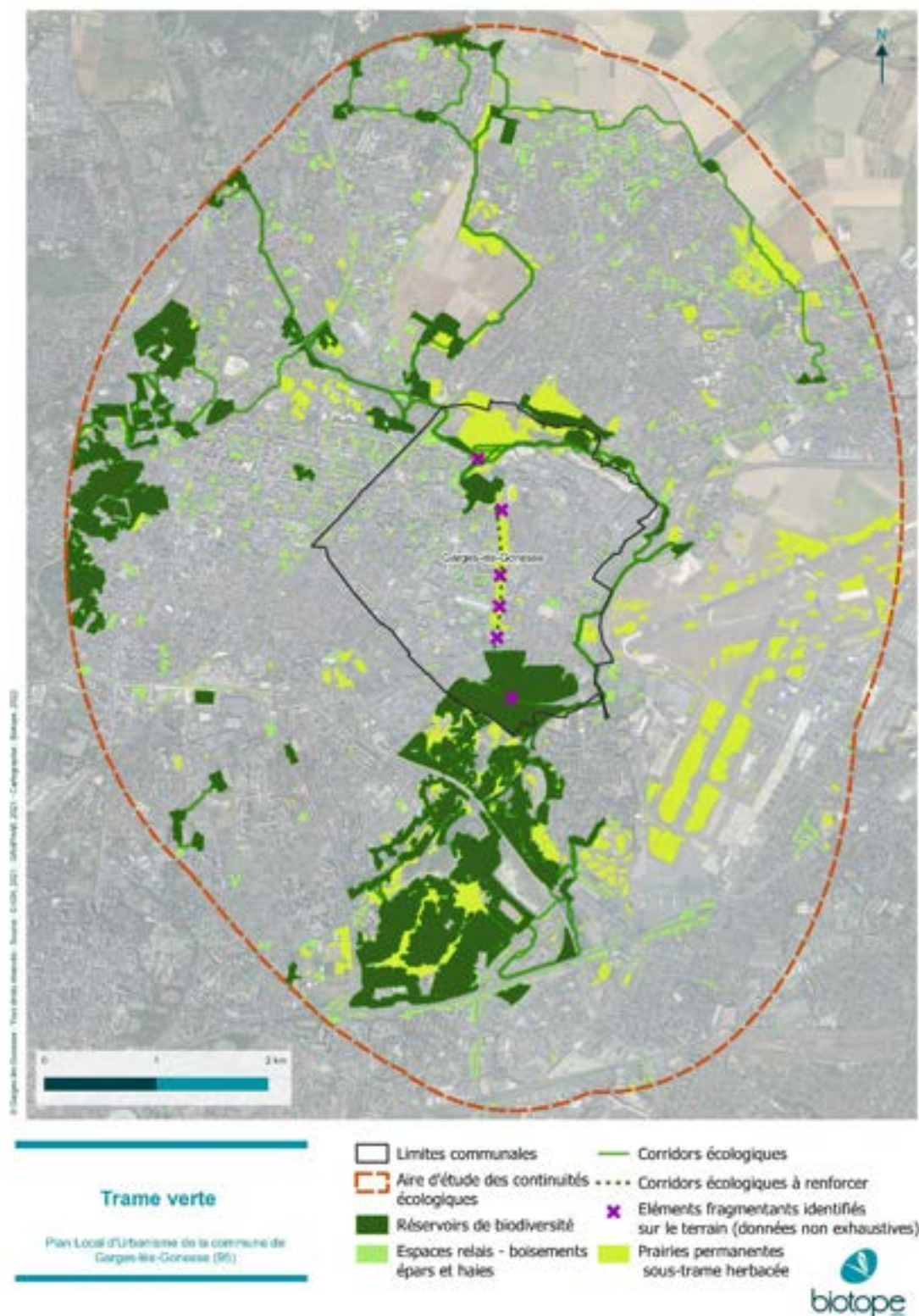
- Phase de terrain

Afin de compléter la modélisation Graphab, une visite de terrain a été effectuée en mai 2022 par une experte fauniste. Cette expertise a permis de préciser, vérifier et au besoin de corriger la modélisation à partir des données récoltées sur le terrain sur les secteurs clés de la trame verte et bleue locale.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

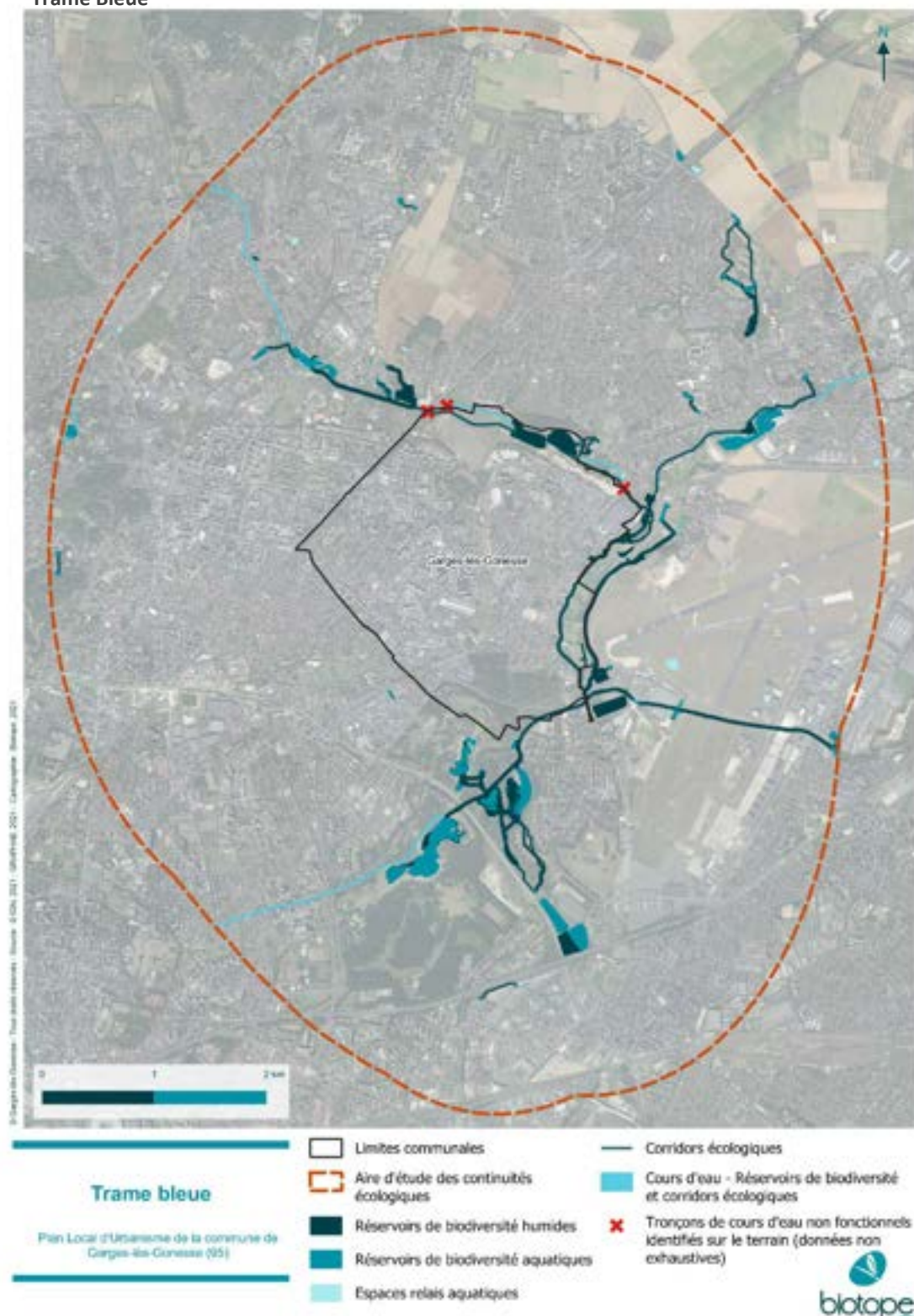
Trame Verte



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Trame Bleue



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Synthèse sur la Trame Verte et Bleue

■ La Trame Verte

Plusieurs boisements identifiés comme réservoirs de biodiversité se situent sur la commune de Garges-lès-Gonesse. Ces derniers sont situés au nord (Fort de Stains) et au sud de la commune (La Sapinière et Le Parc départemental de la Courneuve) et sont reliés par des corridors écologiques à l'est, le long de la rivière du Croult et du Ru de la Fontaine Plamond. La Sapinière présente notamment un intérêt pour plusieurs espèces : Fauvette à tête noire, Rougegorge, Troglodyte au niveau des boisements et sous-bois ou encore Fauvette grisette et Fauvette des jardins sur les zones plus ouvertes. La conservation des milieux semi-ouverts est importante sur ce secteur en cours de fermeture dans le but de préserver ces espèces. A noter cependant que les connexions de la Sapinière entre la coulée verte au nord et La Courneuve au sud sont mises à mal par la circulation et les clôtures non perméables et que des stations importantes d'espèces exotiques envahissantes ont été relevées, notamment des stations de Renouée du Japon. Ainsi, ce réservoir de biodiversité présente un potentiel d'amélioration en termes d'intérêt écologique par sa gestion.

Par ailleurs, un grand nombre d'espaces relais (haies et boisements épars) se situent sur la partie ouest de la commune, sur les secteurs de grands ensembles. L'intérêt écologique de ces espaces relais est variable selon les secteurs, notamment en fonction de l'imperméabilisation des sols. A noter que des milieux herbacés complètent la trame verte, notamment au nord avec des surfaces en herbe pâturées qui sont relativement bien connectées au fort de Stains mais également au centre de la commune qui est traversée par la coulée verte. Cette dernière, identifiée au sein du SRCE comme liaison d'intérêt en milieu urbain, présente une fonctionnalité faible en raison de la gestion actuelle des milieux (entretien trop important, très faible présence d'arbres et buissons) et des axes routiers qui la fragmentent.



Prairies pâturées ©Biotope, 2022



Eléments relais au niveau des Grands ensembles ©Biotope, 2022



Fort de Stains ©Biotope, 2022

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Synthèse sur la Trame Verte et Bleue

A une échelle plus large, les réservoirs de biodiversité constituant la ZNIEFF « Parc départemental de la Courneuve » sont connectés à la Forêt Régionale de la Butte Pinson (à l'ouest de l'aire d'étude) par les divers corridors écologiques et espaces relais présents sur le territoire communal. Le maintien, voire le renforcement, des continuités écologiques de la Trame Verte sur la commune de Garges-lès-Gonesse est d'autant plus important au-delà de l'échelle communale.

■ La Trame Bleue

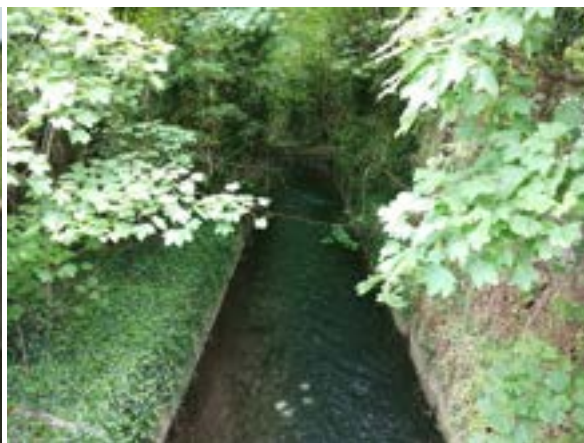
Sur le territoire communal, les continuités écologiques de la Trame Bleue se situent en périphérie Est, au niveau du Croult et au Nord, le long du Petit Rosne. De manière générale, la fonctionnalité de ces cours d'eau au sein de la Trame Bleue est réduite en raison de tronçons souterrains, de la canalisation des cours d'eau sur plusieurs secteurs, des berges abruptes et du courant rapide.

A noter que quelques arbres, typiques des zones humides ont été recensés aux abords des cours d'eau, tels que les Saules, Aulnes et Frênes.

A une échelle plus large, le Croult et le Petit Rosne assurent les connexions entre les milieux aquatiques et humides au nord et au sud de la commune de Garges-lès-Gonesse. A cette échelle, les continuités écologiques sont fortement liées à la présence des divers cours d'eau qui structurent le réseau écologique. Les espaces relais se caractérisent par des milieux aquatiques isolés et de petite taille.



Secteur canalisé du Petit Rosne ©Biotopie, 2022



Secteur canalisé du Croult ©Biotopie, 2022

■ La Trame Verte et Bleue

Les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue sur le territoire communale semblent se concentrer au niveau des vallons avec deux axes majeurs :

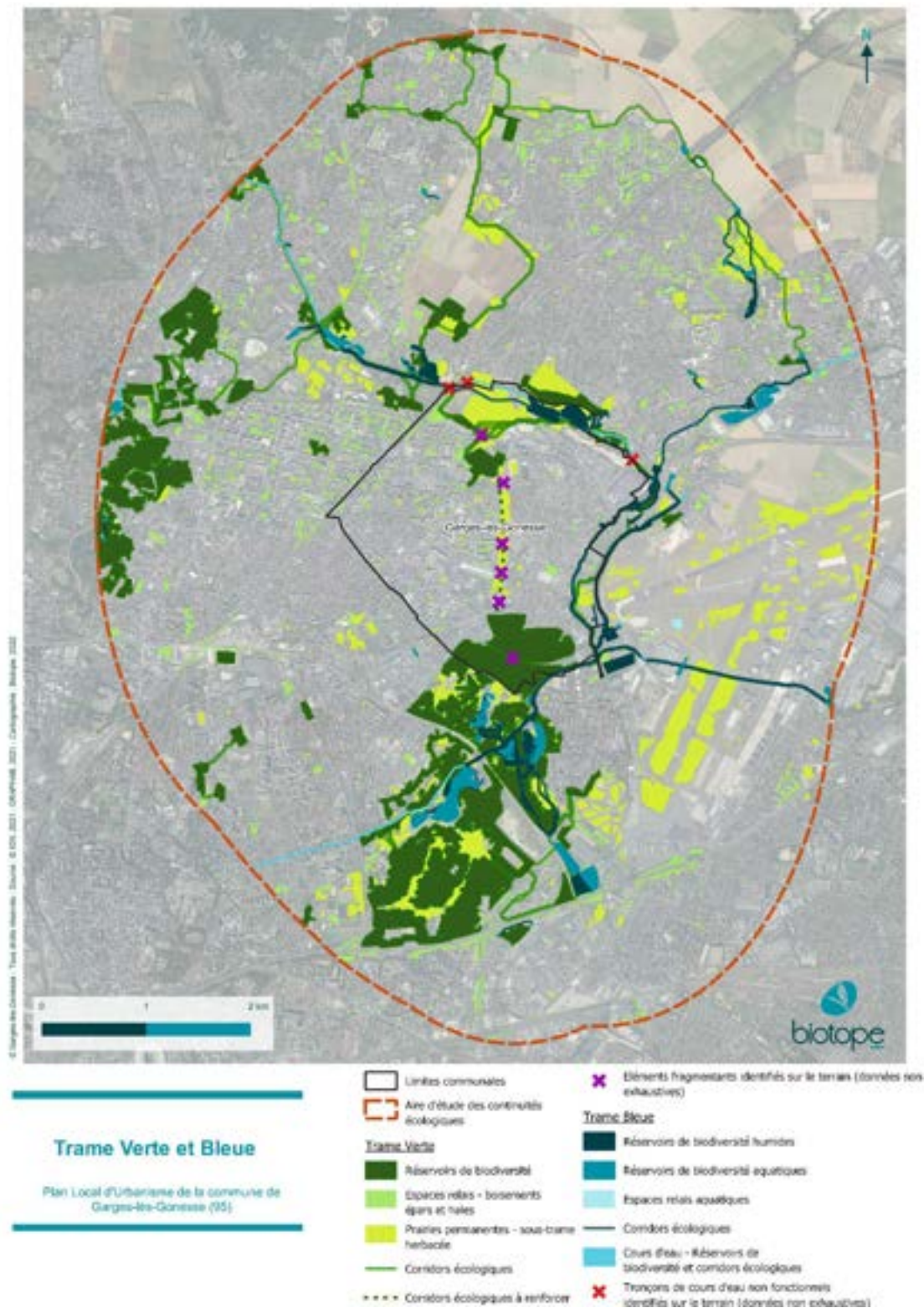
- Un axe Ouest-Est au nord de la commune (vallon du petit Rosne)
- Un axe Nord-Sud à l'est de la commune (vallon de Croult)

Un troisième axe semble se dessiner au centre de la commune lorsque l'on prend en compte les milieux herbacés et plus particulièrement les prairies permanentes et pelouses. Cet axe relie potentiellement la ZNIEFF « Parc départemental de la Courneuve » avec le parc du Fort de Stains.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

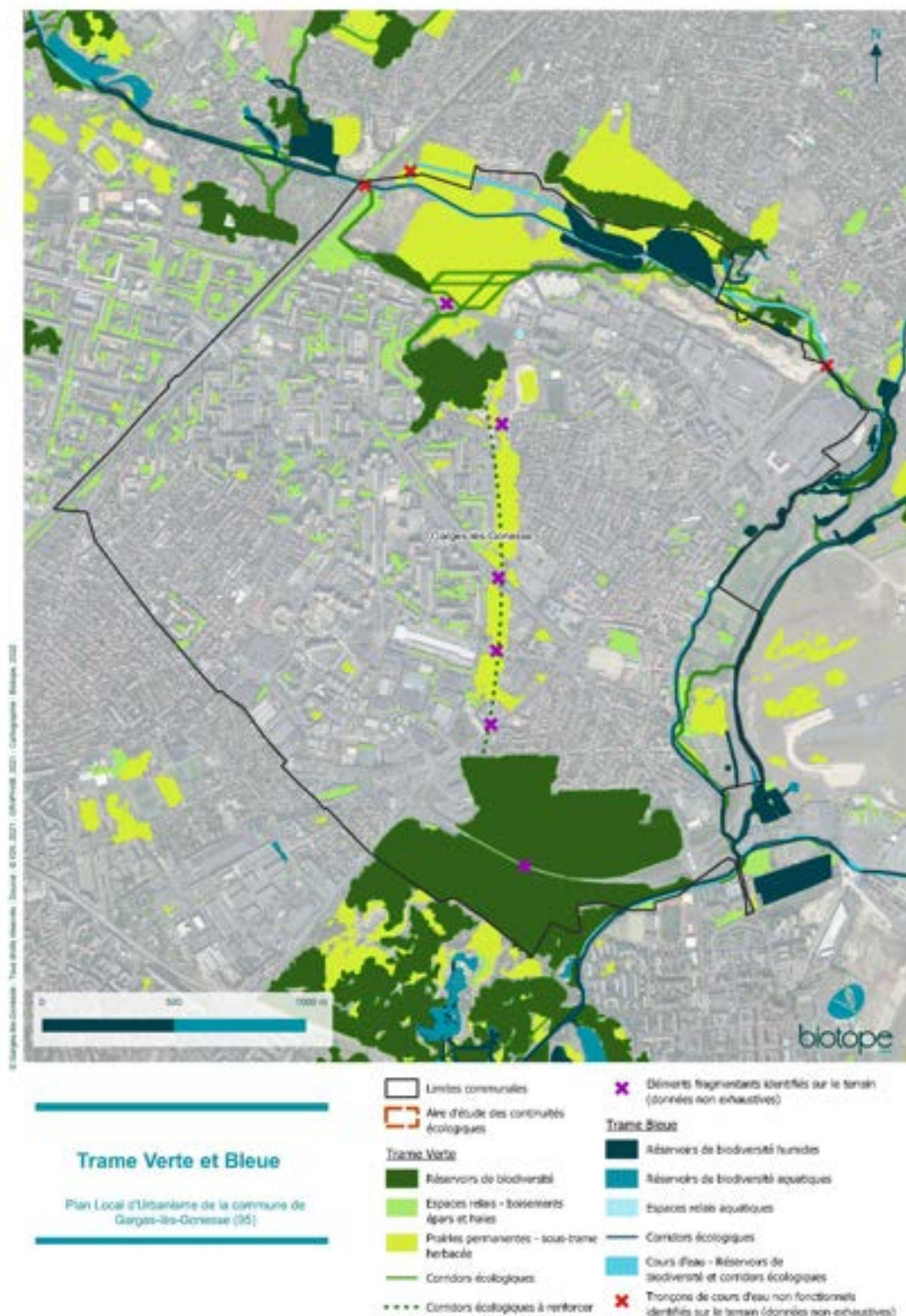
Trame Verte et Bleue



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

Trame Verte et Bleue



Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

D. La faune et la flore

Le territoire communal est riche en termes d'espèces faunistiques et floristiques. Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), la commune compte 651 espèces animales et végétales. Les données plus précises du CBNBP (Conservatoire botanique national du bassin parisien) identifient 290 espèces végétales, parmi lesquelles 11 espèces sont protégées et/ou réglementées et dont 1 est déterminante ZNIEFF (Laîche distique). Les espèces dites déterminantes sont des espèces retenues par certaines méthodes d'inventaire naturaliste et d'évaluation environnementale, car elles sont considérées comme remarquables pour la biodiversité, ou menacées et jugées importantes pour et dans l'écosystème ou particulièrement représentative d'un habitat naturel ou de l'état de l'écosystème.

Selon la base de données de l'INPN, on dénombre 89 espèces protégées, dont 4 espèces floristiques, 2 espèces de mammifères, 78 espèces d'oiseaux, 2 espèces de reptiles et 3 espèces d'insectes.

Espèces protégées		<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc
Nom scientifique	Nom commun	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna
Flore		<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Eruca vesicaria</i> (L.) Cav., 1802	Roquette cultivée	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
<i>Paeonia officinalis</i> L., 1753	Pivoine officinale	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753 subsp. <i>palustris</i>	Alguette	<i>Chloris cordulies</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Mammifères		<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
Oiseaux		<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours
<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	Bruant ortolan
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
<i>Apus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs icterine, Grand contrefaisant	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet tavier, Tavier des prés
<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tavier pâtre
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon
<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Reptiles	
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite (Le)
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Insectes	
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')
<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L')
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	<i>Iphiclydes podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran		
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir		
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc		
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce		
<i>Phylloscopus collybita abietinus</i> (Nilsson, 1919)			
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis		
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert		
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette		

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

AGRION MIGNON



CRAPAUD CALAMITE



PIPIT FARLOUSE



ÉCUREUIL ROUX



MARTIN-PÊCHEUR
D'EUROPE



PIVOINE OFFICINALE



Source : INPN

De plus, 35 espèces de la faune et de la flore de la commune sont menacées et présentes sur les listes rouges nationale et régionale d'Ile-de-France. Parmi elles, 2 espèces de la flore, 32 espèces d'oiseaux et une espèce d'insecte.

Espèces menacées			
Nom scientifique	Nom commun	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Flore			
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla	Scirpe glauque		VU
<i>Vitis vinifera</i> L.	Vigne		CR
Oiseaux			
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs		EN
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		VU
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	EN
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	VU
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU

<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	VU
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	EN	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	EN
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	EN
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictérine	VU	
	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée		
<i>Hirundo rustica</i>			VU
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier		CR
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun		VU
	Gorgebleue à miroir		VU
<i>Luscinia svecica</i>			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		VU
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	EN

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		VU
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		EN
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	VU
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		VU
<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet tarier	VU	
<i>Saxicola rubicola</i>	Traquet pâtre, Tarier pâtre		VU
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	EN
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		VU
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		VU
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		VU
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		VU
Insectes			
<i>Satyrrium pruni</i>	La Thécla du Prunier, la Thécla du Coudrier		VU

Légende :

Vu : Vulnérable ; EN : en danger d'extinction ; CR : en danger critique

Informations issues des documents suivants :

- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France
- Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile de France
- Liste rouge régionale des rhopalocères et zygènes d'Ile-de-France
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
- Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage)

LA THÉCLA DU PRUNIER, LA
THÉCLA DU COUDRIER



SCIRPE GLAUQUE



CHARDONNERET ÉLÉGANT



BONDRÉE APIVORE



Source : INPN

Des études plus spécifiques ont été menées sur les deux vallées du territoire.

➤ **La vallée du Croult** (source : étude sur l'aménagement d'espaces publics dans le quartier du Vieux Pays)

« Une part notable de la vallée est le siège d'activités maraîchères. Ses milieux sont marqués par l'influence humaine ; les espèces de friches et décombres dominent, ainsi que les plantes nitrophiles (ces espèces constituent un indicateur des pressions anthropiques que peut subir un milieu, car elles vivent sur les sols

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

riches en nitrates). Les travaux hydrauliques effectués sur le Croult (recalibrage et curage de la rivière) et le fond de vallée ont en outre conduit à une disparition presque complète des groupements spontanés de milieux humides. Seules quelques petites zones subsistent, avec des espèces banales (comme une roselière à Phragmite, dans des fourrés situés au nord du chemin de Bonneuil).

L'abandon des cultures conduit à la colonisation par des friches et des fourrés, dont on rencontre deux exemples, vers le chemin de Bonneuil et un peu plus au Nord, au lieu-dit les Prés Nouveaux. Ces friches tendent à évoluer vers l'ormaie rudérale, dont l'intérêt floristique est faible. Les chemins peuvent être bordés d'arbres, soit plantés (peupliers), soit spontanés : ormes champêtres, sureaux noirs, saules et aubépines.

Les abords du Croult sont occupés en partie par une végétation typique des berges de cours d'eau (saules, aulnes, frênes ...), en partie par des plantes nitrophiles ou issues des jardins voisins. Une plante invasive, la Renouée du Japon, y est abondante.

Tous les milieux naturels rencontrés dans la vallée du Croult sont constitués d'espèces très communes. À noter cependant la présence d'arbres, en particulier des saules, assez remarquables, et qui doivent être préservés, compte tenu du contexte urbanisé environnant.

Par ailleurs, les milieux rencontrés sont relativement variés ; ils offrent à ce titre des potentialités élevées pour l'accueil de l'avifaune, en particulier les passereaux et les rapaces, qui chassent sur les friches. Les études menées dans le cadre du projet de déviation de la RD 84 ont dénombré trente cinq espèces d'oiseaux ; il s'agit d'espèces communes ou très communes en Île de France, à une exception, le faucon crécerelle (dont les populations sont en déclin presque partout, sans doute à cause de l'intensification constante de l'agriculture, supprimant les prairies qu'il affectionne pour chasser). »

➤ **La vallée du Petit Rosne** (source : étude environnementale de la vallée du Petit Rosne)

« D'amont en aval, les milieux présentant un intérêt environnemental marqué ont été identifiés. L'objet n'était pas de réaliser un inventaire exhaustif de la richesse spécifique de ces surfaces, mais bien d'identifier des milieux qui devront faire l'objet d'une attention toute particulière lors des orientations d'aménagement du site.

DRAIN HUMIDE À CAREX ET PHRAGMITE

Le secteur amont de ce drain (400 ml) présente des peuplements végétaux intéressants. L'absence d'entretien a permis le développement d'hélophytes de type carex et phragmite. L'intérêt de cette formation végétale est toutefois limité par la faible largeur du drain.

PHRAGMITAIE DU BASSIN DE STOCKAGE

Le bassin de stockage des eaux en période de crues présente un caractère humide renforcé par le décaissement des terrains et l'augmentation des fréquences d'inondation. Sur cet espace une phragmitaie s'est correctement développée et atteint une surface d'un hectare environ. Ce milieu présente un grand intérêt pour l'avifaune. La roselière apparaît cependant fortement perchée du fait de la sédimentation et de la production importante de matière organique.

PRAIRIE HUMIDE À CAREX ET JONC

La rive gauche du bassin de stockage présente également un caractère humide intéressant. Celui-ci est présent sous forme d'une prairie humide de 1,2 ha environ. Le pâturage de cet espace permet de maintenir le milieu ouvert et de le préserver d'une colonisation par le roseau et le saule.

Etat initial de l'environnement

3. Le patrimoine naturel

FORÊT HUMIDE

Une vaste forêt humide d'environ 3 ha est implantée à l'aval du bassin de stockage. Elle se situe sur le talweg en fond de vallée et sur l'espace de l'ancien plan d'eau du Château d'Arnouville. Malgré la présence de peupliers de culture, le boisement est très diversifié et comprend une bonne complémentarité de strates (ligneux de hauts jets, ligneux, arbustes, herbacées). Cette forêt est l'héritage d'une évolution naturellement, en l'absence d'entretien depuis plusieurs décennies.

En fond de vallon le caractère humide est très prononcé avec la persistance d'un écoulement d'eau et la présence d'hélophytes. Compte tenu de la surface importante et de la diversité des strates, cette formation végétale est de première importance. Elle constitue un point d'ancrage fort dans le maillage des trames vertes et doit être au maximum préservée.

PHRAGMITAIE RELICTUELLE

À l'extrémité Est de la Forêt humide se situe une roselière de faible surface (1500 m²). Celle-ci est ceinturée d'arbres et apparaît fortement atterrie. A terme cette roselière risque de disparaître.

BOISEMENTS HUMIDES ET SOURCES

Sur l'extrémité aval du site, des résurgences sont présentes en rive droite. Elles procurent une mosaïque de milieux atypiques et un caractère humide aux boisements présents. Ces sources ont été travaillées par l'homme sans doute pour alimenter le jardin d'eau présent à l'extrémité Sud du château puis pour la culture du cresson comme en atteste la présence de canaux alimentant de petites parcelles. Il en résulte un maillage partiellement conservé et au contact, le développement d'une végétation humide. Ce milieu, bien que modeste par sa taille (environ 4000 m²) mérite d'être valorisé.

CARTOGRAPHIE DES MILIEUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL DANS LA VALLÉE DU PETIT ROSNE



Source : étude environnementale de la vallée du Petit Rosne

Etat initial de l'environnement

4. Eau potable et assainissement

A. L'eau potable

Le maître d'ouvrage concernant l'alimentation en eau potable est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France et Claye-Souilly.

L'alimentation en eau potable est assurée par Véolia Eau (Société Française de Distribution d'Eau), en affermage.

L'eau alimentant le service est issue de l'usine d'Annet-sur-Marne. En revanche, le Forage n° 3 qui se situait au nord de la commune, dans la vallée du Petit Rosne, a été définitivement comblé en 2019 et est à l'arrêt.

D'après les contrôles sanitaires effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau distribuée est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques analysés.

En 2020, le territoire de Garges-lès-Gonesse compte 2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 000 m³.

Il existe 3 143 branchements en 2020, dont encore 8 branchements plomb.

La longueur du réseau sur le territoire communal est de 87 km.

En 2020, le volume total vendu est de 2 357 876 m³, en augmentation par rapport à 2019. L'augmentation de la consommation se fait surtout dans l'habitat (individuel et collectif). La consommation moyenne est de 126L/hab/jours soit 10L de plus par habitant et par jour qu'en 2019.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Volume vendu	Délégataire	2 181 146 m ³	2 357 876 m ³
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	1 960 144 m ³	2 125 721 m ³
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³	0 m ³
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	221 002 m ³	232 155 m ³
Consommation moyenne	Délégataire	115 l/hab/j	126 l/hab/j

Source : Rapport annuel eau potable Véolia- 2020

Le réseau d'alimentation de Garges-lès-Gonesse est globalement en bon état et ne présente pas de point noir régulier. Des travaux de renouvellement sont effectués annuellement par Véolia, et sont généralement fait lors de travaux de renouvellement de voiries.

En termes de performance, l'indice linéaire de pertes en réseau s'élève à 10,02m³/jour/km contre 8,17m³/jour/km en 2019.

Etat initial de l'environnement

4. Eau potable et assainissement

B. L'assainissement

La commune de Garges-lès-Gonesse s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement dont le rapport de la phase 4 a été publié en avril 2007.

L'assainissement est assuré par Fayolle en délégation du service public.

Le territoire communal est équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Le linéaire de réseau, de type gravitaire, est réparti de la manière suivante :

- 54 433 ml de réseau de collecte d'eaux usées
- 58 383 ml de réseau de collecte d'eaux pluviales

Plus précisément, le tableau ci-contre indique la répartition des canalisations selon leur diamètre.

Le réseau d'assainissement de Garges-lès-Gonesse couvre l'ensemble du territoire. Tous les logements sont considérés comme raccordables. Selon le rapport annuel de 2020, le réseau compte 5 239 abonnés dont 5 150 abonnés domestiques.

Ø (en mm)	Linéaire (en ml)	
	Eaux usées	Eaux Pluviales
150	15 473	
200	30 482	
250	4 644	7 772
300	1 687	13 920
400	1 530	8 985
500	617	10 401
600		4 372
700		1 401
800		4 356
900		777
1000		3819
1200		1 290
1500		1 290
TOTAL	54 433	58 383

Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

Etat initial de l'environnement

4. Eau potable et assainissement

B. L'assainissement

a) Eaux pluviales

Le système de collecte des eaux pluviales peut se décomposer en trois bassins-versants principaux :

- Le bassin-versant du Croult et du Petit Rosne : ces deux cours d'eau sont les exutoires de plusieurs collecteurs communaux reprenant les eaux de ruissellement des quartiers Nord et Est de Garges-lès-Gonesse. Dans le quartier du Vieux Pays, plusieurs petits collecteurs représentant des bassins versants réduits se rejettent également au Croult.
- Le bassin-versant Centre : les eaux pluviales de ce bassin versant sont évacuées vers la Vieille Mer, à l'intérieur du parc départemental de la Courneuve via un collecteur communal Ø 1,50 m. Les eaux de ruissellement collectées proviennent des quartiers Centre Ville, Barbusse, Basses Bauves, Les Doucettes, L'Argentière et la Croix Buard (en partie).
- Le bassin-versant sud-ouest : les eaux de cette zone sont reprises par les collecteurs pluviaux et unitaires, communaux et départementaux du territoire de la commune de Stains (93).

L'inventaire des formations affleurantes sur le territoire communal fait apparaître des marnes. Ces sols présentent une faible perméabilité, ce qui ne favorise pas l'infiltration des eaux de pluies vers le sous-sol.

En outre, sur la partie nord-ouest de la commune, les horizons marneux comprennent des bancs de gypse avec des risques avérés d'effondrements. Il est donc nécessaire de proscrire l'infiltration sur quelques quartiers : Dame Blanche Nord, Bois de Garges, la Muette, Barbusse (partie nord) et Carnot (secteur ouest).

Les investigations menées lors du Schéma Directeur d'Assainissement communal ont confirmé les insuffisances hydrauliques des réseaux pluviaux structurants. Plusieurs grands aménagements ont été proposés dans la cadre de cette étude : création d'ouvrages de stockage/régulation.

Selon le rapport annuel de 2020, la commune compte 22 bassins de stockage des eaux pluviales, d'une capacité totale de 9 638 m³, répartis sur les quartiers Argentière, Doucettes, Vieux Pays, Carnot, Dame Blanche Nord et Ouest et le Centre-Ville (cf. figure ci-contre).



Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

Etat initial de l'environnement

4. Eau potable et assainissement

B. L'assainissement

b) Eaux usées

Les eaux usées de Garges-lès-Gonesse sont acheminées et traitées vers l'usine d'épuration Bernard Cholin à Bonneuil-en-France pour le bassin versant S.I.A.H., soit vers l'usine d'épuration Seine Aval pour le bassin versant S.I.A.A.P.

L'ensemble des effluents générés sur le bassin-versant SIAH rejoint les collecteurs syndicaux de fond de vallée situés en bordure du Petit Rosne et du Croult. Les eaux collectées sur le bassin-versant SIAAP sont quant à elles évacuées vers les collecteurs communaux et départementaux de la commune de Stains.

En 2020, 84 obstructions ont été relevées et trois d'entre elles ont mené des débordements sur voiries ou dans des locaux. Ils sont localisés principalement sur des zones où les effluents sont particulièrement chargés, notamment sur le boulevard de la muette à proximité du centre commercial CORA. Par ailleurs, les rues Daniel Panquin et René BLOUET ont été identifiées comme « point noir » par le rapport annuel de Fayolle en raison d'engorgements fréquents et d'effluents particulièrement chargés.

Aussi, en 2020, sur les 169 contrôles de conformité réalisés, 26 ont présenté un cas de non-conformité, soit 15% des contrôles. Les anomalies sont présentées dans le tableau suivant :

Type d'anomalies	Qté	Conformité	Répartition des Non conformités
1- Installations conformes			
Sans Objet	143	Conforme	85%
2- Installations Non-conformes : (26 u)			
Absence regard branchement	11	Non-conformité	42%
EP sur EU	5	Non-conformité	19%
Infiltration EP non autorisée	1	Non-conformité	3%
servitude assainissement non définie	2	Non-conformité	7%
Système privatif non séparatif	1	Non-conformité	3%
EU sur EP	2	Non-conformité majeure	7%
Ecoulements EP en libre sur parcelle	5	Non-conformité tolérée	19%
Total	169		100%

Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

A. Les risques naturels

a) Le risque inondation

Les inondations « pluviales »

Si les inondations pluviales sont dues à des précipitations intenses de type orageux, le phénomène est aggravé car les sols limoneux du département ont tendance à s'imperméabiliser lorsqu'il pleut pendant plusieurs jours avant l'orage. Ainsi, au lieu de s'infiltrer dans le sol, les eaux pluviales ruissellent selon des axes d'écoulement privilégiés, et peuvent dans certains cas générer des coulées de boue dans les villes et bourgs situés à l'aval. Le ruissellement pluvial est aggravé par des facteurs tels que la taille des bassins versants (petite en général) et l'occupation du sol (imperméabilisation par l'urbanisation, certaines pratiques culturales...).

La commune présente un aléa faible d'inondation pluviale.

Les axes de ruissellement

Sur le territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse, il existe plusieurs axes (thalwegs) de ruissellement naturel, aujourd'hui urbanisés.

Ces thalwegs sont situés principalement :

- le long de la voie SNCF à la hauteur de la Dame Blanche Ouest,
- le long de la rue de Balzac à la Dame Blanche Ouest,
- au nord de la Dame Blanche Nord sur le « Noyer des Belles Filles ».

Dans les points bas de ces axes, il existe un risque d'inondation lié à des fortes pluies d'orage.

Les inondations fluviales

Les rivières du Croult et du Petit Rosne qui traversent la commune peuvent être à l'origine de débordements et d'inondations. La vallée du Petit Rosne a connu plusieurs inondations plus ou moins importantes, le caractère répétitif de ces catastrophes faisant la particularité de cette vallée. La commune de Garges-lès-Gonesse n'est toutefois pas soumise à un Plan de prévention des risques.

Les vallées du Petit Rosne et du Croult sont gérées depuis l'année 1945 par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) qui regroupe 35 communes. Les objectifs principaux du SIAH servant de base à sa politique environnementale sont :

- lutte contre la pollution,
- lutte contre les inondations.

Cette politique environnementale est exprimée concrètement :

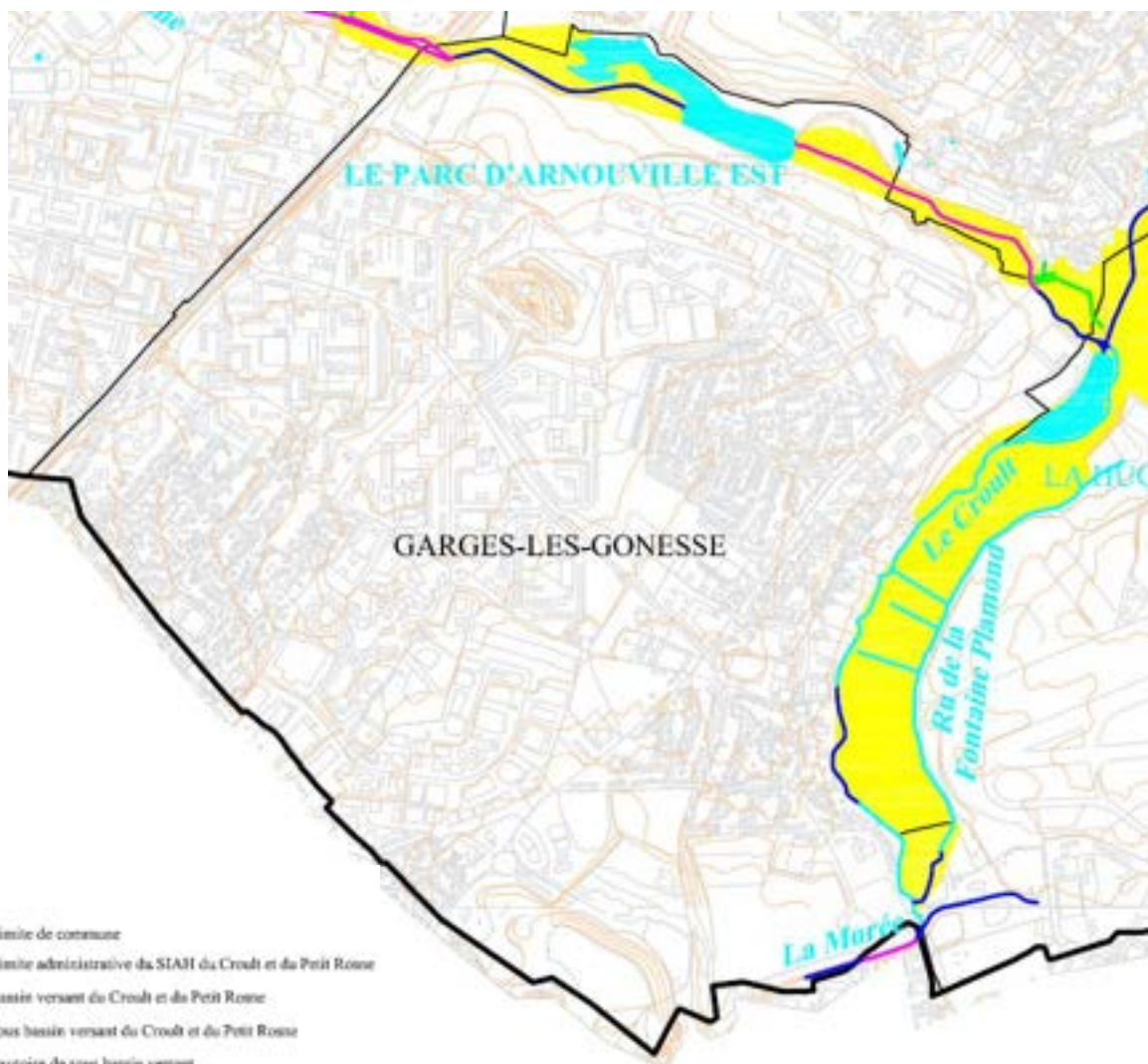
- par la réalisation d'aménagements techniques comme la construction de la station d'épuration de Bonneuil-en-France ou l'aménagement de bassins de retenue,
- par l'intervention auprès des industriels pour l'établissement de conventions de rejet permettant de connaître précisément les quantités des polluants rejetés,
- par la mise en place du « Challenge de l'eau » qui permet d'obtenir une photographie de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne dans leur traversée de chaque commune,
- par la construction de bassins de retenue en complément de ceux existants sur le parcours du Croult, dont 1 destiné à recevoir les eaux de ruissellement de la future déviation de la RD84 qui sera pourvue d'un dispositif de déshuilage avant rejet dans le Croult.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

CARTE DES SOUS-BASSINS VERSANTS ET DES ZONES INONDABLES

Source : SDHN, SIAH, 2004



LEGENDE :

- Limite de commune
- Limite administrative du SIAH du Croult et du Petit Ronse
- Bassin versant du Croult et du Petit Ronse
- Sous-bassin versant du Croult et du Petit Ronse
- Exutoire de sous-bassin versant
- Collecteur d'eaux pluviales du SIAH
- Cours d'eau avec lit naturel
- Cours d'eau avec lit canalisé
- Cours d'eau boisé
- Fossé naturel
- **BASSIN** Bassin de retenu syndical (ceux qui ont un nom)
- Bassin d'orage routier
- Autre bassin d'orage
- Principaux points de rejet pluvial des axes routiers
- Chambre à sable (hors les fosses à sables en sortie de bassin)
- Dégrilleur automatique

Zones d'inondations d'occurrence inférieure à 50 ans (emprise indicative) :

- Zone inondable par débordement de cours d'eau.
- Zone urbanisée affectée par des inondations de type torrentiel à coulée de boues
- Zone urbanisée affectée par des inondations de type torrentiel à coulée de boues et par des débordements de cours d'eau

Zones de débordement de cours d'eau d'occurrence supérieure à 50 ans (emprise indicative) :

- Zone inondable par débordement de cours d'eau.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

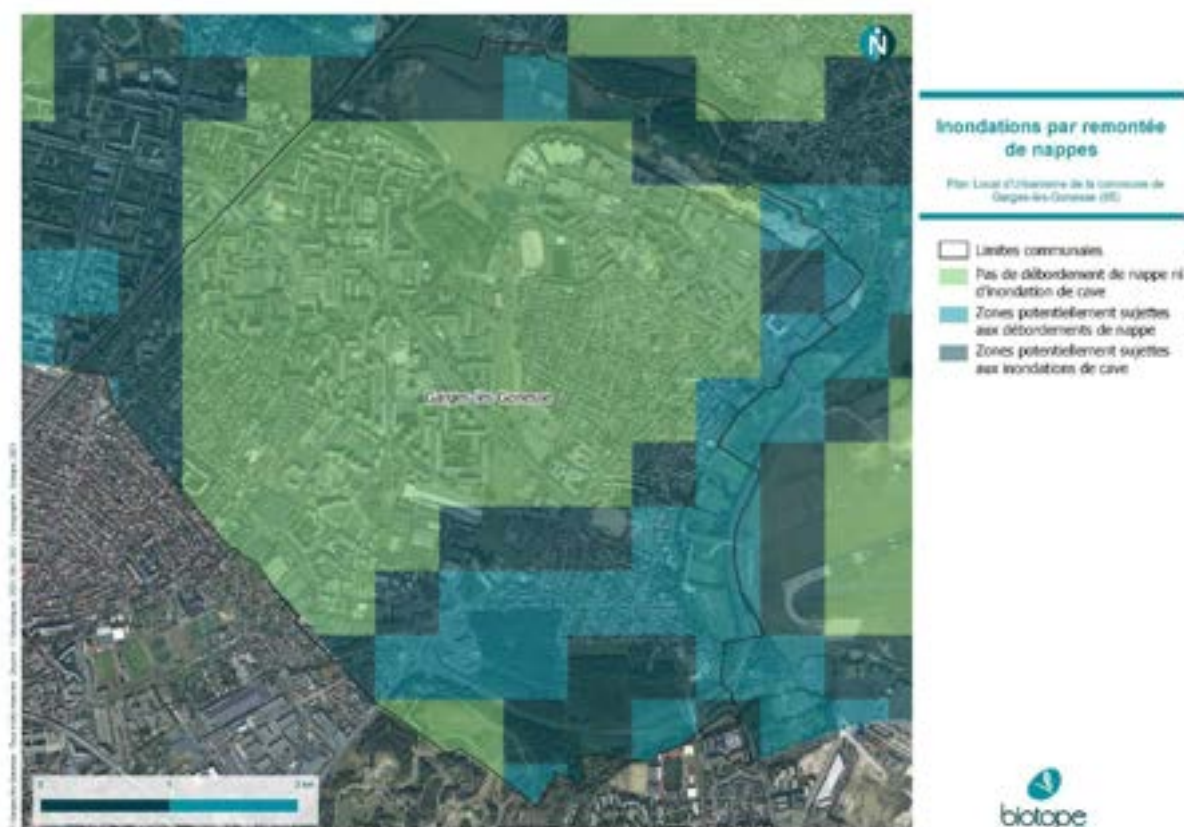
L'inondation par remontée de nappe

Outre les phénomènes de débordement de cours d'eau, une inondation peut également survenir suite à la remontée d'une nappe phréatique. Ce phénomène est souvent associé à des ruissellements importants. Les nappes d'eau souterraine stockent une grande partie des eaux de pluie. En cas d'épisodes pluvieux importants, il arrive que la nappe soit saturée et que les eaux qu'elle contient affleurent, provoquant une inondation spontanée.

On appelle zone «sensible aux remontées de nappes» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La consultation du site du BRGM « Remontées de nappes » indique que la nappe est affleurante au nord du territoire. Les limites communales de Garges-lès-Gonesse ainsi que le sud du territoire sont concernés par des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves et des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes.

CARTE DES RISQUES DE REMONTÉE DE NAPPES



Etat initial de l'environnement

5. Les risques

A. Les risques naturels

b) Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ce phénomène d'origine naturelle ou anthropique, est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (pluie notamment) et/ou de l'homme. Il peut se traduire par des chutes de bloc, des écroulements de masses rocheuses, des glissements de talus, des ravinements, des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti).

L'aléa retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

Le territoire communal est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles. Une cartographie des aléas de retrait-gonflement d'argile a été réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM).

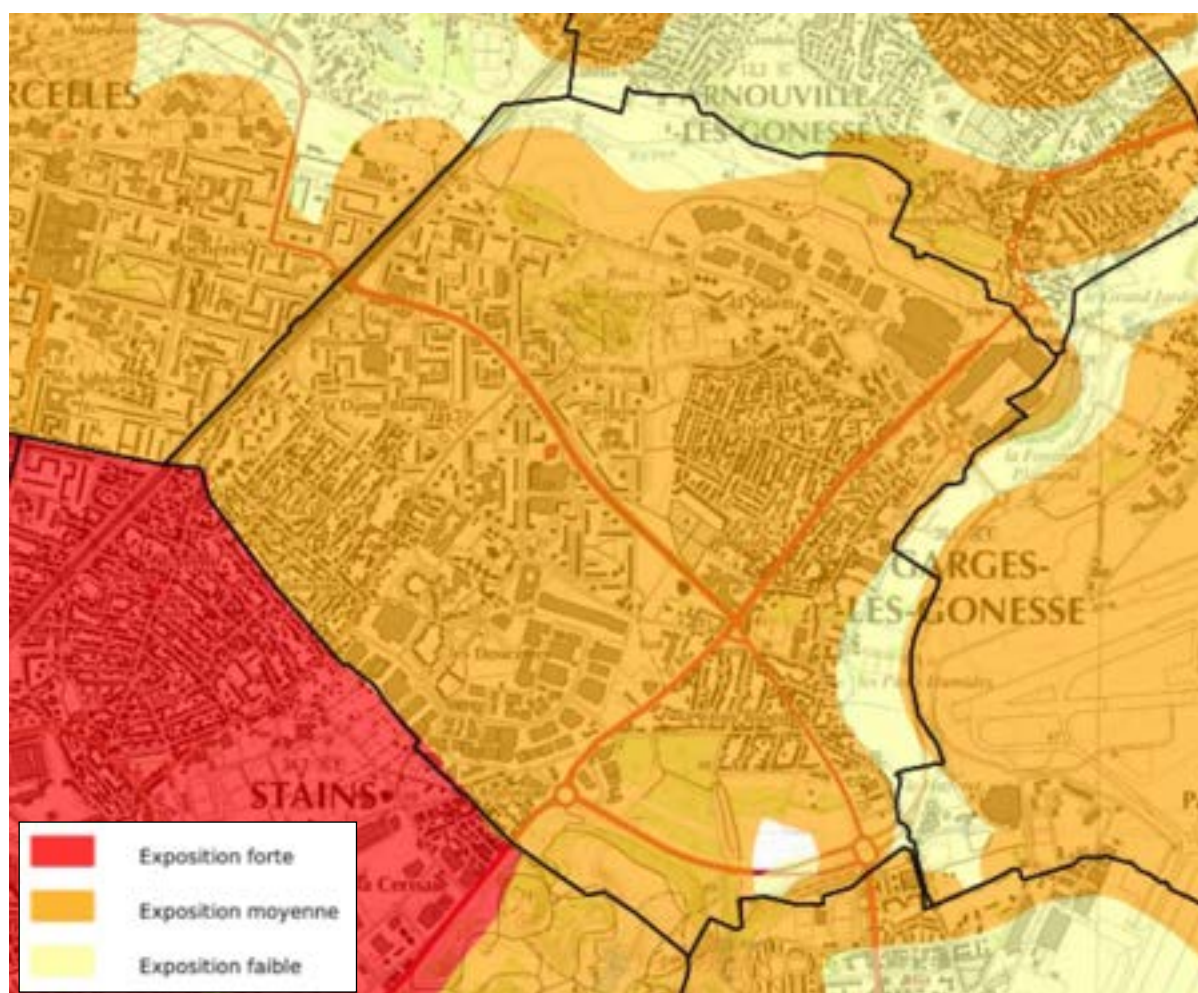
Près de la totalité du territoire communal est soumis à une exposition moyenne à l'aléa retrait-gonflement des argiles. Une partie du nord et du sud-est du territoire est concernée par une faible exposition. La limite communale entre Garges-lès-Gonesse et Stains est quant à elle soumise à une forte exposition.

Rappelons que des précautions particulières doivent être alors prises en termes d'étude de sols préalable aux constructions et de choix des types de fondations.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

CARTE DES ALÉAS DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



Source : Infoterre

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

Les terrains alluvionnaires compressibles

Plusieurs secteurs comportent des alluvions argileuses compressibles, présentant un faible taux de travail (moins de 2kg/cm²). De plus, une nappe aquifère se tient à moins d'un mètre de profondeur.

Lors de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, il pourra être conseillé aux pétitionnaires de réaliser une étude spécifique visant la reconnaissance du taux de travail admissible du sol et du risque de tassement.

La présence d'eau à faible profondeur est incompatible avec la réalisation de certains aménagements souterrains, tels que les sous-sols ou les assainissements individuels. Pour un fonctionnement correct, une installation d'assainissement autonome nécessite une épaisseur suffisante du sol hors d'eau, pour que les effluents puissent s'infiltrer. Dans un terrain saturé d'eau, l'épuration pourrait être incomplète et les effluents risqueraient d'imbiber la surface du sol entraînant des effets indésirables au plan hygiénique et sanitaire.

Dans ces secteurs les constructeurs devront s'assurer de la stabilité des constructions et d'autres modes d'occupation du sol autorisés.

La dissolution du gypse

Le gypse ou pierre à plâtre est composé de sulfate de chaux, instable au contact de l'eau. Après son dépôt, la couche rocheuse, fracturée, peut faire l'objet d'une érosion interne (dissolution) responsable de cavités. Ces cavités naturelles sont à l'origine de l'instabilité des terrains situés au-dessus du gypse provoquant des désordres en surface (affaissement et effondrement). Le caractère incertain des phénomènes de dissolution ne permet pas, en l'état actuel des connaissances, de conclure à une inconstructibilité absolue des secteurs concernés. Certaines précautions devront donc être prises par les constructeurs dans les futurs aménagements de ces secteurs. De plus, la présence de gypse entraîne des contraintes de gestion des eaux pluviales.

La commune a été reconnue de nombreuses fois en état de catastrophe naturelle suite à des inondations et coulées de boue et suite à des mouvements de terrains.

Aucun phénomène nouveau n'a eu lieu depuis 2003.

Source : catastrophes-naturelles.ccr.fr

Type de péril	Arrêté du	Parution au JO le
Inondation et/ou coulée de boue	17/11/2003	30/11/2003
Inondation et/ou coulée de boue	03/10/2003	19/10/2003
Inondation et/ou coulée de boue	27/12/2001	18/01/2002
Inondation et/ou coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Inondation et/ou coulée de boue	29/09/1999	20/10/1999
Inondation et/ou coulée de boue	05/01/1994	21/01/1994
Inondation et/ou coulée de boue	21/08/1992	23/08/1992
Inondation et/ou coulée de boue	03/11/1987	11/11/1987
Inondation et/ou coulée de boue	21/09/1984	18/10/1984
Inondation et/ou coulée de boue	16/07/1984	10/08/1984
Inondation et/ou coulée de boue	03/08/1983	05/08/1983

Etat initial de l'environnement

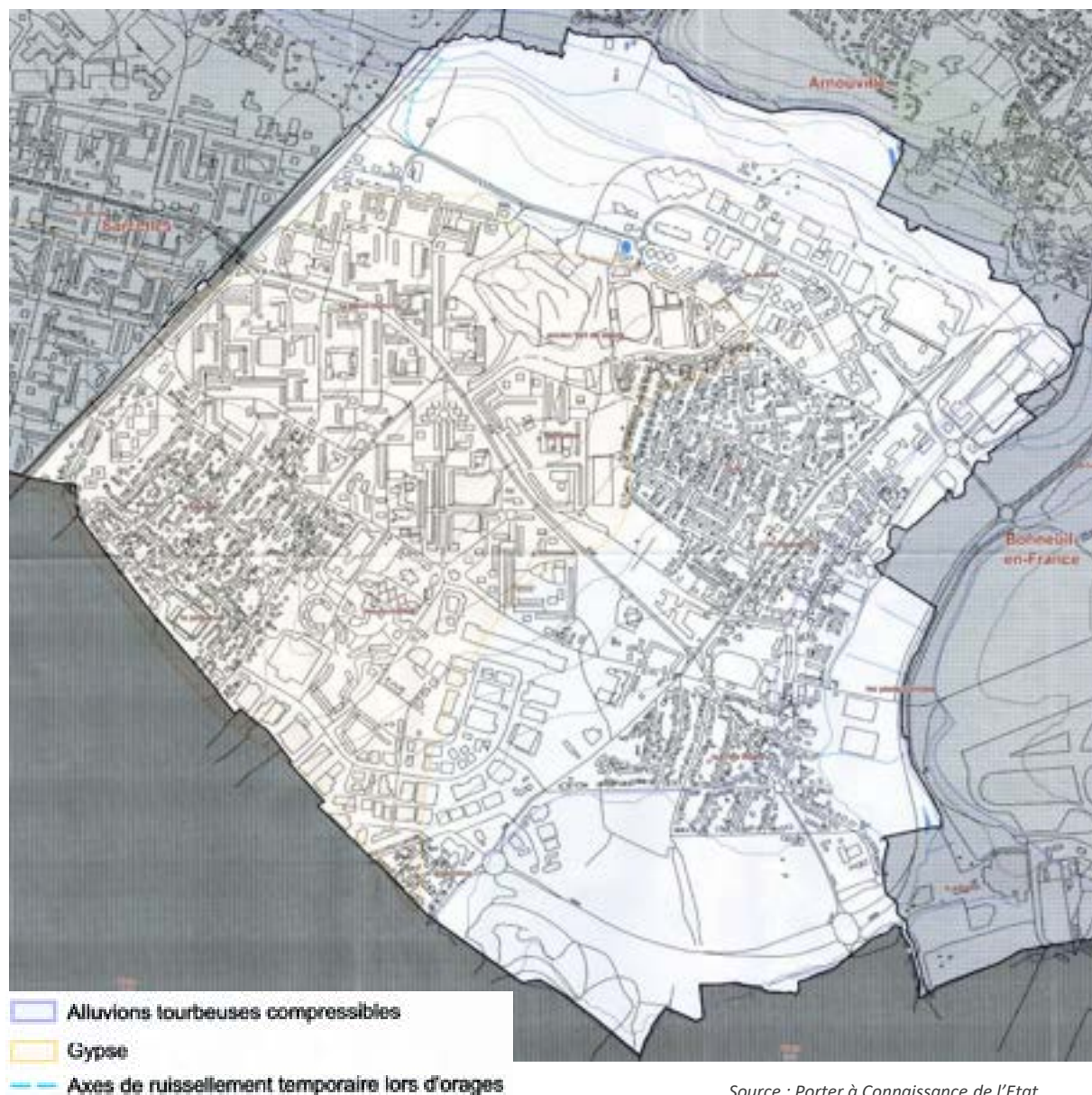
5. Les risques

La carte ci-dessous regroupe les principales contraintes du sol et du sous-sol, notamment celles liées au risque de mouvement de terrain (alluvions tourbeuses compressibles, poches de gypse).

Concernant les alluvions tourbeuses compressibles, elles sont localisées dans la vallée du Petit Rosne et du Croult, mais aussi aux abords de la RD84A. Les espaces urbanisés concernés par ce risque sont une partie du Vieux Pays et de la Croix Buard.

Les poches de gypse sont quant à elles localisées à l'ouest du territoire, et concernent les quartiers de la Dame Blanche, de La Lutèce et des Doucettes.

CARTE DES CONTRAINTES DU SOL ET DU SOUS-SOL



Source : Porter à Connaissance de l'Etat

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

A. Les risques naturels

c) Les risques sismiques

La France dispose d'un zonage sismique, entré en vigueur en juin 2011, divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

L'ensemble de la commune est concerné par un aléa sismique de niveau très faible (zone 1), qui n'induit aucune prescription parasismique particulière.

d) Le risque Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches. Il est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées. Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

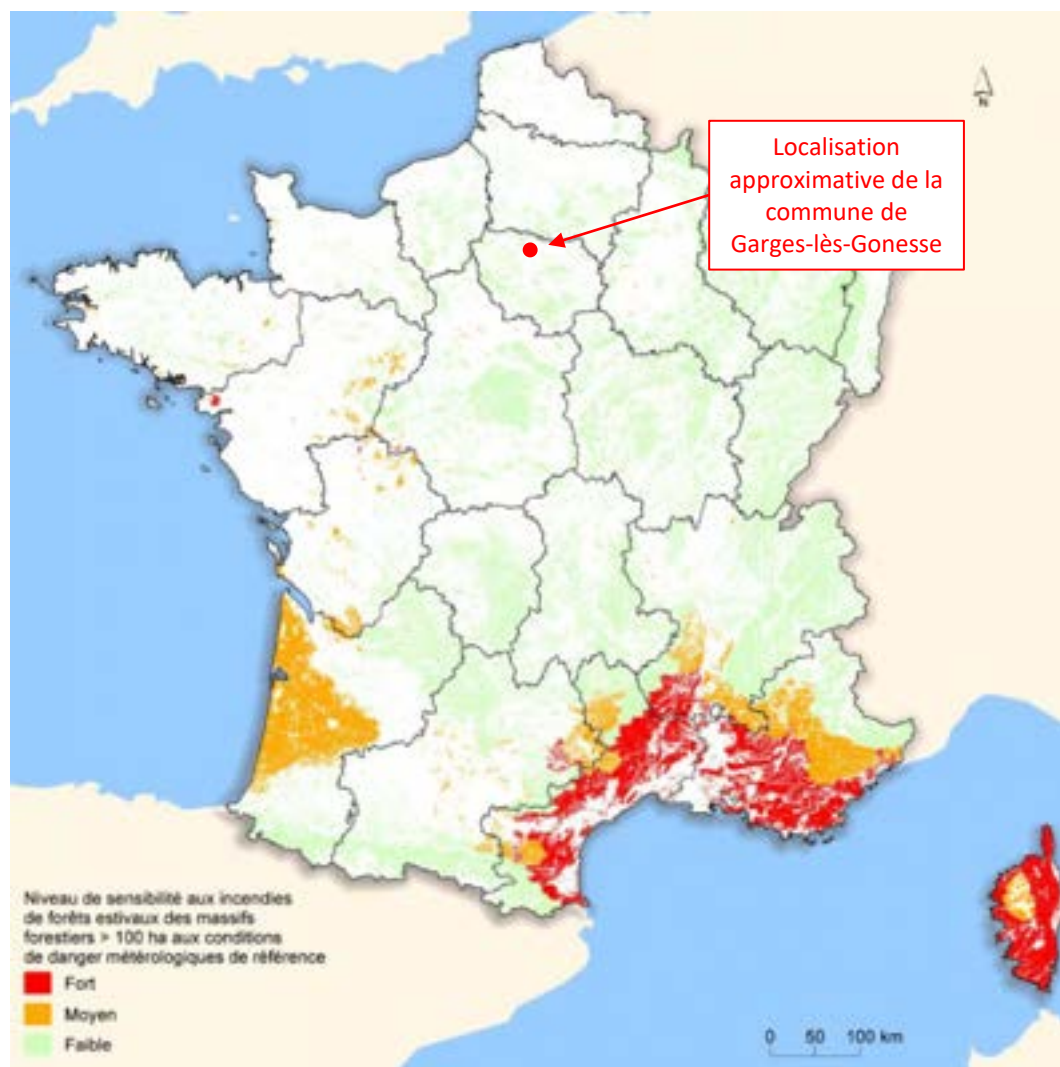
Considérant la base de données Géorisques, la commune de Garges-lès-Gonesse est soumise à un potentiel risque radon de catégorie 1. Cette catégorie renvoie aux secteurs localisés sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

A. Les risques naturels

e) Le risque de feu de forêt



Le risque de feu de forêt n'est pas recensé comme un risque majeur dans le dossier départemental des risques majeurs du Val d'Oise. Toutefois, le territoire communal est bordé par des boisements au sud et au nord. Ces derniers peuvent être sujets à incendie en période très sèche. Par ailleurs, le risque foudre peut être un facteur aggravant du risque incendie.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

A. Les risques naturels

f) Risque de tempête

Une tempête résulte de la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, taux d'humidité relative). Ce phénomène génère alors des vents pouvant être très violents et destructeurs. Aux vents peuvent s'ajouter des pluies importantes pouvant être à l'origine d'inondations ou de coulées de boue. La population est avertie des risques de tempêtes par des bulletins d'alerte météorologiques diffusés par Météo France.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Val d'Oise, approuvé le 8 novembre 2010, des vents supérieurs à 100 km/h (violente tempête) sont relevés en moyenne 1,3 jour par an.

Aussi, le Val d'Oise est situé dans un couloir de passage des tornades (le couloir qui relie le Poitou au Nord de la France). Au moins 7 tornades ont été observées dans le département depuis 1987. Si la plupart des tornades en Val d'Oise ne dépassent pas le niveau F2 et sont de petit diamètre (une cinquantaine de mètres), on retrouve des traces écrites de la survenue d'une tornade en 1849, à Chatenay-en-France, estimée au vu des dégâts comme étant de niveau F5.

Par ailleurs, des phénomènes exceptionnels tels que les tempêtes Lothar et Martin en 1999 et Xynthia en 2010 ont affecté l'ensemble du territoire national.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

B. Les risques technologiques

a) Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- Les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

La manifestation du risque industriel peut se traduire par des effets thermiques (combustion et explosion), mécaniques (surpression résultant d'une onde de choc), ou toxiques (émanation de substances chimiques toxiques).

Selon la base de données Géorisques, 4 installations classées pour la protection de l'environnement sont recensées sur la commune de Garges-lès-Gonesse. L'une d'entre elles est à l'arrêt, deux sont soumises au régime d'autorisation et une est concernée par le régime d'enregistrement.

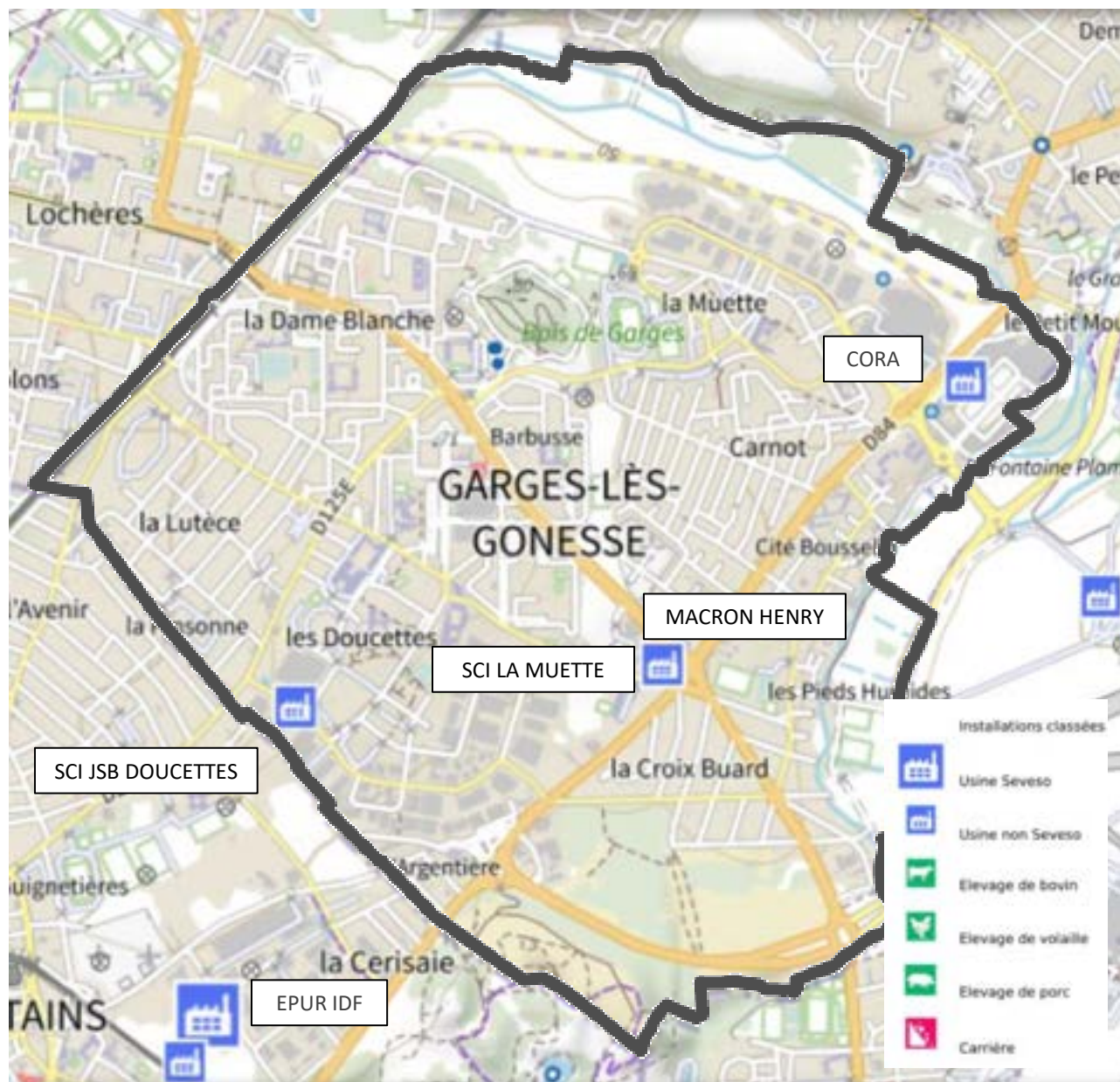
Aucune installation SEVESO n'est recensée au droit de la commune et cette dernière n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. Toutefois, une installation SEVESO seuil bas est identifiée à environ 650m au sud-ouest, sur la commune de Stains. Il s'agit de l'établissement EPUR IDF dont l'activité principale est la récupération de déchets triés.

Nom de l'établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO
CORA	Autorisation	Non Seveso
MACRON Henry (fonderie d'aluminium)	A l'arrêt	Non Seveso
SCI JSB DOUCETTES (ex COMI-GE-LOCINDUS)	Enregistrement	Non Seveso
SCI LA MUETTE (ex UGICOMI)	Autorisation	Non Seveso

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

CARTE DES ICPE



Source : CARMEN, DRIEE

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

B. Les risques technologiques

b) Le risque nucléaire

Le département du Val d'Oise n'est pas concerné par le risque nucléaire. L'installation nucléaire la plus proche est le site Fontenay-aux-Roses, qui est un laboratoire de recherche, dans le département des Hauts-de-Seine, à environ 21 km au sud-ouest.

c) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

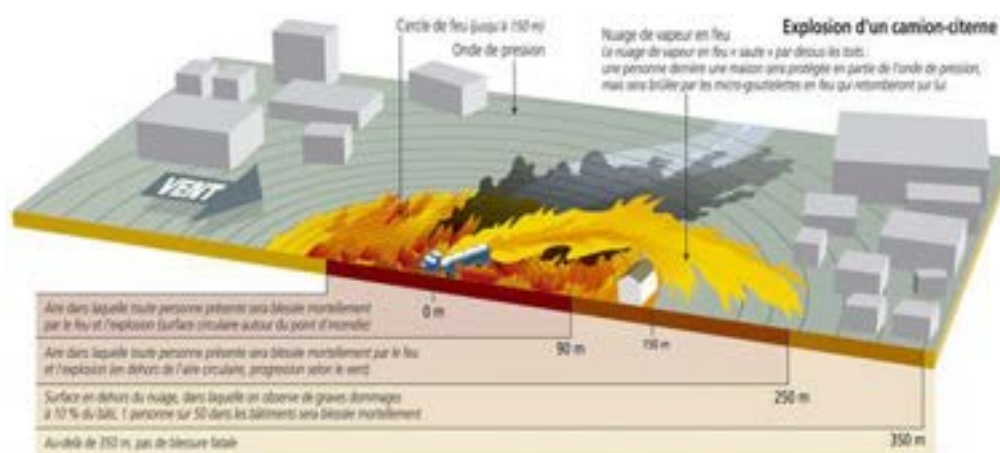


Illustration du principe d'un risque TMD

Garges-lès-Gonesse est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident se produisant lors du transport. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport sous deux formes :

- le risque par canalisation : trois canalisations de gaz traversent le territoire
- le risque par voie routière et ferroviaire

Le risque par voie routière et ferroviaire concerne notamment la RD84 qui traverse la commune à l'est et la ligne Paris Nord - Lille qui longe la limite communale ouest.

Concernant le risque par canalisation, il engendre des prescriptions de constructibilité autour de ces dernières. Ces contraintes concernent les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles, aux immeubles de grande hauteur (IGH) et aux installations nucléaires de base (INB).

Etat initial de l'environnement

5. Les risques

B. Les risques technologiques

c) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans les tableaux ci-après et qui sont issues des distances génériques actuellement disponibles pour le gaz :

Canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz

Caractéristiques des canalisations	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH, d'INB et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes et INB	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH, d'INB et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent
PMS 40 bar et DN 200	5 m	35 m
PMS 20 bar et DN 150	5 m	20 m

Ces distances s'entendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée.

La première distance délimite la zone dans laquelle toutes constructions ou extensions d'IGH (immeuble de grande hauteur), INB (installation nucléaire de base) et ERP (établissements recevant du public) susceptibles de recevoir plus de 100 personnes sont interdites sans qu'il ne soit possible de revenir dessus.

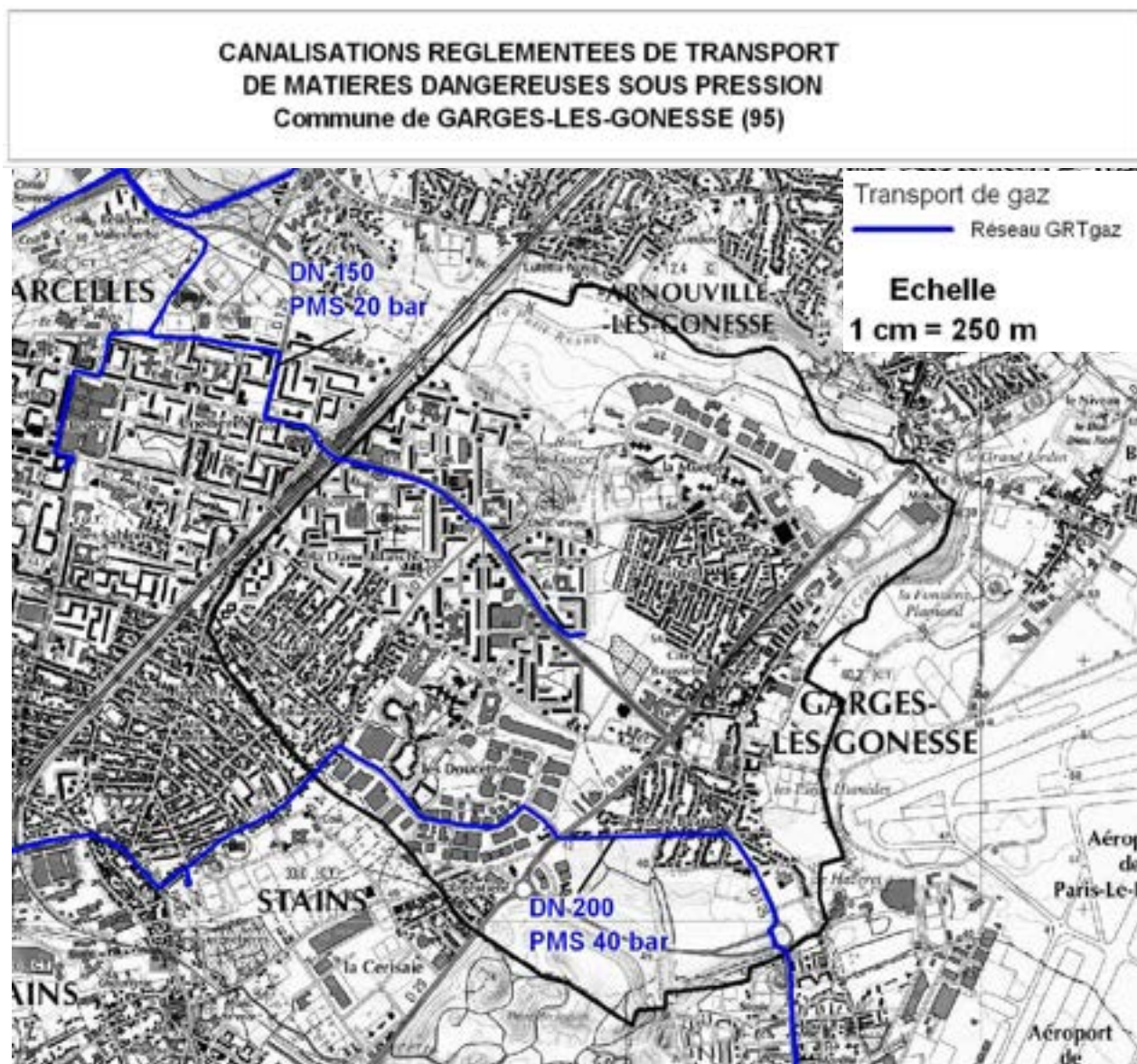
Du fait des caractéristiques de cette canalisation, la distance indiquée est à considérer avec précaution car elle est issue, non pas du tableau générique de l'annexe 1, mais d'interpolations et arrondie au multiple de 5 supérieur.

La zone intermédiaire nécessite que l'aménageur de chaque projet engage une étude pour s'assurer que les conditions de sécurité sont satisfaisantes au regard des risques présentés. Cette étude repose sur les caractéristiques de l'ouvrage de transport, de son environnement mais aussi du projet envisagé et du respect de certaines contraintes en matière de sécurité (modalité d'évacuation des personnes...). En outre, la mise en œuvre de mesure compensatoire de type physique sur l'ouvrage de transport (protection mécanique par dalle béton...) destinée à réduire l'emprise de cette zone en limitant la principale source de risque d'accident (travaux tiers) est à privilégier. Cependant, malgré la mise en place de mesures compensatoires et dans certaines conditions, l'interdiction de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes peut intervenir. La DRIEAT devra être consultée a minima lors de la procédure de demande de permis de construire.

D'une manière générale et afin d'anticiper toutes difficultés, il convient d'avertir le plus en amont possible le transporteur de tout projet situé dans les zones figurant dans les tableaux ci-dessus.

Etat initial de l'environnement

5. Les risques et nuisances



Source : GRT gaz

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

A. La qualité de l'air

La réglementation relative à la qualité de l'air s'articule autour de trois échelles : européenne, nationale et locale.

Les directives européennes du 21 mai 2008 et du 15 décembre 2004, modifiées par la directive 2015/1480 fixent les fondamentaux en termes de surveillance, d'information et d'action. Elles définissent notamment les objectifs concernant la qualité de l'air, les modalités d'évaluation, les modalités d'acquisition et de mise à disposition des informations relatives à la qualité de l'air ainsi que la préservation ou l'amélioration de la qualité de l'air ambiant.

La réglementation française précise les moyens de mise en œuvre des directives européennes. La loi du 30 Décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie a introduit réglementairement l'objectif de « mettre en œuvre le droit de respirer un air qui ne nuise pas à la santé » en rendant obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition d'objectifs de qualité et l'information du public. Les articles R221-1 à R221-3 du Code de l'Environnement, le décret du 21 octobre 2010 ainsi que l'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant définissent les critères nationaux de la qualité de l'air.

A échelle locale, plusieurs outils réglementaires de planification ont été mis en place tels que :

- Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) : il concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants pour lesquelles le niveau de concentration dans l'air ambiant d'au moins une substance polluante, dépasse ou risque de dépasser une valeur limite. Le PPA francilien est établi sur l'ensemble de la région.
- Le schéma régional Climat Air et Energie : son objectif est de fixer des orientations permettant d'atténuer les effets des changements climatiques, des objectifs concernant l'énergie ainsi que des orientations relatives à la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique à échelle régionale
- Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) : ils concernent tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. Il s'agit de la définition d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs nationaux en termes de réduction des émissions polluantes et de respect des normes de qualité de l'air

En région Île-de-France, l'association Airparif assure la surveillance de la qualité de l'air par le biais de plusieurs stations réparties sur l'ensemble du territoire régional. Elle analyse les différents polluants atmosphériques et publie les résultats à destination du public.

Les polluants réglementés :

Les oxydes d'azotes (NO_x) sont des polluants indicateurs des activités de combustion, notamment du trafic routier et du chauffage résidentiel. Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappements s'oxyde dans l'air très rapidement en dioxyde d'azote (NO_2).

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

Les particules fines en suspension dans l'air correspondent à un ensemble de composés plus ou moins nocifs qui viennent fragiliser les défenses immunitaires et peuvent être le véhicule de composés hautement toxiques. Les particules sont différenciées selon leur granulométrie. Les PM10 correspondent à des particules d'un diamètre inférieur à 10 μm (micromètre) et les PM2,5 à des particules de moins de 2,5 μm . On différencie les particules suivant leur taille car celle-ci a un effet sur leur pénétration pulmonaire. L'exposition chronique aux particules fines contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires (ORS 2007). Les sources d'émissions de particules fines sont nombreuses : transport routier, combustion industrielle, chauffage urbain, incinération des déchets...

Le dioxyde de soufre se forme par la combustion de composés fossiles soufrés : charbon, fioul domestique, gazole...

Gaz surveillé pour son impact sur la santé et l'environnement ainsi que pour sa réactivité chimique (précurseur de particules secondaires), *le NH3* est lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage et épandage d'engrais minéraux)

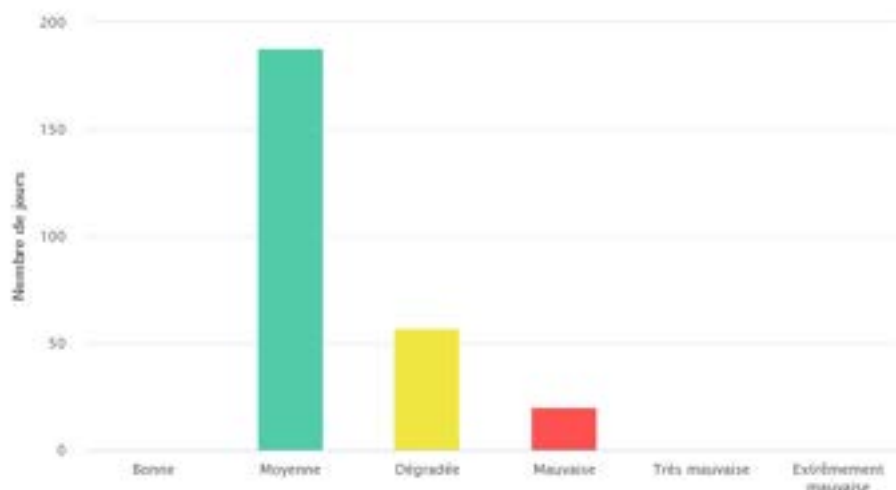
Les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) sont des polluants de compositions chimiques variées avec des sources d'émissions multiples. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont marquées par la combustion (chaudière, transports, ...) et l'usage de solvants (procédés industriels ou usages domestiques).

Tous les ans, Airparif a l'obligation réglementaire de publier le bilan annuel de la qualité de l'air, selon l'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif de surveillance de la qualité de l'air ambiant.

En 2020, une baisse des niveaux de pollution chronique est noté, à l'exception de l'ozone. Cette baisse est due à l'évolution tendancielle et à l'impact des restrictions d'activité dans le cadre la lutte contre le coronavirus.

En 2021, la qualité de l'air est globalement moyenne à Garges-lès-Gonesse (188 jours soit 71%).

QUALITÉ DE L'AIR À GARGES-LÈS-GONESSE POUR L'ANNÉE 2021



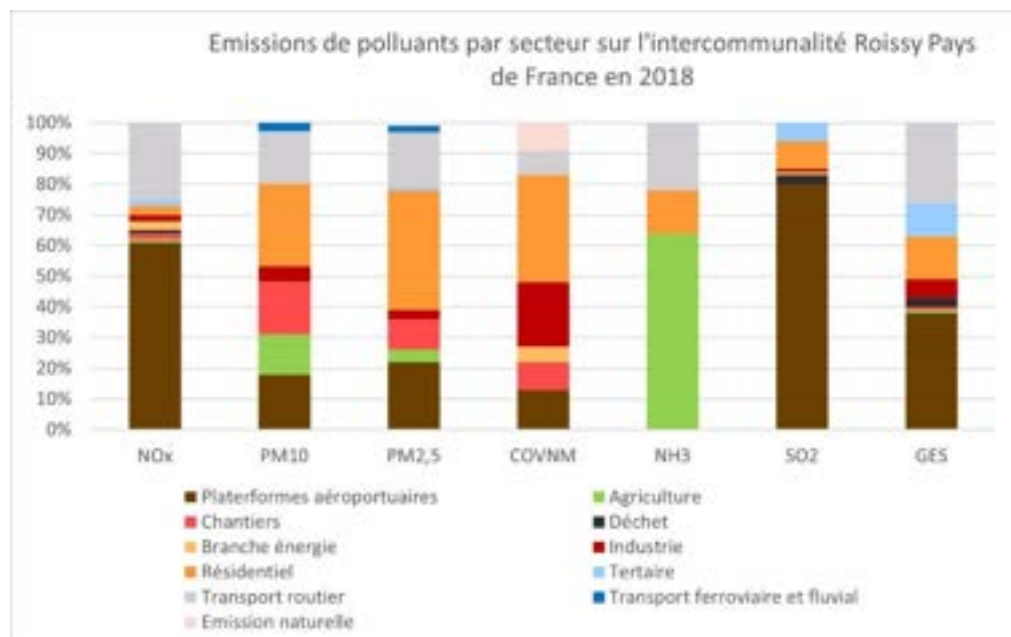
Source : Airparif

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

Ce graphique recense la part des secteurs d'activités dans l'émission de polluants :

Le secteur aéroportuaire, des transports routiers, le secteur résidentiel et le secteur agricole sont les principaux responsables des pollutions atmosphériques dans l'intercommunalité Roissy Pays de France dont fait parti Garges-lès-Gonesse.



NOx : oxydes d'azote,
SO2 : dioxyde de soufre,
COVNM : composés organiques
volatils non méthaniques,
PM10 : particules dont le diamètre
est inférieur à 10 μ m,
PM25 : particules dont le diamètre
est inférieur à 25 μ m,
GES : gaz à effet de serre.

Source : www.airparif.asso.fr

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

B. Sites et sols pollués

On considère qu'un site pollué est « un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement ». L'origine de ces pollutions peut être attribuée à des épandages fortuits ou accidentels, à des retombées au sol de polluants atmosphériques ou à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets. Sous l'effet de différents processus physico-chimiques (infiltration/percolation, dissolution, volatilisation) contribuant à leur dissémination, les substances présentes dans le sol ont pu devenir mobiles et atteindre l'homme, les écosystèmes, les ressources en eau. Ainsi, un site pollué est souvent synonyme de risque pour les eaux souterraines.

Il existe plusieurs bases de données nationales qui recensent les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée :

- Base de données **BASOL** sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;
- Base de données **BASIAS** sur les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique).
- Base de données **Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)** sur les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ils sont mis à disposition du public après consultation des mairies et information des propriétaires.

Aucun site BASOL n'a été identifié sur la commune. Aussi, aucun secteur d'information des sols n'est présent sur le territoire.

En revanche, les sites BASIAS recensés sur la commune sont nombreux. Au total 59 anciens sites industriels et activités de service ont été identifiés. Il s'agit notamment de garages, ateliers, commerces de gros, etc.

Par ailleurs, considérant la base de données Géorisques, aucun établissement n'est recensé au registre des rejets et des transferts de polluants.

B. Sites et sols pollués

256

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

C. Les nuisances sonores

Le bruit constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure pour les français. Selon une enquête statistique réalisée en mai 2010 par la TNS-SOFRES, le bruit du aux transports apparait comme la principale source de nuisance (54%). La loi de 1992 relative à la maitrise des nuisances aux abords des infrastructures de transport terrestre impose la réalisation d'un classement des voies sonores, ainsi que la délimitation d'un secteur de nuisance de part et d'autre de l'infrastructure. A l'intérieur de ce secteur, des règles de construction sont imposées aux futurs pétitionnaires des permis de construire afin de garantir un isolement acoustique des bâtiments. Les périmètres de recul le long de la voie doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme locaux (annexe des plu et pos en vigueur).

Cette réglementation a été complétée par la directive de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, qui impose aux grandes agglomérations et pour les principales infrastructures de transports, la réalisation de cartes de bruit stratégiques. Ces dernières conduisent à l'adoption de plans de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE.

a) Les infrastructures routières et ferroviaires

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Selon le Code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet du Val d'Oise a établi par arrêtés préfectoraux, le classement sonore des infrastructures de transport.

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	1	d=300m
$76 < L < 81$	2	d=250m
$70 < L < 76$	3	d=100m
$65 < L < 70$	4	d=30m
$60 < L < 65$	5	d=10m

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

Les infrastructures existantes sont identifiées de la manière suivante :

- La RD84 est identifiée en catégorie 3,
- La RD125 est identifiée en catégorie 3 ou 4 selon les tronçons,
- La déviation de la RD84 est identifiée en catégorie 3,
- L'avenue du 8 mai 1984 est identifiée en partie en catégorie 4,
- Le boulevard de la Muette et l'avenue Joliot Curie sont identifiées en partie en catégorie 4 et en partie en catégorie 5,
- La rue du Colonel Fabien est identifiée en catégorie 4,
- L'avenue Anatole France est identifiée en partie en catégorie 4,
- La voie ferrée est identifiée en catégorie 1.

Les infrastructures en projet sont identifiées de la manière suivante :

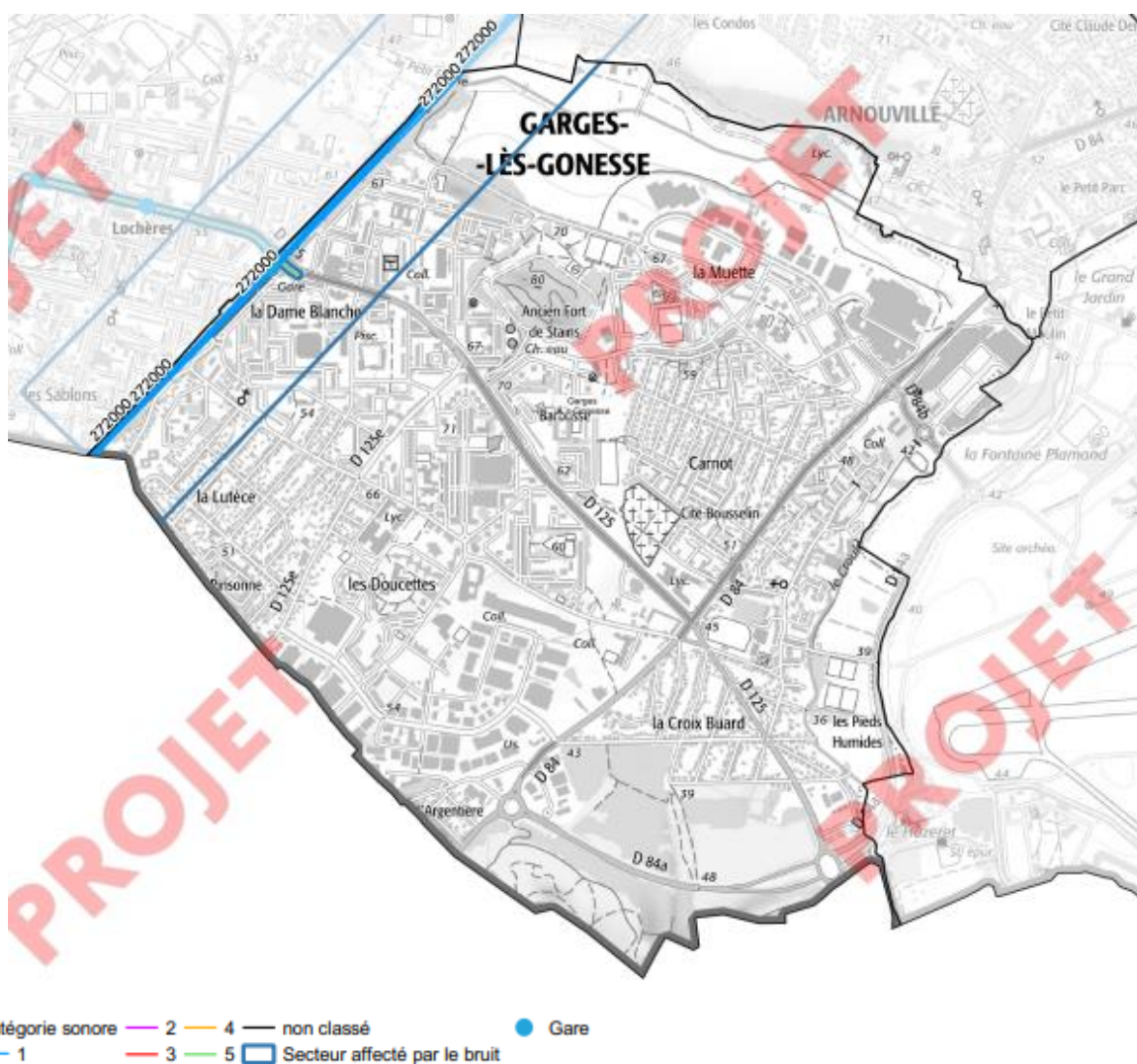
- Le prolongement de l'A16 et le boulevard intercommunal du Parisis sont identifiés en catégorie 2,
- La déviation de la RD84 est identifiée en catégorie 3.

En raison de modifications opérées sur le réseau ferroviaire entraînant des impacts négatifs sur les nuisances sonores, le classement sonore des infrastructures sonores a été mis en révision. Ainsi, le projet de révision ajoute la ligne T5 gérée par la RATP, de catégorie 5. Cette ligne concerne la commune de Garges-lès-Gonesse de façon marginale à l'ouest, au niveau de la gare.

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

PROJET DE RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT TERRESTRE FERROVIAIRE : CLASSEMENT PROPOSÉ COMMUNE DE GARGES-LÈS-GONESSE (95268)

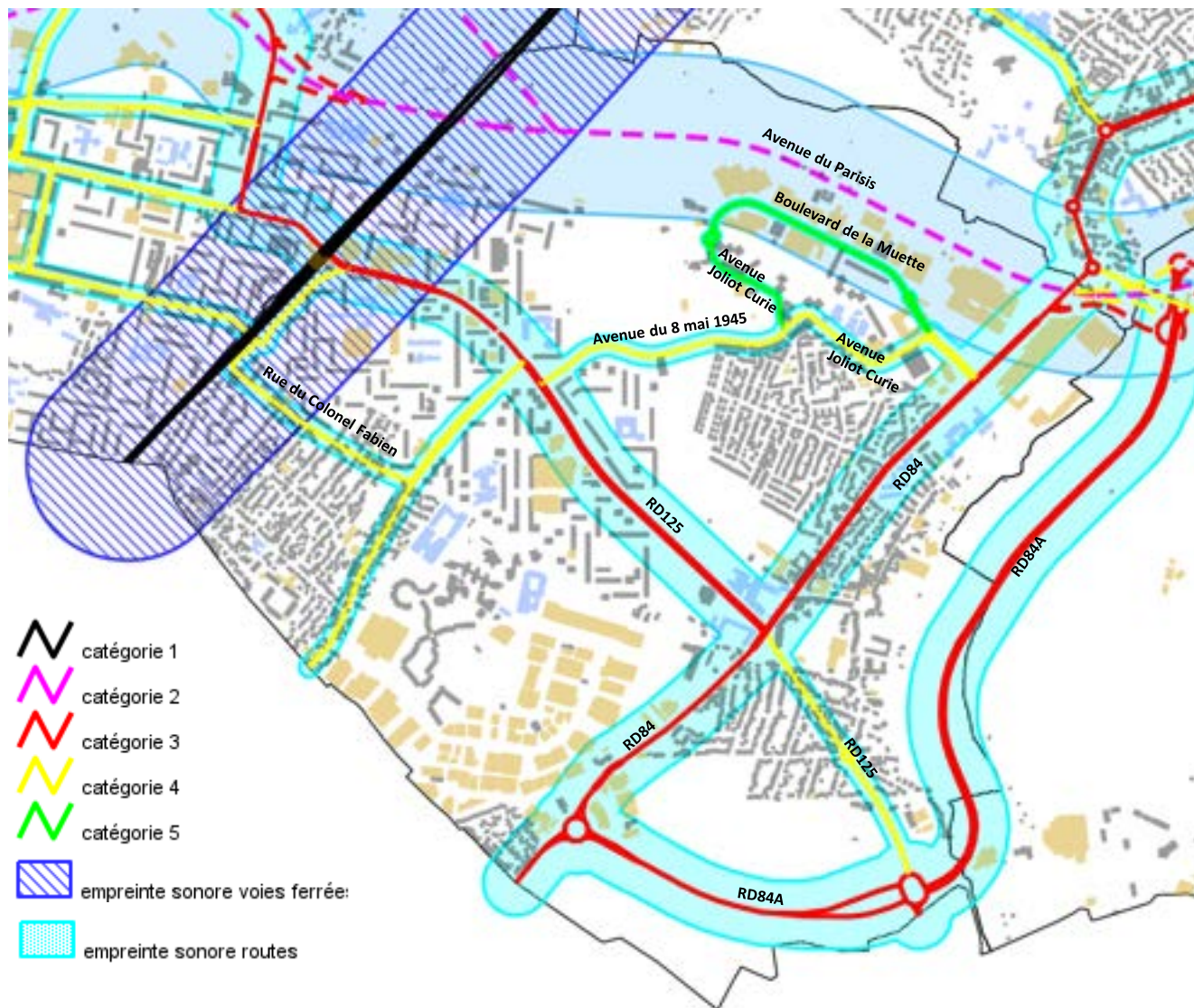


Source : Projet de révision du classement
sonore des infrastructure de transport
terrestre ferroviaire

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

CARTE DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE



Source : http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=03010&service=DDT_95

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

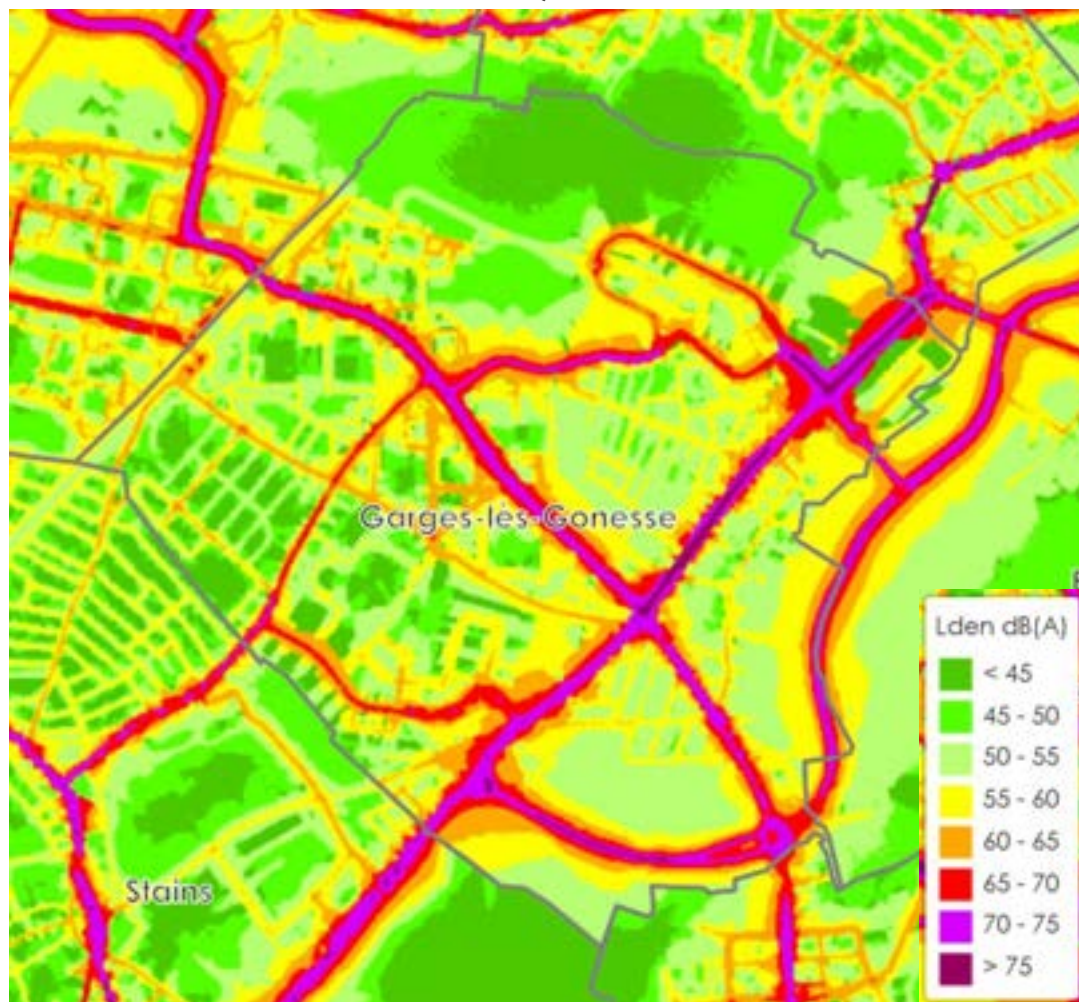
Les cartes stratégiques de bruit

Ces cartes, réalisées à l'échelle du département et approuvées par arrêté préfectoral n°2010-DDT-SE 1121 du 14 octobre 2010, présentent les niveaux de bruit liés aux grandes infrastructures routières et autoroutières (dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules).

La carte ci-dessous présente les niveaux sonores L_{den} (sur 24h) des routes nationales et départementales.

Les grands axes routiers tels que la RD 125 et la RD 84 engendrent des nuisances sonores importantes (niveau sonore >70 dB). Les zones d'habitation le long de ces axes sont touchées par des nuisances sonores dépassant parfois les 65 dB, seuil de gêne.

CARTE STRATÉGIQUE DE BRUIT



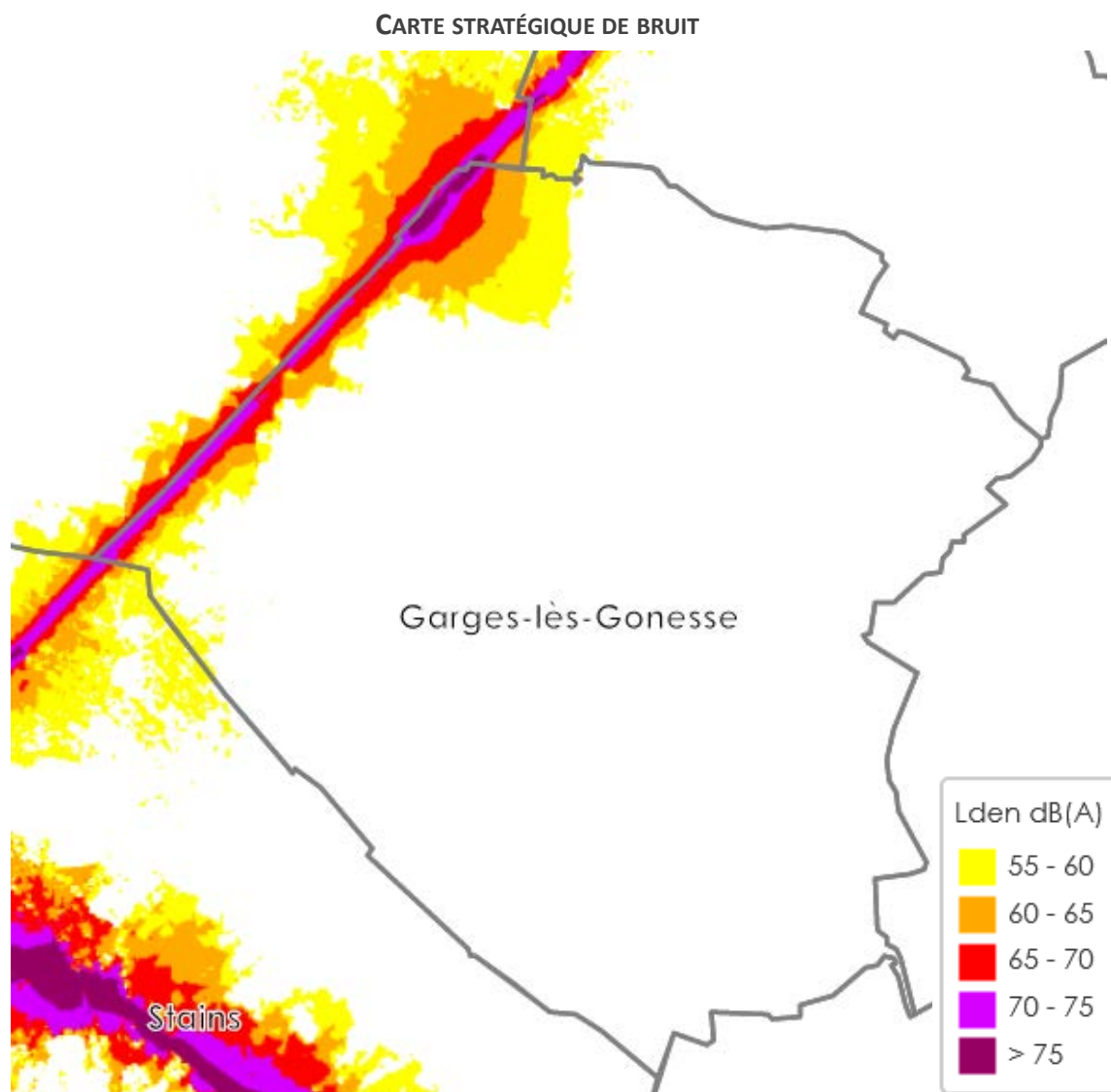
Source : BruitParif

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

La carte ci-dessous présente les niveaux sonores L_{den} (sur 24h) des voies ferrées.

La voie du RER D engendre des nuisances sonores importantes (niveau sonore >70 dB). Les zones d'habitation le long de cet axe sont donc touchées par des nuisances sonores dépassant les 65 dB, seuil de gêne.



Source : BruitParif

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

C. Les nuisances sonores

b) Les aéroports

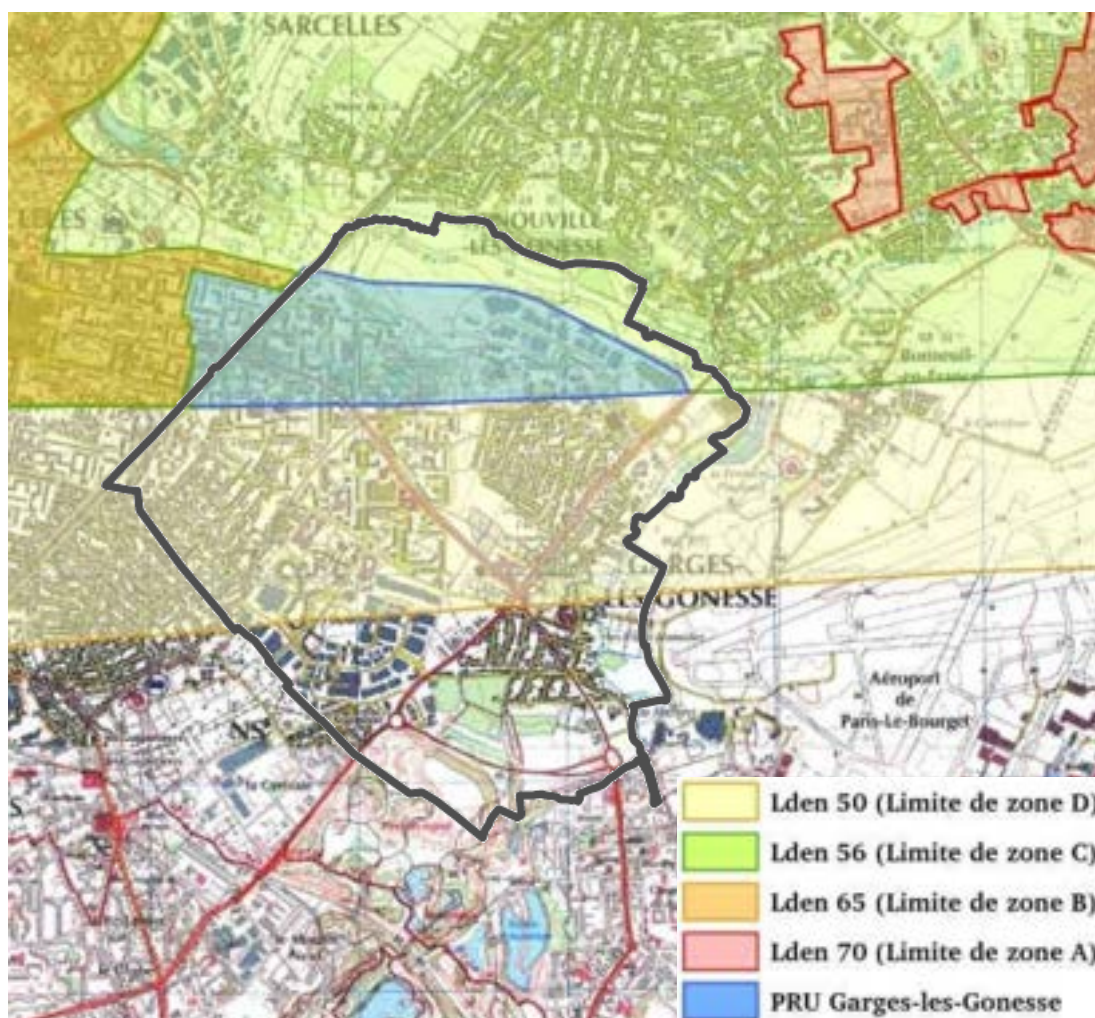
Le territoire Garges-lès-Gonesse est exposé aux bruits du transport aérien des aéroports de Paris –Charles-de-Gaulle et du Bourget.

L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2007. Un plan d'exposition au bruit a pour objet de maîtriser l'urbanisation autour des aéroports afin d'éviter que de nouvelles populations ne soient soumises aux nuisances sonores.

Le nord de la commune est concerné par la zone C du PEB, tandis que la partie centrale de la commune est concernée par la zone D du PEB.

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AÉROPORT DE ROISSY-CHARLES DE GAULLE



Source : PEB de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

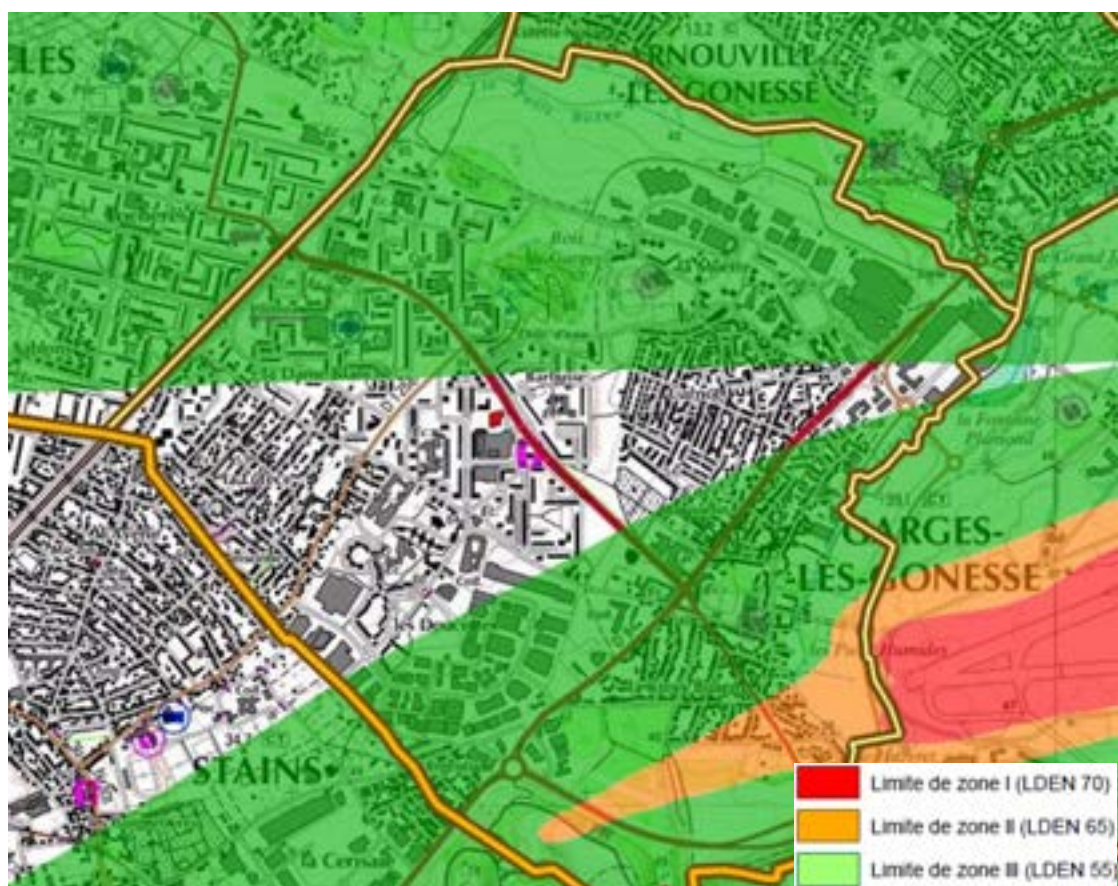
Les contraintes de constructions liées au PEB sont les suivantes :

- La zone C est considérée comme la zone de bruit modéré où des constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé, desservi par des équipements publics et de n'accroître que faiblement la capacité d'accueil de ce secteur.
- Dans la zone de PRU, les opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées dans les conditions de l'article L.147-5 5° du Code de l'Urbanisme.
- Dans la zone D, toutes les constructions sont autorisées, mais doivent être insonorisées. Les frais d'insonorisation sont à la charge du propriétaire puisque la zone D se situe à l'extérieur du Plan de Gêne Sonore.

Par ailleurs, la commune est également concernée par le plan de gêne sonore (PGS) de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle approuvé par arrêté inter-préfectoral du 11 décembre 2013. Par arrêté interpréfectoral n°2013-11667 portant approbation du plan de gêne sonore de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle en date du 11 décembre 2013, les préfets du Val-D'oise, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, ont approuvé le nouveau plan de gêne sonore de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

La partie Nord du territoire est concernée par la zone III du PGS de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

PLAN DE GÊNE SONORE DE L'AÉRODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE ET DU BOURGET



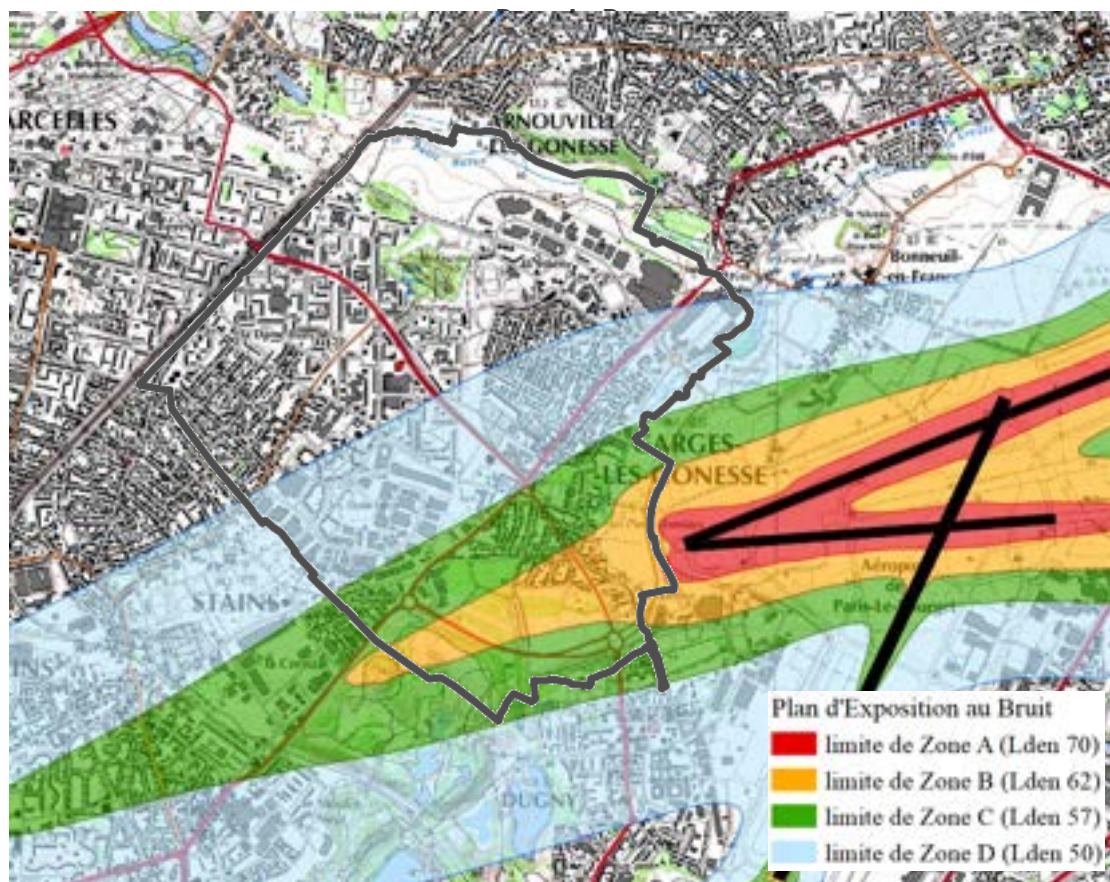
Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

L'aéroport de Paris-Le Bourget

Le PEB en vigueur a été approuvé par arrêté inter- préfectoral du 6 février 2017. La partie Sud du territoire est concernée par les zones B, C et D du PEB.

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AÉROPORT PARIS-LE-BOURGET



De manière générale, les constructions à usage d'habitation sont interdites dans les zones du PEB, sauf pour les exceptions suivantes :

- dans les zones A et B, considérées comme des zones de bruit fort, peuvent être autorisés les logements liés à l'activité aéronautique, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone et les constructions nécessaires à l'activité agricole ;
- dans les zones A et B, en outre, les équipements publics ou collectifs sont admis lorsqu'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes ;
- à l'intérieur de la zone C, considérée comme une zone de bruit modéré, sont en outre autorisées les constructions individuelles non groupées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et dès lors qu'elles n'accroissent que faiblement la capacité d'accueil du secteur ;

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

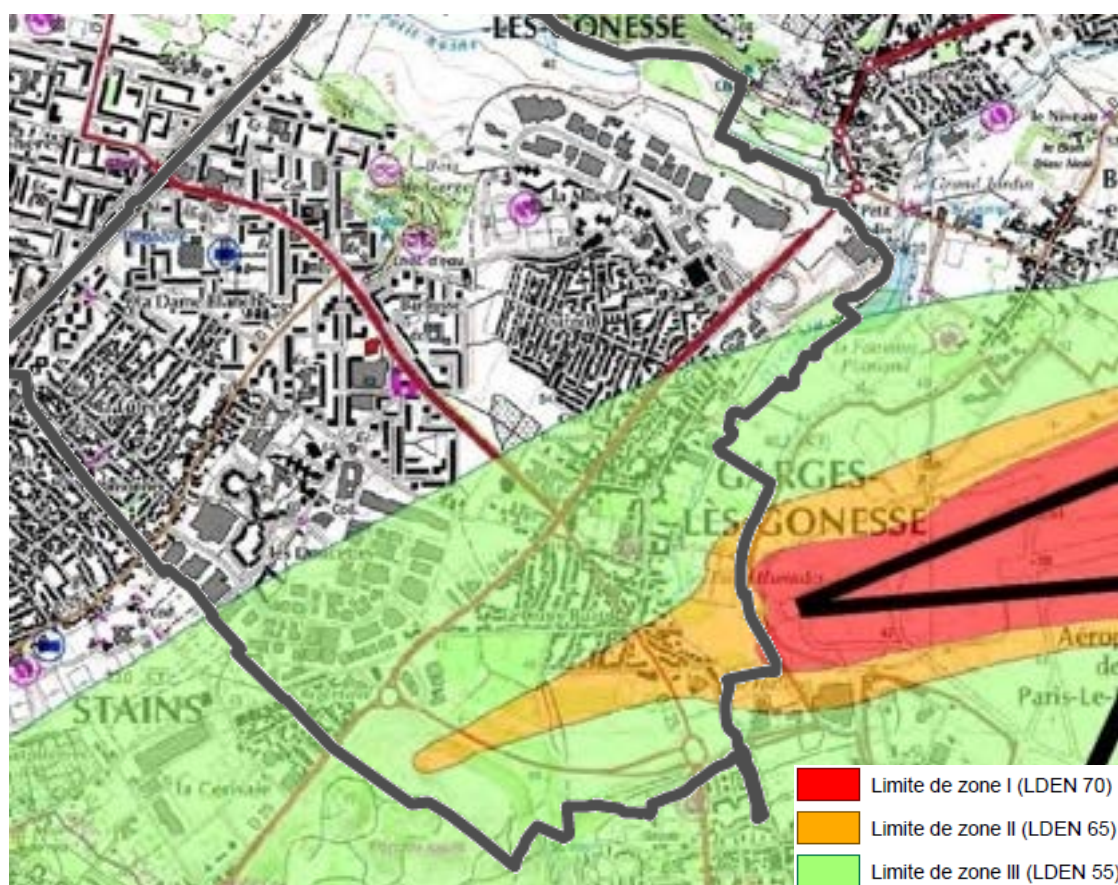
- également en zone C, les plans d'exposition au bruit peuvent par ailleurs délimiter des secteurs où, pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou de villages existants, des opérations de réhabilitation et de réaménagement peuvent être autorisées, à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores ; ces secteurs peuvent également être délimités postérieurement à l'approbation du PEB, à la demande de la commune compétente en matière de plan local d'urbanisme, par arrêté préfectoral et après enquête publique ;

- dans les zones A, B et C, la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée et la reconstruction peuvent être admises à condition qu'elles n'impliquent d'accroissement de la capacité d'accueil d'habitants.

La zone D du PEB, instaurée par la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999 portant création de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, n'impose aucune restriction à l'urbanisme.

Un arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2011 a approuvé le plan de gêne sonore (PGS) de l'aéroport de Paris-Le Bourget. La partie Sud du territoire est concernée par les zones II et III du PGS.

PLAN DE GÊNE SONORE DE L'AÉROPORT DE PARIS-LE BOURGET



Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

D. Pollution lumineuse

En raison de sa proximité avec la métropole parisienne, la commune de Garges-lès-Gonesse est soumise à une pollution lumineuse très importante qui se dégrade vers le sud, en direction de Paris. Même si cette pollution s'améliore vers le nord, elle reste cependant très importante.

Blanc : > 0–50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : 50–100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100–200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

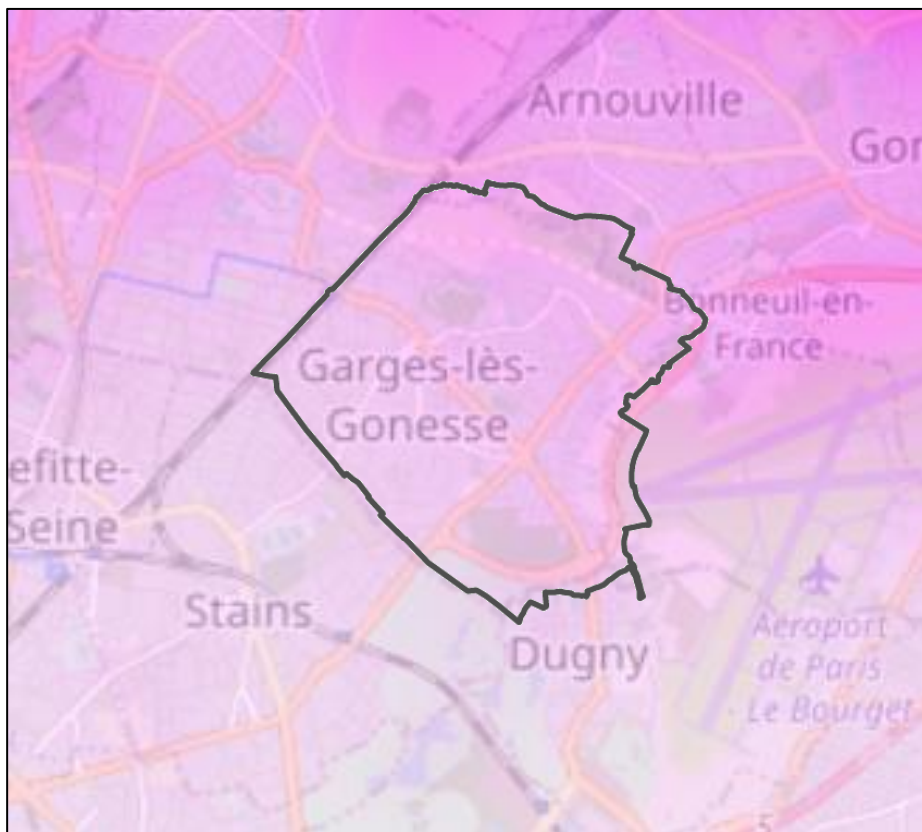
Orange : 200–250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250–500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : 500–1000 étoiles : grande banlieue tranquille, les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel

Cyan : 1000–1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps

POLLUTION LUMINEUSE DE LA COMMUNE DE GARGES-LÈS-GONESSE



Source : avexasso

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

E. Rayonnements électromagnétiques

Selon l'INRS, les champs électromagnétiques peuvent, au-delà de certains seuils, avoir des effets sur la santé de l'homme. Imperceptibles, les champs électromagnétiques sont présents partout dans l'environnement. Toute installation électrique crée dans son voisinage un champ électromagnétique, composé d'un champ électrique et d'un champ magnétique. Bien que les risques éventuels sur la santé soit encore sujet à débat, l'exposition prolongée et récurrente de la population aux ondes électromagnétiques constitue actuellement une préoccupation majeure des politiques d'aménagement du territoire. Les inquiétudes concernent entre autres les lignes à haute tension, soupçonnées de contribuer au phénomène d'électrohypersensibilité.

Le décret n°2002-775 du 3 mai 2002, relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques, fixe des valeurs limites d'exposition au public.

GAMME DES FRÉQUENCES	INDUCTION magnétique (mT)	DENSITÉ de courant S (mA/m²) (valeur efficace)	MOYENNE DAS pour l'ensemble du corps (W/kg)	DAS localisé (tête et tronc) (W/kg)	DAS localisé (membres) (W/kg)	DENSITÉ de puissance S (W/m²)
0 Hz	40	-	-	-	-	-
	-	8	-	-	-	-
1-4 Hz	-	8/f	-	-	-	-
4-1 000 Hz	-	2	-	-	-	-
1 000 Hz-100 kHz	-	f/1500	-	-	-	-
100 kHz-10 MHz	-	f/500	0,08	2	4	-
10 MHz-10 GHz	-	-	0,08	2	4	-
10-300 GHz	-	-	-	-	-	10

Valeurs limites d'exposition du public (Décret n°2002-775)

Aussi, le rapport de l'ANSES en date du 5 avril 2019 propose des recommandations en termes d'urbanisme : « Considérant l'augmentation potentielle de l'incidence de leucémies infantiles à proximité des lignes à haute tension, et malgré l'absence de preuve d'un lien de causalité direct entre l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences et la survenue de leucémie infantile, le CES souligne la pertinence de l'instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité. Celle-ci recommande « d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux, maternités, établissements accueillant des enfants tels que crèches, maternelles, écoles primaires etc.) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation ou jeux de barres, sont exposées à un champ magnétique de plus de 1 µT ».

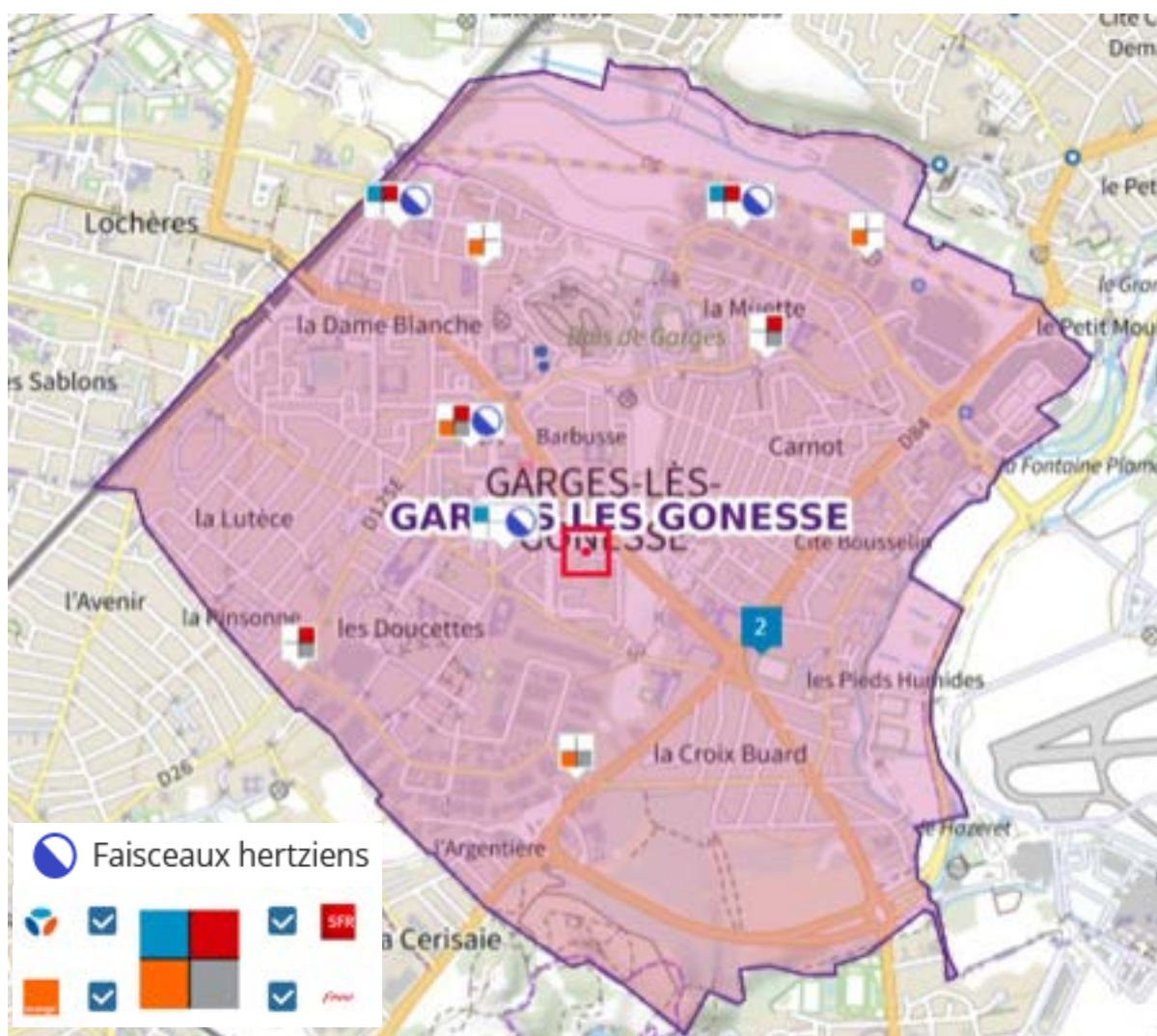
Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

La commune n'est pas concernée par le passage de lignes haute tension.

Cependant, la commune recense 11 sites radioélectriques affiliés à la téléphonie mobile et 5 faisceaux hertziens. Un certain nombre d'autres antennes sont localisées à proximité du territoire dans les communes voisines, notamment à Sarcelles et Stains.

CARTE DES ANTENNES RADIOS ET TÉLÉPHONIQUES



Source : www.cartoradio.fr

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

F. La gestion des déchets

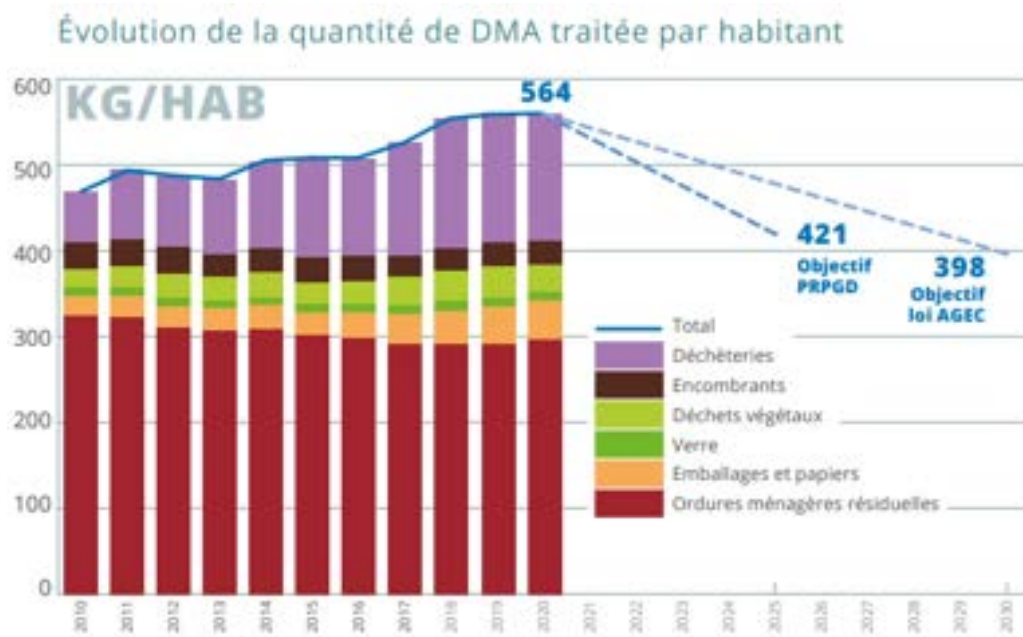
La gestion des déchets ménagers est une compétence du Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS). Le périmètre de ce syndicat s'étend sur 3 collectivités, 59 communes et concerne 414 570 habitants.

En 2019, le SIGIDURS a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). La réduction de la quantité de déchets produite permet de limiter l'impact environnemental lié à leur traitement. De plus, la réutilisation, la réparation et le réemploi permettent à un produit de rester dans le cercle vertueux de l'utilisation et participent donc à la préservation des ressources.

La production de déchets

A l'échelle du périmètre du SIGIDURS, la production de déchets par habitant a augmenté ces 10 dernières années.

En 2020, le rapport annuel relève une production de déchets de 564 kg/hab. L'atteinte, à l'horizon 2025-2030, des objectifs de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui s'élèvent respectivement à hauteur de 398 et 421 kg/hab, nécessitera une baisse significative de la production de déchets.



Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

Toutefois, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont été menées par le SIGIDURS afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Ces actions se traduisent notamment par : la mise à disposition de stop-pub, la distribution de composteurs, le broyage des déchets végétaux, l'accompagnement des restaurants collectifs à la réduction du gaspillage, la mise en place des Semaines du Jardin Durable, etc.

La commune de Garges possède cependant un pourcentage faible d'équipement en composteurs individuels (0 à 5%).

La collecte des déchets

La collecte en porte à porte est gérée de la manière suivante :

Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel		Autres communes	Km parcourus
tout habitat/période/commune			
Emballages et papiers	1 x par semaine		219 073
selon l'habitat			
Ordures ménagères	2 à 4 x par semaine	1 ou 2 x par semaine	526 076
selon la période			
Déchets végétaux	Entre 1 x par semaine et 1 x par mois		134 004
selon la commune			
Encombrants	1 x par mois	Entre 1 x par mois et 1 x tous les 4 mois	76 623

Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

En 2020, les tonnages de déchets collectés sur le périmètre du SIGIDURS, et notamment sur le territoire de la CA Roissy Pays de France (CARPF), sont les suivants :

Porte-à-porte et Apport volontaire	C3PF	CAPV	CARPF	Total territoire
Ordures ménagères	2 532	13 027	107 694	123 253
Emballages et papiers	742	2 817	14 799	18 358
Verre	259	849	3 609	4 717
Encombrants	304	1 630	10 007	11 947
Déchets végétaux	821	2 067	9 766	12 653
Textile	39	131	334	504
Total	4 697	20 520	146 210	171 426

Hors déchets des déchèteries (textiles, cartons) et des CTM

Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

Le périmètre du SIGIDURS est également desservi par un réseau de 6 déchetteries depuis le 1^{er} septembre 2019 sur les communes de Bouqueval, Gonesse, Sarcelles, Louvres, Dammarville-en-Goële et Mitry-Mory. Les deux dernières sont gérées par le SIGIDURS mais sont la propriété de la CARPF.

La commune de Garges-lès-Gonesse n'est donc pas concernée par l'implantation d'une déchetterie.

Etat initial de l'environnement

6. Les nuisances et pollutions

Le traitement des déchets

Les déchets sont ensuite traités par le SIGIDURS (Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles).

Le **Centre de tri** du SIGIDURS, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il sert également de plateforme de stockage temporaire des emballages en verre issus des bornes d'apport volontaire du territoire.

Le **Centre de Valorisation Energétique (CVE)**, propriété du SIGIDURS et également situé à Sarcelles, permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

L'incinération des déchets permet de produire de l'électricité ou de la vapeur utilisée pour le chauffage. Sur l'année 2020, le CVE a couvert 77% des besoins du réseau de chaleur.

Les résidus de l'incinération comprennent les mâchefers ainsi que des cendres et des boues appelées Réfiom (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) Une part importante de ces déchets est également valorisée.

Certains déchets ne peuvent pas être incinérés et sont alors enfouis.

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

Dès la fin des années 1970, la réflexion sur les problèmes environnementaux n'était déjà plus cantonnée aux seuls cercles écologistes. Mais ce n'est qu'en 1992, lors du sommet de la Terre à Rio, qu'a été finalement reconnue la nécessité d'agir dans le cadre d'un "partenariat mondial". Après le temps de la prise de conscience, les Etats ont adopté plusieurs documents cadres à l'échelle internationale et nationale.

Le protocole de Kyoto, signé en 1997, marque le premier engagement politique collectif en faveur de la protection de l'environnement et pour la lutte contre le réchauffement climatique. Entré en vigueur en février 2005, il a été ratifié par 172 pays. Ainsi, en 2008, la Commission européenne a adopté le plan climat énergie que l'on peut résumer à l'objectif « 3 x 20 d'ici 2020 » :

- 20 % de réduction des consommations d'énergie,
- 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- 20 % d'énergies renouvelables (EnR) sur la totalité produite.

Le paquet climat-énergie ou "plan climat" de l'Union européenne est un plan d'actions adopté le 23 janvier 2008 par la Commission européenne. Il a pour priorité de mettre en place une politique européenne commune de l'énergie plus soutenable et durable, et de lutter contre le changement climatique.

Le Facteur 4 qualifie l'engagement pris en 2003 devant la scène internationale par le Chef de l'État et le Premier ministre de diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2 ° C.

A l'échelle de la France, **les lois Grenelle 1 et 2**, relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et à l'engagement national pour l'environnement, précisent les objectifs du territoire et les outils mis à disposition en matière d'environnement et de développement durable. Notamment, elles visent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et en améliorer l'efficacité énergétique, par la construction de bâtiments « basse consommation », ainsi qu'à la réduction de la consommation d'énergie du parc ancien par exemple.

Lancé en 2009, le Plan Bâtiment Grenelle découle du Grenelle de l'environnement et fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Il a pour objectif de réduire de 38% la consommation globale en énergie.

Enfin, l'année 2015 marque une nouvelle étape avec la loi pour « la transition énergétique pour la croissance verte », adoptée le 22 juillet, après une dernière lecture à l'Assemblée nationale. La loi fixe ainsi les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français.

La transition énergétique désigne le passage du système énergétique actuel, qui utilise majoritairement des ressources non renouvelables (énergies fossiles) vers un bouquet énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables. La mise en œuvre de cette politique traduit également une transition technique et véritablement sociétale.

- Afin de réussir cette mutation énergétique, la loi adoptée le 22 juillet 2015 (et publiée au Journal Officiel le 18 août 2015) fixe des objectifs à moyen et long terme :
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 (reprise du Facteur 4) ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012 ;

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% (contre 75% aujourd'hui)
- Créer un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie, sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise énergétique sont désormais traduits à différentes échelles : d'abord au niveau régional par l'élaboration des Schéma Régionaux Climat-Air-Energie, puis plus localement dans les PCET (Plans Climat Energie Territoriaux) rendus obligatoires pour les collectivités de plus de 50000 habitants.

Schéma Régional de Climat Air Énergie

Le SRCAE a été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'Environnement. Elaboré par l'Etat et la Région, il fixe à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter pour diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;
- Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifient ;
- Par zone géographique, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques, qui se décline selon les objectifs suivants :

- Densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique
- Promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement
- Favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public
- Réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison)
- Privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements
- Mutualiser les services et les équipements
- Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CA Roissy Pays-de-France a été adopté le 21 octobre 2021 par la communauté d'agglomération.

Ses principaux objectifs sont :

- De diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050 ;
- De diviser par 2 les consommations d'énergie finale d'ici 2050 ;
- De multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 ;
- De s'adapter au changement climatique ;
- De préserver la qualité de l'air.

Le PCAET de la CA Roissy Pays-de-France s'engage sur huit axes déclinés en 45 actions :

- Les mobilités et les transports
- Les bâtiments et l'habitat
- L'économie et la consommation
- L'environnement
- Les nouvelles énergies
- La qualité de l'air
- L'exemplarité de l'agglomération
- La gouvernance

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France a intégré le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE et son label CLIMAT – AIR – ENERGIE porté par l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique). Ce programme accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques air-climat-énergie.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Identification des domaines d'actions à renforcer
- Dynamique de progrès, démarche d'amélioration continue
- Valorisation de l'image : valeur d'innovation et d'ambition de performance
- Notoriété nationale et européenne, d'un label dont la qualité est garantie

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

A. Consommations et productions énergétiques

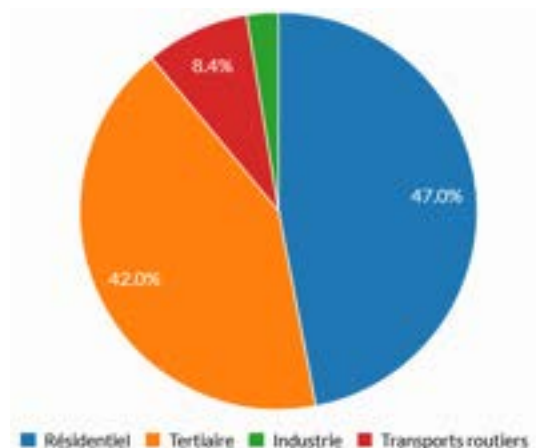
a) Consommations d'énergies

Selon les données du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE), la consommation totale d'énergie sur la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France s'élève à 6 791 GWh. La commune de Garges-lès-Gonesse représente environ 5% de cette consommation avec 379 GWh en 2018.

Consommation d'énergie finale (2018) en GWh	Garges-lès-Gonesse	CA Roissy Pays-de-France
Consommation totale	379	6 791
Secteurs d'activité		
Consommation résidentiel	178	2 125
Consommation tertiaire	159	2 061
Consommation industrie	9,8	665
Consommation agriculture	0	18
Consommation transport routier	32	1 922
Type d'énergie		
Charbon et Produits pétroliers	46	2 178
Gaz naturel	199	2 042
Électricité	100	2 028
Chauffage urbain	27	382
Bois	6,8	160
Usages		
Chauffage et thermique industrielle	214	2 828
Eau chaude sanitaire	36	411
Autres (électricité spécifique, cuisson...)	129	3 553

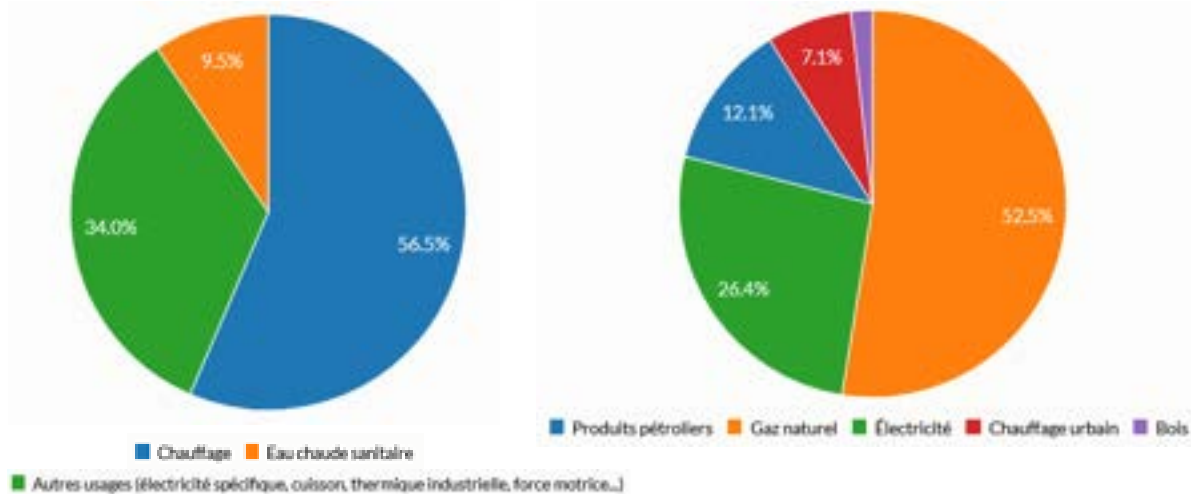
Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre



Consommations énergétiques finales par secteur d'activité (ROSE - 2018)

Près de 50% des consommations d'énergies à l'échelle de la commune sont liées au secteur résidentiel. Le seconde moitié est largement dominée par le secteur tertiaire, représentant 42% des consommations. L'industrie et le transport routier représentent quant à eux, moins de 10% de la consommation énergétique. Cette tendance ne s'applique pas à l'échelle intercommunale à laquelle le transport routier, le tertiaire et le résidentiel représentent relativement la même part des consommation à hauteur de 30% environ.



Consommations énergétiques finales par type d'énergie et usages (ROSE - 2018)

Le gaz naturel est le type d'énergie le plus consommé sur la commune de Garges-lès-Gonesse à hauteur de 53%. L'électricité (26%) et les produits pétroliers (12%) ont également une place importante dans la consommation d'énergie. Le chauffage urbain et le bois restent, en revanche, des types d'énergie minoritaires. Le principal usage de l'énergie est le chauffage à hauteur de 57%.

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

A. Consommations et productions énergétiques

b) Production d'énergies renouvelables

La production

Selon la loi Grenelle I, les énergies renouvelables sont définies comme « les énergies éolienne, solaire, géothermique, aérothermique, hydrothermique, marine et hydraulique, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz. La biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets (par convention, 50 % des déchets sont considérés comme biodégradables) et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers. ».

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) Île-de-France, adopté en 2012, vise une augmentation significative de la part des énergies renouvelables dans le bilan régional à hauteur de 5% en 2009, 11% en 2020 et 45% en 2050.

A l'échelle intercommunale, la production en énergies renouvelables s'élève à 542 GWh/an dont 60% d'énergies renouvelables thermiques et 40% électriques selon le diagnostic du PCAET.

A l'échelle de la commune de Garges-lès-Gonesse, la base de données ROSE recense une production d'énergie renouvelable de 25 MWh, uniquement liée à l'énergie solaire photovoltaïque. Avec une consommation électrique de 100 GWh, la production d'énergie solaire photovoltaïque couvre moins de 1% des besoins de la commune en électricité.

Les potentialités

Sur la communauté d'agglomération, le potentiel de production d'énergies renouvelables est estimé à 3100 GWh/an à l'horizon 2050.

Les principales sources de développement sont le photovoltaïque (60%), le bois énergie (17%) et la géothermie (10%).

La géothermie

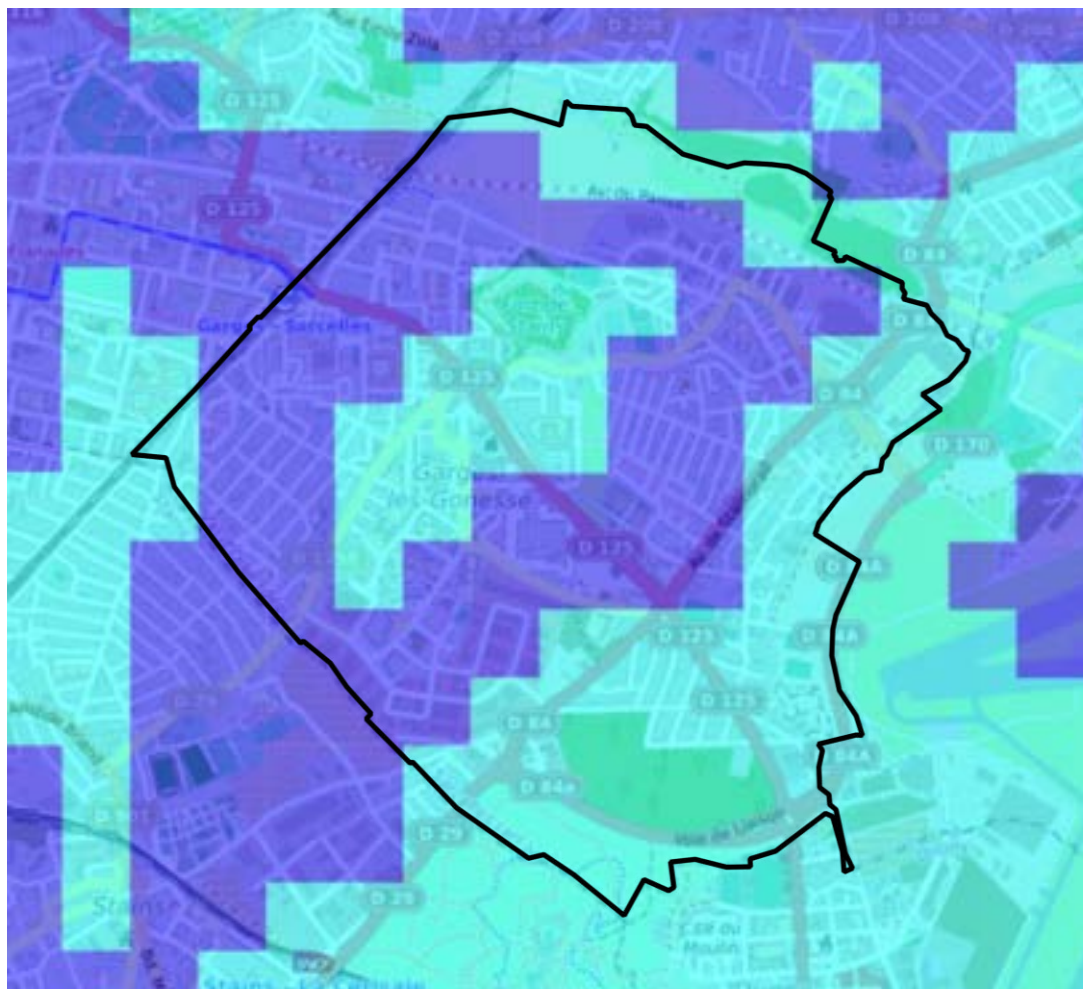
Le BRGM, l'ADEME, la région Ile de France et EDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire de Garges-lès-Gonesse, le potentiel relevé est fort à très fort.

Pour information, la commune avait réalisé une centrale géothermique dans le quartier de la Muette dans les années 1990, mais celle-ci n'a jamais vraiment fonctionné et la commune s'était endettée sur ce projet. A l'époque, l'eau était apparemment trop chargée en éléments, et bouchait les réseaux. On peut cependant imaginer que les techniques actuelles permettraient de régler ces problèmes, la géothermie étant développée dans des communes voisines telles que Villiers-le-Bel.

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

POTENTIEL GÉOTHERMIQUE DU TERRITOIRE



Source : Géothermies



Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

Le potentiel solaire

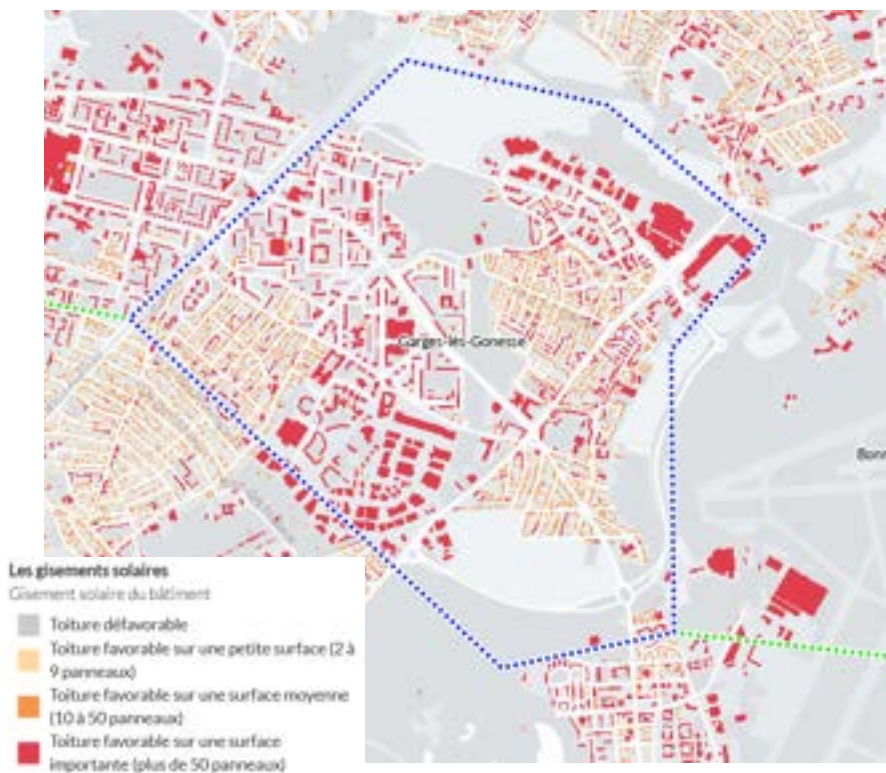
La durée d'ensoleillement moyen dans le Val d'Oise est de 1 750 à 2 000h par an. Le potentiel énergétique moyen en kWh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kWh d'énergie récupérable par an.

Données plus précises à l'échelle de la commune : ensoleillement moyen annuel : 1652 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures. (Source : Météo France)

L'ensoleillement est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utilisés pour l'eau chaude sanitaire. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

Aussi, et d'après la cartographie du gisement solaire des toitures franciliennes de l'Institut Paris Région, la commune présente une surface utile 431 784 m². Cette surface utile est pour moitié liée aux habitats collectifs (26%) et activités économiques et industrielles (19%). Les habitats individuels (16%) et les autres secteurs bâtis (bureaux, enseignement, équipements sportifs, commerces, entrepôts, équipements recevant du public, etc.) représentent la seconde moitié de la surface utile communale.

GISEMENT SOLAIRE DES TOITURES DE LA COMMUNE DE GARGES-LÈS-GONESSE

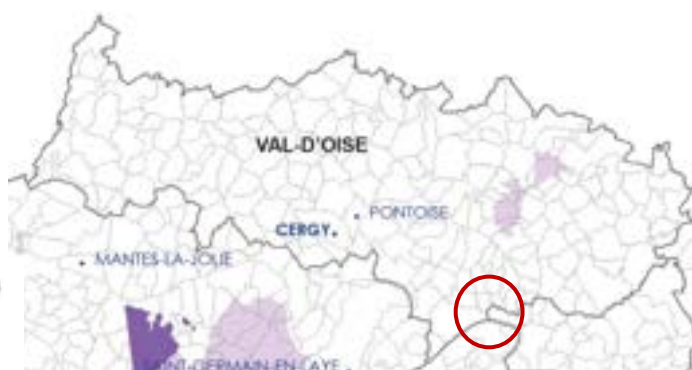
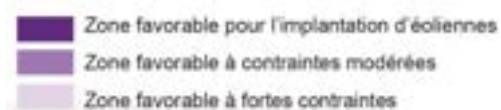


Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

Le potentiel éolien

Selon le Schéma Régional Eolien réalisé en juillet 2012, Garges-lès-Gonesse est une commune qui ne possède aucune zone favorable au développement de l'éolien.



Source : SRE

Etat initial de l'environnement

7. L'énergie et les gaz à effet de serre

B. La problématique des gaz à effet de serre

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, changements des pratiques agricoles, etc. Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

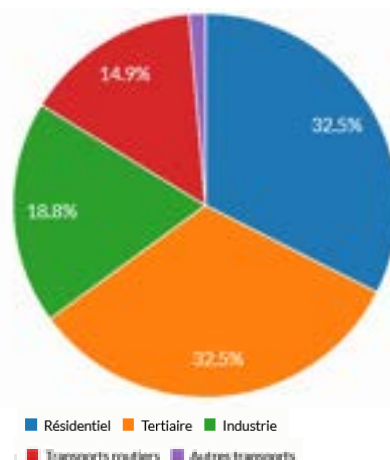
Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) parmi lesquels les plus importants :

- Le dioxyde de carbone CO₂ issu principalement de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse.
- Le méthane CH₄ essentiellement généré par l'agriculture (élevages). Une partie des émissions provient de la production et de la distribution de gaz et de pétrole, de l'extraction du charbon, de leur combustion et des décharges.
- Le protoxyde d'azote N₂O provient des activités agricoles, de la combustion de la biomasse et des produits chimiques comme l'acide nitrique.
- Les gaz fluorés (PFC, HFC, SF₆) sont des gaz utilisés dans les systèmes de réfrigération et employés dans les aérosols et les mousses isolantes. Les gaz fluorés ont un pouvoir de réchauffement 1 300 à 24 000 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone et une très longue durée de vie. C'est pourquoi ils représentent un réel danger malgré la modeste part qu'ils représentent dans les émissions totales de GES.

En 2018, les émissions de GES directes (Scope 1) et indirectes liées à la consommation d'énergie (Scope 2), s'élèvent à 72 ktCO₂eq en 2018, soit 1,4 tCO₂eq./personne sur la commune de Garges-lès-Gonesse. En prenant en compte les seules émissions directes, les émissions de GES sont de 60 ktCO₂eq, correspondant à 1,2 tCO₂eq./personne.

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent près d'un tiers des émissions chacun. Le transport routier et l'industrie représentent des parts relativement équivalentes en termes d'émissions à hauteur de 15% et 19%.

A noter que les émissions ont baissé de l'ordre de 15% sur la période 2005-2018 à l'échelle de l'intercommunalité.



Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

A. Les ilots de chaleur urbains

Depuis les premiers plans climat et les Lois Grenelle de 2009/2010, les collectivités sont incitées à mettre en place des actions pour faire face au changement climatique. L'identification des territoires vulnérables au changement climatique est un levier d'action pour les collectivités afin d'adapter leur stratégie territoriale.

La vulnérabilité au changement climatique est définie par l'ADEME de la manière suivante : « *La vulnérabilité représente une condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédisposent les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages... Dans le cas du changement climatique, la vulnérabilité est le degré auquel les éléments d'un système (éléments tangibles et intangibles, comme la population, les réseaux et équipements permettant les services essentiels, le patrimoine, le milieu écologique ...) sont affectés par les effets défavorables des changements climatiques (incluant l'évolution du climat moyen et les phénomènes extrêmes). La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de la variation du climat (alias l'exposition) à laquelle le système considéré est exposé et de la sensibilité de ce système à cette variation du climat* ».

L'étude d'adaptation de l'Ile-de-France à la chaleur urbaine réalisée par Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France en 2017 établit un indicateur de vulnérabilité à l'effet d'îlots de Chaleur Urbain (ICU) sur l'ensemble de la région. Ce dernier est réalisé à l'échelle de l'îlot morphologique urbain (IMU) et se base sur plusieurs indicateurs regroupés en trois composantes (cf. tableau). Des notes sont attribuées à chaque composante en fonction de l'influence des divers indicateurs. La somme de ces notes permet d'aboutir à un indice de vulnérabilité en 9 classes qui peut être synthétiser en trois niveaux d'enjeux/de vulnérabilité :

- Faible pour les notes allant de 1 à 3 ;
- Moyen pour les notes allant de 4 à 6 ;
- Fort pour les notes allant de 7 à 9.

« ALÉA »	« SENSIBILITÉ »	« DIFFICULTÉ A FAIRE FACE »
Effet d'îlot de chaleur urbain (élévation des températures en ville)	Fragilité des biens et des personnes lors d'une canicule	Déficit potentiel des ressources locales face au risque de canicule
- Nombre de surfaces bâties - Ventilation de l'îlot - Obstacles à la vue du ciel - Rues étroites bordées d'immeubles hauts - Ombrage lié aux arbres - Imperméabilisation des sols - Propriétés thermiques des matériaux - Présence de végétation dans l'îlot - Proximité de l'îlot à un bois ou une forêt - Présence d'eau dans l'îlot - Proximité de l'îlot à un cours d'eau ou plan d'eau - Réfléchissement de la lumière (albédo) - Chaleur anthropique (transports, énergie, industrie...) - « Nuit tropicale (> 20°C) lors de la canicule de 2003	- Part de la population sensible par l'âge - Maison de retraite - Densité d'habitants - Densité d'occupation des logements - Densité d'emplois - Présence majoritaire de bâti construit entre 1949 et 1974 (avant réglementation thermique) - Dégradation de la qualité de l'air en 2003 (ozone)	- Part des ménages à bas revenus - Accessibilité à un médecin généraliste de proximité - Proximité aux urgences hospitalières - Absence d'arbres dans l'îlot - Carence en espaces verts et boisés publics
Notes Aléa ICU	Notes Sensibilité	Notes Difficulté
- Fraîcheur (-1) - Faible effet (1) - Moyen (2) - Fort (3)	- Faible (1) - Moyen (2) - Fort (3)	- Faible (1) - Moyen (2) - Fort (3)

Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

La commune de Garges-lès-Gonesse comprend 309 îlots morphologiques urbains (IMU).

Pour l'indice de vulnérabilité le jour ces 309 îlots sont répartis de la manière suivante :

- 97 îlots ont un enjeu de vulnérabilité faible ;
- 195 îlots ont un enjeu de vulnérabilité moyen ;
- 17 îlots ont un enjeu de vulnérabilité fort.

Une grande majorité des îlots est classé en enjeu moyen vis-à-vis de la vulnérabilité à l'effet d'ICU. Les 17 îlots classés en enjeu fort correspondent pour la plupart à des secteurs de logements caractérisés par des grands ensembles.

Cette répartition n'est pas la même pour l'indice de vulnérabilité la nuit. On dénombre alors :

- 173 îlots à enjeu faible ;
- 103 îlots à enjeu moyen ;
- 33 îlots à enjeu fort.

Le nombre d'îlots ayant une vulnérabilité forte à l'effet d'ICU augmente la nuit avec une extension à la plupart des secteurs de logement caractérisés par des grands ensembles. Ces îlots se concentrent sur la partie ouest de la commune. Quelques grands ensembles ne voient pas leur îlot associé à un enjeu de vulnérabilité fort. Leur proximité au bois de Garges pouvant justifier leur rétrogradation seulement à un niveau d'enjeu moyen.

Les IMU ayant été classés en enjeu de vulnérabilité faible le jour correspondent aux espaces verts présents sur la commune. La nuit, le nombre d'îlots à enjeu faible augmente fortement avec l'intégration des zones pavillonnaires situées à l'est de la commune.

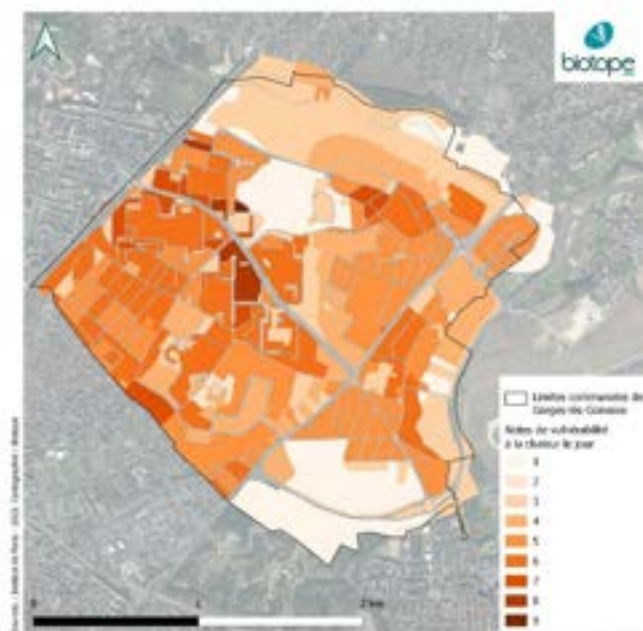
Pour synthétiser, la répartition en termes de surface des trois niveaux d'enjeu de vulnérabilité à l'effet d'ICU sur commune de Garges-lès-Gonesse est la suivante :

	Vulnérabilité le jour	Vulnérabilité la nuit
Vulnérabilité faible	1886 km ²	2906 km ²
Vulnérabilité moyenne	2931 km ²	1601 km ²
Vulnérabilité forte	204 km ²	514 km ²

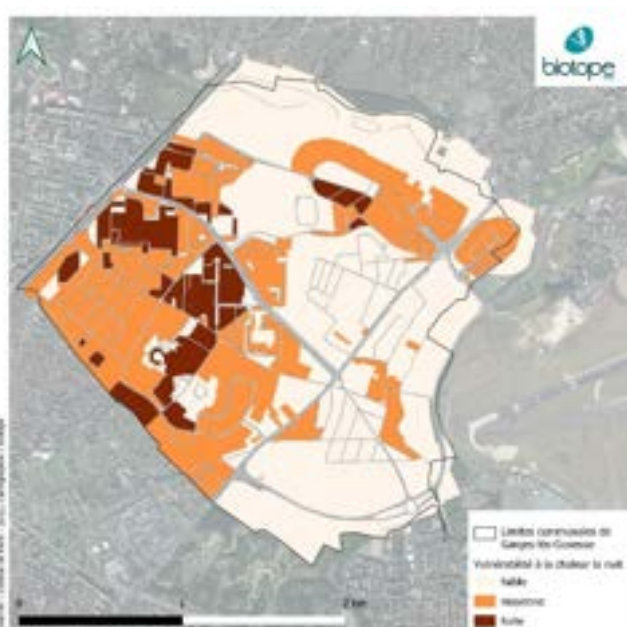
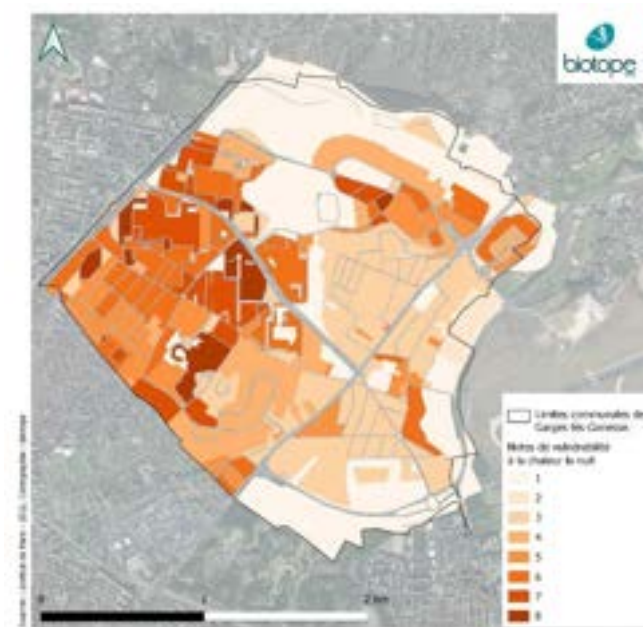
Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

Vulnérabilité des îlots à la chaleur le jour



Vulnérabilité des îlots à la chaleur la nuit



Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

B. L'accès aux espaces verts en ville

L'accès aux espaces verts est une préoccupation de plus en plus importante au sein des politiques publiques et s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'objectif n°11 *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* fixe l'ambition suivante : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous (...) à des espaces verts et des espaces publics sûrs. ». (Centre régional d'information pour l'Europe occidentale – Nations Unies).

Aussi, l'accès aux espaces vert constitue un enjeu à l'échelle de la région Île-de-France et s'inscrit dans le SDRIF. L'orientation 3.4 relative aux espaces verts et espaces de loisir explicite notamment le rôle des documents d'urbanisme vis-à-vis de ces espaces :

- Préserver les emprises dédiées aux espaces verts publics existants
- Affirmer prioritairement la vocation d'espaces verts publics et de loisirs des secteurs sous-minés par d'anciennes carrières non encore urbanisés en cœur d'agglomération et dans la ceinture verte, en particulier dans les territoires carencés en espaces verts
- Créer des espaces verts d'intérêt régional

L'enjeu est de pérenniser la vocation des espaces verts existants et d'optimiser leurs fonctions et services rendus. Par ailleurs, les espaces verts non cartographiés par le SDRIF doivent être pris en compte dans les politiques d'aménagement plus locales et ne peuvent changer de vocation que sous réserve de compensation. Aussi, le SDRIF met en exergue la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux espaces verts à l'échelle régionale. En ce sens, l'objectif fixé pour les secteurs déficitaires en espaces verts, est de tendre vers une offre de **10 m² d'espaces verts par habitant**.

D'après ce même document, sont considérés comme des espaces verts et espaces de loisir : les espaces verts, les jardins et parcs publics, les jardins familiaux, partagés et solidaires, les bases de plein air et de loisir, les parcs liés aux activités de loisir, les grands équipements comportant une part importante d'espaces ouverts, les terrains de sports de plein air ainsi que certains parcs de châteaux et abbayes.

La commune de Garges comptent plusieurs espaces verts identifiés par l'Institut Paris Région dont le parc de la Courneuve au sud ou encore le parc de Fort de Stains plus au nord. La surface totale de ces espaces verts s'élève à plus de 80 hectares (800 127 m²). Un complément à cette information a été réalisée afin d'intégrer d'autres espaces verts qui n'ont pas été identifiés par l'Institut Paris Région. En ajoutant ces derniers, la surface totale d'espaces verts s'élève à plus de 129 hectares (1 292 137 m²).

Selon l'INSEE, la commune de Garges-lès-Gonesse comptait 42 501 habitants en 2020. Selon le chiffre retenue pour la surface d'espaces verts sur la commune, l'offre d'espaces verts par habitants est le suivant :

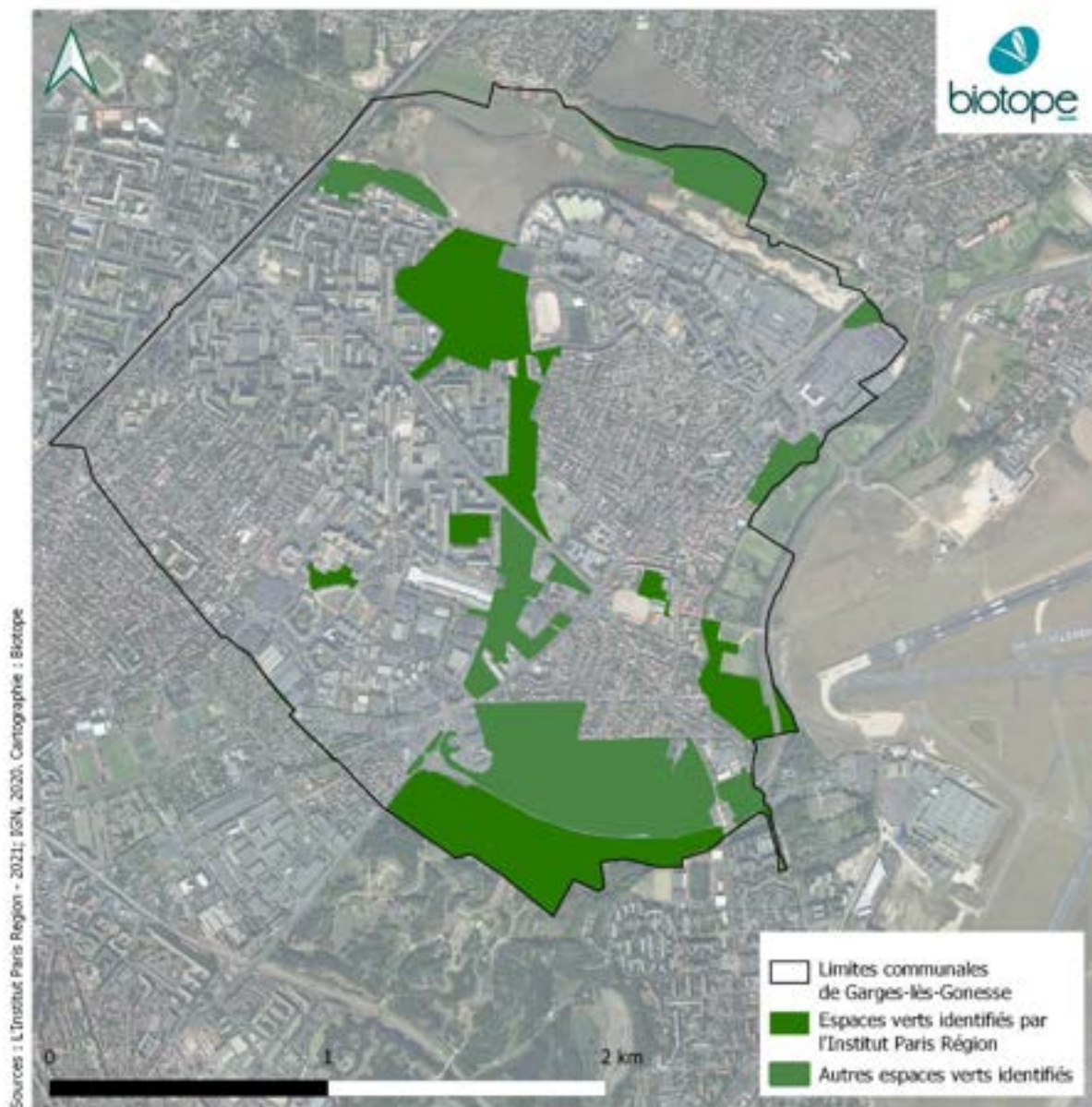
- 18,8 m² par habitant si l'on prend seulement en compte les données de l'Institut Paris Région.
- **30,4 m² par habitant** si l'on comptabilise l'ensemble des espaces verts identifiés.

Dans les deux cas, cette offre dépasse l'objectif fixé de 10 m² d'espaces verts par habitant.

Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

Les espaces verts de la commune de Garges-lès-Gonesse



Etat initial de l'environnement

8. Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

C. Les aménités liées à la nature en ville

Considérant les enjeux liés au bien-être de la population et aux effets du changement climatique, la nature en ville se présente comme un levier important dans la résilience des milieux urbains (P. Hamel et al. 2021). En effet, les espaces naturels et semi-naturels permettent de rendre un certain nombre de services à la population, ainsi qu'aux autres espèces : réduction du risque inondation, régulation des débits d'eau, du bruit, de la pollution de l'air, des effets d'îlots de chaleur urbains, etc. Ils permettent également un apport en espaces verts et aquatiques, bénéficiant à la santé mentale et physique de la population. Il s'agit également d'une composante essentielle pour la biodiversité, notamment pour le renforcement et la valorisation de la trame verte et bleue, indispensable au cycle de vie de nombreuses espèces.

Considérant les enjeux climatiques, au niveau des parcs, la température de l'air est inférieure d'au moins 2°C par rapport au reste de la ville. Les espaces verts participent à l'amélioration de l'ambiance thermique et constituent en ce sens, des îlots de rafraîchissement. A plus de 100 m d'un espace vert, l'effet de rafraîchissement n'est plus très efficace, ce qui peut être pallié par des alignements d'arbres. Des études basées sur des modèles numériques ont permis de démontrer une réduction de 5 à 10% des dépenses relatives à la climatisation et au chauffage à raison de trois arbres de rue par bâtiment (P. Clergeau, 2020).

Dans un objectif de durabilité, l'intérêt de la nature en ville doit également s'orienter vers les aspects de fonctionnalité et d'apport en biodiversité. En effet, une diversification des espèces végétales conduit à une plus grande résistance face aux aléas et à un besoin réduit d'entretien. L'implantation d'espèces locales est notamment préconisée, permettant de limiter la présence d'espèces exotiques envahissantes et de replacer la ville dans son fonctionnement écologique régional.

Ainsi, la nature systémique des enjeux environnementaux (changements climatiques, santé publique, érosion de la biodiversité, etc.) fait de la végétalisation une action transversale, répondant à de larges problématiques.

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

Les caractéristiques physiques

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces	Points clé
- Des potentialités existantes de renaturation et de mise en valeur pour le Petit Rosne et le Croult. - Des gisements de matériaux présents sur la commune. - Des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif	- Des changements climatiques qui vont s'accroître et impacter le territoire. - Des masses d'eaux superficielles présentant un état écologique moyen à mauvais et un état physico-chimique médiocre à mauvais. - Une masse d'eau souterraine ayant un état chimique médiocre. - Des masses d'eau superficielles et souterraines soumises à des pressions (phytosanitaire, hydromorphologique, macropolluants)	- Un territoire marqué par la présence de deux vallées (Croult et Petit Rosne) et d'une butte (fort des Stains) - Un réseau hydrographique qui encadre le territoire au nord et à l'est.
Enjeux		
- Prendre en compte la géographie comme élément de composition urbaine du territoire - Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles, conformément aux objectifs du SDAGE - Atteindre le bon état chimique des masses d'eau souterraines, conformément aux objectifs du SDAGE - Maintenir le bon état quantitatif des eaux souterraines en s'assurant de la bonne adéquation entre besoin besoins et disponibilité de la ressource - Préserver physiquement et valoriser les cours d'eau (berges, ripisylve, lit majeur, etc.)		

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

Le paysage

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Des éléments forts et marquants du paysage : les deux vallées, le Fort de Stains, le parc de la Courneuve, l’emprise de l’ex A 16 • Des espaces verts nombreux et au potentiel de valorisation élevé.	• Un territoire morcelé, fragmenté par les voies de transport (RD 125, RD 84, voie ferrée), ce qui déstructure le paysage, • Des entrées de ville peu valorisantes et complexes dans leur fonctionnement • Des usages à ancrer dans les espaces verts.
Enjeux	
• Maintenir et valoriser les espaces verts de la commune, éléments repères au sein du paysage • Améliorer la qualité des entrées de ville	

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

Les espaces naturels et les protections

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces	Points clé
- Des zones humides identifiées dans les vallées du Petit Rosne et du Croult - Les talus et boisements donnent à la vallée du Petit Rosne un caractère particulier - Des espaces ouverts et boisés qui représentent près d'un tiers du territoire - Un réservoir de biodiversité, un corridor de la sous-trame arborée ainsi que deux liaisons d'intérêt identifiés au niveau régional. - Une Trame verte et bleue marquée malgré le contexte urbain - Un territoire riche en termes d'espèces faunistiques et floristiques. - Des espaces verts non qualifiés mais présentant une potentialité d'amélioration en termes d'intérêt écologique	- Peu de protection des espaces naturels : seule une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 (parc départemental de la Courneuve). - Des cours d'eau partiellement fonctionnels. - Des discontinuités entravant les continuités écologiques sur le territoire.	- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les deux cours d'eau comme espaces à préserver et/ou restaurer. - Le Fort de Stains et la partie Ouest de la vallée du Petit Rosne sont identifiés comme corridor de la sous-trame arborée à restaurer ou à conforter.
Enjeux		
- Assurer la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques : vallée du Petit Rosne, vallée du Croult, coulée verte, fort des Stains, parc de la Courneuve, Sapinière, prairies pâturées - Renforcer la Trame Verte et Bleue du territoire communal - Requalifier les milieux ouverts (espaces verts, coulée verte) afin d'améliorer et de renforcer leur intérêt écologique - Préserver les milieux humides des vallées de l'urbanisation		

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

Eau et assainissement

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Une eau potable distribuée conforme à la réglementation • Un schéma directeur d'assainissement mis en place à l'échelle de la commune de Garges-lès-Gonesse • Un réseau d'assainissement couvrant l'ensemble du territoire	• Une augmentation de la consommation en eau potable de 2019 à 2020 • Des points noirs relevés en matière d'assainissement sur le territoire (engorgements et effluents chargés)
Enjeux	
• Encourager une réduction de la consommation d'eau potable, en encourageant notamment l'utilisation de système de récupération des eaux pluviales pour les eaux de non-consommation • Améliorer les réseaux d'eau potables et d'assainissement afin de limiter les risques de pollution et les pertes en eau potable • Adapter la planification urbaine aux capacités des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement	

Les risques

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Des risques technologiques connus et maîtrisés : transport de matières dangereuses, 4 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).	• Un territoire vulnérable au risque d'inondation par débordement de cours d'eau et remontées de nappes • Des risques de mouvements de terrain sur une grande partie du territoire urbanisé (gypse, aléa retrait-gonflement des argiles). • Un site SEVESO situé à proximité de la commune.
Enjeux	
• Prévoir des prescriptions limitant les risques de détérioration du bâti dans les zones soumises aux aléas retrait-gonflement des argiles • Encadrer les aménagements aux abords des voies de circulation importantes et des canalisations • Prendre en compte les risques inondations et mouvements de terrain	

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

Les nuisances et pollutions

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Aucun site BASOL, SIS ou établissement au registre des rejets et des transferts de polluants n’a été recensé. • Aucune ligne électrique haute tension du réseau RTE n’est recensée • Des actions de sensibilisation et de prévention menées par le SIGIDURS sur l’ensemble de son périmètre, et élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	• 59 sites BASIAS recensés. • Des nuisances sonores très importantes, liées aussi bien aux infrastructures de transport terrestre qu’au transport aérien • Une pollution lumineuse importante sur l’ensemble du territoire communal • Une production de déchets par habitant en augmentation et dépassant les objectifs du PRPGD et de la loi AGECE à l’échelle du SIGIDURS
Enjeux	
• Protéger la population face aux nuisances sonores : limitation de l’urbanisation autour de ces axes, mise en œuvre de mesures de réduction du bruit à la source (écran anti-bruit, chicanes...) • Prendre en compte le règlement des PEB de l’aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et de l’aéroport Paris-Le Bourget • Prendre en compte les risques de pollution des sols et les nuisances engendrées • Réaliser des études pour évaluer la pollution des sites potentiellement pollués et en cas de pollution, réaliser des travaux de dépollution avant tout projet de réutilisation des sols • Encourager la sensibilisation et la limitation de production de déchets sur le territoire communal	

Etat initial de l'environnement

Les enseignements

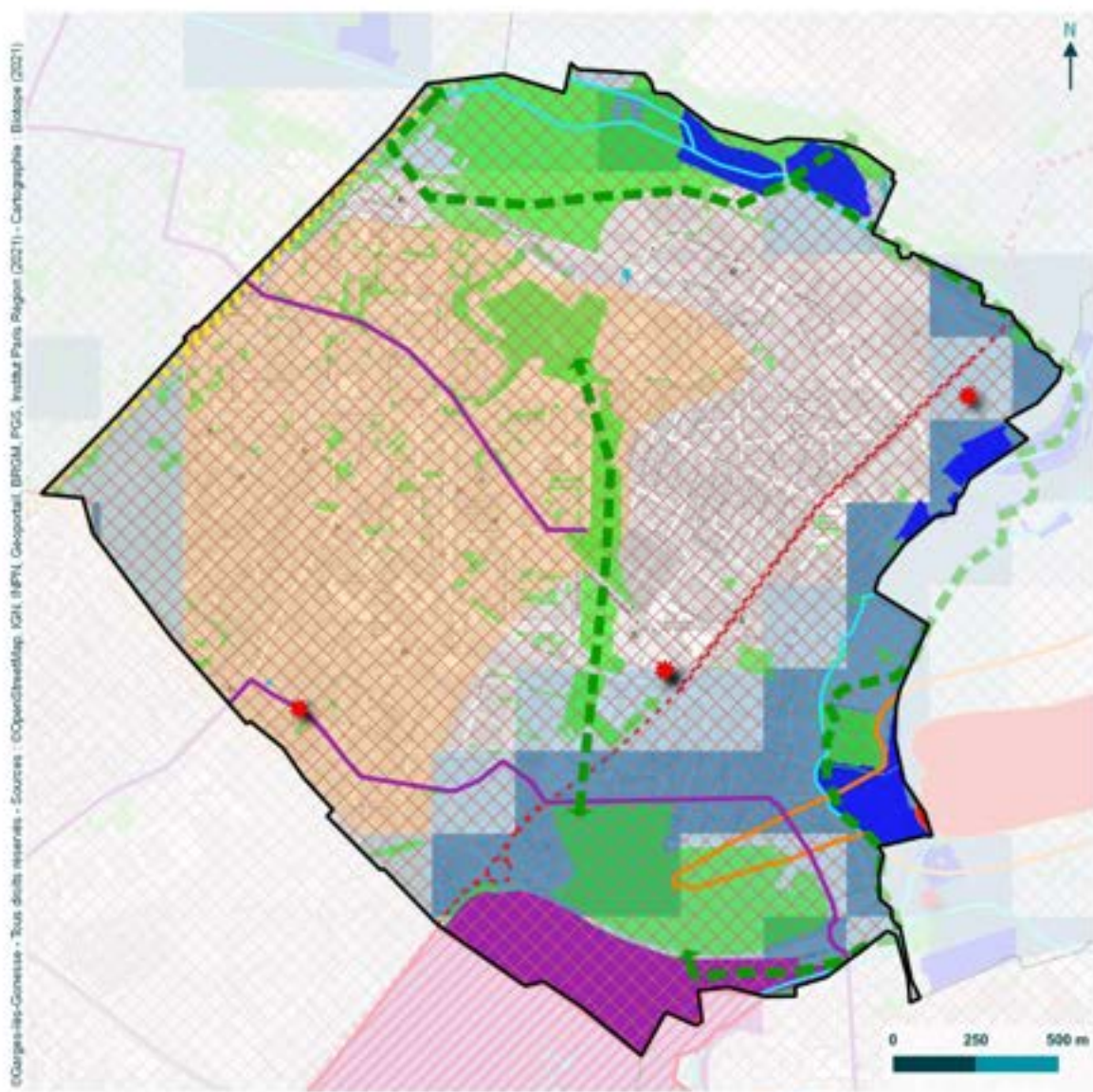
L'énergie et les gaz à effet de serre

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Une qualité de l'air assez bonne • Un potentiel géothermique théorique fort voire très fort • Un potentiel solaire permettant l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques • Une baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2005-2018 • Une collectivité dotée d'un PCAET et engagée dans la lutte contre le changement climatique	• Les secteurs résidentiels, tertiaire et transport routiers responsables de la majorité des émissions de GES • Le secteur résidentiel représente près de la moitié de la consommation énergétique communale. Le premier usage est le chauffage.
Enjeux	
• Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables • Développer l'utilisation des modes doux • Réhabiliter les logements moins bien isolés	

Urbanisme et écologie, quels enjeux pour demain ?

Atouts et opportunités	Contraintes et menaces
• Une offre en espaces verts supérieure aux objectifs du SDRIF • Des espaces verts et boisés permettant de réduire la vulnérabilité du territoire face aux ICU.	• Des secteurs présentant une forte vulnérabilité aux îlots de chaleur urbain
Enjeux	
• Accroître la naturalité en milieu urbain afin de renforcer la résilience du territoire, en particulier face aux ICU	

Etat initial de l'environnement





Synthèse des enjeux

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Garges-lès-Gonesse (95)

Enjeux forts

Des nappes et milieux aquatiques vulnérables aux pressions anthropiques

Des cours d'eau à préserver

Une masse d'eau souterraine présentant une vulnérabilité aux pollutions diffuses

Des espaces naturels et des continuités à préserver

- Une ZNIEFF de type 2 et réservoir de biodiversité d'intérêt régional : Parc départemental de la Courmeuve
- La ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis"
- Zones humides avérées (DRIEAT 2021)
- Composantes de la Trame Verte et Bleue locale
- Corridors écologiques

Des nuisances sonores importantes liées au transport aérien

Zonage du Plan de Gêne Sonore

- Limite de Zone I (LDEN 70)
- Limite de Zone II (LDEN 85)

Enjeux modérés

Un risque inondation traduit par des remontées de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Un risque de mouvements de terrains lié à la nature des sols
- Zones de gypse
- Un territoire vulnérable aux risques technologiques en raison :
 - D'installations classées pour la protection de l'environnement
- D'infrastructures susceptibles d'être concernées par le transport de matières dangereuses :
 - RD 89
 - Voie ferrée
 - Canalisation GRT Gaz



Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
CSP : Catégories Socioprofessionnelles
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PDUIF : Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PGS : Plan de Gêne Sonore
PIJ : Point Information Jeunesse
PLD : Plan Local de Déplacements
PREDAS : Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins
PREDD : Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
PREDEC : Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers
PREDIF : Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France
PREDMA : Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PRU : Programme de Rénovation Urbaine
RAM : Relais Assistantes Maternelles
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC : Schéma Départemental des Carrières
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
SIAAP : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
SIAH : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne
SIG : Système d'Information Géographique
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRE : Schéma Régional Eolien
STIF : Syndicat des Transports d'Île-de-France
TMD : Transport de Matières Dangereuses
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZFU : Zone Franche Urbaine